Avant-Propos

Le Rapport économique, social et financier que le Gouvernement adresse comme chaque année au Parlement se situe cette année résolument dans une optique de moyen terme. Non pas dans l'horizon des prévisions chiffrées qui est toujours le même : celui de l'année en cours et de l'année suivante. Mais plutôt par la nature des problématiques explorées dans une période de notre histoire économique qui apparaît comme assez radicalement nouvelle. Cette préoccupation transparaît dans l'analyse du scénario quantitatif retenu à l'horizon 2001. Elle transparaît surtout dans les trois dossiers que contient cette année le Rapport dans sa partie intitulée « Questions de politique économique ».

La croissance retrouvée au sortir de la crise des pays émergents se poursuit de façon vigoureuse. Dans le monde tout d'abord, où la reprise des pays naguère en crise d'Asie et d'Amérique latine devient plus autonome et s'avère plus durable qu'on ne l'anticipait. La reprise japonaise se confirme et les pays de la zone euro en retard dans le déroulement du cycle économique ont entamé un rattrapage. Dans ce contexte, le ralentissement américain apparaît comme une bonne nouvelle dans la mesure où il contribue à alléger les tensions qui apparaissent naturellement. Les risques n'ont toutefois pas disparu ce qui justifie la prudence de la prévision retenue : une croissance de 3,2 % à 3,6 % en 2000 et de 3 % à 3,6 % en 2001.

La vigueur des créations d'emplois avait permis à l'économie française de mieux résister au choc venu des pays émergents que ses grands partenaires. Elle reste au cœur de la croissance retrouvée et maintenue : 900 000 emplois devraient être créés en 2000 et 2001. La politique de baisse du coût du travail non qualifié et la mise en œuvre des 35 heures accompagnée d'une modération salariale expliquent largement cette bonne performance. L'effet sur le pouvoir d'achat et sur la confiance de ces créations d'emplois soutient la consommation et, plus généralement, la demande intérieure.

Si l'année écoulée a été celle de la croissance retrouvée, la grande question qui émerge à présent est celle de sa soutenabilité à moyen terme. C'est du développement de tensions inflationnistes que peut venir son étouffement. L'exceptionnelle vigueur de la croissance mondiale engendre naturellement de telles tensions que l'on a jusqu'à présent surtout observées sur les marchés pétroliers. Selon le scénario macroéconomique ici décrit, la France devrait avoir d'ici 2001 comblé son retard de demande c'est-à-dire rejoint le niveau maximum de production réalisable sans accélération des prix.

Or il est indispensable que la croissance puisse se poursuivre : le chômage s'est beaucoup réduit et devrait continuer à le faire. Il restera cependant beaucoup trop élevé à l'horizon de la projection. La poursuite aussi vigoureuse que possible de la croissance actuelle au-delà de cet horizon est donc nécessaire.

Le relèvement de notre potentiel de production apparaît dans ces conditions un objectif fondamental. Ce que l'on a qualifié de nouvelle économie et qui fait l'objet d'un chapitre de ce rapport doit y contribuer même si, comme le montre ce chapitre, l'ampleur et le calendrier de ses effets macroéconomiques restent difficile à préciser. D'une façon générale, il faut avoir le courage de reconnaître nos retards : ils constituent un handicap mais ouvrent d'importantes opportunités de rattrapage. C'est vrai pour les nouvelles technologies. C'est vrai pour le poids de la dette qui tend à évincer des investissements privés ou publics susceptibles de relever notre potentiel de production. Une politique constante de réduction des déficits est donc nécessaire. Ce point fait l'objet d'un autre dossier. C'est vrai enfin de la faiblesse des taux d'activité en France par rapport à nos principaux partenaires. Nous avons commencé à nous attaquer à ce dernier handicap en cherchant à réduire ce qu'on a appelé des trappes à inactivité, c'est-à-dire des situations où le travail n'est guère mieux rémunéré que le non travail.

Cette préoccupation d'élever le potentiel de croissance se lit aussi à travers les progrès de la coordination des politiques économiques en Europe, tout particulièrement en zone euro, sujet également traité par un chapitre de ce rapport : la coordination des politiques de court terme contribue à donner à la croissance un environnement favorable, en particulier en termes de taux d'intérêt. Mais la coordination doit aussi jouer un rôle important en ce qui concerne les politiques de moyen terme visant explicitement à relever ce potentiel.

Une telle politique n'est socialement acceptable que si elle se préoccupe de ne laisser personne sur le bord du chemin. Les dispositifs visant à éviter la « fracture numérique » conditionnent le succès de la nouvelle économie. Il en est de même de tout ce qui favorise le retour sur le marché du travail de ceux qui en étaient écartés. Cette préoccupation permanente de partage des fruits de la croissance trouve évidemment sa trace dans les mesures fiscales prises depuis juin 1997 et plus particulièrement dans le cadre de ce projet de Loi de Finances. Comme l'an dernier, ce rapport en analyse le caractère redistributif. Il montre ainsi que l'effet des réformes fiscales, si elles bénéficient à tous les ménages, est surtout sensible pour les 50 % des français les moins fortunés.

Le présent rapport est le fruit du travail des directions du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Il comporte comme l'an dernier une importante annexe statistique. Il vise à fournir des analyses et des données de base à partir desquelles peut s'établir un débat démocratique sur les orientations de la politique économique. Il fera dans cet esprit, comme l'an dernier, l'objet d'une diffusion publique. Nous voudrions enfin souligner que, dans un souci de transparence, ce rapport contient une analyse plus précise qu'à l'accoutumée des prévisions de recettes fiscales. Ces prévisions sont en particulier destinées à nourrir un débat au sein de la Commission Économique de la Nation qui en est saisie pour la première fois cet automne.

Les effets de la nouvelle économie

Il y a un paradoxe dans la montée spectaculaire de ce que l'on a appelé la nouvelle économie : le caractère massif du phénomène (qui pourrait s'apparenter à une révolution industrielle) contraste avec la faiblesse apparente de ses effets de court terme et l'incertitude sur ses effets de moyen terme, lorsque l'on cherche à les appréhender au niveau macroéconomique. Le présent dossier cherche à rendre compte de ces aspects contradictoires en adoptant plusieurs approches complémentaires.

Une première partie montre que si la poussée de l'investissement dans les nouvelles technologies est spectaculaire dans un nombre de plus en plus grand de pays (et donc sa contribution comptable à la croissance), ceci n'entraîne pour l'instant de rupture visible sur le progrès technique qu'aux États-Unis, et depuis peu. Le paradoxe de Solow (" Je vois des ordinateurs partout sauf dans les statistiques de productivité ") est peut-être en voie d'être résolu[1], mais il faudra encore un peu de temps.

Les effets de cette évolution sont pour l'essentiel encore largement devant nous et bien difficiles à quantifier. Cela se lit dans le comportement des marchés d'actions dont la nature est d'anticiper : l'explosion des capitalisations boursières des sociétés de la nouvelle économie témoigne de l'importance attribuée aux changements potentiels, mais l'incertitude qui les affecte s'observe dans leur grande volatilité.

Pour mieux comprendre les évolutions en cours, on a également développé une approche microéconomique, en analysant les bouleversements que les nouvelles technologies apportent dans le fonctionnement et l'organisation des entreprises et des marchés. Ces effets sont complexes et leur résultante est parfois ambiguë : tendance à l'égalisation des prix mais aussi possibilités nouvelles de discrimination entre les consommateurs ; rendements d'échelle poussant à la création d'entreprises dominantes mais faiblesse relative des barrières à l'entrée.

Cette incertitude pose un problème à la politique macroéconomique dans la mesure où il est aujourd'hui difficile d'apprécier dans quelle mesure les changements en cours permettent d'augmenter le potentiel de croissance. L'économie française aura sans doute d'ici la fin de l'année prochaine résorbé son retard de demande tel qu'on peut l'apprécier au regard des estimations actuelles de la croissance potentielle. La possibilité que la nouvelle économie contribue demain à doper cette croissance potentielle justifie les mesures prises par le gouvernement pour accélérer la diffusion de ses effets.

(1) Voir par exemple le rapport du Conseil d'Analyse Economique « Nouvelle Economie » par D. Cohen et M. Debonneuil.

Impact macroéconomique des Nouvelles Technologies de l'Information et la Communication

Depuis 1995, les États-Unis ont connu une croissance économique particulièrement forte, supérieure à 4% en moyenne annuelle, sans pour autant que des tensions inflationnistes apparaissent alors même que le taux de chômage est particulièrement bas. Cette période exceptionnellement longue d'expansion sans inflation a été accompagnée du développement de nouvelles technologies qui modifieraient les modes de production des firmes et pourraient conduire à une plus grande efficacité des marchés. Une situation aussi durablement favorable suggère l'entrée dans une nouvelle ère économique où croissance rehaussée, chômage durablement bas et tensions inflationnistes quasiment inexistantes se conjugueraient, ce qui a conduit à l'expression de " nouvelle économie ".

La diffusion de ces technologies est encore très récente, mais elle s'est indéniablement accélérée ces dernières années. Elle aboutit à une modération des prix, en grande partie imputable aux baisses des prix des biens technologiques, ce qui conduit à ce que l'investissement dans ces produits soit, dans presque toutes les économies, plus dynamique que l'investissement traditionnel. En revanche, jusqu'à présent, l'éventuel infléchissement à la hausse des gains de productivité n'est généralement pas avéré.

Ce constat global doit cependant être nuancé par les fortes différences entre pays : dans les économies anglo-saxonnes et scandinaves, la diffusion des nouveaux services et des nouvelles modalités d'échanges est aujourd'hui plus avancée.

Inflation réduite, investissement dynamique pourraient être les premiers effets de la nouvelle économie

Au niveau agrégé, la diffusion des nouvelles technologies contribue progressivement à une **modération des prix**, d'autant plus notable qu'elle se manifeste dans les pays qui connaissent une activité très dynamique, au premier rang desquels les États-Unis. Ainsi, le prix des ordinateurs, de la téléphonie mobile ou encore de l'accès à Internet est en constante diminution. De plus, les méthodes habituelles de partage volume/prix pourraient sous-évaluer ce mouvement, dans la mesure où elles ne corrigent pas toujours suffisamment de l'augmentation de la qualité des produits, ce que cherche à faire l'évaluation de prix hédoniques(2).

Il faut toutefois souligner qu'en matière de diffusion des baisses de prix aux secteurs traditionnels, les résultats empiriques aujourd'hui disponibles ne sont pas concluants : les prix des produits vendus sur Internet seraient encore parfois supérieurs à

(2) L'approche hédonique des prix redéfinit les biens à l'aide de leurs caractéristiques principales (vitesse de calcul, taille de la mémoire... par exemple pour les ordinateurs). Une fonction hédonique de prix est alors estimée reliant les évolutions passées des prix des produits à l'évolution de leurs caractéristiques technologiques. Cette fonction permet alors d'estimer un prix de réservation des produits des nouvelles générations, c'est-à-dire le prix qu'aurait eu ce nouveau produit s'il avait été disponible dans une période précédente. La véritable baisse des prix doit alors être évaluée entre le prix effectif et ce prix de réservation.

ceux vendus dans les réseaux de distribution traditionnels. Mais cela ne présume pas du service supplémentaire qui peut être rendu par le commerce électronique (notamment en gain de temps), et peut être dû à la taille encore faible des réseaux. Ainsi, aux États-Unis, où plus de 11 % de la population en âge de travailler achète sur Internet, une étude plus récente fait état de prix de 10 % inférieurs pour les livres et les disques compacts.

La modération des prix soutient le pouvoir d'achat des ménages. De manière plus indirecte, elle permet également aux banques centrales d'atteindre leur cible d'inflation dans un contexte de taux d'intérêt réel structurellement plus faibles : en retour, la politique monétaire moins restrictive soutient les différentes composantes de la demande, et donc l'activité à court terme.

L'évolution du prix des biens des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) incite les entreprises à les utiliser davantage dans leurs activités de production. On observe ainsi un ajustement très important du capital productif dans la plupart des économies : depuis le milieu des années 1980, les investissements en biens de technologies de l'information ont une croissance beaucoup plus élevée que celle de l'investissement global. Sur la période 1990-1996, où l'on dispose de données harmonisées, la croissance annuelle moyenne de l'investissement en équipement de technologies de l'information est supérieure à 10 % dans toutes les grandes économies alors que sur la même période, l'investissement global ne dépassait pas 1,5 % en moyenne annuelle dans ces pays, à l'exception des États-Unis et de l'Allemagne réunifiée *(tableau 1)*. La vigueur de la reprise qui a suivi a sans doute contribué à un rattrapage en cours actuellement.

Le dynamisme de l'investissement est un facteur de la croissance. Ainsi, l'évolution du stock de capital en nouvelles technologies a contribué à hauteur de 0.4 point par an en moyenne à la croissance américaine de 1990 à 1996[4], et encore plus depuis. Plus généralement, les

Tableau 1

Investissement en produits de NTIC et total, pays du G7, 1985-1996

Taux de croissance annuel moyen (en %)	Equipement des technologies de l'information*		Equipement de communication*		Equipement tous produits	
	1985-1990	1990-1996	1985-1990	1990-1996	1985-1990	1990-1996
Etats-Unis	19.6	23.8	16.7	5.1	2.3	4.3
Canada	17.2	17.6	20.6	4.3	8.7	-0.1
Japon	23.6	14.5	34.7	15.0	9.9	1.5
France	16.2	11.0	19.0	2.1	5.9	-0.7
Allemagne**	18.8	18.6	18.4	3.4	3.1	5.1
Royaume-Uni	25.5	17.6	20.3	2.2	7.9	0.1
Italie	20.8	12.9	25.6	9.2	3.8	0.9

Source : Schreyer (2000), perspectives économiques de l'OCDE [3]
* à prix constant, déflateur de prix harmonisé (sous l'hypothèse que les différences de prix entre biens des NTI et autres biens sont identiques dans tous les pays).
** Allemagne de l'Ouest uniquement pour l'équipement des technologies de l'information et de communication

(3) Les chiffres concernant la France peuvent différer de ceux obtenus dans d'autres études, notamment par l'INSEE, parce que la méthodologie et les périodes considérées ne sont pas exactement les mêmes. C'est dans les comparaisons, et donc pour les chiffres en niveau relatif, que réside l'intérêt principal de l'approche de l'OCDE.
(4) Source OCDE.

secteurs des nouvelles technologies contribuent de plus en plus significativement à la croissance. Alors qu'ils ne représentent en France qu'à peu près 6 % de la production, ils contribuent pour à peu près 20 % à la croissance, du fait de leur dynamisme supérieur. On estime ainsi que, par rapport à une situation où ils croîtraient au même rythme que le reste de l'économie, les nouvelles technologies ont été la source en France d'un surplus de croissance cumulé de 1.2 point entre 1995 et 1998.

L'utilisation croissante des technologies de l'information et des communications pourrait, en modifiant le système de production, conduire à augmenter l'activité potentielle. La question est de savoir si une telle hausse est transitoire ou peut être durable. Un changement dans le système productif résultant d'une modification des prix relatifs des inputs nécessite une croissance de l'investissement, ce que l'on a observé effectivement aux États-Unis et ce qui semble apparaître aujourd'hui en Europe. Cela étant, l'accélération ne sera alors que transitoire. L'activité retrouvera ensuite une progression égale à celle de la période antérieure et seul le niveau de PIB potentiel, et non le taux de croissance, sera plus élevé qu'en l'absence de diffusion des NTIC. En revanche, si cette évolution s'accompagne d'une augmentation du rythme d'accumulation du progrès technique entraînant une accélération de la productivité globale des facteurs, le surplus de croissance actuel constaté aux États-Unis et dans une moindre mesure dans les autres pays industrialisés, sera pérenne.

Les effets sur la productivité sont forts et bien identifiés aux États-Unis

La productivité apparente du travail aux États-Unis a sensiblement accéléré depuis la fin 1995, ce qui est habituel en phase d'amélioration de la conjoncture. Une fois corrigée des fluctuations cycliques, la productivité globale des facteurs (PGF) affiche deux ruptures de tendance significatives à la hausse au cours des 25 dernières années : l'une vers 1982-1983, soit au début de la période d'expansion des années 80, l'autre vers 1995, date à partir de laquelle les gains de productivité sont devenus exceptionnellement forts. Leur tendance serait désormais de + 2 % par an, contre moins de + 1,5 % observé sur la période 1975-1999.

L'accélération de la productivité apparente du travail est en partie le fruit du net redressement des efforts d'investissement des entreprises américaines depuis le début de la phase d'expansion actuelle: chaque poste de travail disposant d'une quantité de capital accrue est devenu plus productif. Mais il convient alors de se demander si le progrès technique – mesuré par la productivité globale des facteurs (PGF) – a également accéléré au cours de la période récente. De fait, depuis 1996, le taux de croissance annuel de la PGF a été supérieur de plus de 3/4 de point à sa moyenne des années 70 et 80. Une fois corrigée des fluctuations cycliques – par le taux d'emplois vacants – elle semble marquer deux accélérations structurelles au cours des 25 dernières années, aux mêmes dates que la productivité du travail, à savoir l'une vers 1982-1983, l'autre vers 1995.

L'essor des NTIC au cours des années 1990 semble ainsi se trouver au cœur du redressement de la croissance potentielle de l'économie américaine. Elles ont en effet à la fois contribué à l'accélération du progrès technique, tel que mesuré par la PGF, et à un net redressement de l'accumulation de capital, en partie imputable à l'accélération de la chute des prix du matériel informatique. Plusieurs études

récentes[5], établissent ainsi empiriquement que sur un point d'accélération de la productivité du travail entre 1991-95 et 1996-99, près d' 1/4 de point serait imputable à l'accélération de la PGF dans les secteurs producteurs d'ordinateurs et de semi conducteurs, et près d' 1/2 point à l'accumulation de capital en NTIC dans les secteurs utilisateurs. Au total, les NTIC seraient donc directement (PGF) ou indirectement (accumulation de capital en ce type de matériel) à l'origine de près des 3/4 de l'accélération de la productivité du travail constatée au cours de la deuxième moitié de la décennie 90.

Si l'effet positif des NTIC sur la croissance potentielle paraît aujourd'hui indéniable aux États-Unis, son impact plus spécifique sur le progrès technique dans les secteurs utilisateurs (par le biais d'économies d'échelle, d'externalités de réseau…) demeure sujet à controverse. Ainsi, si Oliner et Sichel identifient une accélération de l'ordre d' 1/4 de point de la PGF au cours de la deuxième moitié des années 90, Gordon[6] (2000) estime qu'elle devient nulle lorsqu'on la corrige de ses fluctuations cycliques. Dès lors, l'accélération récente du progrès technique s'expliquerait simplement par les avancées technologiques considérables réalisées dans les secteurs producteurs. En outre, les caractéristiques du matériel informatique se modifient rapidement, ce qui rend, comme on l'a vu, délicate la mesure de l'évolution de son prix. Il ne peut être exclu que les baisses retenues par les comptables nationaux soient insuffisantes, de sorte que la croissance du stock de capital en volume serait sous-estimée, et celle de la PGF dans les secteur utilisateurs de NTIC surestimée.

À ce jour, grâce aux NTIC, une rupture dans l'accumulation du progrès technique semble toutefois déjà s'être produite. Elle est sur le point de mettre fin au " paradoxe de Solow ", d'autant plus qu'il est possible que d'autres effets bénéfiques des NTIC sur la productivité soient encore à venir. En effet, en dépit de leur montée en puissance, elles ne représentent encore qu'environ 10 % du stock de capital productif, part qui devrait continuer de s'accroître dans le futur. Par ailleurs, l'investissement en NTIC génère des coûts d'ajustement élevés (réorganisation des processus productifs, formation du personnel...), qui peuvent temporairement peser sur la productivité, mais finiront par se dissiper. Enfin, l'histoire économique révèle que l'incorporation des nouvelles technologies au stock de capital a toujours mis un certain temps avant de se traduire en accélération du progrès technique au niveau macro-économique, comme le prouvent les exemples de l'électricité ou des chemins de fer.

Telle est peut-être l'une des raisons pour lesquelles l'évolution de la productivité ne s'observe pas encore dans les pays européens (sauf la Finlande). En effet, en comparant, parmi les économies les plus avancées, la croissance moyenne, corrigée du cycle, de la productivité globale des facteurs sur les deux décennies 80 et 90, on constate une accélération de cette croissance uniquement pour les États-Unis et le

(5) Par exemple, Oliner et Sichel (2000), " The Resurgence of Growth in the Late 1990s : Is Information Technology the Story ? ", Federal Reserve Board of Governors Finance and Economics Discussion Paper n°2000-20.
(6) Gordon, " Does the New Economy Measure Up with Great Inventions of the Past ? ", Journal of Economic Perspectives.

Canada *(tableau 2)*. Pour les autres pays de l'OCDE, seules les économies australienne, néo-zélandaise et scandinaves (Suède, Danemark, Finlande et Norvège) connaissent une certaine accélération de la productivité.

Tableau 2

Productivité globale des facteurs, pays du G7, 1980-1998

Taux de croissance (en %)*	1980-1990	1990[1]-1998[2]
Etats-Unis	1,0	1,4
Canada	0,5	1,1
Japon	2,0	1,6
France	2,1	1,1
Allemagne[3]	1,6	1,4
Royaume-Uni	nd	1,3
Italie	1,5	1,2

Source : OCDE, * basé sur des séries lissées et des parts des facteurs variables dans le temps.
(1) 1991 pour l'Allemagne.
(2) 1997 pour l'Italie et les Etats-Unis, 1996 pour le Royaume-Uni.
(3) Allemagne de l'Ouest avant 1991.

La diffusion des nouvelles technologies reste très hétérogène entre pays

Si l'on cite souvent les États-Unis comme exemple de la nouvelle économie, c'est que les autres pays, hors Scandinavie, semblent accuser un certain retard dans la diffusion des nouvelles technologies. De fait, tant du point de vue de la croissance des secteurs de nouvelles technologies que de leur utilisation, l'Europe continentale et le Japon sont loin des chiffres américains. Différentes raisons expliquent ce retard : des différences de coûts d'utilisation, un possible effet de structure, la part des secteurs de NTIC étant plus importante aux États-Unis, ainsi que le contexte macro-économique beaucoup plus favorable outre atlantique pendant la décennie 1990.

En premier lieu, les acteurs économiques sont d'autant plus incités à utiliser les nouvelles technologies que leur coût est faible. Or les coûts d'utilisation peuvent varier de façon importante d'un pays à un autre, et constituer ainsi un frein à la diffusion de ces technologies. On constate par exemple des disparités importantes dans le coût des connexions à Internet de par le monde. Ainsi, selon l'OCDE, le coût d'usage aux États-Unis, Canada, Mexique, Finlande et Australie était environ deux fois plus faible en 1999 que la moyenne dans les pays de l'OCDE. Le coût de 40 heures de connexion en France se révèlait 2 fois et demi plus élevé que celui des USA. Une grande partie des disparités tient aux coûts des tarifs de communication locale. Le dégroupage de la boucle locale entraînant une ouverture à la concurrence sur ce segment des communications devrait permettre un accès moins coûteux à Internet. Les réformes structurelles sur les marchés des produits, mises en place plus tôt dans les économies anglo-saxonnes y ont ainsi favorisé une baisse des prix plus rapide.

Par ailleurs, les effets de réseaux font que plus le processus de diffusion des nouvelles technologies se poursuit, plus les prix baissent et plus la vitesse de diffusion augmente : le seuil à partir duquel ces éléments se répercutent sur les statistiques nationales a pu être franchi pour quelques pays, les autres étant seulement sur le point de le faire. Une faible différence dans le calendrier se traduirait alors par une différence importante dans les chiffres. Ainsi, une étude de la banque Goldman Sachs, en reprenant le calcul de Jorgenson et Stiroh[7] pour le Royaume-Uni, montre que les nouvelles technologies ont contribué à la croissance de la productivité à hauteur de

(7) Jorgenson D. et Stiroh K. (2000), " Raising the Speed Limit : U.S. Economic Growth and the Information Age ", Brooking Papers on Economic Activity à paraître.

0,1 point par an seulement entre 1995 et 1999, contre 0,6 point aux États-Unis.

D'autre part, l'incitation des firmes à investir, en particulier dans les nouvelles technologies, et la propension des ménages à consommer, dépendent clairement de la perception des conditions économiques futures. Dans le contexte d'atonie de la demande ayant pesé pendant la plus grande partie de la décennie en Europe continentale et au Japon, les entreprises avaient peu de raisons d'investir massivement pour augmenter leur capacité de production. En ne renouvelant pas aussi rapidement qu'outre-atlantique leur stock de capital, elles n'ont pas favorisé la diffusion des nouvelles technologies dans les techniques de production. À l'inverse, l'explosion de l'investissement et de la consommation des ménages en produits de haute technologie est allée de pair avec la bonne tenue de l'activité globale aux États-Unis. L'amélioration structurelle sur le marché du travail a par ailleurs contribué à donner sur cette période la dynamique initiale nécessaire à l'activité.

Les choses ont changé en Europe depuis la reprise. De fait, depuis près de 2 ans, la croissance se situe à un niveau élevé en Europe et particulièrement en France, l'inflation reste faible et les investissements des entreprises sont aujourd'hui élevés. La diffusion des nouvelles technologies, bien qu'un peu tardive, est réelle : en France, par exemple, le nombre d'internautes fin 1999 est estimé à près de 6 millions contre moins de 4 millions l'année précédente ; l'équipement des ménages en ordinateurs, bien qu'encore faible, progresse de 20 % par an à peu près. Bien que la diffusion des nouvelles technologies soit encore limitée, les marchés boursiers européens ont d'ailleurs connu une évolution similaire à celle qui a caractérisé la bourse américaine. Ainsi, les entreprises des secteurs technologie, média et télécommunications (TMT) représentaient 35 % du marché français en juillet 2000, contre moins de 10 % pour la période antérieure à 1998 (voir encadré). Une telle situation est plus généralement apparue en Europe, avec des phénomènes de rattrapage par rapport au marché américain fin 1999-début 2000. Ceci traduirait bien le fait que les marchés anticipent désormais l'entrée de l'Europe dans la nouvelle économie.

Évolution boursière des sociétés TMT (Technologie-Médias-Télécommunications) sur le marché français des actions.

Une étude descriptive des évolutions boursières (rentabilités, volatilités, performances) des titres TMT français depuis le début des années 90, permet de dégager un certain nombre d'enseignements :

■ **Entre octobre 1999 et juillet 2000, la moitié de la hausse du marché français a été imputable aux valeurs technologiques.**

L'accroissement de cette contribution s'explique par la conjonction de deux effets : un effet-prix (augmentation des cours) ainsi qu'un effet-volume lié aux introductions de sociétés " nouvelle économie " sur le marché et à leur augmentation de capital. Cette forte contribution des titres TMT à la croissance du marché français depuis l'automne 1999 est toutefois plus faible que pour l'ensemble de la zone euro ou les États-Unis pour lesquels la proportion est de 75 %. Cette différence peut provenir du fait que le " décrochage " a tardé à démarrer en France par rapport aux autres marchés (le poids de ces valeurs était en juillet 2000 d'environ 35 % en France contre 46 % aux États-Unis), ce qui minore " mécaniquement ", et pour le moment, la contribution des valeurs TMT à la croissance du marché ;

■ **L'accroissement de la volatilité totale du marché depuis le début des années 90 de 17 % à 24 % provient des valeurs TMT (dont la volatilité est passée de 20 % à 50 %).**

Dans le même temps la volatilité des sociétés non-TMT est restée quasi inchangée à 17 %. Sur la période récente, la volatilité des titres TMT a contribué à hauteur de 60 % à la volatilité totale du marché français des actions, ce qui est une contribution comparable aux autres marchés occidentaux. La très forte variabilité des cours des titres TMT peut s'expliquer par l'incertitude entourant les résultats futurs de ces entreprises ;

■ **Même en tenant compte de la récente correction ayant affecté les titres TMT, ces derniers ont été, depuis l'automne 1999, relativement plus performants au regard du risque que les valeurs non technologiques.**

La performance d'un titre boursier se juge au travers du couple rendement/risque puisque le rendement n'est que la contrepartie de la volatilité, c'est-à-dire du risque. Or si les valeurs technologiques ont été fortement risquées (i.e. volatiles), ce supplément de risque a été plus que compensé par la hausse des valeurs.

La microéconomie de la nouvelle économie

Les évolutions techniques à l'origine de la nouvelle économie

Plusieurs ruptures technologiques provoquent de forts gains de productivité, une baisse importante des prix ainsi que l'irruption de nouveaux moyens de communication

Le développement des nouvelles technologies de l'information repose pour une large part sur des composants électroniques déjà anciens : le transistor a été inventé en 1947, le microprocesseur dans les années 70. Des progrès technologiques ont permis par la suite une amélioration progressive des performances et des fonctionnalités des produits (miniaturisation, gains rapides de puissance), ainsi que des baisses de prix qui ont stimulé la demande.

Dans le secteur des matériels informatiques, ce progrès technique a entraîné une très forte diminution des prix : en calculant leur évolution à niveau de performance constant (indice des prix dits " hédoniques "), on constate qu'ils diminuent depuis 1970 de 15 % à 20 % par an en moyenne. Cette baisse reflète en partie les évolutions technologiques, mais aussi l'augmentation de la demande dans des activités où les coûts fixes de production sont importants. Parallèlement, le secteur des télécommunications a aussi connu un progrès technique soutenu, permettant de transporter une information plus riche à moindre coût. Depuis 20 ans, la " boucle locale ", partie du réseau téléphonique comprise entre le domicile de l'abonné et le premier commutateur, a bénéficié d'une augmentation de sa capacité de transmission de 45 % en moyenne par an. Des innovations technologiques ont démultiplié la puissance d'une paire de fibres optiques, capable dès aujourd'hui de transporter des dizaines de millions de communications téléphoniques simultanées sur de longues distances. La déréglementation a ensuite stimulé ces évolutions et contribué aux fortes baisses de prix observées dans les secteurs devenus concurrentiels (entre 1996 et 1999 le prix des communications longues distances a diminué en France de 45 % en moyenne).

Ces progrès permettent de transporter une information plus riche, intégrant données, sons et images, tout en permettant une plus grande mobilité du récepteur. La possibilité de traiter des données de natures différentes par des technologies de communication qui avaient au départ des vocations distinctes (satellite et diffusion télévisée, fil de cuivre et téléphonie, ondes hertziennes et radiophonie) a entraîné à la fin des années 90 une convergence entre informatique, audiovisuel et télécommunications. Une multitude d'acteurs issus de mondes différents peut alors entrer sur ce nouveau marché des " services multimédia ".

C'est le protocole Internet qui, par son aptitude à interagir avec un grand nombre de technologies et à assurer tous types de communications (téléchargement de fichiers, courrier électronique, téléphonie, …) s'est imposé comme un des outils permettant de gérer ces flux d'information. Ceci explique son succès, qui repose aussi sur sa capacité à faire communiquer entre

eux un rassemblement hétérogène de réseaux distincts : artères principales propriétés d'opérateurs, d'autres sociétés privées ou d'organisations publiques, mais aussi réseaux régionaux, réseaux locaux d'entreprises (et d'universités) ainsi que fournisseurs d'accès qui raccordent par la boucle locale les utilisateurs individuels. À sa suite, des technologies complémentaires se sont à leur tour imposées comme des standards, par exemple l'hypertexte qui permet d'inclure dans un texte des références à d'autres informations. Cette émergence de solutions technologiques ouvertes et compatibles entre elles, aux dépens des systèmes " propriétaires " ne pouvant communiquer qu'avec les produits d'un même constructeur, s'explique par l'importance des avantages apportés par une mise en réseau des différents éléments.

Les externalités de réseaux

On parle d'effets réseau ou d'externalités de réseau lorsque l'intérêt d'un bien pour un utilisateur dépend du nombre de personnes qui le consomment. Dans le cas des réseaux de communication, c'est le nombre d'abonnés qui importe. Schématiquement, il n'y a pas d'intérêt à être seul possesseur d'un téléphone ou d'un fax puisqu'il n'est alors pas possible de l'utiliser. Ce type d'effet ne se limite pas aux seuls réseaux physiques : les utilisateurs d'un même produit ressentent par exemple un effet réseau dans la mesure où plus ils sont nombreux, plus les services associés au produit auront tendance à se développer (service après-vente, ...). Ce qui est particulier aux réseaux comme le téléphone, le fax ou l'internet c'est l'importance de ces externalités. Internet a d'ailleurs pour vocation d'être une sorte de réseau des réseaux, c'est-à-dire de permettre l'interconnexion entre différents réseaux préexistants. Son succès repose principalement sur cet effet d'externalités.

Le développement d'une activité concernée par un effet de réseau a une dynamique particulière. À son lancement, les externalités sont encore faibles. À mesure que le marché se développe, il devient plus intéressant pour des adhérents potentiels de rejoindre le réseau, dont la taille croît ainsi, ce qui renforce le processus. Ainsi, observe-t-on souvent une période assez longue de maturation, avant que le réseau n'atteigne une taille critique qui incite alors à le rejoindre. L'exemple du fax est révélateur : la technologie a été très tôt maîtrisée, mais il était inutile de s'en doter tant que peu d'autres entreprises en disposaient. Une fois le mécanisme enclenché, la croissance du marché a été très rapide. Les phénomènes actuels d'engouement pour Internet relèvent de ce mécanisme. Une loi, dite de Metcalfe et basée sur le nombre de contacts que permet le réseau, attribue à un réseau donné une valeur proportionnelle au carré du nombre de membres du réseau. Ceci concorde avec le fait que la fusion ou la mise en compatibilité de deux réseaux conduit à une valeur supérieure à la somme des valeurs associées à chacun des réseaux, du fait de ce principe d'externalités. Il est dans ces conditions naturel que dans des secteurs d'activités où l'effet réseau est particulièrement important apparaissent des entreprises dominantes.

Internet conduit à de nouveaux modes de tarification et de partage des profits entre les opérateurs

La gestion des transmissions impose de nouveaux mécanismes de tarification du trafic. Les informations sont en effet découpées en paquets, chacun d'entre eux étant acheminé par un procédé qui prend en compte l'état instantané du réseau pour trouver le meilleur chemin. L'information sur Internet est ainsi mélangée au sein de flux considérables de données gérés successivement par une multitude d'opérateurs distincts, ce qui rend impossible tout contrôle précis du trafic et toute rétribution précise entre opérateurs. Il en résulte de nouveaux modes de règlements financiers entre gestionnaires de réseaux, avec des mécanismes de reversement de charges forfaitaires en cascade où les rapports de force jouent un rôle prépondérant. Ainsi, les plus gros acteurs feront payer les autres opérateurs pour une interconnexion à leur propre réseau, tout en utilisant réciproquement celui des autres sans contrepartie financière.

Ces évolutions associées à une explosion des capacités de transmission ont entraîné un déplacement de la valeur ajoutée au détriment des secteurs d'activité traditionnels des télécommunications. Même s'il reste très difficile de déterminer le besoin futur en communication induit par les services multimédias, tout acteur possédant aujourd'hui quelques fibres dispose de capacités de transmission qui dépassent ses besoins à court terme. En conséquence, l'activité historique des opérateurs, le transport de communications sur de longues distances, ne suffit plus aujourd'hui à assurer leur rentabilité. De nouvelles sources de profit sont mises en avant, comme la fourniture d'accès à Internet et le " référencement " des acteurs de ce réseau *(cf. encadré sur la visibilité)*.

La visibilité sur Internet

Les fournisseurs de services ne peuvent se contenter d'une simple présence sur le réseau : il leur est nécessaire d'acquérir une visibilité, afin d'être connus des consommateurs éventuels. Dans l'économie classique, un commerçant se signale naturellement auprès de la clientèle de proximité. En revanche, un " commerce " virtuel passe complètement inaperçu, à moins d'avoir recours à la publicité sur des médias traditionnels, ou de se faire référencer sur le Web par un intermédiaire. La première solution nécessite de lourds investissements, et l'on constate effectivement un poids croissant des charges liées à la publicité dans le budget de ces entreprises. La seconde solution consiste à s'appuyer sur les principaux portails (sites qui se proposent d'être une porte d'accès vers d'autres) et moteurs de recherche (sites spécifiques qui dirigent les internautes vers les sites Web correspondant à leurs centres d'intérêts) : si l'on prend l'exemple d'une agence de voyage, il lui est nécessaire d'apparaître dans la liste des sites que ces intermédiaires afficheront dans les catégories du tourisme et du voyage. Les moteurs de recherche explorent automatiquement le réseau pour détecter de nouveaux sites, et certains portails en présentent souvent un nombre important au choix de l'utilisateur. Celui-ci ne pourra cependant gérer toujours un tel flot de données (" trop d'informations tue l'information "..) et préférera généralement s'orienter vers les 2 ou 3 principales recommandations du portail. Ces " liens logiques " établis par les intermédiaires représentent donc des facteurs essentiels pour tout acteur sur le réseau. De tels liens peuvent à terme devenir une ressource rare, ce qui pourrait créer un goulot d'étranglement pour tout nouvel entrant qui ne pourrait se faire référencer par les principaux portails mondiaux.

Si le sentiment de gratuité d'Internet a favorisé son développement, ces mécanismes financiers deviennent essentiels pour en assurer aujourd'hui la viabilité économique. La complexité des échanges entre intervenants le long du réseau ne permet pas d'évaluer aisément la rentabilité de chaque activité. C'est l'une des raisons qui expliquent l'incertitude sur les valorisations des firmes (voir plus loin). Le consensus actuel semble être que la périphérie (" l'accès ") et les liens logiques (la " visibilité ") sont les activités les mieux capables de générer à terme des profits. Les perspectives de développement du réseau et la croissance attendue des activités qui lui sont liées restent donc encore difficiles à estimer. L'anticipation d'un rythme de croissance élevé se justifie cependant par l'évolution vers une société de l' " information " analysée dans ce qui suit.

La structure des consommations et les conditions d'échange de nombreux produits sont modifiées

Une part croissante de la demande concerne des produits dont la production présente des rendements d'échelle fortement croissants

À elle seule, la contribution de l'investissement en nouvelles technologies de l'information et de la communication expliquerait 3 points de la croissance de l'investissement des entreprises françaises en 1998. Même si ces résultats sont encore très inférieurs à ce que l'on a observé aux États-Unis, l'effort des entreprises françaises est remarquable : depuis 1994, les taux de croissance de l'investissement en NTIC sont systématiquement supérieurs à 10 % et dépassent 20 % en 1998. Le contenu en NTIC de la consommation des ménages apparaît plus modeste (il est resté quasi stable à 3 % en valeur de 1991 à 1998). Mais cette consommation a brusquement accéléré en volume en 1998 (+ 16 % environ contre + 8 % en 1997) expliquant à hauteur de 0,4 point la croissance de la consommation. Le nombre d'abonnés aux services de communications cellulaires a augmenté de près de 80 % entre 1998 et 1999 (plus de 20 millions d'abonnés fin 1999). Le taux d'équipement des ménages en micro-ordinateurs s'élève à 23 % mi-1999.

Le développement des NTIC va bien au-delà de cet impact sur la vente de biens technologiques, car il permet la dématérialisation d'un grand nombre de biens traditionnels et le développement sur les réseaux d'une variété importante de services. La plupart des journaux possèdent par exemple un site Internet sur lequel il est possible d'accéder à une partie de la publication physique. Le développement de la technologie MP3 permet de télécharger sur son ordinateur connecté à Internet des morceaux musicaux dont la qualité sonore est analogue à celle des CD. L'achat d'une encyclopédie peut déjà être remplacé par l'accès à un service en ligne de recherche avancée d'information.

Les conséquences du développement de l'économie numérique sur l'industrie du disque

La musique en ligne ne représentait en 1998 que 0,4 % des 275 MdF de chiffre d'affaires du marché mondial de la musique. Si les projections disponibles, qui prévoient que sa part de marché pourrait atteindre 11 % en 2005, étaient avérées, les modes de production et de distribution traditionnels de musique demeureraient, à moyen terme, encore largement prédominants. L'industrie discographique devra malgré tout s'adapter aux mutations liées aux nouvelles technologies mais le modèle économique qui s'imposera à elle reste difficile à décrire avec précision.

Dans le modèle économique traditionnel de l'industrie phonographique intervenaient jusqu'à présent trois acteurs : l'artiste, le producteur et le distributeur , chaque acteur étant rémunéré : l'artiste percevait des droits d'auteurs, les producteurs cédaient leurs albums à des prix de gros aux distributeurs qui les vendaient aux consommateurs en dégageant une marge. Les nouvelles technologies permettent désormais la vente directe de CD sur Internet, le téléchargement de musique, la recherche et l'échange gratuit de musique et la création de sites dédiés à certains artistes.

Ces évolutions technologiques ont pour conséquences :

– de brouiller les frontières entre les métiers du disque : les distributeurs traditionnels sont concurrencés par les producteurs et par de nouveaux entrants;

– de modifier profondément les relations entre artistes et producteurs : les sites dédiés aux artistes sont intégrés à la stratégie marketing des producteurs, tandis que certains musiciens réputés les utilisent pour diffuser gratuitement ou vendre leurs compositions sur le Net ;

– d'étendre considérablement les possibilités de création artistique : les artistes inconnus ou débutants peuvent accéder au public sans enregistrer un disque et se soumettre aux critères essentiellement commerciaux des producteurs car ils peuvent exposer et vendre directement à peu de frais leur musique sur le Web ;

– de rendre donc nécessaires de nouveaux modes de tarification.

Les hésitations stratégiques des principaux acteurs sont liés au fait que la musique en ligne ne constitue pas encore une activité rentable : si elle permet de diminuer les coûts de stockage et de personnel et supprime ceux liés à la distribution, elle nécessite aussi des investissements techniques et humains importants. Ainsi, aux États-Unis, l'industrie du disque s'est d'abord opposée à son développement qui lui semblait menacer le *Copyright,* avant d'investir massivement dans la recherche et les essais. En fin d'année 1998, la RIAA *(Recording Industry Association of America)* et l'IFPI (Fédération Internationale de l'Industrie Phonographique) ont engagé en collaboration avec des fabricants tels qu'IBM, Microsoft, Sony ou ATT, la mise au point d'une norme commune de format MP3 sécurisé, le SMDI *(Standard Digital Music Initiative)* mais cette initiative n'a pas abouti, plusieurs *Majors* [8] ayant décidé, au printemps 1999, de développer leurs propres systèmes sécurisés en s'associant avec certains opérateurs. Les *Majors* ont également noué

des alliances entre eux en vue d'assurer directement la diffusion de musique en ligne et intenté en cours d'année 2000 des procès à l'encontre des sociétés MP3.com et Napster.

Les tentatives de positionnement sur le marché émergent de la musique en ligne se multiplient, bien que le modèle économique traditionnel assure toujours la rentabilité de l'industrie phonographique.

Aux États-Unis, les nouveaux entrants rencontrent des problèmes financiers, alors que les acteurs en place tels que les *Majors* développent massivement leurs services de musique en ligne, concurrençant ainsi fortement les distributeurs. Confrontés à cette concurrence des producteurs, qui ont la possibilité d'exposer sur le Web la totalité de leur catalogue de titres, les disquaires traditionnels tentent de repositionner leur offre : certains mégastores prévoient de doter leurs magasins de bornes de téléchargement interactives, afin de permettre à leurs clients de graver sur CD, moyennant paiement, des titres de musique à l'unité ou des compilations personnalisées et d'accéder à l'ensemble du catalogue des Majors.

En France, les distributeurs ont eu davantage de temps pour anticiper les évolutions en cours : avec un chiffre d'affaires de 40 MF en 1999, la FNAC est le leader du marché, les nouveaux entrants, comme Bol-France, réalisant des ventes bien moins importantes mais qui progressent à des rythmes élevés. À la dizaine d'acteurs actuellement présents sur le marché, s'ajoutent les distributeurs indépendants alimentant les boutiques de certains portails, les discounters, les sites de vente directe des *Majors* et, depuis peu, des firmes américaines comme Amazon.com : le marché français pourrait donc se concentrer et être à terme dominé par un nombre réduit d'acteurs généralistes.

Les produits technologiques et les produits informationnels partagent une structure de coûts caractéristique de la nouvelle économie : **les coûts fixes de production,** c'est-à-dire ce qui doit être dépensé indépendamment de la quantité de biens produite, **sont élevés, alors que les coûts marginaux,** qui correspondent à la production d'unités supplémentaires, **sont très faibles.** Pour ce qui est des produits technologiques, ceci est dû à l'importance croissante de la recherche et développement. Pour les produits informationnels, leur dématérialisation permet leur reproduction à coût presque nul. Ces évolutions créent des alternatives presque gratuites à certains biens, et les acteurs de ces industries voyant leur mode de rémunération traditionnel remis en cause, cherchent des sources de rentabilité complémentaires à travers le développement de nouveaux services.

Le commerce électronique concerne à terme la plupart des secteurs d'activité, mais son incidence sur les prix reste incertaine

Internet permet de réduire les coûts de transaction attachés à l'échange de nombreux produits existants et de développer des services nouveaux. Ces deux caractéristiques contribuent à augmenter le sur-

(8) Les Majors sont les quatre maisons de production (Aol-Time-Warner-Emi, Sony Music, Universal, BMG, filiale de Bertelsmann) détenant à elles seules 80 % du marché mondial de la musique.

plus global de l'économie, qui agrège satisfaction des consommateurs et profit des entreprises[9]. Bien qu'il soit encore peu développé, le commerce électronique connaît un essor croissant en France, particulièrement depuis 1998. Les marchés électroniques concernent aujourd'hui majoritairement les transactions entre entreprises (le business to business [B2B]). Le commerce électronique concernant les particuliers (le business to consumer [B2C]) se concentre pour le moment sur un nombre limité de biens et de services ; il s'agit des matériels informatiques, des produits de loisirs – voyages, livres et disques – et des services financiers.

Le commerce électronique modifie aussi les conditions d'échange, et donc ce qu'en retirent entreprises et consommateurs. Le sens de cette modification est ambigu. D'une part, le commerce électronique permet la rencontre d'un grand nombre d'offreurs et d'acheteurs, et donne la possibilité à ces derniers d'obtenir à coût très réduit des informations sur les produits et leurs prix, ce qui contribue a priori à intensifier la concurrence. Mais d'autre part, cette circulation de l'information et la possibilité pour les vendeurs de répondre instantanément à toute baisse du prix d'un concurrent, en s'alignant sur lui, peuvent aussi renforcer les possibilités de collusion entre vendeurs (qui n'ont plus aucun intérêt à essayer de vendre moins cher).

(9) Mais la mesure de cet effet positif est difficile, et plus encore son enregistrement dans la comptabilité nationale. En tout état de cause, le commerce par Internet est un phénomène très récent, dont les statistiques, comme les prévisions, sont encore peu fiables. Certains indicateurs permettent cependant de percevoir la dynamique du phénomène.

Les prix sur les marchés électroniques

Les nouvelles technologies, et Internet plus spécialement, permettent le développement de modes de tarification originaux. Sur beaucoup de sites Internet, par exemple, le prix n'est pas une donnée connue *ex ante*. On assiste au développement de deux phénomènes : le recours aux enchères et les achats groupés. Coexistent des sites avec enchères habituelles, de type ascendant pour vendre un bien donné et des systèmes d'enchères descendantes pour permettre l'achat ; ce second cas est celui des plates-formes d'achat regroupant différentes entreprises qui demandent à leurs fournisseurs potentiels d'enchérir. Dans les deux cas, les enchères sont mises en place pour essayer de capter le maximum de surplus de l'échange. Le principe des achats groupés pour un bien donné est d'obtenir des réductions de prix en fonction du nombre de personnes qui choisissent de l'acheter ainsi pendant une certaine période. Au moment où un consommateur se décide à acheter, il ne connaît pas le nombre d'acheteurs et donc pas le prix qu'il paiera effectivement *in fine*. Ces pratiques peuvent contribuer, avec la personnalisation des offres, à une stratégie de segmentation des marchés.

Des études empiriques réalisées aux États-Unis portant sur les prix des biens proposés sur les marchés électroniques ont mis en évidence les points suivants :

■ **Le niveau des prix n'est pas toujours plus faible sur les marchés électroniques.**

Les premières études (Lee (1997), Bailey (1998)) ont observé des prix en général plus élevés sur Internet : elles portent l'une sur les voitures d'occasion avec des marchés organisés par enchères électroniques, l'autre sur les débuts (1996-1997) des ventes par Internet de CD et de livres, alors que le nombre d'offreurs était limité. Depuis, une étude de Brynjolfsson et Smith (1999) portant sur les prix des livres et CD vendus aux États-Unis à travers Internet et les marchés conventionnels en 1998 et 1999 a observé des prix inférieurs de 9 % à 16 % sur Internet.

■ **La dispersion des prix est plus élevée sur les marchés électroniques.**

On s'attendrait pourtant à ce qu'elle soit inférieure à ce qu'elle est sur les marchés conventionnels, du fait de la bonne information sur les prix résultant de la faiblesse des coûts de recherche. Mais cette hypothèse n'est pas confirmée par les études empiriques : Bailey (1998) et Brynjolfsson et Smith (1999) constatent que les différences de prix aux États-Unis pour des livres et CD identiques peuvent atteindre 50 % entre les détaillants, la moyenne de ces différences de prix étant de 33 % pour les livres et de 25 % pour les CD, dans tous les cas supérieure à ce qu'elle est sur le marché conventionnel correspondant. La notoriété du site internet, la personnalisation des relations entre clients et fournisseurs, les stratégies de différenciation sont susceptibles d'expliquer ces dispersions de prix significatives.

Par ailleurs, les entreprises vont pouvoir utiliser les nouvelles technologies pour segmenter les marchés par une différenciation des produits ou des prix en fonction du profil des consommateurs. La différenciation des produits permet d'exploiter la spécificité de chaque groupe de consommateurs (qui va se révéler à travers son choix lors de l'achat). La discrimination par les prix consiste à personnaliser le prix en fonction du client, grâce à des fonctionnalités optionnelles du produit. Les outils électroniques développés sur internet améliorent considérablement la capacité des entreprises à mener de telles politiques. Celles-ci sont désormais capables d'accumuler de l'information sur un client pour déterminer ses préférences, deviner son pouvoir d'achat, et fixer en conséquence le prix qui lui sera proposé. En contrepartie d'un prix éventuellement plus élevé, le consommateur trouvera un produit précisément adapté à ses besoins. Ces politiques de différenciation et de discrimination permettent aux entreprises d'améliorer leurs profits en vendant plus cher aux consommateurs dont la propension à payer est plus importante, et en proposant simultanément des produits adaptés à des goûts différents, ce qui entraîne une hausse de la demande. Ceci est susceptible de concerner tous les produits échangés sur Internet, qu'ils appartiennent à l'ancienne ou à la nouvelle économie.

Pour toutes ces raisons, l'impact à long terme sur les prix reste incertain. Dans le court terme, les entreprises cherchent vraisemblablement à conquérir des parts de marché pour acquérir une taille critique à travers une guerre des prix. Tôt ou tard, les prix devront revenir à un niveau permettant aux entreprises de dégager des profits. En pratique, le mouvement effectif des prix dépendra des dynamiques relatives du progrès technique et des économies d'échelle qui continueront à réduire les coûts, et de la concentration progressive des secteurs concernés, qui devrait susciter une remontée des prix. Ces évolutions dépendront également du développement du commerce électronique : le niveau de prix d'un bien sera peu affecté tant que les formes habituelles du commerce constitueront son principal mode de diffusion.

Commerce par Internet : l'exemple du secteur automobile

Le secteur automobile est concerné de deux façons par le développement d'Internet : par la modification des relations avec les fournisseurs mis en concurrence sur des plates-formes d'achat, et par l'émergence d'un nouveau mode de distribution, dont le potentiel est encore mal estimé.

■ Les relations constructeurs - fournisseurs : le " business to business " (B2B)

Les trois constructeurs américains General Motors, Ford et Daimler Chrysler, auxquels se sont associés Renault-Nissan et Toyota, ont annoncé début 2000 le lancement d'un site Internet de gestion de leurs achats, destiné à gérer les transactions avec leurs fournisseurs. Le projet consiste à mettre en ligne au sein d'une plate-forme commune, ouverte à l'ensemble des intervenants de la filière automobile, les échanges entre constructeurs automobiles et équipementiers. L'objectif est de diminuer les coûts d'approvisionnement en accroissant la pression concurrentielle, en réduisant le nombre des intermédiaires, le niveau des stocks,

les coûts de transport et en simplifiant les procédures de passation des commandes. Avec l'accélération de la transmission et l'augmentation du volume des informations autorisées par Internet, les constructeurs seront à même de réaliser des gains de temps lors de la conception et du développement de nouveaux véhicules. En outre, la flexibilité accrue dans le processus de production peut constituer une étape vers la commande en ligne des consommateurs et la fabrication personnalisée des véhicules à la demande.

■ Les relations avec les clients : le " business to consumer " (B2C)

Aux États-Unis, un nombre croissant d'acheteurs utilisent Internet pour s'informer sur les produits et les coordonnées des concessionnaires. Le marché reste cependant encore marginal : en 1999 seulement 2,7 % d'entre eux ont passé la totalité de la commande en ligne, part qui devrait passer à 5 % en 2000. Les grands constructeurs, notamment General Motors et Ford, ont renforcé leur présence sur Internet, en créant des filiales (e-GM et Ford Consumer Connect). L'objectif à terme est de développer un nouveau système offrant au consommateur la possibilité de personnaliser sa commande. Ce modèle de mise en production à la commande, reliant les demandes particulières des clients au système d'approvisionnement et de livraison du constructeur, a pour objectif de réduire les délais de livraison et de maîtriser davantage la gestion des stocks et, à terme, les coûts de fabrication. Pour les constructeurs américains, cette politique vise en outre à reprendre le contrôle de la relation à la clientèle, en réaction au succès rencontré au cours des dernières années par les sites marchands indépendants spécialisés dans la vente de voitures, dont le développement s'est appuyé à l'origine sur le marché de l'occasion.

Les initiatives des constructeurs européens dans le commerce électronique sont récentes. Elles se caractérisent par une approche intégrant les réseaux traditionnels au processus de vente en ligne, en particulier en portant graduellement sur Internet l'offre de véhicules d'occasion des concessionnaires. La vente en ligne de voitures neuves est en cours d'expérimentation pour les deux constructeurs nationaux français, sur les marchés d'Europe du Nord et au Royaume-Uni qui bénéficient d'un fort taux d'équipement Internet auprès du public. Renault annonce, par exemple, pour fin 2000 la mise en service d'un site proposant au client de configurer lui-même le véhicule qu'il souhaite acheter et de pré commander la voiture en ligne. La transaction finale sera réalisée auprès d'un concessionnaire du réseau de la marque. L'objectif est parvenir, à l'horizon 2002, à réduire à 15 jours le délai entre la commande du véhicule et sa livraison.

Les entreprises s'adaptent peu à peu aux conséquences des nouvelles technologies

Le développement de la nouvelle économie fait apparaître de nouveaux modèles de développement

Le développement des nouvelles technologies et l'anticipation de la croissance du commerce électronique ont suscité la création d'entreprises, qualifiées de " starts up ", dont l'activité est en rapport direct avec la nouvelle économie. Il impose aussi un repositionnement stratégique de certaines entreprises déjà en place. On peut distinguer quatre principaux types d'activité :

- La fourniture d'accès qui consiste à vendre l'accès à Internet aux particuliers et aux entreprises. Les acteurs sur ce créneau cherchent à disposer d'une large couverture du marché, ainsi que d'un portefeuille de services complets.
- Le support au développement qui consiste à permettre aux entreprises de s'adapter à la nouvelle économie en mettant en réseau leurs activités. De nombreuses sociétés de l'informatique convergent vers cette activité, et se rapprochent voire fusionnent avec des cabinets de conseils en organisation (Cap Gemini et Ernst&Young)
- Les " dot.com " qui ne sont que la transposition dans le monde virtuel d'activités existantes telles que l'enseignement, le commerce, la banque, les medias. On y trouve aussi bien les acteurs du secteur des NTIC que ceux de l'ancienne économie (France Télécom, Apple et Hachette développent chacun des projets de " e-education ")
- L'intermédiation des " dot.com " : il s'agit de mettre en présence les différents acteurs du Web (consommateurs, fournisseurs de service, …) à l'aide de portails, moteurs de recherche, …

Les transferts de valeurs induits par la nouvelle économie se font au détriment, comme on l'a vu, de l'activité historique d'opérateur longue distance et forcent les acteurs du secteur des télécommunications à se repositionner autour de nouvelles activités potentiellement rentables. Trois positionnements se présentent à eux pour véritablement tirer parti de leurs situations d'opérateurs de réseau : la fourniture d'accès, le support au développement et l'intermédiation. Cette dernière option les place directement en concurrence avec les nouveaux entrants. On observe ainsi de vastes mouvements de fusions et acquisitions, les entreprises cherchant souvent à développer simultanément plusieurs stratégies et à diversifier leurs portefeuilles d'activités pour diminuer le risque. Les " dot.com " rassemblent en revanche des acteurs très différents : opérateurs historiques, nouveaux entrants, entreprises de l'ancienne économie cherchent à se positionner sur ce créneau.

Comment les sites Internet génèrent-ils un profit ?

Le réseau Internet permet l'apparition de nouvelles pratiques commerciales : beaucoup de biens informationnels sont, par exemple, diffusés gratuitement. Il faut alors essayer de comprendre comment les entreprises développant un site Internet vont pouvoir générer un profit. Il y a en fait plusieurs modèles possibles, qui peuvent d'ailleurs être combinés :

■ Ventes en lignes

Il s'agit d'utiliser Internet comme un autre mode de distribution. Le consommateur paye alors l'achat du bien. Cela peut concerner de nouveaux entrants dont l'activité se réduit au e-commerce ou des acteurs de l'ancienne économie qui souhaitent s'affranchir de leurs distributeurs, augmenter leur couverture ou dématérialiser leurs produits.

■ Intermédiation

Cela consiste à mettre en relation des acheteurs et des vendeurs. L'entreprise joue alors le rôle d'intermédiaire et se rémunère en percevant une commission. Elle peut se faire à la transaction (sites d'enchère) ou lors de l'orientation vers le site du vendeur.

■ Financement par la publicité

Certains sites offrent un contenu ou des services complètement gratuits. Le financement provient des bannières publicitaires qu'ils affichent. Cela se développe essentiellement dans le cas où il y a un très fort passage (ex : moteurs de recherche) ou lorsque le site est très spécialisé ce qui permet à la publicité d'être ciblée et donc plus efficace.

■ Financement par la revente d'information

Les données sur des consommateurs et leurs habitudes d'achats ont une valeur importante, puisqu'elles peuvent être utilisées pour cibler des campagnes marketing et en réduire les coûts. Les biens sont alors offerts aux consommateurs en échange d'informations explicites (questionnaire) ou implicites (suivi du déplacement du consommateur sur les différents sites).

■ Financement par une activité adjacente

Le site Web n'est qu'un centre de coût. La rétribution peut provenir d'une entreprise associée, comme avec le modèle initial américain (rétrocession d'une part du chiffre d'affaire du fournisseur d'accès). Il s'est surtout développé récemment auprès de fournisseurs de biens de consommation qui espèrent voir le visiteur virtuel de leur site se transformer en acheteur physique

■ Financement par affiliation

Le site Internet a des bannières qui peuvent conduire l'utilisateur vers des sites commerciaux, en rapport avec le thème du site. Le site d'origine est rémunéré soit en fonction du nombre de clients qu'il amène aux sites commerciaux, soit au pourcentage des commandes finalement passées sur ces derniers.

Des risques importants qui rendent problématique la valorisation des entreprises

Les valeurs boursières de ces entreprises fluctuent beaucoup, ce qui reflète les difficultés qu'il y a à les valoriser. Leur volatilité moyenne atteint 50 % sur la période octobre 1999 - juin 2000, alors que la volatilité moyenne du marché est de 24 %. À priori, la valorisation des entreprises en activité sur ces nouveaux segments devrait procéder du même calcul des bénéfices futurs actualisés que dans le cas usuel. Cependant les donnée de ce calcul ne sont pas facilement identifiables, ce qui explique des fluctuations brusques. Le développement de nouveaux types de « business model » ne permet pas aisément de déterminer la valeur terminale de l'entreprise lorsqu'elle aura stabilisé sa croissance, alors que les profits à court terme restent fortement négatifs. Les méthodes reposant sur la valeur des abonnés procèdent de la même approche : il s'agit de combiner la croissance en nombre d'abonnés et la valeur d'un abonné à un horizon défini. Tous ces paramètres resteront difficiles à estimer tant que le rôle économique et la croissance du réseau ne sont pas connus et tant que le profil économique des utilisateurs n'est pas bien cerné. Dans bien des cas, plusieurs entreprises sont en concurrence pour obtenir à terme une situation dominante et cherchent, pour l'acquérir, à pratiquer des prix faibles pour conquérir des parts de marché, tout en s'engageant dans une course à l'innovation qui repoussera d'autant la date de maturité du marché.

Si l'on cherche à déterminer quelle croissance et quelle valeur terminale peuvent justifier la valorisation très élevée de certains actifs de la nouvelle économie, on constate alors que les investisseurs parient (consciemment ou non) sur l'avènement de poids lourds dans l'économie mondiale issus de start-up Internet. Ils privilégient donc un scénario de convergence vers un nombre réduit d'entreprises dominantes, la difficulté étant de savoir laquelle parmi toutes ces entreprises en croissance sera celle qui s'imposera à terme. Le risque individuel de chaque entreprise est donc élevé, mais le risque agrégé d'un secteur est plus faible. Cette croyance des investisseurs en l'avènement de la nouvelle économie permet du même coup à ces nouveaux acteurs, grâce aux fonds qu'ils peuvent lever en bourse, de se diversifier en rachetant d'autres start-up (d'où une diminution des risques), voire d'acquérir des entreprises de l'ancienne économie.

Les nouvelles technologies induisent dans l'ensemble des entreprises des mouvements d'externalisation et de concentration

Les performances d'une entreprise tiennent à sa capacité à gérer l'information, qu'elle concerne son environnement (le marché) ou son fonctionnement interne. De ce point de vue, le développement des technologies de l'information concerne toutes les entreprises et pas seulement certains secteurs d'activité spécifiques.

Elles favorisent l'externalisation de certaines tâches…

L'information constitue un élément qui intervient dans le processus de production de beaucoup d'entreprises. Avec le développement des NTIC, le prix de ce facteur diminue, ce qui conduit à l'utiliser davantage et à adapter en conséquence le processus de production. La facilité avec laquelle peuvent se faire des échanges d'information explique en particulier le développement de phénomènes d'externalisation : les entreprises se focalisent sur leurs compétences essentielles et confient à des prestataires extérieurs la gestion d'activités qu'elles assuraient précédemment. En effet, la diminution du coût d'acquisi-

tion de l'information entraîne une baisse des coûts de transaction, ce qui diminue les inconvénients relatifs du recours au marché par rapport à l'intégration dans l'entreprise. Ainsi apparaît une concurrence pour des tâches qui n'y étaient pas précédemment soumises, et corrélativement des gains d'efficacité (disparition de rente) et un développement des innovations.

… modifient l'organisation du travail

Au niveau des entreprises, l'informatisation n'est qu'un des éléments de la productivité. Elle doit s'accompagner d'une nouvelle organisation du travail. Celle-ci vise une plus grande réactivité à la demande, ce qui nécessite souvent une polyvalence accrue des salariés. L'informatique et la mise en réseau d'unités de production (à l'intérieur ou à l'extérieur de la firme) permettent d'approfondir une évolution déjà engagée (" le toyotisme "), qui se caractérise par un moins grand nombre d'échelons hiérarchiques et une délégation des responsabilités, par la mise en place de groupes de projet qui rendent les salariés davantage comptables de leurs performances avec des objectifs en terme de norme de qualité et de respect des délais.

Certaines études[10] montrent que l'informatisation n'a de conséquences positives sur la productivité que dans les entreprises qui ont entrepris une réorganisation du travail permettant d'utiliser de façon intensive l'information. Une telle évolution stimule l'embauche de salariés très qualifiés, aptes à une utilisation efficace des technologies ; elle conduit parallèlement à la destruction d'emplois peu qualifiés. Dans ces entreprises, la gestion des carrières et des salaires est de plus en plus individualisée. Les gains de productivité générés par l'informatisation n'apparaîtraient ainsi qu'après une réorganisation du travail, ce qui expliquerait la lenteur de leur apparition au niveau macroéconomique que l'on a mise en évidence dans la première partie du dossier.

…et induisent des mouvements de concentration

La structure naturelle de marché pour un bien à coût fixe élevé et coût marginal nul est bien différente de celle d'un marché concurrentiel habituel : les économies d'échelle associées aux coûts fixes poussent à la constitution d'une entreprise dominante qui pourra répartir ces coûts fixes sur la totalité du marché. Ceci est d'autant plus vrai qu'il n'y a presque pas de contraintes sur les capacités de production pour des biens dématérialisables.

Une possibilité alternative pourrait être une différenciation suffisante des produits permettant à plusieurs entreprises proposant des biens en partie substituables de coexister. Cependant, le nombre de ces entreprises sera nécessairement limité puisqu'il leur faudra avoir une part de marché suffisante pour rentabiliser les coûts fixes, et parce qu'une entreprise dominante pourra avoir intérêt à diversifier ses produits pour saturer l'offre. Dans le cas spécifique de biens ou d'activités liés à des réseaux, la tendance à l'apparition d'une entreprise dominante est renforcée par les externalités de réseaux : l'utilité d'un bien augmente avec sa diffusion à un plus grand nombre. Le mot réseau peut d'ailleurs être pris dans un sens relativement large et par exemple recouvrir les utilisateurs d'un même logiciel, d'un même type de machine … Ces externalités positives de réseaux devraient conduire les entreprises à croître en taille et en part de marché, par fusion ou alliances stratégiques.

(10) Voir par exemple P. Askenazy, Innovations technologiques et organisationnelles, internationalisation et inégalités, Thèse de doctorat de EHESS, Paris.

Les comportements des entreprises pendant le développement des réseaux

Lorsque différentes entreprises sont en concurrence dans le développement d'un réseau, plusieurs comportements stratégiques sont possibles. Elles peuvent avoir intérêt à mettre en compatibilité leurs réseaux de telle sorte que la masse critique soit plus rapidement atteinte et qu'ainsi le développement du marché soit plus rapide. Ce comportement coopératif n'est cependant pas toujours naturel, et les firmes peuvent adopter une stratégie agressive pour inciter les consommateurs à choisir leur standard, de façon à conquérir à moyen terme le marché dans sa totalité. Une telle attitude peut cependant avoir pour effet de retarder le développement du marché, chaque consommateur hésitant à faire le choix d'un standard, avant d'avoir observé lequel allait devenir la référence du marché et ce d'autant plus que les coûts de changement de réseaux sont élevés. L'entreprise qui aura gagné cette " guerre des standards " sera alors en position de faire des profits élevés. Le développement des magnétoscopes relève de ce second cas (2 normes, VHS et Beta-Max étaient en concurrence, une seule s'est imposée). Depuis, les entreprises adoptent plus souvent des solutions coopératives (la technologie du CD a fait l'objet d'un dépôt de licence en commun par Philips et Sony).

L'industrie des logiciels est une bonne illustration des conséquences des externalités de réseau et des stratégies qu'elles suscitent. Certains logiciels doivent, pour fonctionner, être compatibles entre eux ; c'est le cas dès qu'interviennent des logiciels système ou d'exploitation. L'établissement d'un standard est alors souhaitable. S'il est développé assez tôt, il contribue à l'efficacité de l'informatique et en accélère ainsi le développement. Si une entreprise parvient à imposer son standard, elle pourra acquérir à terme une position dominante. Cependant, elle peut alors être tentée d'utiliser cette situation stratégique pour renforcer sa position sur des marchés connexes, en particulier ceux des logiciels d'application. Elle aura profité de l'effet réseau pour dominer son marché de base grâce à l'établissement d'un standard ouvert, puis cherchera à verrouiller les marchés dépendants de ce standard en le rendant moins facilement utilisable par ses concurrents. La position dominante sur le marché initial n'est pas en elle-même condamnable, d'autant qu'elle est la conséquence d'effets de réseau qui bénéficient aux consommateurs ; c'est l'exploitation stratégique sur d'autres marchés de cette situation qui peut conduire à des abus.

Cette tendance à l'apparition d'entreprises dominantes n'est évidemment pas sans effets sur la concurrence. Certes son intensité n'est pas seulement liée a priori au nombre d'acteurs sur ce marché mais aux capacités d'un acteur à user voire abuser de sa position de force. Les barrières à l'entrée traditionnelles (actifs physiques pour constituer des chaînes de production ou de distribution) sont en effet moins importantes dans certaines activités nouvelles, ce qui pourrait donner au marché un caractère " contestable " au sens de la théorie microéconomique : le monopole qui pratiquerait des prix excessifs susciterait l'entrée de concurrents. Cependant des obstacles à l'entrée d'une autre nature apparaissent : le besoin de visibilité qui impose des dépenses élevées de publicité et les externalités de réseaux constituent de nouvelles barrières, dont il est difficile de juger a priori de l'importance. (voir encadré).

Le rôle de l'État

L'État n'a évidemment pas à se substituer aux acteurs économiques, et ce qui est vrai en général, l'est encore plus lorsqu'il s'agit de nouvelle économie. Cependant, le développement des NTIC va avoir des implications sur deux grands objectifs de l'État qui sont d'accroître le bien être des citoyens, en favorisant notamment la création de richesse, et de produire le meilleur service public au moindre coût. Ainsi pour favoriser l'usage et le développement des NTIC, la France a engagé, depuis le lancement en 1998 du PAGESI (Programme d'Action Gouvernemental pour l'Entrée dans la Société de l'Information), un processus de mise en ligne des données publiques et commencé à introduire des téléprocédures administratives, en vue d'accélérer l'usage des formulaires numériques.

Mais son rôle va bien au-delà de la promotion et de la diffusion du progrès technique. Il est nécessaire dans tous les domaines où l'intervention publique est justifiée par les imperfections de marché : difficultés de financement d'innovations à risque, activités présentant des externalités (elles ont des effets positifs ou négatifs sur d'autres acteurs que ceux qui en prennent l'initiative) ou un caractère de bien public (Recherche-Développement, Formation). Il doit aussi réduire les incertitudes juridiques et prendre en compte les risques d'exclusion (le " fossé numérique ") liés au développement des nouvelles technologies.

Favoriser la création d'entreprises innovantes

La création et le développement d'entreprises innovantes contribuent à la croissance de l'économie française, et lui permettent de prendre position dans les secteurs d'avenir de la nouvelle économie. De nombreuses mesures ont été prises durant ces dernières années pour les soutenir, et particulièrement lors des états généraux de la création d'entreprise organisés en avril 2000.

L'accompagnement des entrepreneurs

Pour que les nouveaux entrepreneurs puissent consacrer toute leur énergie au développement de leurs produits et de leurs marchés, l'État simplifie les procédures administratives, et abaisse le coût de création d'une entreprise, en supprimant par exemple le droit de timbre et d'enregistrement cette année.

S'agissant par ailleurs des " start-up " pour lesquelles la qualité de l'équipe dirigeante et de l'encadrement est considérée comme le principal facteur de réussite, il convient d'instituer des mécanismes permettant d'intéresser les employés aux résultats de leurs entreprises. Les entreprises innovantes à fort potentiel de croissance n'ont en effet généralement pas les moyens d'offrir des salaires élevés ou d'attirer des dirigeants, des cadres et des scientifiques de haut niveau. Les Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BSPCE), qui donnent aux bénéficiaires le droit de souscrire une part du capital de leur entreprise à un prix définitivement fixé lors de

leur attribution, sont un instrument adapté pour répondre à ces besoins, en permettant de tirer profit de la part active qu'ils auront personnellement prise dans la valorisation des titres de leur entreprise.

Le financement de l'innovation

Les fonds d'amorçage et le capital risque constituent les vecteurs principaux du financement de la création d'entreprises innovantes. Constatant que ce type de financement était encore insuffisant en France, malgré le succès des fonds déjà mis en place suite aux assises de l'innovation en 1998, l'État crée, avec l'appui de la Caisse des Dépôts et Consignations et la Banque Européenne d'Investissements, un second Fonds Public de Capital Risque, doté de 1 MdF. Parallèlement, sont mis en place des fonds de garantie des investissements en fonds propres, gérés par la BDPME, pour inciter le secteur bancaire à intervenir auprès de ces entreprises innovantes. L'État favorise également le capital risque à travers des mesures d'incitations fiscales (reports d'imposition des plus-values), de façon à soutenir les investisseurs providentiels (" business angels ") qui apportent à de jeunes entreprises financement mais aussi expertise. Plus généralement, la diminution du taux d'imposition sur les sociétés, qui sera ramenée à un tiers en 2003, et l'allégement de l'imposition d'une partie du bénéfice fiscal des PME, contribueront au développement de l'innovation.

Le soutien à la R&D

L'État doit intervenir pour faciliter la diffusion du savoir et des découvertes technologiques tout en garantissant aux entreprises un degré suffisant de retour sur investissement. Les efforts de R&D consentis par les firmes privées contribuent au progrès du savoir et sont donc à l'origine d'externalités positives, c'est-à-dire que ces efforts profitent à l'économie dans son ensemble. Le simple jeu du marché conduirait à sous-investir en matière de recherche dans la mesure où une entreprise va décider du montant consacré à la R&D sur la base des gains qu'elle pourra en retirer, sans prendre en compte l'utilité de ses investissements pour la collectivité. Le recours à des incitations fiscales, comme le crédit impôt-recherche utilisé en France, est une solution qui, s'appliquant de manière non-discriminatoire à l'ensemble des entreprises, permet de rapprocher le niveau de R&D de ce qui est souhaitable pour la collectivité. Il faut aussi permettre que les entreprises puissent tirer les bénéfices d'une innovation et contribuer elles-mêmes à sa diffusion. C'est ce qui fonde la politique du brevet, qui est le moyen de garantir le profit d'une découverte, et donc d'inciter à la recherche et développement. L'État œuvre dans ce sens en souhaitant obtenir, pendant la présidence française de l'Union Européenne, des avancées significatives sur la mise en place d'un brevet communautaire.

Par ailleurs, la recherche fondamentale qui à long terme peut déboucher sur des innovations techniques, ne peut être mise en œuvre par les seules entreprises compte-tenu des coûts et du caractère aléatoire des bénéfices économiques à en retirer à terme. Dans tous les pays, son financement est donc principalement public. Il est cependant très important de faciliter les échanges entre chercheurs et entreprises pour que les découvertes fondamentales puissent déboucher sur des innovations technologiques et avoir des retombées économiques. En Fance, les statuts juridiques des chercheurs ont ainsi évolué de telle façon qu'il leur soit plus facile de travailler en collaboration avec des entreprises, voire d'en créer une.

Il semble par ailleurs nécessaire de créer un véritable espace européen de la

recherche, en promouvant la mobilité géographique des chercheurs et en identifiant, à l'échelle européenne, des centres d'excellence, permettant une concertation des politiques d'investissements scientifiques lourds. Aux États-Unis, par exemple, deux ou trois localisations ont été à l'origine d'une partie considérable de l'innovation. Une politique coordonnée des pays européens, sur laquelle a mis l'accent la présidence française de l'Union Européenne, pourrait faciliter la mobilité des travailleurs concernés, éviter des concurrences inefficaces et permettre une adaptation de la fiscalité du capital en faveur des petits investissements transfrontaliers.

Le rôle de l'État dans la Nouvelle Économie aux États-Unis

Mis en œuvre à partir de 1993, le programme d'action " National Informations Infrastructure " (NII) visait à restaurer la suprématie technologique des États-Unis largement remise en question durant les années 80 par les industries japonaise et européenne.

Cette initiative américaine comprenait une série de mesures financées sur fonds publics, grâce essentiellement à des redéploiements budgétaires, destinées à :

– soutenir les programmes de recherche en faveur de l'innovation technologique et des nouvelles applications ;

– promouvoir l'investissement privé au moyen de la politique fiscale et de la réforme de la réglementation des télécommunications ;

– assurer l'accès de tous à l'information dans des conditions de prix acceptable, à travers le concept de " service universel "

– faciliter l'interconnexion des réseaux par une action de normalisation et de révision des politiques de cryptographie et de protection de la vie privée ;

– assurer la protection de la propriété intellectuelle, en adaptant la législation la régissant à l'environnement numérique ;

– rendre plus accessibles les données publiques tout en développant au maximum l'informatisation de l'administration.

Globalement, la politique américaine a reposé sur trois instruments d'intervention principaux, à savoir une politique technologique active, l'adaptation de l'environnement législatif et réglementaire et l'informatisation des administrations publiques. Une mention particulière doit être faite à la politique fiscale : *" l'Internet Freedom Act "* (ITFA) adopté en octobre 1998 par le Congrès instaure en effet un moratoire sur l'imposition de l'accès à Internet et supprime la taxation des communications pour l'accès au réseau et interdit aux Etats fédérés la création de tout nouvel impôt sur les ventes en ligne.

Le *" National Information Infrastructure "* (NII) a été complété à l'échelon international en 1994, par le " *Global Information Infrastructure "* (GII) qui été utilisé par les États-Unis pour promouvoir la libéralisation des échanges des produits et services de la société de l'information au niveau des négociations multilatérales, dans le cadre de l'OMC et de l'OCDE, ainsi qu'au niveau des discussions bilatérales avec le Japon et l'Union Européenne.

Favoriser le développement des nouveaux services

Un cadre juridique protégeant les consommateurs et les fournisseurs de services

Le développement des réseaux de la société de l'information et la diffusion des technologies correspondantes au sein de l'économie, ainsi que le succès grandissant de l'Internet et des supports numériques, soulèvent de nombreux problèmes juridiques inédits qui rendent nécessaire une adaptation des dispositions législatives régissant les activités correspondantes.

Les pays européens ont engagé un travail de refonte et d'harmonisation de leur dispositif juridique applicable à la société de l'information, plusieurs textes fondamentaux ont été adoptés en la matière ou se trouvent en cours de négociation (directives sur la protection de données à caractère personnel, sur la signature électronique, sur les contrats à distance, sur les droits d'auteurs et droits voisins dans la société de l'information, sur le commerce électronique …). La France prévoit ainsi d'adopter au début de l'année 2001 une loi sur la société de l'information, visant à assurer la liberté de communication en ligne, en clarifiant les droits et les responsabilités de chaque acteur, à favoriser la démocratisation de l'accès à la société de l'information et à veiller à la sécurité et à la loyauté des transactions en ligne.

Pour assurer le développement du commerce électronique, il faut que les consommateurs puissent avoir confiance dans les transactions réalisées par ce biais. C'est l'objectif poursuivi par les décisions de libéralisation d'utilisation des moyens de cryptologie, permettant la confidentialité des transactions, et de reconnaissance de la signature électronique et de la valeur probante du document numérique, qui conditionnent un usage sûr des technologies de l'information.

De telles démarches ne trouvent leur pleine réalisation que dans le cadre d'une coopération étroite entre systèmes nationaux de régulation, une approche strictement limitée à l'échelon national n'ayant qu'un impact limité sur un réseau mondial, notamment en ce qui concerne l'application des décisions de justice, la fiscalité, les droits de propriété et la cybercriminalité. Il est nécessaire qu'un dialogue renforcé s'établisse entre pouvoirs publics, acteurs de la société de l'information et industriels, afin qu'entreprises et particuliers adoptent progressivement des pratiques d'autorégulation (codes de conduite, labels…), complétées par des dispositifs réglementaires qui permettront d'aboutir à une " corégulation " des réseaux. Dans cet esprit, une consultation publique sur la société de l'information a été organisée à la fin de l'année 1999, et la France a décidé d'organiser en décembre 2000 un séminaire international relatif aux enjeux juridiques de la société de l'information.

Les spécificités de l'Internet, sa fluidité technique, son caractère décentralisé et sa dimension planétaire contribuent néanmoins à alimenter une incertitude qui pourrait se révéler préjudiciable au développement de la demande.

L'exemple du développement de sites dédiés aux ventes aux enchères qui se sont récemment multipliés en France illustre parfaitement ce problème. L'activité des sites de ce type ne peut être totalement assimilée à la vente aux enchères au sens juridique du terme, puisqu'elle ne consiste qu'à mettre en relation internautes acheteurs et vendeurs[11]. On constate par

(11) Un projet de loi en cours d'examen par le Parlement prévoit la suppression du monopole de cette profession pour les ventes à l'amiable et son maintien pour les ventes judiciaires.

ailleurs que les dispositifs de contrôle internes mis en place par ces sites (chartes concernant les conditions de ventes, codes de bonne conduite) ne permettent pas d'éviter des dérives telles que la mise en vente de produits illicites. De même aucun dispositif n'empêche les comportements abusifs, tels que la manipulation à la hausse du prix de l'enchère par le vendeur lui-même ou un comparse, ou ne garantit que l'acheteur sera livré et le vendeur payé. Enfin, à la différence des hébergeurs pour lesquels la justice s'est en France clairement prononcée, la question de la responsabilité des sites d'enchères n'a pas à ce jour été tranchée.

Une régulation adaptée

L'essor de la nouvelle économie passe également par une régulation adaptée des nouveaux services. Parfois, les services offerts par les nouvelles technologies viennent se substituer efficacement à des services existants, et s'appuient sur d'autres services qui leurs sont complémentaires. Le développement de ces services innovants repose en partie sur la déréglementation de certaines activités (télécommunications par exemple) qui a conduit à une baisse de prix significative. Il faut s'assurer, par exemple par le dégroupage de la boucle locale qui entrera en vigueur en janvier 2001, qu'il n'y a pas d'obstacle à la baisse des prix sur ces segments complémentaires. Dès lors que le mouvement se traduit par une redistribution de l'économie au détriment de certains, il conviendra également d'accompagner les acteurs concernés pour faciliter leur adaptation à ce mouvement sans pour autant le ralentir.

La politique de concurrence, comme l'environnement réglementaire, doivent contribuer à clarifier les règles du jeu et atténuer l'incertitude pouvant peser sur le développement des entreprises. Il s'agit, à la fois, d'instaurer une confiance des consommateurs envers les fournisseurs de services, mais aussi de faire en sorte que les principes concurrentiels et réglementaires dans ces nouveaux secteurs d'activités soient clairs et bien compris des marchés. Si l'absence de règles peut parfois faciliter l'initiative, elle pèse inévitablement à terme sur l'activité. L'exemple de Microsoft, dont la valeur a fortement chuté à la suite de la décision des autorités américaines, montre combien ces enjeux peuvent influer sur le partage des bénéfices de la nouvelle économie.

Éviter l'apparition d'un fossé numérique

Les risques d'exclusion liés au développement des nouvelles technologies

La politique qualifiée de lutte contre le " fossé numérique " vise à limiter le risque de voir les développements des nouvelles technologies provoquer un phénomène d'exclusion dont seraient victimes certaines catégories de la population (couches défavorisées, troisième âge,..). Ce terme recouvre des risques de nature et d'urgence diverses.

Le taux d'équipement des ménages et des entreprises est notamment encore trop faible aujourd'hui en France pour considérer que les personnes qui n'en sont pas équipées peuvent manquer de certains produits essentiels. Les nouvelles technologies sont en effet faiblement diffusées au sein du tissu économique : le réseau Internet ne constitue pas aujourd'hui un moyen significatif permettant d'acquérir sans alternative des produits indispensables. Le commerce électronique reste marginal en France, les ventes de détail représentant moins de 2 milliards de francs en 1999. Le taux de pénétration du micro-ordinateur dans les

ménages français (– de 30 %) montre bien que l'exclusion de ce "monde virtuel" ne touche pas que des catégories sociales défavorisées.

D'autres phénomènes cependant peuvent devenir rapidement des sources d'exclusion et justifier en conséquence une intervention de l'État. Le développement des NTIC risque ainsi de fragiliser certaines entreprises, ainsi que leurs employés. Les connaissances dans les domaines des NTIC constituent un facteur discriminant depuis la diffusion de l'informatique dans les entreprises : le salaire moyen et la probabilité de trouver ou de conserver certains types d'emplois sont sans doute moindres pour des individus ne disposant pas de telles compétences. La rigidité des salaires nominaux en France aggrave sans doute le phénomène : dès lors que l'employeur ne peut traduire ce manque de compétence par une rémunération moindre de son employé, il sera incité à le remplacer, et cela à tout niveau de qualification. Une politique de lutte contre le fossé numérique n'a ainsi pas seulement le caractère d'une lutte contre l'exclusion : elle participe pleinement à une politique de relèvement de notre potentiel de production qui constitue un objectif essentiel de la politique macroéconomique : l'accroissement du taux d'emploi, en particulier des plus de 50 ans, taux particulièrement faible dans notre pays, se heurte en effet à ce type de difficulté.

Enfin, en raison des gains de productivité importants qu'il peut générer, on s'attend à ce que le réseau Internet devienne l'un des principaux vecteurs de diffusion de certains produits et services tels que la formation. Il constitue sans doute aussi un support efficace pour l'administration, notamment en ce qui concerne la diffusion et la collecte d'informations. La lutte contre un certain fossé numérique se justifiera naturellement si le réseau virtuel constitue le moyen principal d'accès à certains biens essentiels. Des inégalités peuvent ainsi compromettre le développement d'offres de service en ligne par les pouvoirs publics : dès lors qu'une partie significative de la population ne dispose pas d'un accès à Internet, il est en effet difficile de redéployer l'administration vers les nouvelles technologies.

Les mesures pour prévenir ces risques

Le risque d'apparition d'un certain nombre d'inégalités liées au développement de l'économie numérique ne doit donc pas être négligé. Il s'agit aussi d'éviter que la crainte de ces inégalités conduise à un rejet des réformes nécessaires au développement de la nouvelle économie. Des mesures sont prises dans deux directions : d'une part faciliter l'accès à l'équipement et d'autre part assurer la formation à ces nouveaux modes de communication.

Il faudra ainsi probablement intervenir à terme en faveur de certaines catégories de la population qui pourraient être victimes des phénomènes d'exclusion mentionnés ci-dessus. Une solution pour prévenir l'apparition de ce fossé " numérique consiste à favoriser le déploiement de points d'accès dans des lieux publics avec d'ici trois ans l'objectif affiché par le comité interministériel pour la société de l'information d'atteindre 7000 espaces ouverts publics, dont un certain nombre offrant une formation minimale. Ainsi se mettra en place un " filet numérique " permettant à l'ensemble de la population d'accéder au réseau. Parallèlement, les initiatives permettant un développement de l'équipement individuel doivent être soutenues, par exemple en permettant que les dons de matériels informatiques des entreprises à leurs salariés ne soient pas considérés

comme des avantages en nature et donc pas soumis à imposition. À terme, d'autres moyens d'accès à Internet, comme par exemple les postes de télévision, se développeront. Il faut faciliter entre temps la familiarisation avec ce nouvel outil. Un tel dispositif doit donc être complété par des mesures destinées à généraliser la formation à l'informatique, au multimédia et à l'internet, dans le système éducatif ainsi que dans l'apprentissage et la formation professionnelle. Toutes les écoles primaires devront ainsi être raccordées à l'internet avant la fin de l'année scolaire 2001-2002.

Pérenniser la croissance dans la zone Euro

La croissance est aujourd'hui ferme et généralisée dans la zone euro. Après le ralentissement lié à la crise des pays émergents, le commerce extérieur et la demande interne soutiennent désormais l'activité. Dans le même temps, l'Allemagne et l'Italie, qui ont davantage souffert des turbulences asiatiques et russes mais profitent plus de la croissance mondiale, convergent progressivement vers le rythme de croissance moyen de la zone. Les économies les plus en avance dans le cycle, comme les Pays-Bas et l'Espagne, restent cependant très dynamiques, ce qui tend à pérenniser certains différentiels de conjoncture.

Malgré la vigueur de l'activité, l'inflation est restée relativement contenue dans tous les pays, en dépit de la remontée des prix de l'énergie et de l'appréciation du dollar. La modération salariale, qui continue d'accompagner la baisse du chômage, de même que l'intensification de la concurrence dans de nombreux secteurs contribuent à prévenir l'apparition de tensions inflationnistes. Elles témoignent d'un fonctionnement plus homogène des marchés au sein de la zone euro.

Cette croissance retrouvée peut s'inscrire dans la durée. En premier lieu, cela implique de poursuivre voire d'accentuer la coordination des politiques économiques et notamment budgétaires au sein de la zone euro et d'approfondir le dialogue avec la Banque centrale européenne, dans le cadre notamment de l'Eurogroupe. La présidence française de l'Union Européenne sera l'occasion d'avancer dans ces domaines.

À plus long terme, la poursuite de la dynamique actuelle passe par une amélioration des " conditions de l'offre " en Europe : intégration des effets moteurs de la nouvelle économie, meilleur fonctionnement des marchés des produits et du travail, stimulation de l'esprit d'entreprise. Des réformes dans ce sens gagneraient en efficacité à être elles aussi coordonnées. C'est l'objet des différentes procédures pour lesquelles, une stratégie est définie en commun de manière à tirer pleinement profit des synergies qu'autorise l'espace européen.

Avec la reprise de la croissance, les différentiels de conjoncture s'estompent, sans disparaître

Passées les turbulences internationales liées à la crise des pays émergents et le " trou d'air " du début de l'année 1999, la zone euro a retrouvé une croissance soutenue. Les écarts de croissance apparus à l'occasion de ces pertubations s'atténuent progressivement et les répercussions des hausses de prix du pétrole restent limitées.

Lors de la mise en place de la monnaie unique, les écarts de conjoncture se creusaient entre les pays de la zone euro

Après une longue période de rapprochement des conjonctures, la crise des pays émergents avait provoqué courant 1997 une réouverture des écarts de croissance entre pays de la zone euro : l'Allemagne et l'Italie avaient souffert d'une atonie de l'activité qui allait au-delà du " trou d'air " traversé par la zone dans son ensemble au premier trimestre 1999 *(cf. graphique 1)*, alors que des pays comme l'Irlande ou les Pays-bas continuaient de bénéficier d'une croissance soutenue.

Graphique 1
Croissance du PIB des différents pays de la zone euro
En %

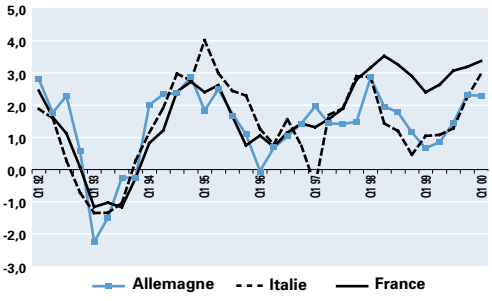

Au-delà des conséquences mécaniques du choc extérieur, qui varient en fonction du degré d'ouverture commerciale des pays et de leur spécialisation sectorielle, cette crise avait révélé des capacités de résistance inégales. Les pays plus avancés dans le cycle (Espagne, Irlande, Pays-Bas) ou dans les réformes structurelles, notamment sur le marché du travail avaient bénéficié d'une meilleure tenue de leur demande intérieure, et mieux amorti le choc créé par le ralentissement des exportations. Pour sa part la France a tiré parti d'un enrichissement sensible de la croissance en emploi et a su mettre en œuvre un ensemble de mesures qui ont permis de protéger l'activité grâce à une augmentation soutenue de la demande intérieure.

Depuis la fin 1999, un processus de convergence des conjonctures européennes vers le haut se manifeste.

La crise des pays émergents n'aura finalement pesé que de manière temporaire sur l'activité des pays de la zone euro. La conjoncture européenne s'est, en effet, fortement redressée au second semestre 1999 à la faveur de la reprise mondiale, de l'appréciation du dollar et de l'assouplissement des conditions monétaires et financières. Ce rebond s'est accompagné d'un rapprochement des rythmes de croissance : l'écart de croissance entre la zone euro, prise dans son ensemble, et les pays les moins dynamiques (Allemagne, Italie) serait ramené à un peu moins de 1/2 point cette année, alors qu'il était encore très important en 1999 (de l'ordre de 0,8 à 1 point). Les enquêtes de conjoncture auprès des industriels attestent également de ce rattrapage : le solde d'opinions sur les perspec-

tives de production en Allemagne, constamment inférieur à celui de la France depuis la fin de l'année 1997, a retrouvé un niveau comparable en janvier 2000 *(cf. graphique 2)*.

Les évolutions du commerce extérieur ont joué un rôle important dans cette remise en phase *(cf. graphiques 3 et 4)*. En Italie, le rattrapage tient pour une bonne part à la reprise des exportations : alors qu'elles avaient fortement grevé la croissance au moment de la crise, en raison de leur vulnérabilité à la concurrence asiatique, les exportations italiennes ont aujourd'hui retrouvé une vigueur comparable, voire supérieure, à celles du reste de l'Europe.

L'Allemagne se trouve dans une situation assez différente. Ses exportations n'ont pas dévié de la moyenne européenne pendant la crise et n'ont donc pas bénéficié d'un effet de rattrapage par la suite. Elles sont favorisées cependant par la nature de la reprise actuelle qui suscite une forte demande en biens d'équipements. Les importations accélèrent, en outre, moins rapidement que dans le reste de la zone. Ces évolutions donnent à penser que, dans un premier temps, la compétitivité sur le marché des produits allemands s'est fortement détériorée avant, semble-t-il, de se redresser au cours de la période récente.

L'Allemagne et l'Italie diffèrent également par l'évolution de leur demande intérieure. L'économie italienne semble avoir récemment bénéficié d'un soutien plus important de la demande des ménages imputable aux effets retardés de la baisse des taux d'intérêt. En Allemagne, en revanche, la demande intérieure continue d'être moins dynamique que dans l'ensemble de la zone : les effets retardés de la réunification continuent de peser sur le comportement des entreprises qui cherchent toujours à restaurer leur compétitivité, l'ato-

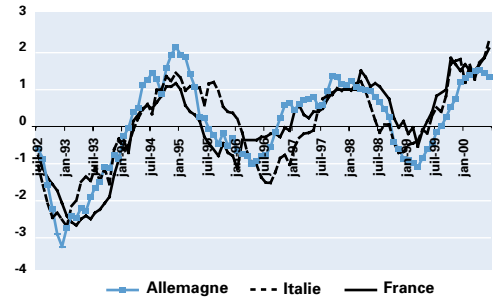

Graphique 2
Perspectives de production des industriels en Allemagne, Italie et France

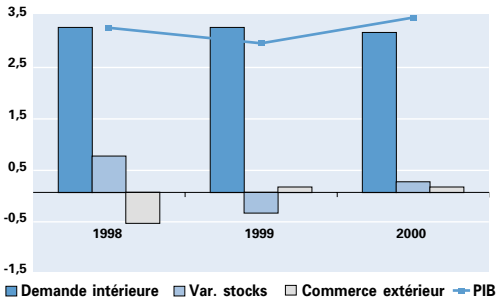

Graphique 3 A
Contributions à la croissance du PIB en France

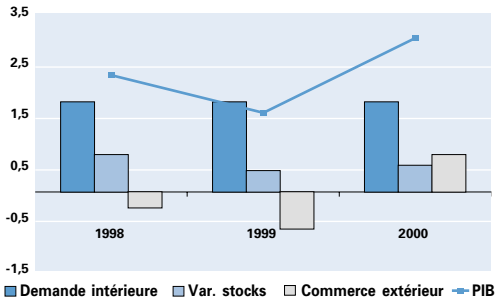

Graphique 3 B
Contributions à la croissance du PIB en Allemagne

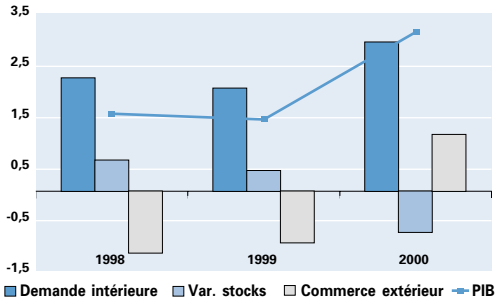

Graphique 3 C
Contributions à la croissance du PIB en Italie

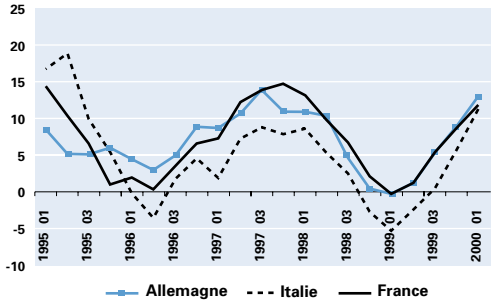

Graphique 4 A
Croissance des exportations (g.a.)
En %

nie de l'emploi grevant d'autant le revenu des ménages.

Graphique 4B
Croissance des importations (g.a.)
En %

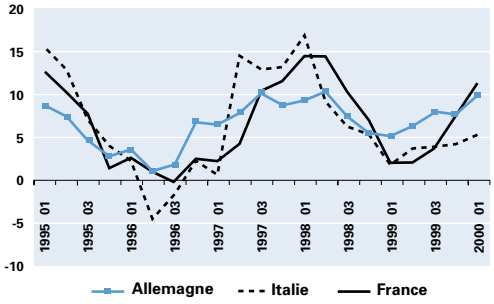

Il reste que les pays les plus avancés dans le cycle continuent d'être ceux qui connaissent les taux de croissance les plus élevés dans la zone euro : l'Espagne ou les Pays-Bas, qui devraient avoir complètement comblé cette année leur retard de demande, devraient encore se situer au-dessus de la croissance moyenne de la zone, de même que l'Irlande dont la croissance reste très forte alors même qu'elle a dépassé le niveau moyen du PIB par tête de l'Union. S'il est désormais bien engagé, le retour à une conjoncture plus homogène au sein de la zone euro n'en est donc pas pour autant achevé.

La France a connu la croissance la plus forte des grands pays européens, même si les performances allemandes et italiennes s'améliorent nettement sur la période récente. Au total, entre 1997 et 2000, la croissance cumulée de l'économie française approcherait 12 points, contre 8,5 points pour l'Allemagne et 8 points pour l'Italie.

Graphique 5
Inflation dans les pays de la zone euro
En %

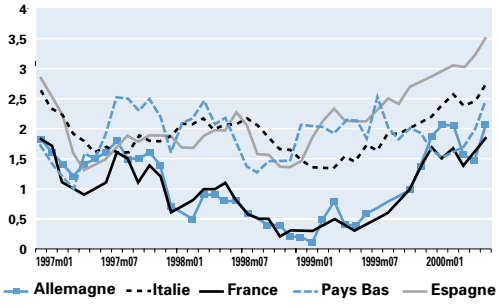

L'inflation reste contenue

Avec la baisse généralisée du prix des matières premières et l'appréciation des monnaies des grands pays industriels, la crise des pays émergents a créé les conditions d'une baisse de l'inflation, qui ne dépassait guère le seuil des 1 % en 1998-99 au sein de la zone euro. Avec le redémarrage de l'économie mondiale, les prix du pétrole ont fortement augmenté et la dépréciation de l'euro est venue renchérir les produits importés. Pour autant, les répercussions de ces hausses sur l'inflation globale sont restées modérées *(cf. graphique 5)* : l'inflation sous-jacente(1) s'est certes relevée, mais elle est ne dépassait pas 1,25 % en juin 2000.

Les pays les plus avancés dans ce cycle, et donc les plus vulnérables n'enregistrent pas, depuis le début de l'année 1999, à l'exception de l'Irlande, une accélération des prix plus marquée qu'ailleurs ; le différentiel d'inflation reste constant.

Plusieurs facteurs contribuent depuis un an à modérer les tensions inflationnistes :

● Les évolutions salariales restent dans l'ensemble modérées. En Italie, les négociations salariales se fondent désormais sur l'inflation anticipée plutôt que sur le rattrapage des hausses de prix passées alors qu'en Allemagne, les augmentations de salaires ont été moins fortes que ne le suggéraient les négociations de branche.

● La baisse des prix observée dans les secteurs des nouvelles technologies de la communication et de l'information contribue à atténuer les tensions inflationnistes tout comme l'ouverture à la concurrence du secteur des télécommuni-

(1) Hors prix de l'énergie, de l'alimentation, hors prix administrés et hors effet d'une hausse des taxes indirectes.

cations. A l'inverse, dans les pays où la concurrence reste encore insuffisante dans les secteurs abrités, comme en Italie, l'inflation demeure supérieure à la moyenne de la zone.

À la fin de second trimestre 2000, le glissement annuel des prix à la consommation en France s'établit à 1,7 % soit le rythme le plus faible de la zone euro, situation avantageuse qui pourrait se maintenir.

Une gestion coordonnée du policy mix assortie d'une poursuite de l'effort de redressement des finances publiques

La zone euro est entrée dans une nouvelle phase de croissance, et bénéficie de perspectives favorables à moyen terme. Toutefois, à mesure que les déficits d'activité se réduisent, chaque pays adapte son policy mix. Compte tenu de la persistance de décalages de conjoncture, une gestion différenciée mais coordonnée des politiques budgétaires peut éviter la poursuite d'un resserrement trop marqué des conditions monétaires. Dans une optique de plus long terme, la reprise actuelle est l'occasion d'assurer une meilleure soutenabilité des finances publiques en Europe.

Un policy mix à la fois cohérent au niveau de l'ensemble de la zone euro et adapté à chaque pays

Graphique 6
Déficit public des pays de la zone euro[2]
En %

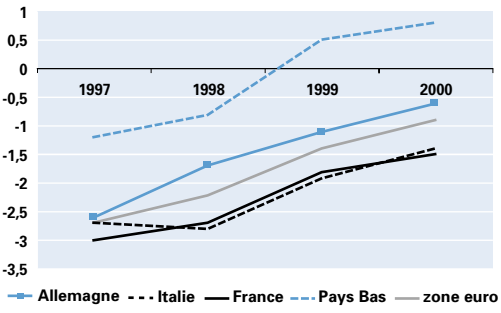

Lors des épisodes précédents de forte croissance, la politique économique a parfois contribué à amplifier les fluctuations conjoncturelles. L'accroissement des dépenses militaires et les allègements fiscaux massifs opérés aux Etats-Unis au début des années 80 avaient ainsi exacerbé les tensions inflationnistes et contraint les autorités monétaires à mener une politique particulièrement restrictive venant précipiter la récession. La réunification allemande qui s'était accompagnée d'une expansion budgétaire avait elle aussi suscité une politique monétaire restrictive pour l'ensemble de l'Union Européenne débouchant sur une récession d'ampleur historique. A contrario, au cours de la dernière décennie aux Etats-Unis, une gestion du policy mix, associant réduction des déficits publics et conditions monétaires modérées, a permis de conforter la pérennité de la croissance, en soutenant notamment l'effort d'investissement.

Ces enseignements ont porté leurs fruits. Dans le contexte actuel de forte reprise, la politique budgétaire de la zone euro résultant de l'agrégation des politiques nationales reste rigoureuse *(cf. graphique 6)*. Dans le même temps, les évolutions salariales ont été modérées au regard de la forte baisse du chômage et de la hausse des cours du pétrole, de sorte que le risque de tensions inflationnistes a été tempéré. Au total, le cours des politiques budgétaires et les évolutions salariales auraient pu conduire à rassurer la BCE. Le resserrement monétaire récent est significatif (200 points de base depuis un an), mais, compte tenu du niveau de l'euro, il n'est pas de nature à étouffer la reprise, et garantit la stabilité des prix. Pour que ce schéma vertueux perdure, les Etats-membres poursuivent l'effort de redressement budgétaire après les progrès importants enregistrés en 1999.

Les décalages de conjoncture qui persistent encore appellent, au-delà de l'équi-

(2) Sans prise en compte des ressources budgétaires liées à l'attribution des licences UMTS.

libre global du policy mix de l'ensemble de la zone euro, des politiques budgétaires différentes selon les pays. Dans un contexte de politique monétaire unique, celles-ci restent les instruments privilégiés de réponse aux asymétries conjoncturelles. Par exemple, un pays en avance dans le cycle pourrait utiliser sa politique budgétaire pour modérer les risques de tensions inflationnistes. Faute d'une telle discipline, la politique monétaire, qui se réfère à la situation d'ensemble de la zone, se durcirait alors, au détriment de tous. A terme, une telle politique budgétaire est également préjudiciable au pays en "surchauffe", car elle y entraîne une dégradation de sa compétitivité et une érosion du pouvoir d'achat des ménages.

La coordination des politiques budgétaires peut donc s'assigner un double objectif : se prémunir, pour la zone euro dans son ensemble, contre les risques de politiques procycliques et favoriser la poursuite de politiques budgétaires nationales adaptées à la conjoncture locale.

Pour les économies les plus avancées dans le cycle actuel, ce resserrement peut présenter des difficultés car ils connaissent déjà une situation d'excédent budgétaire. C'est le cas pour l'Irlande et les Pays-Bas ; l'Espagne se rapprochant quant à elle de l'équilibre budgétaire avec un déficit d'environ 1/2 point de PIB en 2000. Ils peuvent néanmoins utiliser leur politique budgétaire de manière contracyclique. Même si chacun de ces pays pris séparément ne représente pas une part importante de l'activité de la zone euro, la part totale des économies proches de la surchauffe pourrait atteindre plus de 20 % du PIB global.

À plus long terme, poursuivre le redressement des finances publiques, alléger et améliorer la fiscalité

Dans la période de haute conjoncture actuelle, la réduction progressive des déficits publics peut permettre de reconstituer les marges de manœuvre nécessaires à la stabilisation de la conjoncture, en cas de ralentissement ultérieur. Il s'agit également de réduire le poids de la dette publique afin d'orienter davantage les ressources financières vers l'investissement des entreprises.

À plus long terme, les finances publiques doivent pouvoir contribuer à relever le potentiel de croissance des économies européennes. Dans une société de plus en plus fondée sur la connaissance, le redéploiement des budgets publics en faveur des " dépenses d'avenir " permet d'améliorer les infrastructures, de développer le capital humain, de stimuler l'esprit d'entreprise et de favoriser l'essor des nouvelles technologies. La soutenabilité des finances publiques implique notamment de prendre en compte les effets du vieillissement démographique.

Encadré 1

L'Eurogroupe – L'enceinte de coordination des politiques économiques de la zone Euro

Les Ministres de l'Economie et des Finances de la zone euro ont décidé en juillet, à l'initiative de la Présidence française, de renforcer leur coordination – et à cette occasion d'appeler "eurogroupe" le lieu de cette coordination plutôt qu'"euro-11". Il a été décidé d'aller dans deux directions :

– **élargir le champ de la coordination** pour approfondir celle-ci. L'accord a été unanime pour dire que la coordination des politiques économiques dans la zone euro devait couvrir l'ensemble des politiques économiques. Outre les sujets classiques de l'euro-11 (conjoncture, taux de change, politiques budgétaires…) on parlera désormais systématiquement des réformes structurelles souhaitables dans la zone, et de la coordination sur des questions nouvelles telles que les politiques fiscales.

– **mieux communiquer** en donnant plus de visibilité aux travaux de l'eurogroupe.

C'est par une coordination accrue que la croissance forte de la zone euro pourra être durable :

Cette réforme de l'eurogroupe, initiée par la Présidence française, doit donc permettre d'aller plus loin sur le fond dans la coordination de nos politiques, augmentant ainsi le potentiel de croissance de la zone, et de mieux les expliquer.

Les Programmes de Stabilité et de Croissance (PSC) fournissent une première réponse à ces différents enjeux. Une fois respectée la limite des 3 points de PIB de déficit public, le pacte de stabilité et de croissance invite les pays membres à ramener leur solde public vers l'équilibre à moyen terme. Ainsi, compte tenu de la sensibilité des finances publiques à l'activité et de l'ampleur possible d'un retournement conjoncturel, les pays se mettent à l'abri d'une dégradation excessive de leurs finances publiques en cas de ralentissement marqué de l'activité. La réduction de la charge de la dette, que favorise l'équilibre des comptes publics permet par ailleurs de redéployer les dépenses.

Au stade actuel de l'assainissement budgétaire, l'abaissement progressif des prélèvements obligatoires lèvera un des obstacles majeurs à la croissance dans les pays européens. Cet objectif peut être atteint avec des dépenses maîtrisées. La programmation pluriannuelle des finances publiques choisie par la France retient cette option, puisqu'il prévoit un objectif de progression des dépenses inférieure à la croissance du PIB (1,3 % par an en volume).

Les stratégies fiscales nationales gagnent à être envisagées dans un cadre européen, pour plusieurs raisons :

● Deux principes peuvent inspirer ces réformes. Il est souhaitable de privilégier les baisses d'impôts, qui stimulent la croissance, l'emploi, l'investissement ou la lutte contre l'exclusion sociale. Ces baisses peuvent viser une réduction des prélèvements sociaux sur les bas salaires ou un aménagement du système de taxation et prestations destinées à lutter contre les trappes à inactivité et à pauvreté. En second lieu, la soutenabilité des mesures prises suppose

qu'elles s'accompagnent de la poursuite de la réduction des déficits publics.

Le renforcement du rôle de l'Eurogroupe dans la coordination des politiques économiques *(cf. encadré 1)* permet ainsi de veiller à cette cohérence entre assainissement budgétaire et réduction des prélèvements obligatoires.

● La concurrence fiscale entre Etats-membres n'est pas forcément une mauvaise chose. Il faut cependant éviter qu'elle ne se traduise par des comportements déloyaux ou qu'elle génère des surenchères.

Dans le contexte actuel, des mesures fiscales, de caractère dérogatoire, destinées à favoriser l'implantation d'entreprises étrangères, peuvent être considérées comme nuisibles et relevant d'un comportement de " franc-tireur ". C'est pour cette raison que les Etats-membres ont instauré un code de conduite visant à interdire toute disposition fiscale dérogatoire au droit commun destinée à détourner les investissements directs étrangers.

Plus largement, afin d'éviter les comportements de "moins-disant fiscal", l'harmonisation sur les assiettes fiscales les plus mobiles est en cours : le compromis acquis au Conseil Européen de Feira en juin dernier sur la fiscalité de l'épargne constitue un premier pas dans cette direction. Il fixe comme objectif l'échange d'informations sur les revenus d'épargne des non-résidents entre pays de l'Union, afin d'éviter les fuites de capitaux vers les pays où la taxation de l'épargne est faible ou nulle. Dans une période transitoire, le Conseil et la Commission se sont engagés à progresser d'ici la fin de l'an 2000, sur le contenu d'une directive relative à une retenue à la source des revenus de l'épargne, dont une partie serait transférée à l'Etat de résidence de l'investisseur. En éloignant le risque d'une concurrence nuisible sur les assiettes mobiles, la coordination permet par ailleurs d'éviter un alourdissement de la fiscalité du travail, dont on sait qu'il est encore peu mobile au sein de la zone euro, ou encore de mettre en danger les systèmes de redistribution nationaux.

● La fiscalité peut également contribuer, parallèlement à d'autres instruments, à réorienter de manière efficace certains comportements économiques. La mise en place d'une " fiscalité verte " répond à cet objectif : elle s'efforce de sensibiliser les acteurs économiques au coût des énergies non renouvelables. La pollution constitue un exemple d'externalité négative (l'individu, l'entreprise ou le pays qui la provoque n'en subit pas tous les effets négatifs) : faute d'être coordonnée dans l'espace européen (à défaut de l'être au niveau mondial), l'efficacité de telles politiques sera réduite. Dans la ligne des suggestions faites depuis plusieurs années par la commission européenne, la France entend pousser la réflexion en la matière durant la présidence de l'Union Européenne.

Coordonner les politiques de moyen terme pour élever durablement le rythme de croissance

Un réglage équilibré des politiques macroéconomiques est bien sûr une condition nécessaire à une progression de l'activité forte et durable. Mais la croissance à long terme tient aussi aux structures productives de l'économie, à la manière dont les technologies innovantes sont intégrées pour améliorer la productivité des entreprises, à la croissance de la population en âge de travailler et à l'évolution de la part de cette population qui se porte effectivement sur le marché de l'emploi. À cet égard, des actions sont encore nécessaires dans les pays de la zone euro et leur efficacité pourrait être renforcée par une démarche concertée au niveau de l'Union.

Des politiques de moyen terme qui gagnent à être coordonnées

Pour se prolonger au cours des prochaines années, sans risque de tensions inflationnistes, la reprise actuelle doit être l'occasion de rehausser le potentiel de croissance européen.

Plusieurs obstacles peuvent contrarier ce scénario. L'essor de l'investissement, particulièrement dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication (cf. dossier sur le sujet dans ce rapport), est encore limité en Europe. Des pénuries de main-d'œuvre sont par ailleurs d'ores et déjà apparues pour certaines qualifications. Et la faible participation au marché du travail en Europe pourrait limiter *in fine* le dynamisme de l'emploi.

La plupart des pays de la zone euro sont déjà engagés dans des politiques visant à surmonter ces obstacles. Mais divers arguments plaident en ce domaine en faveur d'une meilleure coordination européenne.

Dans le contexte actuel de mutations technologiques importantes, la rapidité d'adaptation est un élément clé de la compétitivité. Les rendements d'échelle en matière de recherche et développement, de même que dans les industries de réseau, appellent à la coordination la plus large ; le pôle aéronautique européen en constitue un bon exemple. Dans les secteurs innovants, les investissements initiaux sont souvent très importants et les entreprises les plus rapides peuvent acquérir des compétences et positions dominantes qui sont difficiles à battre en brèche par la suite : " L'histoire compte ", comme l'a résumé P. Krugman dans ses travaux sur la croissance endogène. Désunis, les pays européens ne seront pas en mesure de suivre le rythme des changements technologiques et de créer les grands pôles d'innovations, se privant par la même occasion d'une source de richesse.

La coordination peut prendre la forme d'une émulation entre partenaires européens. Les expériences réussies par nos voisins dans l'Union peuvent contribuer à sensibiliser les opinions aux " meilleures pratiques " adoptées ailleurs. Les succès aux Pays-Bas au début des années 1980 en matière de modération salariale et de partage du travail ont montré leurs effets positifs sur l'emploi et *in fine* sur la richesse des ménages, ouvrant la voie à des mouvements similaires dans d'autres pays européens. Plus récemment, les fortes baisses

de prix des communications téléphoniques dans les premiers pays ayant ouvert le secteur à la concurrence ont fini de convaincre les consommateurs de l'Union des bénéfices de cette ouverture.

Enfin, les réformes engagées dans un pays peuvent avoir des répercussions positives dans les pays voisins. Ces réformes, tout en relevant de la subsidiarité, sont ainsi des sujets d'intérêt commun. Une politique de réduction durable du chômage ou d'augmentation des conditions concurrentielles sur le marché des produits est d'autant plus efficace qu'elle est menée simultanément dans tous les Etats-membres : elle relève en effet la croissance de tous les pays et permet donc à la politique monétaire unique d'être plus accommodante.

Cette coordination prend actuellement des formes diverses

Les formes que prend aujourd'hui cette coordination nécessaire des politiques structurelles sont inégalement contraignantes :

● La coordination se traduit dans certains domaines par des **échanges d'information entre Etats-membres, pouvant, le cas échéant, déboucher sur des recommandations.** Ce type d'échanges paraît bien adapté à tous les domaines qui relèvent de la subsidiarité, mais où les expériences des partenaires peuvent aider à dégager la solution la plus efficace. C'est sur ce mode de coordination que sont actuellement traitées au niveau européen les questions afférentes aux réformes structurelles visant à améliorer le fonctionnement des marchés de biens et services (processus de Cardiff, *voir encadré 2)* , au traitement des effets du vieillissement de la population et à la modernisation des systèmes de protection sociale. Par ailleurs, au sein de l'Euro-groupe, sous la présidence française, le champ des échanges, initialement cantonné aux politiques budgétaires, a été élargi aux questions structurelles. Les baisses d'impôts engagées par les Etats membres tiennent compte des discussions qui ont eu lieu dans cette enceinte, l'objectif commun étant de stimuler le potentiel de croissance de la zone tout en soutenant la demande.

● **Une surveillance multilatérale étroite** s'est instaurée dans les domaines qui relèvent de la subsidiarité, mais pour lesquels les Etats-membres souhaitent afficher une volonté politique forte. Dans ce cas, la coordination repose sur des orientations définies au niveau européen, dont l'application au niveau national est observée de près par la Commission et le Conseil. Le processus de Luxembourg (voir encadré), visant à améliorer le fonctionnement du marché du travail, s'inscrit dans ce cadre. Les Lignes Directrices pour l'Emploi sont adoptées tous les ans par le Conseil. Chaque Etat-membre établit alors un Plan d'Action National pour l'Emploi (PANE) visant à transposer ces lignes directrices, et pouvant faire l'objet de critiques et de recommandations par le Conseil, ces recommandations étant publiées.

● L'**harmonisation par voie de directive** constitue le cadre de coopération le plus avancé, elle s'avère nécessaire lorsqu'il est possible de tirer profit des rendements d'échelle ou qu'elle est le seul garant de conditions de concurrence équitable. Cette méthode a été appliquée tout au long du processus de mise en œuvre du Marché Unique, sa plus récente application concerne l'ouverture à la concurrence du secteur des télécommunications.

Encadré 2

Bilans des processus de Cardiff et de Luxembourg

Le processus de Cardiff a trait aux marchés des biens, des services et des capitaux. Son objectif est d'améliorer leur fonctionnement en développant notamment les échanges d'expériences et en incitant les Etats à faire des réformes là où cela paraît nécessaire. Ce processus repose sur les rapports nationaux, dits " rapports sur la réforme structurelle ", et sur les " examens de pays ", qui ont lieu dans le cadre du Comité de politique économique(3). Il donne lieu à un rapport de synthèse du Comité, transmis à l'ECOFIN, qui dresse un bilan de la réforme dans l'Union et dans ses Etats membres, et donne quelques recommandations " informelles ", dont certaines sont reprises dans les GOPE (Grandes Orientations de Politiques Economiques).

Le dernier rapport de synthèse qui couvre l'essentiel de l'Union européenne comportait notamment les messages suivants :

– des progrès ont été réalisés dans l'ouverture à la concurrence des marchés publics, mais des efforts supplémentaires dans ce sens sont nécessaires ;

– l'ouverture du marché des télécommunications a été un succès. Elle est d'un grand bénéfice pour le consommateur et favorise la diffusion des nouvelles technologies de l'information. Des mesures supplémentaires sont toutefois nécessaires pour favoriser le développement de l'internet (sécurisation du commerce électronique etc.) ;

– l'ouverture des marchés dans les domaines du gaz, de l'eau, de la poste, de l'électricité et des transports est encore insuffisante et devrait être accélérée ;

– beaucoup d'Etats ont réduit le poids des charges administratives des entreprises, et à cet égard la diffusion des technologies de l'information a joué un rôle positif, en améliorant la transparence et la qualité de la régulation publique. Dans certains Etats, la mise en place d'un guichet unique pour la création d'entreprise a stimulé l'esprit d'initiative ;

– l'introduction de l'euro a favorisé l'intégration des marchés financiers, mais ce mouvement doit être accompagné, pour supprimer les obstacles à la constitution d'un véritable marché européen des capitaux ;

– des efforts doivent être faits pour permettre l'accès des PME au capital risque.

Le processus de Luxembourg concerne l'emploi. Il conduit à l'adoption de Lignes directrices, qui constituent des orientations dont la transposition par les Etats membres est assurée dans le cadre des plans nationaux pour l'emploi. Ces plans font l'objet d'une surveillance multilatérale, ils peuvent être critiqués ou faire l'objet de recommandations. Les Lignes directrices sont déclinées en quatre grands piliers :

Le premier pilier **(améliorer la capacité d'insertion professionnelle)** est centré sur la nécessité d'offrir aux chômeurs de longue durée, et plus particulièrement aux jeunes, la possibilité d'un nouveau départ, sous la forme d'un accompagnement individuel d'orientation professionnel pour les adultes (avant

(3) Comité d'experts réunissant des fonctionnaires des 15 Etats-membres qui joue un rôle important dans l'information des ministres.

qu'ils n'atteignent un an de chômage), d'une formation ou d'une expérience professionnelle pour les jeunes (avant six mois). Des politiques visant à permettre la formation tout au long de la vie et à favoriser le " vieillissement actif " sont également préconisées. Il est souligné que les Etats seuls ne peuvent atteindre ces objectifs, et qu'une implication des partenaires sociaux est nécessaire. Enfin, les Etats-membres sont invités à examiner leur système d'indemnisation et d'imposition, et, le cas échéant, à les réorienter, de manière à encourager les chômeurs et les inactifs à chercher et à saisir les possibilités d'emploi.

Le deuxième pilier **(développer l'esprit d'entreprise)**, partant du constat que les PME sont la source principale des créations d'emplois, recommande la mise en œuvre de mesures destinées à favoriser l'esprit d'entreprise : réduction des frais généraux et des charges administratives, notamment à l'embauche, fiscalité plus favorable à la création d'entreprise ainsi qu'à l'emploi, satisfaction des besoins à l'échelon local non pris en compte par les marchés, en impliquant notamment les autorités locales et les partenaires sociaux locaux.

Le troisième pilier **(encourager l'adaptation des entreprises et de leurs salariés)** souligne la nécessité de moderniser l'organisation du travail pour rendre les entreprises plus compétitives, en préconisant une plus grande souplesse dans la gestion du temps de travail (annualisation du temps de travail par exemple) et l'introduction dans la législation des types de contrats plus adaptables, tout en garantissant aux salariés une sécurité suffisante. Il recommande également la mise en place de dispositifs fiscaux pour encourager les entreprises à investir dans les ressources humaines.

Le quatrième pilier **(renforcer les politiques d'égalité des chances pour les femmes)** se donne comme objectif de s'attaquer à la discrimination fondée sur le sexe, et de concilier vie professionnelle et vie familiale.

Les Grandes Orientations de Politiques Economiques (GOPE) structurent ces différents niveaux de coordination. Actualisées tous les ans, elles fournissent, sur la base des analyses faites dans les différentes instances de coordination, et dans un cadre cohérent, des recommandations générales puis des recommandations par pays *(cf. encadré 3)*, dans tous les domaines de la politique économique.

Sur le passé récent, la coordination a pris de l'ampleur, notamment à la faveur de la mise en place de l'Union Monétaire. Pour autant, la cohérence des multiples processus créés dans les trois dernières années *(cf. encadré 2)* n'est pas toujours assurée, et à terme une simplification pourrait s'imposer.

Un premier pas dans ce sens a été réalisé sous présidence portugaise par le Conseil Européen extraordinaire de Lisbonne de mars 2000. L'objectif en était de mettre au point une stratégie commune de moyen terme centrée sur le relèvement du potentiel de croissance, le retour au plein emploi et l'encouragement à l'innovation. À cette fin, les différentes procédures existantes de coordination seront mises à contribution, tandis que la convocation annuelle au printemps d'un sommet au niveau des chefs d'Etat consacré aux questions économiques et sociales consacre le rôle d'impulsion et de mise en cohérence du Conseil Européen *(cf. encadré 4)*.

Encadré 3
Les grandes orientations de politiques économiques – Recommandations adressées à la France

Les Grandes Orientations des Politiques Economiques des Etats-membres et de la Communauté pour l'année 2000 ont été adoptées par le Conseil Ecofin le 19 juin dernier et approuvées par les chefs d'Etat réunis à Feira. Elles s'organisent autour des priorités dégagées au conseil Européen de Lisbonne de mars 2000, à savoir le rétablissement du plein emploi, la promotion du passage à une économie ayant la connaissance pour moteur, la préparation au vieillissement de la population, le renforcement de la cohésion sociale et l'intégration des réformes dans le contexte international. Les recommandations sont ensuite adressées de manière générale aux Etats-membres, puis par fiches traitant de chaque pays de manière spécifique. Dans les recommandations spécifiquement adressées à la France, le document reconnaît en préambule la vigueur de la croissance en 2000, et la capacité de l'économie à générer aujourd'hui davantage d'emplois.

En matière de **politique budgétaire**, la France est invitée à :

- " ramener le déficit public en 2000 à un niveau nettement inférieur à celui fixé par le programme de stabilité actualisé, compte tenu des résultats meilleurs que prévu obtenus en 1999 en matière de déficit et des fortes perspectives de croissance " ;
- " prendre promptement des mesures pour corriger tout écart significatif par rapport aux objectifs chiffrés fixés pour les dépenses de chacun des secteurs des administrations publiques. Dans la mesure du possible, mettre ces mesures en œuvre dans le courant de la même année ou, au plus tard, l'année suivante " ;
- " saisir l'occasion de réduire le déficit plus rapidement en cas d'élargissement de la marge de manœuvre budgétaire de manière à satisfaire aux objectifs du pacte de stabilité et de croissance dès 2000 ou en 2001, avec une marge plus confortable " ;
- " axer la réforme du régime des retraites qui doit être entreprise en 2000 sur l'obtention de finances publiques soutenables à long terme, dans un souci d'équité, y compris entre générations ".

Sur le **marché des produits**, le document reconnaît que " la France est relativement bien intégrée au marché des produits européens ", tout en recommandant des mesures visant à :

- " améliorer son taux de transposition des directives relatives au marché intérieur, qui n'est guère satisfaisant et s'est encore détérioré récemment ; résoudre les problèmes rencontrés dans l'application des règles du marché intérieur ; enfin, poursuivre les efforts entrepris pour introduire plus de transparence dans les procédures de passation des marchés publics " ;
- " éviter d'accorder d'importantes aides circonstancielles, comme celles qui ont été octroyées il y a peu de temps encore " ;
- " élargir la libéralisation, déjà entamée, des industries de réseau, particulièrement dans le secteur de l'énergie " ;

● " poursuivre les efforts engagés pour simplifier les formalités administratives pour les entreprises et encourager l'innovation ".

Concernant le **marché des capitaux**, " la France dispose d'un marché des capitaux parvenu à maturité et efficace [mais] malgré sa croissance rapide, le marché du capital-risque doit encore se développer ". De ce fait, le Conseil recommande à la France d'accorder la priorité aux mesures visant à :

● " faciliter l'accès des investisseurs institutionnels aux marchés d'actions et aux placements en capital-risque " ;

● " accorder une attention particulière aux initiatives proposées dans la communication relative au capital-investissement d'octobre 1999, qui constituent des exemples de bonne pratique pour améliorer le cadre fiscal, renforcer l'application de la législation en matière de faillite et promouvoir le développement des systèmes d'actionnariat des salariés ".

En dernier lieu, afin d'améliorer encore la situation sur le marché du travail, la France est invitée à :

● " poursuivre la mise en œuvre et évaluer l'efficacité des mesures destinées à réduire la pression fiscale sur le travail, en particulier des mesures concernant les emplois non qualifiés et les bas salaires et, dans ce contexte, réexaminer les systèmes d'allocations afin d'éviter le cercle vicieux de la pauvreté " ;

● " réexaminer la législation de protection de l'emploi afin d'en évaluer l'impact sur l'emploi " ;

● " suivre de près la négociation sur la mise en place de la semaine de 35 heures, afin d'éviter qu'elle ait des effets préjudiciables sur les coûts salariaux, l'offre de main d'œuvre et l'organisation du travail à moyen terme ".

Encadré 4

Les conclusions du Conseil Européen de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000

Face aux " bouleversements induits par la mondialisation et par les défis inhérents à une nouvelle économie fondée sur la connaissance ", le Conseil Européen a fixé à l'Union un nouvel objectif stratégique pour la décennie à venir : " devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ". Pour ce faire, trois priorités ont été dégagées. Il s'agit de :

- préparer la transition vers une société et une économie fondées sur la connaissance.

Plusieurs mesures sont envisagées dans les conclusions de Lisbonne : présentation d'un plan global d'action en Europe, amélioration des moyens législatifs pour promouvoir les droits de propriété et la confiance des consommateurs lors du recours au commerce électronique, parachèvement de l'ouverture à la concurrence dans les industries de réseau, accès des services publics par voie électronique, mise en place d'un tableau de bord de l'innovation européen d'ici juin 2001, pleine mise en œuvre des plan d'action pour les services financiers et plan relatif au capital-risque dans les cinq années à venir.

- moderniser le modèle social européen en investissant dans les ressources humaines et en luttant contre l'exclusion sociale.

Les systèmes européens d'éducation et de formation doivent s'adapter tant aux besoins de la société de la connaissance qu'à la nécessité de relever l'emploi et d'en améliorer la qualité. L'objectif global doit être de porter le taux d'emploi (actuellement de 61 % en moyenne) à un niveau aussi proche que possible de 70 % d'ici 2010, et de dépasser le seuil de 60 % pour le taux d'activité des femmes (actuellement de 51 % en moyenne). À cet effet, l'emploi dans les services doit être accru, la mobilité des étudiants et des personnels de l'éducation facilitée, vie professionnelle et vie familiale doivent être rendues plus facilement conciliables. En dernier lieu, les qualifications doivent être adaptées aux nouvelles connaissances, de manière notamment à éviter l'émergence d'un fossé numérique.

- entretenir les conditions d'une évolution saine de l'économie et les perspectives de croissance favorables en dosant judicieusement les politiques macro-économiques.

La chance offerte par la croissance doit être saisie pour assainir les finances publiques et améliorer leur qualité et leur viabilité. Un rapport conjoint du conseil et de la Commission doit, d'ici au printemps 2001, évaluer la contribution des finances publiques à la croissance, notamment en examinant l'opportunité de mesures pour : réduire la pression fiscale sur le travail et améliorer les effets d'incitation en faveur de l'emploi et de la formation, réorienter les dépenses publiques vers l'accumulation du capital, tant physique qu'humain, enfin assurer la

viabilité des finances publique, notamment au regard du vieillissement de la population.

Parallèlement, le Conseil Européen a réaffirmé qu'il n'était nul besoin de nouveaux processus et que les GOPE, ainsi que les processus de Luxembourg, Cardiff et Cologne fournissent les instruments nécessaires à cette nouvelle stratégie, pour peu qu'ils soient simplifiés et mieux coordonnés entre eux. À cet effet, le Conseil Européen assumera désormais un rôle phare d'orientation et de coordination, en se réunissant tous les printemps pour débattre des questions économiques et sociales. En amont, la Commission préparera, sur la base des résultats acquis dans tous les domaines (politique économique, marché du travail et plus largement réformes structurelles), un rapport de synthèse sur les progrès réalisés.

Réduire la dette publique

En 2001, pour la troisième année consécutive, le poids de la dette publique se réduira en France. Cette baisse correspond à une inversion de tendance vieille de 20 ans, au cours de laquelle la longue période de croissance modeste avait profondément fragilisé les finances publiques de notre pays. Le retour d'une croissance plus soutenue permet désormais de dessiner la perspective d'un allégement durable de la dette des administrations et de revenir à la situation que connaissaient les comptes publics au cours des Trente glorieuses.

La dette publique s'est fortement accrue en France, comme dans la plupart des pays de l'OCDE, à partir du début des années 80. Une telle progression marque un tournant dans l'histoire de l'après-guerre. Après avoir beaucoup augmenté avec l'effort de guerre et la reconstruction, l'endettement avait reculé de plus de vingt points de PIB par la suite, durant la période des Trente glorieuses.

Cette dérive de l'endettement public est à mettre en rapport avec le ralentissement durable de la croissance et des recettes qui a suivi le premier choc pétrolier, alors même que les dépenses publiques tardaient à s'infléchir. Si l'endettement public peut aider, dans certaines circonstances, à lisser les fluctuations de la conjoncture et à soutenir temporairement l'activité, il apparaît peu probable, en revanche, qu'il apporte à plus long terme une contribution positive à la croissance.

Dans le long terme, la dette conserve, certes, sa légitimité lorsqu'elle vient financer des dépenses publiques ou des baisses d'impôts dont la contribution au potentiel de croissance est avérée. Dans l'hypothèse, en revanche, où elle finance des dépenses courantes ou des investissements à faible retour économique et conduit à une hausse des taux d'intérêt réels, l'endettement contribue à évincer l'investissement privé et à affaiblir la croissance potentielle. Ces considérations ne permettent pas à elles seules de définir avec précision ce que serait un " bon " niveau de dette publique. Dans ce domaine, la politique budgétaire ne peut que s'appuyer sur des règles de conduite pragmatiques. Ces règles visent à se prémunir contre plusieurs écueils : le basculement dans une dérive auto-entretenue de l'endettement public, le financement par l'emprunt de dépenses publiques sans effet positif véritable sur le potentiel de croissance, le gonflement, enfin, des charges d'intérêt au détriment des dépenses publiques les plus utiles.

Depuis quelques années, la plupart des pays de l'OCDE consentent des efforts pour réduire leur taux d'endettement. Celui de la France a ainsi, pour la première fois depuis 1980, diminué l'année dernière. L'importance et la vitesse du désendettement dépendent évidemment de l'évolution des déficits publics. En supposant un rythme

de croissance de l'économie de 2,5 % – qui se situe aujourd'hui dans le bas des estimations possibles de la croissance potentielle de l'économie française et plus encore à l'horizon des toutes prochaines années, au cours desquelles la mise en place de la nouvelle économie pourrait tirer vers le haut la croissance de l'économie française – et un besoin de financement des administrations publiques à l'équilibre à partir de 2004, il faudrait un peu moins d'une trentaine d'années pour ramener le ratio d'endettement à son niveau de 1980. Cette perspective de réduction du poids de la dette publique doit en outre être mise en regard du fait que les économies développées auront à faire face aux conséquences économiques et financières du vieillissement démographique.

La montée de la dette

Forte progression de la dette des administrations publiques jusqu'à très récemment en France, comme dans la plupart des pays de l'OCDE

Le poids de l'endettement public dans le revenu national, qui s'était réduit après la fin de la seconde guerre mondiale, a fortement progressé entre 1980 et 1998. La dette, au sens de Maastricht *(voir encadré)*, représentait en France 60 points de PIB en 1998, contre seulement 20 points en 1980. Au cours de cette période, quatre phases successives se dégagent *(voir graphique 1)*. De 1980 à 1987, la dette des administrations publiques progresse d'environ 2 points de PIB par an. Cette progression se ralentit de 1987 à 1991, la dette n'augmentant alors que de 0,4 point de PIB en moyenne par an. Entre 1991 et 1996, le ratio d'endettement s'accroît à nouveau à un rythme particulièrement élevé (environ 4 points de PIB par an). Depuis, ce ratio s'est stabilisé et commence même à décroître, pour la première fois depuis une vingtaine d'années, à partir de 1999.

Cette progression rapide de l'endettement public vient pour l'essentiel de l'État. De plus, son niveau ne prend pas en compte les engagements de l'État au titre des retraites des fonctionnaires. Les fluctuations affectant l'endettement des autres administrations publiques sont d'un ordre de grandeur moindre, même si les évolutions relatives sont affectées par des transferts de charges entre administrations. L'an dernier, par exemple, l'État a remboursé la première tranche, d'un montant de 10 MdF, d'un emprunt contracté par l'UNEDIC, ce qui a augmenté d'autant son déficit et sa dette, tout en réduisant celle de l'UNEDIC.

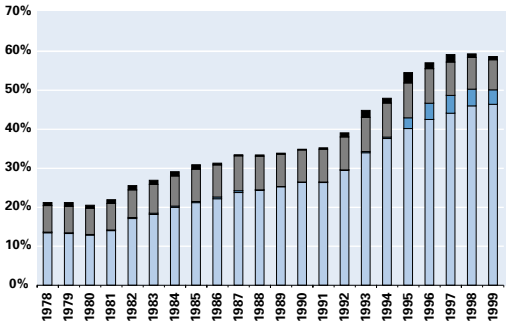

Graphique 1
Dette des administrations publiques
(en points de PIB)

ASSO
APUL
APUL
État

Note : dette brute consolidée au sens du traité de Maastricht.
Source : Banque de France, INSEE, Direction de la Prévision. Pour la série 1978-1995, rétropolation Direction de la Prévision.

Au cours des années 90, les déficits des administrations de sécurité sociale ont entraîné une montée rapide de leur endettement. Cette dette a été transférée à partir de 1996 à une caisse d'amortissement(1), qui est chargée d'en assurer progressivement l'apurement jusqu'en 2014.

Le poids de la dette des administrations publiques locales s'est assez sensiblement accru au début des années 80. Quasiment stabilisé par la suite, il s'inscrit même aujourd'hui en nette diminution, les collectivités locales poursuivant depuis plusieurs années une politique de désendettement.

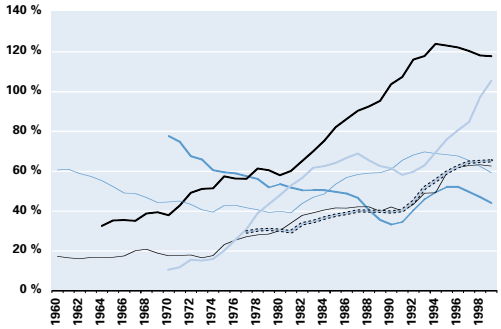

Graphique 2
Évolution de la dette publique dans les pays de l'OCDE
(en points de PIB)

Allemagne
Italie
USA
Japon
France
Royaume Uni

Source : Perspectives économiques de l'OCDE, n°66.
La dette calculée par l'OCDE n'est pas la dette au sens de Maastricht.

L'augmentation de l'endettement depuis 20 ans n'est pas spécifique à la France. La plupart des pays de l'OCDE ont accumulé une dette importante sur la même période *(graphique 2)*. L'ampleur de cette

(1) La Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES) fait partie des organismes divers d'administration centrale (ODAC) ; les organismes divers d'administration centrale comprennent également les structures de défaisance du Crédit Lyonnais et du Comptoir des Entrepreneurs. La dette de ces structures, particulièrement élevée à leur création, se réduit progressivement, au fur et à mesure de la cession de leurs actifs.

La dette publique au sens de Maastricht

La dette publique au sens de Maastricht est la dette de l'ensemble des administrations publiques telle que définie par la comptabilité nationale : État, organismes divers d'administration centrale dont la CADES[2], administrations publiques locales et administrations de sécurité sociale. Il s'agit de la dette brute : on ne déduit pas de la dette les avoirs des administrations publiques, et notamment, les liquidités du Trésor sous forme de dépôts à la Banque de France ou de pensions, les participations de l'État dans les entreprises et les placements en valeur mobilière des organismes de sécurité sociale (notamment les actifs des régimes de retraite autres que des titres publics). Si un concept de dette nette des actifs apparaît plus pertinent pour rendre compte du patrimoine des administrations publiques, la difficulté de valorisation des actifs[3] a conduit à en rester à la définition d'un critère en terme de dette brute.

La définition retenue par le traité de Maastricht s'écarte des concepts de la comptabilité nationale à trois niveaux.

- La dette au sens de Maastricht est consolidée : on déduit les dettes des administrations auprès d'autres administrations, notamment les dépôts des collectivités locales au Trésor public et les valeurs du Trésor détenues par des administrations.
- Elle s'exprime en valeur nominale : on reprend la valeur faciale des titres et non leur valeur de marché. Cette convention se justifie dans la mesure où il s'agit de se rapprocher de la valeur de remboursement de la dette. En outre, elle tend à simplifier l'articulation entre stock et flux, puisqu'elle dispense de prendre en compte les variations de la valeur de marché des titres émis les années antérieures. La dette publique au sens de la comptabilité nationale est au contraire exprimée en valeur de marché, ce qui nécessite de réévaluer chaque année le stock des obligations d'État en fonction des variations de leurs cours. Au 31 décembre 1999, la valeur de marché de la dette publique était supérieure de 172 milliards à sa valeur nominale.
- La dette publique au sens de Maastricht est calculée en excluant certaines formes d'endettement comme les " décalages comptables " et les " crédits commerciaux ", tous les États membres n'étant pas en mesure de fournir des informations fiables sur ces opérations.

(2) Caisse d'amortissement de la dette sociale.
(3) Le problème de la valorisation des actifs des administrations publiques se pose très largement : les entreprises publiques non cotées, et les bâtiments publics par exemple.

dégradation varie toutefois fortement selon les pays. Le poids de la dette dans le PIB a ainsi augmenté de près de 80 points de PIB en Italie et au Japon entre 1970 et 1999 alors qu'il progressait de façon plus modérée en France, en Allemagne et aux États-Unis. Malgré cette tendance à l'aggravation du poids de la dette, les ratios d'endettement des pays de la Communauté européenne sont aujourd'hui voisins, voire en deçà du seuil de 60 points de PIB, à l'exception notable de l'Italie, de la Belgique et de la Grèce. On observe en outre, au cours des années récentes, une inflexion très nette de la trajectoire de dette des pays européens qui traduit les efforts consentis pour réduire les déficits publics dans un contexte de décrue des taux d'intérêt.

L'endettement, qui permettait à l'origine de lisser les fluctuations conjoncturelles, a acquis par la suite une dynamique autonome très difficile à maîtriser

La dernière guerre mondiale a occasionné un surcroît de dépenses des États, qu'il n'a pas été possible de financer d'emblée et intégralement par l'impôt. Les gouvernements se sont donc trouvés dans l'obligation de recourir massivement à l'endettement. Une fois la paix revenue, le plus gros effort de reconstruction accompli, et la croissance repartie, la dette publique s'est réduite. Ce phénomène est particulièrement net pour la France et les États-Unis.

Les années 50 et 60 ont alors été caractérisées, dans l'ensemble du monde industriel, par une stabilisation durable du poids de la dette publique. Cette période de stabilité n'a pas empêché la politique budgétaire d'apporter sa contribution à la régulation conjoncturelle : le recours à l'endettement a permis de lisser les fluctuations de la conjoncture, voire celles des dépenses publiques, tout en conservant un taux de prélèvement obligatoire acceptable.

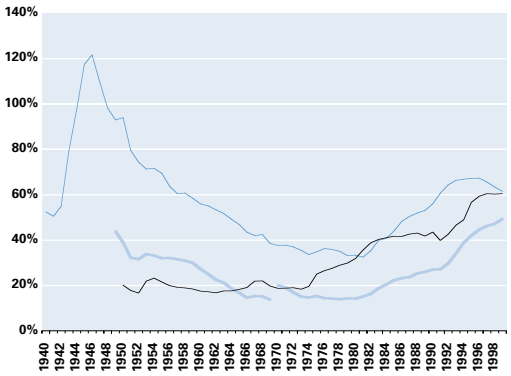

Graphique 3
Comparaisons internationales
(en points de PIB)

Allemagne : dette publique
USA : dette fédérale
France : dette de l'État

Source : Pour les USA, dette fédérale (www.access.gpo.gov/usbudget/) ; pour la France, annuaire rétrospectif de la France, Direction de la comptabilité publique (rupture de série en 1970) ; pour l'Allemagne comptabilité nationale (rupture de série en 1990 au moment de la réunification).

Cependant, à partir du premier choc pétrolier, le rythme de progression des dépenses publiques ne s'est pas infléchi aussi rapidement que l'aurait appelé le ralentissement de la productivité, de la croissance et des recettes publiques : la part des dépenses publiques a progressé de 8 points de PIB dans les pays de l'OCDE entre 1974 et 1994, alors que le poids des recettes n'augmentait que de 4.4 points, sous l'effet notamment de hausses de prélèvements discrétionnaires.

Les dynamiques de la dette et du ratio d'endettement

Lorsque les dépenses publiques, hors service de la dette, sont supérieures aux recettes fiscales, le compte des administrations publiques dégage ce qu'il est convenu d'appeler un déficit primaire. Un nouvel emprunt permet de le financer, mais conduit à l'accroissement de la dette. La variation de l'endettement (ΔD) d'une année sur l'autre, est donc la somme du déficit primaire, soit dépenses (G) moins recettes (T), et du paiement de la charge de la dette (taux d'intérêt apparent[4] que multiplie l'encours de la dette) :

$$\Delta D = G - T + r \times D$$

Cette relation montre que la dette tend à s'auto-alimenter. Même lorsque le budget primaire est équilibré (dépenses G égales aux recettes T), l'endettement continue de croître puisque l'État doit alors emprunter à la seule fin d'assurer le service de la dette. Cette caractéristique est qualifiée d'effet " boule de neige ".

L'effet "boule de neige" sur la dette des administrations publiques
(en points de PIB)

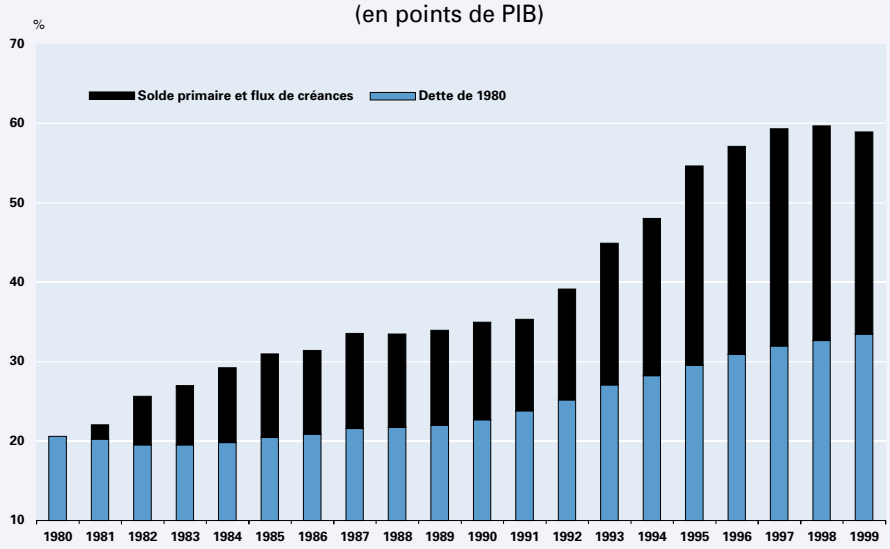

Note : Le taux d'intérêt retenu est égal au taux d'intérêt apparent de l'ensemble de la dette.

Lecture : La dette de 1980 contribue pour 33 points de PIB à la dette d'aujourd'hui. Les flux de créances et les déficits primaires y contribuent pour 25 points de PIB. Il est difficile de séparer les effets entre soldes primaires et flux de créances, notamment en raison des revenus des créances qu'il n'est pas possible de ventiler entre les actifs nouveaux et anciens.

Mais, il n'est pas nécessaire que la dette soit stabilisée en francs courants pour que l'endettement se trouve sur une trajectoire soutenable. En effet, lorsque la richesse nationale s'accroît, un pays peut soutenir le service d'une dette qui augmenterait dans les mêmes proportions. C'est donc le ratio de la dette rapportée au PIB, qu'il convient éventuellement de stabiliser.

(4) Le taux apparent est le rapport entre le service de la dette et son encours. C'est une moyenne des différents taux auxquels ont été financés les déficits successifs constituant l'ensemble de la dette. Le taux apparent à une évolution temporelle similaire à celle des taux de marchés mais atténuée et retardée.

Ce ratio d'endettement croît en fonction du déficit primaire et du service de la dette corrigé du taux de croissance *(g)* du PIB *(Y)* ; une croissance nominale plus forte diminue en effet d'une année sur l'autre le poids de la dette héritée de la période précédente. Ainsi la variation du ratio d'endettement prend la forme suivante :

$$\Delta (D/Y) = (G - T)/Y + (r - g) \times D/Y$$

Lorsque le taux de croissance du PIB est supérieur au taux apparent de la dette, un budget primaire en équilibre (dépenses = recettes) est plus que suffisant pour stabiliser le ratio d'endettement ; il est même possible d'avoir des déficits primaires s'ils sont assez faibles. En revanche, quand le taux de croissance nominale de l'économie est en dessous du taux apparent de la dette, le processus d'endettement devient cumulatif : la charge des intérêts augmente plus vite que la croissance du PIB. Il est alors nécessaire de réaliser des excédents primaires pour parvenir à contrôler l'évolution du ratio d'endettement.

On peut par ailleurs observer qu'au-delà de l'effet mécanique du taux d'intérêt sur la charge de la dette, le niveau d'endettement est susceptible à son tour d'agir sur le taux d'intérêt de deux façons :

– de façon macro-économique, au niveau global de la confrontation entre épargne et investissement (voir partie II)

– de façon micro-économique en augmentant la prime de risque que les marchés font payer à l'emprunteur public (voir encadré gestion de la dette)

Ce déphasage persistant entre croissance des dépenses et des recettes a entraîné une augmentation du niveau de la dette. Toutefois, jusqu'au début des années 80, et dans un contexte de forte inflation, le taux de croissance nominal de l'économie restait supérieur au taux d'intérêt apparent de la dette, ce qui permettait de stabiliser le ratio d'endettement malgré des déficits primaires *(cf encadré)*. À partir de 1983, le taux de croissance nominal du PIB s'est réduit sous l'effet notamment de la diminution de l'inflation, pour devenir inférieur au taux apparent de la dette. Dans un tel contexte, des excédents primaires auraient été nécessaires pour stabiliser l'endettement. Mais le solde primaire est toujours resté en deçà du seuil permettant de stabiliser la part de la dette dans le PIB : il s'est même particulièrement dégradé en France dans la première moitié des années 90. Le processus d'endettement prend alors un caractère auto-entretenu (effet " boule de neige "), que vient encore aggraver le niveau historiquement élevé atteint par les taux d'intérêts réels entre 1983 et 1995.

La France, comme la plupart des pays de l'OCDE, profite du retour de la croissance pour rompre avec le processus d'endettement

L'importance atteinte par les taux d'endettement au cours des dernières années incite aujourd'hui les États-Unis, comme certains pays européens, à profiter du retour de la croissance économique pour réduire leur dette. Une diminution du ratio d'endettement se manifeste déjà dans plusieurs pays de l'OCDE. Au sein de la zone euro, cinq pays dégagent d'ores et déjà des excédents (Danemark, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Finlande).

Graphique 5
Endettement public
(en points de PIB)

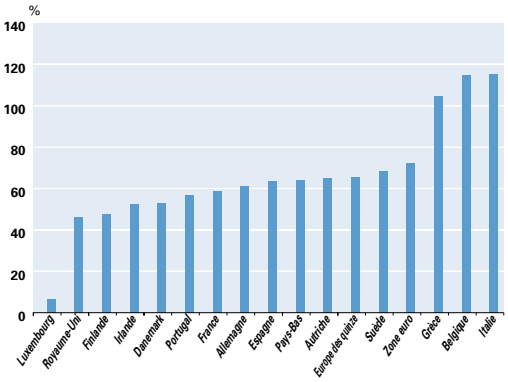

Source : dette notifiée à la Commission Européenne en mars 2000

La France a participé tardivement à ce mouvement de désendettement. Notre besoin de financement, hors soulte France Telecom, était ainsi, en 1997, le plus dégradé de la zone euro. Il n'est donc pas surprenant qu'en dépit du rattrapage engagé depuis, trois pays seulement enregistraient en 1999 des déficits plus dégradés. Faute d'avoir réduit avec suffisamment de célérité son endettement, la France qui se plaçait au deuxième rang en matière de dette publique en 1993, derrière le Luxembourg, n'occupe plus désormais que le septième rang en Europe.

Différentes raisons contribuent à expliquer la baisse du ratio d'endettement des administrations dans les autres pays d'Europe (2,2 points de PIB au sein de la zone entre 1996 et 1999). En premier lieu, l'effet de la réduction des taux d'intérêt sur l'amélioration des comptes publics a été d'autant plus important que le niveau de la dette était élevé. Ce mécanisme favorise une réduction plus précoce du ratio d'endettement dans les pays les plus endettés (en Belgique et en Italie par exemple). Par ailleurs, les pays qui ont connu une croissance plus forte que la France (Espagne et Irlande notamment) ont vu leur déficit se réduire grâce à l'amélioration de leur situation conjoncturelle.

Stabiliser et réduire la dette pour retrouver des marges de manœuvre budgétaires

Les effets de long terme de la dette sur l'activité économique

Les conséquences économiques de l'endettement public ont fait l'objet d'études, théoriques et empiriques, extrêmement nombreuses. Les débats ont porté notamment sur les conditions qui doivent être remplies afin que la politique budgétaire contribue efficacement à la stabilisation de la conjoncture.

Pour importantes qu'elles soient, ces analyses conjoncturelles ne renseignent pas sur les effets de la dette publique à plus long terme, lorsque l'horizon de l'étude s'allonge et s'étend au-delà d'un cycle économique donné. Une fois dépassé l'horizon du cycle, il est en effet naturel que l'impact de la politique budgétaire sur la demande de biens et services tende à s'estomper.

Si les autorités budgétaires ne mettent pas à profit les périodes de "haut de cycle" pour réduire l'endettement, qui s'était accumulé en période de basse conjoncture, le déficit budgétaire vient alors peser sur la demande des agents privés par des canaux divers : pressions inflationnistes, hausses de taux d'intérêt, voire appréciation du change. Dans certaines circonstances, lorsque la dette publique et le déficit budgétaire sont d'ores et déjà élevés, on ne peut exclure, en outre, que la demande des ménages ne soit affaiblie par la montée d'une épargne de précaution, en prévision de hausses d'impôt futures.

À long terme, c'est donc du côté de l'offre productive et de l'accumulation du capital qu'il faut rechercher les effets de la dette publique. Dès lors qu'elle vient financer des investissements publics[5], voire des baisses d'impôts, dont la contribution au potentiel de production est avérée, la dette publique conserve toute sa légitimité. Si l'endettement sert, au contraire, à financer des dépenses courantes[6] ou des infrastructures à faible rentabilité économique et sociale, il contribue alors à concurrencer et évincer, sans contrepartie productive, les investissements privés. Cet "effet d'éviction" vient affaiblir l'accumulation de capital et la croissance potentielle.

Le choix d'un "bon" niveau de dette publique résulte donc d'un ensemble de considérations complexes, où l'appréciation concrète l'emporte nécessairement sur les a priori théoriques. Plusieurs éléments donnent cependant à penser que la très forte augmentation de la dette publique au cours des 25 dernières années au sein des pays de l'OCDE, a eu des effets défavorables sur la croissance.

Il n'est pas sûr que l'augmentation rapide de la dette publique se soit accompagnée d'un surcroît important d'investissements publics efficaces *(cf graphique 6)* ou de dépenses publiques à forte incidence sur la croissance.

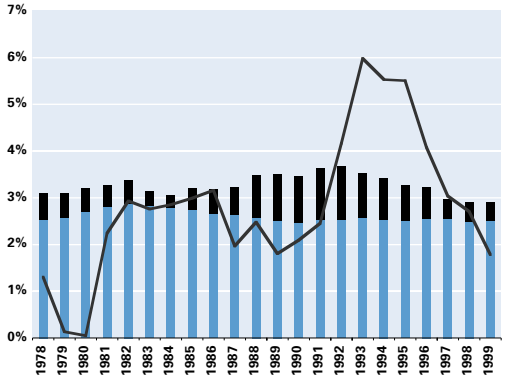

Graphique 6
Déficit et investissements publics en France
(en points de PIB)

(5) L'investissement est entendu ici dans une acceptation plus large que celle de la comptabilité nationale. Des dépenses réputées courantes, telles que les dépenses de formation et d'éducation apportent également leur contribution à la croissance économique
(6) Ces dépenses courantes peuvent être des dépenses publiques ou des dépenses privées stimulées par les baisses d'impôts.

Dans l'hypothèse, où les déficits publics auront surtout servi à financer des dépenses courantes, il faut alors s'inquiéter des conséquences qu'a pu entraîner la montée de la dette publique sur les taux d'intérêt réels. Plusieurs études récentes suggèrent ainsi qu'elle aurait provoqué des hausses significatives de taux d'intérêt et donc une baisse du stock de capital mondial. Selon ces études[7], l'augmentation de la dette depuis 20 ans a conduit à élever en moyenne de 150 à 450 points de base le taux d'intérêt réel mondial *(cf graphique 7)*. Elles ont aussi montré que le taux d'intérêt réel d'un pays est influencé à la fois par le niveau d'endettement du pays et par l'évolution de la dette publique mondiale. L'intégration des marchés financiers renforcerait ainsi les interdépendances entre pays : un pays qui accroîtrait lourdement sa dette contribuerait à l'augmentation des taux d'intérêt réels et finalement à l'éviction de l'investissement dans tous les pays. Inversement, la réduction de la dette dans chaque pays serait bénéfique au niveau mondial, ce qui peut renforcer l'intérêt d'une coordination internationale des politiques budgétaires.

Graphique 7
États-Unis et Zone euro : Dette publique et taux d'intérêt réel

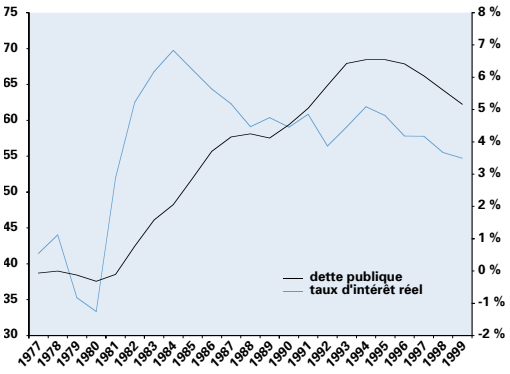

Source : OCDE, Direction de la Prévision

Quelle politique de la dette ?

Si l'analyse économique suggère qu'un endettement excessif présente de sérieux inconvénients, elle ne permet pas, en revanche, de définir avec exactitude ce que serait le " bon " niveau de la dette publique qui présente aussi certains avantages[8]. Dans ce domaine, la politique budgétaire ne peut donc que s'appuyer sur des règles de conduite pragmatiques. Ces règles visent à se prémunir contre plusieurs écueils : le basculement dans une dérive auto-entretenue de l'endettement public, le financement par l'emprunt de dépenses publiques sans effet positif véritable sur le potentiel de croissance, le gonflement, enfin, des charges d'intérêt au détriment des dépenses publiques les plus utiles.

Éviter une dérive auto-entretenue de l'endettement public

Le recours à l'endettement se justifie dans une situation conjoncturelle défavorable ; il permet en effet de ne pas aggraver une récession par une compression brutale des dépenses publiques. Il serait en revanche inopportun de prolonger le recours à l'endettement si le ralentissement de la croissance se révèle durable. Le poids de la dette risquerait alors de franchir le seuil au-delà duquel se déclenchent les phénomènes de " boule de neige ", tels qu'on a pu les observer en Italie ou en Belgique.

Il importe donc que l'évolution de la dette publique ne s'" emballe " pas, par accident, à l'horizon de quelques années, mais reste, au contraire, sur une trajectoire soutenable et maîtrisable. Cet objectif de soutenabilité à moyen terme de la dette ne peut s'inscrire que dans le cadre d'une programmation pluriannuelle des finances publiques permettant de tester la robustesse de la stratégie retenue face à des aléas imprévus, affectant notamment l'en-

(7) V. Tanzi & D. Fanizza "Fiscal deficit debt in industrial countries, 1970-1994", document de travail FMI (1994) et R. Ford & D. Laxton "World public debt and real interest rates", document de travail du FMI (1995).
(8) L'émisssion de la dette peut ainsi contribuer au bon fonctionnement des marchés financiers, en assurant leur liquidité (cas des « emprunts phares » publics) ou en proposant des produits d'un type nouveau qui élargissent les possibilités (obligations indexées sur l'inflation).

vironnement économique et financier des pays concernés. Dans certains cas, la recherche de la soutenabilité pourra prendre la forme, par exemple, d'un objectif de stabilisation du poids de la dette, à l'échelle d'un cycle.

La soutenabilité ne se confond pas cependant avec la stabilité. Elle serait encore plus naturellement assurée, en effet, dans le cadre d'une stratégie de réduction progressive du poids de la dette. Des raisons d'ordre économique et budgétaire militent en outre pour que le poids de la dette publique régresse progressivement au sein des pays de l'OCDE : baisse des taux d'intérêt réels favorable à l'investissement, reconquête de nouvelles marges de manœuvre dans la conduite de la politique budgétaire grâce à la baisse des charges d'intérêts…

Réserver le financement par emprunt aux dépenses ayant un caractère d'investissement

Une dette soutenable donne l'opportunité, lorsque c'est nécessaire, de financer certaines dépenses par emprunt. Il peut être judicieux en effet de recourir à l'endettement pour financer des investissements publics qui contribueront à augmenter le potentiel de croissance de l'économie et les recettes fiscales futures. Y recourir, au contraire, pour des dépenses courantes conduit à augmenter la dette sans contribuer en retour à stimuler la croissance.

Ces considérations ont parfois conduit à préconiser, pour les finances publiques, l'application d'une règle de gestion, dite règle d'or : le montant du déficit ne devrait pas excéder celui des investissements, de manière à éviter une baisse de la valeur du patrimoine public.

Les modalités pratiques d'application sont très variées. Elles diffèrent selon que la règle s'applique de manière annuelle ou en moyenne sur le cycle économique et selon qu'elle s'appuie sur la notion d'investissements publics bruts ou nets de la consommation de capital fixe(9) *(voir graphique)*. L'utilisation d'une règle d'or possède les avantages qui sont traditionnellement associés à l'adoption de règles de politique économique : elle fournit un cadre de référence simple pour apprécier la gestion d'ensemble des finances publiques et permet ainsi de rendre plus visible des dérapages non justifiés. Elle évite enfin les à-coups sur le taux de prélèvements obligatoires en répartissant la charge entre différentes périodes.

Elle présente toutefois deux limites importantes :

– Il est difficile de définir comptablement l'investissement de façon pertinente. De multiples dépenses classées comme dépenses de fonctionnement ont en réalité un caractère d'investissements : en matière d'éducation, de recherche ou de santé, les dépenses, si elles sont bien employées, auront des effets positifs au-delà de la période où elles sont effectuées. Les financer en partie par l'emprunt pourrait donc se justifier également, à condition de s'assurer de leur efficacité.

– Elle ne garantit pas l'efficacité (la rentabilité) de l'investissement. On peut déduire de cette dernière remarque une autre règle de comportement importante en matière de finances publiques : s'assurer de l'efficacité de la dépense, en particulier lorsque ces effets se répartissent sur plusieurs années.

(9) La consommation de capital fixe représente la dépréciation subie par le capital fixe au cours de l'année par suite d'usure normale et d'obsolescence prévisible.

Réduire l'endettement pour retrouver des marges de manœuvre budgétaires

S'engager dans une stratégie de diminution du ratio d'endettement permet de reconquérir à terme les marges de manœuvre budgétaires nécessaires à la conduite de politiques publiques plus ambitieuses. Aujourd'hui, la part du budget de l'État affectée aux paiements des intérêts de la dette *(cf encadré)* réduit d'autant les moyens qui pourraient être affectés à des politiques publiques plus actives.

La détention de la dette publique

Qui détient la dette publique et en perçoit les intérêts ? Il n'est pas facile de répondre à cette question de façon très précise, mais une première réponse peut être apportée à l'aide de diverses sources statistiques (tableau d'opérations financières, enquêtes…). Il apparaît alors que la détention directe des titres publics est le fait de 3 grands secteurs économiques : les Institutions financières (hors OPCVM), les sociétés d'assurance et le reste du Monde. Ces trois secteurs semblent ainsi détenir près de 80 % de la dette publique. Cependant, cette première approche ne renseigne pas complètement sur les détenteurs réels de titres publics dans la mesure où les OPCVM et les sociétés d'assurance jouent le rôle d'intermédiaires en valeurs mobilières. **Les agents qui détiennent en définitive, directement ou par le biais de gestion collective, la dette publique sont, dès lors, les ménages (36,2 %), les Institutions Financières (IF) hors OPCVM (35,3 %) et le reste du Monde (21,3 %).**

Détention directe et indirecte de la dette publique par agent économique

En %

À la fin 1999	TOTAL	Dont en crédits	Dont en TCN (Bons du Trésor)	Dont en obligations (OAT)	Dont en dépôts et numéraires
Ménages	36,2	–	4,3	28,5	3,5
IF (hors OPCVM)	35,3	16,2	6,3	12,8	–
Reste du Monde	21,3	–	9,4	10,7	1,2
Sociétés non Financières	4,8	–	2,6	2,2	–
Autres (*)	2,1	0,5	0,3	0,7	0,5
TOTAL		**16,7**	**22,9**	**55,1**	**5,2**

(*) Institutions sans but lucratif au service des ménages (anciennes administrations privées) et part indéterminée.
Sources : Tableaux de Opérations Financières (TOF) de la Banque de France à fin 1999 ; Enquêtes Banque de France sur la détention en valeurs mobilières, Direction de la Balance des paiements de la Banque de France, Rapport de présentation du Compte Général de l'Administration des Finances en 1999 – Calculs DP.

Au sein des particuliers, ce sont surtout les ménages aux âges élevés qui détiennent des titres publics puisque **72 % de la dette publique détenue par les ménages appartient aux plus de 50 ans** alors qu'ils représentent un peu moins de 50 % de la population des ménages étudiée[10]. Ces titres sont détenus pour l'essentiel de manière indirecte, dont 76 % via l'assurance vie. Si l'on raisonne cette fois-ci à partir de catégories socioprofessionnelles, il apparaît que la dette publique est détenue à 45 % par les retraités [11]. Les indépendants, les professions libérales et les cadres possèdent également une proportion de la dette supérieure à leurs poids dans l'ensemble des ménages.

Évaluation de la détention des ménages par âge de la personne de référence

En %	Proportion d'encours détenu (1)	Part dans l'ensemble des ménages (2)	Ratio (1)/(2)
Moins de 30 ans	2,0	12,2	0,17
De 30 à 39 ans	8,7	19,6	0,45
De 40 à 49 ans	17,1	20,4	0,83
De 50 à 59 ans	22,0	14,3	1,53
De 60 à 69 ans	24,6	14,8	1,67
70 ans et plus	25,5	18,7	1,36

Évaluation de la détention des ménages par catégorie socioprofessionnelle.

En %	Proportion d'encours détenu (1)	Part dans l'ensemble des ménages (2)	Ratio (1)/(2)
Agriculteurs	2,7	1,7	1,57
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	9,1	5,2	1,73
Profession libérales	3,8	1,7	2,18
Cadres	10,1	8,7	1,17
Professions intermédiaires	9,8	12,6	0,78
Employés et ouvriers	14,3	30,9	0,46
Retraités	44,7	30,4	1,47
Autres inactifs	5,4	8,7	0,62

En se servant de statistiques retraçant la part de l'assurance-vie dans le patrimoine total en fonction de la tranche de patrimoine, et en admettant que la détention de la dette publique s'apparente à celle de l'assurance-vie[12], on peut estimer à 95 % la part de l'encours qui pourrait être logée au-delà de la médiane des patrimoines bruts (500 KF en 1998), et à 80 %-85 % la part de l'encours concentrée dans les patrimoine bruts supérieurs à 1MF (dernier quartile en 1998). Enfin, un peu plus de 60 % de l'encours serait détenu par les patrimoines bruts supérieurs à 2 MF, qui, selon les variables d'enquêtes reconstruites, correspondent à un peu moins de 10 % des ménages. Ces estimations restent néanmoins très fragiles.

(10) Le rapport « Proportion de l'encours détenu sur Fréquence dans la population » le plus élevé est attribué à la classe d'âge 60-69 ans (1,7).
(11) Néanmoins, il convient de noter que le ratio « Encours détenu sur Fréquence » ressort à un niveau élevé pour les professions libérales (2,2), les indépendants et chefs d'entreprises (1,7), les agriculteurs (1,6) et les retraités (1,5) alors qu'il n'est que de 0,5 pour les employés et ouvriers.
(12) Dont c'est le mode de détention privilégié par les ménages, puisque 75 % de l'ensemble détenu par les ménages l'est sous cette forme.

La réduction du poids de la dette passe par la poursuite de l'effort de redressement des finances publiques

Certains pays européens ont commencé à réduire leur ratio d'endettement, ce qui pourrait renchérir par contrecoup *(cf encadré)*, le coût relatif de la dette dans les pays qui mèneraient une politique moins volontariste. Il est donc souhaitable que la France s'engage résolument dans une stratégie de désendettement, qui n'ira pas sans efforts importants et prolongés. C'est en effet seulement sur le long terme qu'il est possible de réduire sensiblement l'endettement public.

La gestion de la dette

Le lancement de l'euro a créé le deuxième marché obligataire du monde, qui a connu l'an passé une très forte croissance et fait désormais jeu égal avec le marché américain. Si la croissance des émissions en euros a concerné en premier lieu les émetteurs privés (institutions financières et entreprises), le marché des dettes souveraines, le plus important par sa taille, a lui aussi été profondément modifié. Les États membres de l'union monétaire se sont retrouvés de facto en concurrence sur le marché de la dette obligataire publique. Comment se détermine alors sur ce marché le coût de cette dette ?

■ **Le poids du déficit et de la dette publics sont des critères sur lesquels se focalisent les opérateurs de marché.**

L'appréciation portée par les marchés sur la qualité d'une dette souveraine repose sur la santé des finances publiques du pays concerné, jugée à l'aune de deux critères : le ratio d'endettement et le besoin de financement des administrations publiques rapporté au PIB.

Dans le nouvel environnement créé par l'avènement de la monnaie unique, l'assainissement des finances publiques a un double effet vertueux. Outre l'effet direct, dû à la réduction du déficit primaire (ou à l'augmentation de l'excédent primaire), vient en effet s'ajouter un effet qui passe par le taux d'intérêt. Un État aux finances publiques assainies pourra financer sa dette à des taux plus bas. Ainsi, depuis le 1er janvier 1999, la Belgique et l'Italie, dont le poids de la dette est particulièrement élevé (respectivement 114,4 % et 114,9 % du PIB), sont parmi les pays ayant le coût de financement le plus élevé. De plus, ce coût relatif a eu tendance à se détériorer par rapport à la période immédiatement antérieure (mi 1997 - fin 1998). Cette situation contraste avec le cas de l'Espagne, dont le poids de la dette est nettement inférieur (63,5 % du PIB) : sur les 18 mois précédant la création de la monnaie unique, le taux moyen auquel pouvait se financer l'État espagnol à échéance de 10 ans était le même que celui offert à l'État emprunteur belge et se situait 17 pb[13] au-dessus de celui offert à l'État italien. Lors des 18 premiers mois de l'euro, ce coût est passé en moyenne 13 pb au dessous du taux offert à la Belgique et 3 pb au dessous de celui offert à l'Italie. Le niveau du solde public joue également clairement en faveur d'une baisse du coût de refinancement des États. Ainsi, la Finlande, dont les administrations

(13) 1 point de base (pb) = 0,01 %.

publiques ont dégagé une capacité de financement de 2,3 % du PIB en 1999, a vu son coût de financement s'améliorer encore plus nettement que celui de l'Espagne (dont les déficits publics, bien qu'en nette réduction, se montaient à 1,1 % du PIB l'année dernière) : les taux des emprunts d'État finlandais à 10 ans ont été, depuis la création de l'euro, comparables en moyenne aux taux espagnols, alors qu'ils leur ont été supérieurs de 15 pb de la mi 1997 à la fin 1998.

■ **Toute nouvelle influant sur l'offre de titres obligataires d'un État peut se traduire par une modification des valeurs relatives des dettes souveraines au sein de la zone euro**

Toute nouvelle importante affectant les finances publiques d'un État membre de la zone euro et le distinguant de l'évolution moyenne suivie par ses partenaires, est susceptible de se traduire immédiatement sur les marchés de taux.

Les règles adoptées en matière d'attribution des licences téléphoniques de 3e génération UMTS constituent une illustration récente de ce phénomène. Au printemps 2000, à la suite de l'annonce des résultats de la vente aux enchères des licences UMTS au Royaume-Uni beaucoup plus importants qu'anticipés (22,48 milliards de livres), les opérateurs de marché se sont polarisés sur le mode d'attribution des licences, ainsi que sur le montant et l'utilisation des recettes attendues par chaque pays de la zone euro. La simple annonce par l'Allemagne et les Pays-Bas que les fonds collectés iraient à la réduction de la dette s'est traduite par une amélioration relative des coûts de financement des dettes allemande et néerlandaise. Dans le cas français, les opérateurs de marché ne semblent pas avoir immédiatement perçu que la décision d'affecter l'essentiel des recettes UMTS au Fonds de Réserve pour les Retraites (et le reste au désendettement de l'État) correspond bien à une diminution du besoin de financement des administrations publiques.

Il est également probable que les taux de marché sont pour partie déterminés, au-delà des orientations générales des finances publiques, par de pures considérations d'offre et de demande de titres. Si l'affectation de ressources à un fonds de placement ou au rachat de titres obligataires se traduit dans les deux cas par une diminution de la dette consolidée au sein du secteur des administrations publiques, la seconde option entraîne immédiatement une diminution de l'encours de titres souverains. Une raréfaction de l'offre se traduit, à demande inchangée, par une hausse du prix de la dette souveraine, c'est-à-dire une baisse des taux d'intérêt[14]. À cet égard, l'affectation finale des ressources exceptionnelles UMTS a donc un effet direct sur le coût relatif de financement de l'État.

(14) Cet effet direct d'un déséquilibre offre/demande de titres sur le coût de refinancement des États a d'ailleurs été observé cette année avec une amplitude beaucoup plus importante sur les titres obligataires de l'État américain. En effet, l'ampleur des excédents budgétaires et l'annonce du Trésor américain d'un programme de rachat de dette ambitieux ont conduit à une très forte baisse des taux d'intérêts des titres souverains longs, allant jusqu'à une forte inversion de la courbe des taux (fin juin 2000, le taux du T bond 30 ans se situait environ 15 pb en-dessous du Tbond à 10 ans et 50 pb en dessous du titre à 2 ans). Cette inversion de la courbe est bien propre au papier d'État américain : la courbe des swaps, bien que très plate, demeure légèrement pentue jusqu'à des maturités 15 ans.

La réaction des opérateurs de marché à l'annonce le 11 juillet dernier d'une amélioration plus rapide que prévue des finances publiques, grâce à un surplus de recettes de 30 milliards de francs en 2000, et d'un programme de rachat de titres souverains français pour un montant de 10 milliards d'euros constitue une illustration du même phénomène : le prix des obligations françaises s'est immédiatement apprécié par rapport à celui des titres des autres États membres de l'union monétaire (le prix monte lorsque le taux baisse).

■ **Les prix relatifs des dettes souveraines de la zone euro dépendent également de facteurs plus techniques, au premier rang desquels se trouve la liquidité des titres.**

La liquidité des titres d'État est un atout essentiel dans la valorisation de leur dette. De ce point de vue, les trois plus grands pays de la zone euro (France, Allemagne, Italie) bénéficient d'un avantage sur les pays dont la taille de la dette est plus faible. À titre d'exemple, les taux d'intérêt des titres néerlandais étaient très proches de ceux des titres allemands avant la mise en place de la monnaie unique, en raison du lien historique très étroit entre florin et deutschmark au sein de l'ancien SME. Le passage à l'euro a pénalisé la dette néerlandaise, dont l'insuffisante liquidité (en termes de taille de lignes) s'est traduite par un renchérissement relatif de son coût de refinancement : le taux d'intérêt des titres à 10 ans des Pays-Bas, supérieur de seulement 3 pb en moyenne à celui des titres de l'Allemagne lors des 18 mois précédant le 1er janvier 1999, est passé à 15 pb au dessus sur les 18 mois suivants. Le souci de liquidité, au cœur de la politique d'émission du Trésor, place la France largement en tête de la zone euro. Au 1er janvier 2000, elle comptait 21 des 50 plus grosses lignes existant sur le marché de la zone, contre 10 pour l'Italie et 9 pour l'Allemagne (alors que la taille de la dette obligataire à moyen et long terme des trois pays est comparable). La liquidité des titres français est assurée sur l'ensemble de la courbe, des maturités très courtes (moins d'un an) aux maturités très longues (jusqu'à 30 ans).

Sous l'hypothèse d'une croissance conforme à son potentiel, plusieurs scénarios peuvent être explorés :

● Un scénario dans lequel le solde des administrations publiques se maintient à l'équilibre à partir de 2004 après une phase d'amélioration. Dans ce scénario, la diminution du ratio d'endettement ne proviendrait que de l'activité économique, et, en un peu de moins de trente ans ce ratio serait ramené à son niveau du début des années 80, c'est à dire 20 points de PIB.

● Un scénario plus ambitieux dans lequel, après avoir atteint l'équilibre en 2004, la capacité de financement des administrations publiques continuerait de s'améliorer d'environ 0,3 point de PIB par an. Ce scénario est assez proche de ce qui est envisagé aux États-Unis où les excédents budgétaires doivent permettre d'annuler la dette fédérale dès 2012 *(voir encadré)*. Dans ce cas, le ratio d'endettement des administrations publiques pourrait être ramené à son niveau de 1980 en un peu moins de quinze ans. Ce scénario nécessite de réaliser des excédents d'environ 3 points de PIB en 2015 et de maintenir le cap d'une évolution maîtrisée de la dépense publique sur une longue période. Avec ces hypothèses, la dette pourrait même être complètement remboursée en 2020.

Rythme de réduction du déficit de l'État et charges de la dette

Afin d'éviter l'éviction des dépenses primaires par les charges de la dette, il faut réduire le déficit budgétaire de l'État à un rythme suffisamment soutenu.

Compte tenu d'un objectif de progression des dépenses qui prolonge sur 10 ans celui affiché dans le programme pluriannuel de finances publiques (1 % en volume sur trois ans), les projections montrent **qu'une stabilisation du déficit budgétaire au niveau de 2001 conduirait à une progression continue de la part des charges de la dette dans les dépenses de l'État.** Dans ce cas, les dépenses primaires seraient fortement contraintes et devraient même décroître en volume d'environ 0,1 % par an.

En revanche, **une réduction rapide du déficit budgétaire (– 30 MdF/ an) permet de dégager des marges de manœuvres pour les dépenses primaires :** la part des dépenses affectées aux charges de la dette se réduit sensiblement entre 2000 et 2010. Ce schéma permet de faire progresser les dépenses primaires de 0,4 % en volume par an. Il permet en outre d'atteindre en 2006 une situation d'excédent budgétaire.

Projection des charges de la dette à l'horizon de 10 ans
(en part des dépenses du BG)

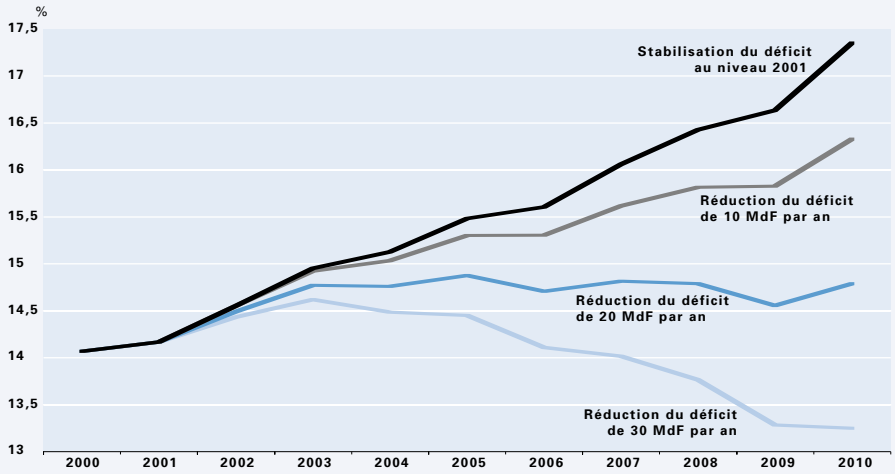

Note : Pour les estimations ci-dessus, il a été pris comme hypothèse conventionnelle que les taux d'intérêts étaient stables sur la période 2001-2010 à partir des valeurs constatées à l'été 2000 (5,5 % pour l'OAT à 10 ans et 4,7 % pour l'échéance à 3 mois). Les dépenses progressent de 0,3 % en volume par an.

Enfin, et complétant en cela l'action du fonds de réserve, une réduction rapide de l'endettement public permettra également de mieux faire face à la forte progression des dépenses des régîmes de retraite dans les prochaines années.

Montée en charge du fonds de réserve en milliards de francs constants

Pour consolider les régimes par répartition, le fonds de réserve va accumuler des recettes et les leur redistribuer au-delà de 2020, en complément des efforts qu'ils réalisent.

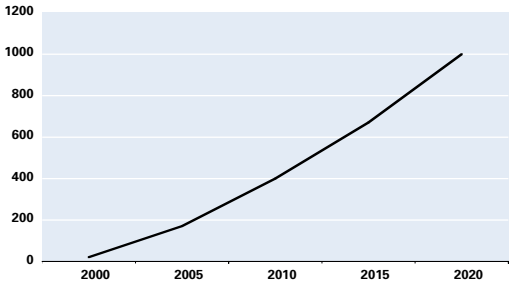

De fait, les simulations précédentes supposent implicitement que les régimes de retraites ne viennent pas grever fortement le besoin de financement des administrations publiques, ou que leurs déficits futurs sont compensés par les excédents des autres administrations publiques. D'une façon générale, c'est probablement la dette nette qu'il faut réduire. Cela peut se faire aussi bien en remboursant la dette, qu'en accumulant des réserves à condition, toutefois, que ces réserves soient investies dans des titres dont le rendement n'est pas inférieur à celui des titres publics.

Simulation du ratio d'endettement des administrations publiques

(En points de PIB)

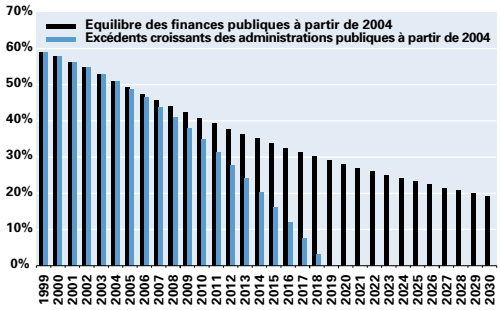

Évolution de la dette publique américaine.

■ Les finances publiques américaines ont connu une nette amélioration au cours des années récentes

Les finances publiques américaines ont connu une amélioration sensible au cours des années récentes. Après une progression constante au cours des années 70 et 80 le poids de la dette a atteint un point haut à 76 % en 1993 avant de reculer à environ 60 % en 2000. Cet assainissement s'est moins opéré par une hausse des prélèvements (la part des recettes courantes des administrations publiques dans le Pib est relativement stable autour de 30 % du Pib au cours des dernières années), que par une chute marquée des dépenses (baisse de leur part dans le Pib d'environ 5 points depuis dix ans).

S'il est évidemment lié au dynamisme de la croissance, il tient aussi à des efforts budgétaires : en termes structurels, c'est à dire en corrigeant des effets de la conjoncture, le déficit des administrations publiques s'est ainsi réduit de plus de 6 points de Pib au cours des dix dernières années, contre à peine plus de 1 point dans les autres pays de l'OCDE. En 1999, la capacité de financement des administrations publiques dégageait un excédent de 3,25 points de PIB. Une grande partie de ces efforts a résulté des mesures adoptées au début des années 1990 (Balance Budget Act de 1990, renforcé en 1993 puis 1997) : plafonnement des dépenses non obligatoires (« caps ») et annulation obligatoire de crédits compensant toute dépense budgétaire nouvelle (« paygo »). Parallèlement, des procédures de contrôle budgétaire et de financement sur objectif ont été mises en place. Enfin, une part importante de ces économies a résulté «des dividendes» de la fin de la guerre froide, quant aux dépenses d'armement.

■ Vers une disparition de la dette publique fédérale

Deux principaux exercices de projection des finances publiques sont réalisés régulièrement aux États-Unis. Le premier est effectué par l'OMB (« Office of Management and Budget ») sous l'égide du pouvoir exécutif ; l'autre est réalisé par le CBO (« Congressional Budget Office »), issu du Congrès américain. Au sens strict, ces projections ne concernent que les finances de l'État fédéral. Elles donnent toutefois une image assez juste de l'endettement de l'ensemble des administrations publiques. En effet, la dette des collectivités, qui représente un tiers de la dette de l'État fédéral, est relativement limitée, et la quasi-totalité des fonds du système de sécurité sociale transitent par le budget fédéral.

Ces projections ont été révisées dans un sens favorable au cours de l'été. Elles suggèrent désormais une disparition de la dette publique américaine d'ici la fin de la décennie 2000-2010. Deux facteurs principaux expliquent ces révisions. En premier lieu des recettes fiscales bien plus favorables en 2000, d'où un «effet base positif pour les projections. En second lieu des révisions dans un sens plus favorable des hypothèses macro-économiques, en particulier (l'OMB a revu à la hausse la croissance potentielle).

Ces hypothèses restent prudentes : elles retiennent une estimation de croissance relativement modérée (2,9 % par an pour l'hypothèse la plus optimiste, retenue par l'OMB), alors que l'accélération du progrès technique observée ces dernières années aux États-Unis suggère une croissance potentielle d'environ 3,5 % par an. De fortes incertitudes pèsent toutefois non pas tant sur le sens de ces projections que sur leur ampleur :

- elles reposent sur l'hypothèse d'un cadre législatif inchangé, alors que d'importantes pressions se font jour pour réclamer des baisses d'impôts. En particulier, une réforme du régime public de retraite paraît probable et pourrait se traduire par des excédents moins élevés que prévu pour la sécurité sociale.
- elles supposent en matière de dépense la poursuite des efforts de maîtrise entrepris jusqu'ici (le CBO retient ainsi une évolution des dépenses non obligatoires de l'État limitée au rythme d'inflation), alors que le potentiel de réduction des dépenses militaires devrait toucher à sa fin, et que les objectifs pluriannuels de dépenses publiques n'ont pas été respectés sur la période récente.
- enfin les hypothèses macro-économiques présentent, à un horizon aussi éloigné, une forte incertitude : en particulier, malgré la révision à la hausse du rythme de croissance potentiel américain, un brusque ralentissement de l'activité – et une remontée sensible du chômage – ne peuvent être exclus au cours des années à venir.

■ Le rachat de la dette de longue maturité a favorisé la baisse des taux longs

Ces évolutions ont d'importantes conséquences sur les marchés financiers. Les autorités américaines ont décidé pour l'instant de faire porter la réduction de la dette publique sur les échéances de longue maturité. Cela s'est traduit par des opérations de rachat de dette (« buybacks ») au cours du printemps dernier, qui pourraient entraîner une quasi-disparition des emprunts du Trésor américain à trente ans d'ici la fin 2001. Or, les titres publics américains(T-bonds), constituent une des références principales («benchmark») sur les marchés surtout pour les échéances longues comme celles à trente ans, du fait de leur relative rareté dans les autres grands pays industrialisés.

D'ores et déjà, la raréfaction des emprunts à trente ans a incité les investisseurs à se reporter sur des maturités moins longues (dix ans) et a contribué à l'inversion de la courbe des taux, qui pourrait s'amplifier si les autorités américaines continuaient dans cette voie.

Introduction

Après avoir bien résisté à la crise survenue dans les pays émergents, l'économie française a bénéficié d'une reprise vigoureuse à partir du printemps 1999.

Dans un premier temps, l'activité a progressé très vivement, au rythme de 4 % l'an, avant de retrouver en début d'année 2000, une croissance plus modérée, de l'ordre de 3 % en rythme annualisé. Au-delà de ces réflexions conjoncturelles, l'économie française devrait se maintenir sur un sentier de croissance soutenue : en 2001, la progression de l'activité serait ainsi comprise entre 3 et 3,6 %.

Une croissance mondiale plus équilibrée

Après avoir culminé aux environs de 5 % au cours de l'année 2000, la croissance mondiale devrait revenir progressivement à un rythme toujours soutenu mais plus modéré, de l'ordre de 4 % en 2001. Ce ralentissement refléterait pour l'essentiel l'atterrissage en douceur de l'économie américaine. La vigoureuse croissance des pays émergents devient plus autonome (elle repose davantage sur la demande intérieure) et se révèle à la fois plus ferme et plus durable qu'on ne le prévoyait encore au printemps dernier. La reprise japonaise apparaît toujours irrégulière mais semble un peu mieux assurée. Enfin, dans la zone euro, la demande intérieure devrait continuer à se raffermir sous l'effet d'une politique économique toujours favorable à la croissance et de fortes créations d'emplois. Les pays en retard dans le cycle poursuivent leur rattrapage et, dans la zone euro comme dans l'ensemble du monde, les conjonctures nationales apparaissent mieux synchronisées.

La demande intérieure reste le moteur essentiel de notre économie

La France bénéficierait donc toujours d'un environnement porteur même si la demande qui lui est adressée devrait progressivement ralentir dans un contexte où les gains de compétitivité observés au cours des années récentes tendraient à s'estomper. C'est essentiellement la demande intérieure qui soutiendrait une croissance toujours ferme. L'économie française bénéficierait en effet de baisses d'impôt de grande ampleur et de créations d'emplois exceptionnellement fortes (environ 900 000) sur l'ensemble des deux années 2000 et 2001.Le revenu et la confiance des ménages s'en trouveraient confortés.

Des tensions inflationnistes contenues

La vigueur de la croissance mondiale, plus forte qu'il n'était généralement prévu, s'est accompagnée de très fortes hausses du prix du pétrole. Hors énergie, cependant, l'inflation sous-jacente est restée modérée, en France et dans le reste de la zone euro. Le retour progressif à un marché du pétrole moins tendu, l'accroissement des pressions concurrentielles sur les marchés de biens et services européens, la poursuite, enfin, d'évolutions salariales modérées devraient permettre de continuer sur la voie d'une croissance peu inflationniste.

Les aléas

Le scénario retenu pour l'économie française apparaît relativement prudent. Du côté de la demande intérieure, il aurait été possible de retenir, ainsi, des comportements de dépenses plus vigoureux, alimentés par une réduction de l'épargne des ménages et une contribution plus forte des nouvelles technologies à la croissance de l'investissement.

Les aléas pesant sur l'environnement international de la France apparaissent cependant plus marqués qu'ils ne l'étaient dans un passé récent. Si le ralentissement en douceur de l'économie américaine semble désormais assez bien engagé, les turbulences qui ont affecté depuis quelques mois le marché pétrolier introduisent de nouvelles sources d'incertitude. Une décrue des prix du pétrole plus lente que prévu affecterait certainement les perspectives de croissance des grands pays industriels et justifie un certain élargissement de la fourchette de prévision pour 2000 et 2001.

.

L'environnement international de la zone Euro

L'environnement international de la zone euro reste très favorable. La très forte reprise des pays émergents se poursuit et va maintenant au-delà d'un simple processus de rattrapage. Compte tenu du dynamisme persistant de l'économie américaine, la croissance de la demande mondiale adressée à la zone euro qui était passée d'un rythme annualisé de 6% au premier semestre 1999 à plus de 10% au second devrait s'être maintenue à 8% au premier semestre 2000. Elle retrouverait ensuite des rythmes plus modérés.

Le ralentissement attendu de l'économie américaine semble en effet se matérialiser progressivement. Il devrait permettre un rééquilibrage de la croissance mondiale de nature à réduire les tensions sur l'inflation et les taux d'intérêt. Au-delà de fluctuations au trimestre le trimestre, la reprise japonaise paraît se confirmer. Les restructurations, l'orientation moins expansive des finances publiques et la force du yen devraient toutefois en limiter l'ampleur.

Au total, compte tenu du dynamisme propre de la zone euro, la croissance mondiale aura été proche de 5% cette année, atteignant ainsi le rythme le plus élevé de la décennie, avant de revenir aux alentours de 4% en 2001 sous l'effet du ralentissement américain. Dans ce contexte, des tensions sont assez naturellement apparues, mais elles restent pour l'instant concentrées sur les marchés pétroliers et se sont peu diffusées au reste de l'économie.

Ce scénario d'une croissance mondiale plus équilibrée est le plus probable. D'autres peuvent cependant être explorés : une hypothèse favorable résulterait d'une diffusion rapide des gains de la nouvelle économie en Europe et au Japon. Dans ce cas, la hausse de la productivité susciterait de nouveaux gains de pouvoir d'achat en pesant durablement sur la formation des prix. Dans un scénario moins favorable, l'importance et la persistance des hausses du baril viendraient ébranler cette modération des prix et des salaires. La probabilité d'un tel scénario augmenterait évidemment si l'atterrissage en douceur de l'économie américaine tardait encore à se manifester. A l'inverse, un ralentissement brutal des Etats-Unis associé à un krach boursier ou à des difficultés de financement du déficit courant américain, pourrait précipiter le ralentissement cyclique de la demande adressée à la zone euro.

Encore très forte au premier semestre 2000, l'activité des partenaires de la zone euro devrait ralentir légèrement

La reprise des pays émergents se poursuit à un rythme plus élevé qu'on ne le prévoyait au début du printemps. Elle a sans doute contribué en début d'année à conforter la très forte croissance observée aux Etats-Unis où la hausse des taux d'intérêt, l'érosion du pouvoir d'achat et l'épuisement des effets de richesse devraient finir par entraîner un ralentissement. Après avoir culminé à un haut niveau au premier semestre 2000, la croissance de la demande étrangère adressée à la zone euro serait un peu plus modérée par la suite.

La croissance se poursuit dans les zones émergentes

En Asie, la croissance des pays précédemment en crise se poursuit à un rythme élevé alors qu'ils ne bénéficient plus désormais d'effets de rattrapage. Les gains de compétitivité associés aux fortes dévaluations passées s'épuisent mais la demande mondiale est restée vigoureuse et la demande intérieure a accéléré. La consommation est soutenue par la détente des conditions financières et les créations d'emplois tandis que l'investissement bénéficie du retour des capitaux étrangers. Les risques de surchauffe apparaissent limités en dépit de la montée des prix énergétiques : l'appréciation des monnaies exerce un effet modérateur et le retard de demande reste important.

Parallèlement, la reprise amorcée en Chine fin 99 se poursuit : les exportations sont dynamiques, la déflation touche à sa fin et la consommation accélère. La croissance reste forte en Inde.

Au total, la croissance en Asie émergente se maintiendrait à un rythme élevé, voisin de 7 %.

La reprise se poursuit également en Amérique latine selon un schéma similaire, mais avec plus de modération (5 % en 2000, 4 % en 2001). Elle s'accompagne d'une réduction des déséquilibres internes et externes. Mais d'importantes réformes de structure restent à mettre en œuvre et la dépendance vis-à-vis des financements extérieurs fait toujours peser la menace d'une crise de confiance sur les marchés financiers.

Les économies d'Europe centrale et orientale bénéficient naturellement de la vigueur de la croissance en Europe occidentale même si l'appréciation de leur change réel vient par ailleurs freiner les exportations. La persistance d'une demande intérieure relativement forte assurerait à ces pays une croissance de l'ordre de 4 % par an. La montée de l'inflation et l'importance des déficits extérieurs font toutefois peser le risque d'un resserrement du policy mix plus important que prévu.

La reprise se confirme au Japon

La reprise japonaise prend progressivement de la consistance au-delà d'évolutions toujours erratiques et d'informations parfois contradictoires. Elle devrait rester très modérée (croissance du PIB de l'ordre de 1,5 % en 2000 comme en 2001) et sa poursuite dépend pour une large part de l'ampleur des restructurations engagées depuis la récession de 1998. La consommation privée serait soutenue par une légère amélioration du marché du travail alors que le soutien des exportations devrait s'amenuiser peu à peu.

Les États-Unis et le Royaume-Uni commencent à ralentir

La croissance américaine a été une fois de plus très forte en début d'année, mais des

facteurs exceptionnels y ont sans doute contribué, en particulier les conditions climatiques et un très fort mouvement de reconstitution des stocks. Les premiers signes d'un ralentissement maintes fois annoncé semblent désormais se manifester. Celui-ci devrait se poursuivre en dépit de politiques macroéconomiques plutôt accommodantes. La demande des ménages continuerait à se modérer sous l'effet des hausses de taux d'intérêt et de l'épuisement des effets de richesse. L'investissement des entreprises, bien que toujours soutenu par une composante informatique très dynamique, devrait être freiné par le ralentissement des profits et celui de l'activité.

Du côté de l'offre, la spectaculaire progression de la productivité reflète tout à la fois la vigueur de l'investissement et l'accélération du progrès technique : le potentiel de croissance s'en trouve opportunément accru à un moment où les tensions inflationnistes commencent à se manifester.

Au Royaume-Uni, le ralentissement amorcé au premier semestre devrait se poursuivre : les pertes de compétitivité induites par l'appréciation de la livre contribuent au tassement des exportations, alors que le ralentissement des créations d'emplois, le durcissement de la politique monétaire, et l'épuisement des effets de richesse pèsent sur la demande des ménages : au total, après avoir atteint près de 3 % en 2000, la croissance reviendrait à sa tendance de long terme (2,25 %) en 2001.

Le policy mix reste globalement favorable à l'activité

Le resserrement des politiques monétaires ne devrait guère peser sur l'activité

La remontée de l'inflation, dans un premier temps limitée aux produits pétroliers, prend progressivement un tour plus autonome. La Réserve Fédérale a relevé ses taux directeurs de 175 points de base depuis un an. Ils restent néanmoins modérés dans le contexte de surchauffe actuelle. La remontée des taux d'intérêt de long terme n'a jusqu'à présent pas empêché le maintien des cours boursiers à un niveau élevé.

Les relèvements de taux directeurs devraient se poursuivre à l'horizon de la prévision, mais resteraient modestes, tout particulièrement en termes réels, du fait de la remontée de l'inflation. Et la hausse des taux longs serait contenue par d'importants mouvements de rachat de la dette publique, en particulier aux Etats-Unis.

Les politiques budgétaires pourraient prendre une allure moins restrictive

L'assainissement budgétaire conduit depuis quelques années au sein de l'OCDE pourrait marquer une inflexion, la poursuite de l'amélioration du solde tenant pour l'essentiel à la vigueur de l'activité. Aux Etats-Unis, le gonflement de l'excédent budgétaire contribue sans doute à une interprétation de plus en plus souple du Balance Budget Act qui plafonnait depuis 1997 les dépenses discrétionnaires. L'excédent structurel s'améliorerait en 2000, puis en 2001, essentiellement du fait de la réduction de la charge de la dette.

Au Royaume-Uni, où la réduction des déficits a été très forte depuis 1993, la cession des licences UMTS vient masquer un relâchement de la politique budgétaire. Au Japon, en revanche, la politique budgétaire entre dans une phase de consolidation progressive, à l'issue des plans de relance passés.

1 *Fiche*

L'activité dans les pays partenaires de la zone euro

La croissance mondiale a culminé au tournant de l'hiver 99-00, en lien avec le dynamisme recouvré du commerce mondial. Après deux années de ralentissement, cette reprise à l'œuvre depuis la fin 1998 reflète la mise en phase de l'ensemble de l'économie mondiale : l'activité a accéléré de concert au Japon, en Europe et dans les pays émergents, tandis que l'économie américaine poursuivait son expansion sur des rythmes de croissance particulièrement forts. Dès lors, le PIB mondial progresserait de 4,7 % en 2000, atteignant ainsi le rythme le plus élevé de la décennie.

Progressant au rythme de 4 %, l'économie mondiale bénéficierait encore en 2001 d'une croissance supérieure à la moyenne de longue période. Dans les zones émergentes, les conditions monétaires accommodantes continueraient de favoriser la reprise. La croissance s'infléchirait à la baisse au sein de l'OCDE, en particulier aux États-Unis, où l'activité ralentirait progressivement. Mais parallèlement, la reprise se confirmerait au Japon et la croissance resterait proche de 3,5 % dans la zone euro.

PIB mondial

En taux de croissance (%)

	1998	1999	2000	2001
Monde	**2.4**	**3.4**	**4.7**	**4.0**
Dont : Ocde à 18 (1)	***2.5***	***2.8***	***3.8***	***2.9***
Etats-Unis	4.3	4.2	5.1	3.1
Canada	3.1	4.2	4.3	3.0
Japon	-2.5	0.3	1.5	1.3
Royaume-Uni	2.6	2.1	2.8	2.3
Zone euro	2.7	2.3	3.4	3.4
Dont : Pays émergents				
Pays en transition	-1.8	3.1	4.1	3.0
Russie	-4.9	3.2	4.2	2.0
Europe centrale	3.1	3.1	4.1	4.4
Dont : Pologne	4.8	4.0	4.5	4.8
Hongrie	4.9	4.5	5.0	5.2
République tchèque	-2.3	-0.2	2.4	3.0
Asie hors Japon	*2.7*	*6.2*	*7.0*	*6.6*
Chine	7.8	7.2	7.5	6.8
Inde	5.9	5.9	6.9	7.1
Autres pays d'Asie en développement	*-6.6*	*4.8*	*6.2*	*6.1*
Dont : Indonésie	-13.4	0.2	3.2	5.2
Malaisie	-7.5	5.4	6.5	6.5
Philippines	-0.5	3.2	5.0	5.3
Thaïlande	-10.2	4.2	5.2	5.4
Singapour	0.1	5.1	6.9	6.3
Taïwan	4.3	5.7	6.8	5.8
Corée	-6.7	10.7	9.6	7.9
Hong-Kong	-5.1	2.9	7.8	6.6
Amérique latine	*2.1*	*0.4*	*4.9*	*3.9*
Dont : Argentine	3.9	-3.0	3.3	3.1
Brésil	0.0	0.8	4.9	4.0
Chili	3.3	-1.1	5.8	4.0
Mexique	4.8	3.7	5.8	3.9
Vénézuela	-0.1	-7.2	4.5	4.9

(1) : Etats-Unis, Canada, Japon et Union européenne.

Fiche 2

Vigoureuse reprise dans

En 1999, la reprise des zones émergentes a été plus rapide et plus marquée que prévu

La reprise a dans un premier temps surtout reposé sur une nette accélération des exportations. Celle-ci a été soutenue par le dynamisme de la demande mondiale et par les gains de compétitivité consécutifs aux dévaluations. Elle revêt désormais un caractère plus autonome : la demande des ménages a accéléré, soutenue par la détente des conditions monétaires et financières et les créations d'emplois. De plus, l'investissement, qui bénéficie notamment du retour des capitaux étrangers, est en cours de redressement.

Cette reprise ne s'est pas accompagnée d'une montée sensible des tensions sur les prix. En effet, la demande intérieure est toujours en phase de rattrapage dans la plupart des zones émergentes. De plus, la stabilisation voire la ré-appréciation des devises, combinée à la maîtrise des anticipations inflationnistes exerce aujourd'hui un effet modérateur sur les prix. Enfin, les déficits budgétaires apparaissent globalement maîtrisés, malgré l'importance des besoins de financement induits par les restructurations, notamment bancaires.

La croissance du monde émergent resterait soutenue fin 2000

En Asie comme en Amérique latine et dans les pays du sud et de l'est méditerranéens, la reprise soutenue par la demande intérieure se confirmerait fin 2000. Dans les pays d'Europe centrale, où l'impact de la crise a été largement atténué par le dynamisme de la demande intérieure, le resserrement en cours du policy mix, nécessaire pour réduire les déséquilibres courants, continuerait de freiner la croissance. Dès lors, cette zone pourrait connaître un léger infléchissement de l'activité en cours d'année. Enfin, la croissance africaine se redresserait sous l'effet de l'amélioration des termes de l'échange et de la consolidation de la reprise en Afrique du sud. Au total, le PIB «émergent» devrait progresser de près de 6% en 2000, après environ 4% en 1999.

En 2001, l'activité devrait croître de nouveau au rythme de 6 %, dans un contexte de stabilisation de l'inflation

Après avoir fortement diminué, l'inflation se stabiliserait en 2001 et la balance courante se maintiendrait en léger excédent. Partout, le climat de confiance s'améliore en raison de l'avancée des intégrations régionales, de celle de la restructuration de la dette extérieure notamment en Afrique, et des réformes visant à assainir le secteur bancaire en particulier en Asie et dans les pays de l'Est. A plus long terme, même si la possibilité de nouvelles crises de change ne peut être exclue, et sous l'hypothèse d'une poursuite des réformes structurelles, la croissance de ces pays pourrait donc s'avérer plus solide : elle reposerait moins qu'auparavant sur une accumulation dispendieuse du capital et davantage sur un progrès technique dynamisé par l'avancée des réformes.

Les aléas de la prévision

Le principal risque, celui d'une surchauffe, paraît dès lors s'éloigner. Le dynamisme de la croissance combiné à une hausse plus importante du prix du pétrole pourrait cependant amplifier les tensions inflationnistes déjà perceptibles dans certains pays. La reprise actuelle dépend par ailleurs encore de l'environnement extérieur. Si celui-ci se dégradait brutalement, la croissance des pays émergents serait sans doute fortement affectée.

les pays émergents

Les conditions monétaires s'améliorent en raison notamment de la baisse des taux d'intérêt autorisée par la diminution de l'inflation…

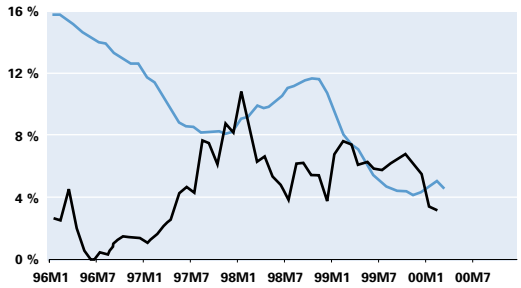

Inflation, ga
Taux d'intérêt réels à court terme

… du redressement des bourses (base 100 = 1998-1), après la forte chute observée en 1997-1998…

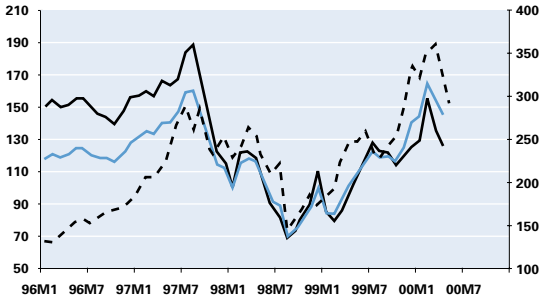

Ensemble émergent
Asie
Amérique Latine, éch. droite

… et de la stabilisation des spreads souverains.

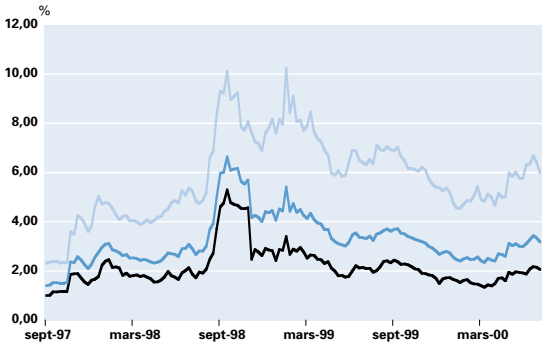

Ensemble émergent
Asie
Amérique Latine, éch. droite

Les spreads sont les primes de risques exigées par les investisseurs pour les emprunts des pays concernés à long terme et libellés en dollars : ils sont égaux à la différence de rendement entre ces titres et les emprunts du Trésor américain, de maturité identique.

Source : Financial Times, calculs D.P.

Croissance du PIB

Taux de croissance (%)

	1998	1999	2000	2001
Pays émergents	*2*	*4*	*6*	*6*
Europe Centrale	3	3	4	4
Russie	-5	3	4	2
Asie	3	6	7	7
Amérique latine	2	0	5	4
PSEM	4	-1	4	4
Afrique	2	2	3	4

Inflation

Taux de croissance (%)

	1998	1999	2000	2001
Pays émergents	*11*	*10*	*5*	*5*
Europe Centrale	12	7	8	7
Russie	28	86	20	15
Asie	8	2	1	2
Amérique latine	8	9	8	8
PSEM	38	29	24	13
Afrique	7	5	5	5

Fiche 3

Timide reprise

La sortie de récession observée en 1999 s'est confirmée début 2000

Le rythme de croissance «sous-jacent» de l'activité s'est redressé depuis le début 1999 pour se rapprocher de son potentiel estimé aux alentours de 1,25 % par an. La reprise de la croissance aurait reposé sur trois principaux facteurs :

1. Les exportations ont fortement accéléré dès le premier semestre 1999 à la faveur de la vigoureuse reprise observée en Asie émergente.
2. Les deux plans de relance mis en œuvre en 1999, qui ont entraîné un creusement de 0,8 point du déficit public structurel, ont permis d'éviter un nouveau recul de l'activité en moyenne annuelle après la profonde récession de 1998.
3. Après une hausse sensible lors de la récession de 1998, le taux d'épargne des ménages se serait stabilisé depuis le début 1999.

En 2000 et 2001, le policy mix s'articulerait autour d'une politique budgétaire moins expansionniste et de conditions monétaires plus restrictives

Malgré une politique monétaire apparemment accommodante avec des taux nominaux pratiquement nuls, les conditions monétaires se sont largement durcies depuis 1999 : le recul accéléré des prix s'est traduit par une hausse des taux d'intérêt réels, et surtout le yen s'est apprécié de près de 15% en termes effectifs réels en un an.

La sortie de crise devrait permettre un arrêt du recul des prix à la consommation. Néanmoins, l'ampleur du retard d'activité et la poursuite de la baisse des salaires semblent exclure une reprise de l'inflation. Elle resterait pratiquement nulle tout au long de 2000 et 2001. Dès lors, malgré leur hausse récente, rendue possible par l'embellie conjoncturelle et désirée par les autorités monétaires qui cherchaient le moyen de sortir de la " politique de taux zéro ", les marchés anticipent un maintien des taux à court terme à des niveaux extrêmement modérés.

Du coté budgétaire, le nouveau plan de relance mis en œuvre au printemps 2000 n'aurait pas vocation à permettre une forte accélération de l'activité, mais plutôt à éviter que la disparition progressive des précédentes mesures de relance ne se traduise par un choc négatif de demande trop marqué. Dans ce contexte, le solde public structurel japonais se stabiliserait en 2000 et ne commencerait à décroître qu'en 2001.

Au second semestre 2000 et en 2001, la croissance resterait proche de son potentiel

Au-delà du profil infra annuel de l'activité qui devrait être marqué par le rebond temporaire de l'investissement public en milieu d'année 2000, la reprise se confirmerait à l'horizon de la projection. La demande privée devrait continuer à croître modérément malgré la persistance des difficultés structurelles de l'économie japonaise : la consommation privée serait notamment soutenue par la légère amélioration du marché du travail. Au fur et à mesure du tassement des exportations, le soutien des échanges extérieurs à la croissance s'atténuerait l'an prochain.

Au total, la croissance serait proche de 1,5% en 2000 comme en 2001.

Les aléas de la prévision

S'il devait se poursuivre, le relèvement des taux courts déjà enclenché par la Banque du Japon pourrait s'avérer dépressif. Il marque, en effet, la fin de la politique accommodante poursuivie depuis plus d'un an pour accompagner les restructurations bancaires. Or, encore fragiles et faisant preuve d'une aversion marquée au risque, les banques pourraient être amenées à resserrer leurs conditions de crédit et ainsi précipiter de nombreuses faillites. L'arrivée à échéance d'ici 2001 d'une part importante de l'épargne postale, massivement investie en titres publics, pourrait aussi provoquer des tensions sur les marchés obligataires, exacerbées par l'ampleur des besoins de financement de l'Etat. Enfin, plus généralement, le comportement d'épargne des ménages — particulièrement sensible à l'environnement socio-économique — constitue un facteur d'incertitude important.

du Japon

Les comptes nationaux japonais et les indicateurs conjoncturels ne décrivent plus les mêmes tendances de l'activité depuis près d'un an : les estimations du PIB effectuées à partir d'indicateurs d'offre suggèrent un profil d'activité nettement plus dynamique que celui décrit par les comptes nationaux sur la base d'indicateurs de demande. Ce phénomène ne semble néanmoins pas résulter d'une déconnexion des tendances de l'offre et de la demande.

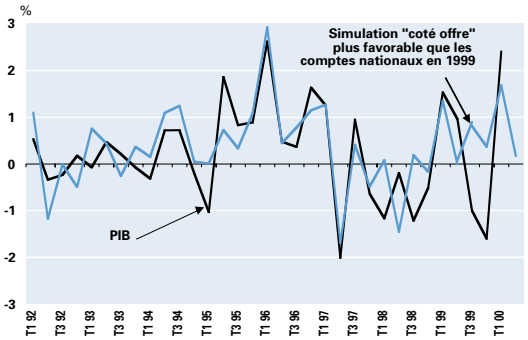

Source : DP, étalonnage du PIB construit à partir d'indicateurs d'offre du MITI (IPI ou indice d'activité tertiaire).

Les conditions monétaires se sont fortement resserrées en 1999 à la faveur de l'appréciation du Yen. Elles devraient à l'inverse s'assouplir en 2000, avec l'arrêt du recul des prix. Mais, à taux de change constant, elles devraient conserver un caractère restrictif.

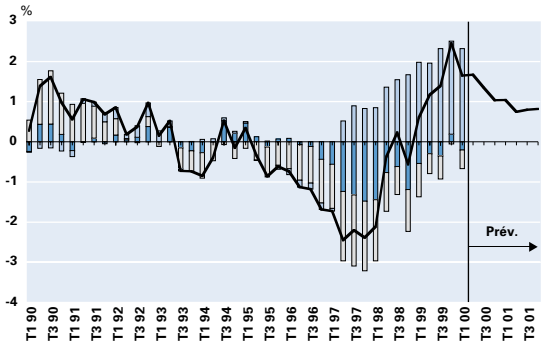

Composante taux longs réels
Composante change effectif réel
Composante taux courts réels
Indice des cond. monét. et financières

Calculs DP. L'indice des conditions monétaires et financières est un indice synthétique dont la variation est égale à la somme pondérée des évolutions du taux de change effectif réel et des taux réels à court et long termes. Il est ici représenté en écart à la moyenne observée entre 1977 et 1998.

L'*output-gap* se stabiliserait et resterait donc largement négatif sur l'ensemble de la période de prévision.
Ce contexte ne paraît pas favorable à une reprise sensible de l'inflation. Celle-ci devrait se stabiliser autour de zéro à l'horizon de la prévision.

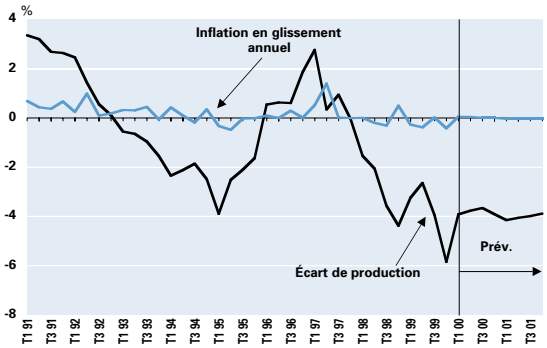

Fiche 4

Vers le ralentissement

La croissance est restée très supérieure à son potentiel jusqu'au premier semestre 2000

La croissance a atteint 6,5 % en rythme annuel au second semestre 1999, après moins de 3% au premier. Pour l'essentiel, cette accélération a reflété celle des exportations. La consommation privée est restée dynamique en dépit d'un tassement du pouvoir d'achat du revenu des ménages et de la stabilisation de la bourse observée depuis un an. Enfin, l'investissement, toujours tiré par sa composante informatique, a continué de progresser à un rythme très rapide.

La croissance est restée très ferme au premier semestre 2000, en raison cependant de facteurs plus temporaires : la demande des ménages a été renforcée à la fin de l'hiver par des conditions climatiques favorables, puis l'activité a bénéficié d'un mouvement de reconstitution des stocks et d'une progression sensible de la consommation publique, notamment dans le domaine militaire. En fait, la conjoncture américaine «sous-jacente» semble s'être tempérée depuis le début de l'année 2000. En particulier, la demande des ménages a donné de nets signes de ralentissement.

Du côté de l'offre, le dynamisme du Pib été marqué par l'ampleur des gains de productivité du travail. Leur accélération, en partie de nature cyclique, pourrait révéler une rupture plus structurelle imputable à une accumulation de capital très rapide et, dans une moindre mesure, à une accélération du progrès technique. Elle amène à réviser le potentiel de production américain à la hausse.

Le policy mix ne serait pas de nature à peser sur l'activité à l'horizon 2001

Malgré la poursuite du redressement de l'inflation sous-jacente, l'inflation totale devrait se stabiliser jusqu'au début 2001, du fait de la décélération de sa composante énergétique. Au-delà, elle devrait progressivement augmenter, en raison de salaires toujours dynamiques et du freinage attendu de la composante cyclique de la productivité du travail. Dans un contexte de montée du chômage, l'accélération des prix demeurerait néanmoins relativement modérée.

Dès lors, les marchés n'anticipent qu'une poursuite très modérée du resserrement monétaire, qui porterait autour de 200 pdb la hausse réalisée depuis l'été 1999, si bien que les taux d'intérêt à court terme nominaux se stabiliseraient en 2001. Compte tenu du non-respect récent des objectifs pluriannuels de dépenses publiques, la politique budgétaire devrait s'avérer moins restrictive à l'horizon de la prévision qu'elle ne l'a été depuis le début du cycle. Au total, le policy mix ne serait donc pas de nature à peser sur l'activité.

Le ralentissement de l'activité américaine se poursuivrait sur l'ensemble de la période de prévision. Il résulterait, pour l'essentiel, du fléchissement de la consommation privée

La demande des ménages ralentirait : la remontée passée des taux d'intérêt à long terme continuerait de peser sur l'investissement logement, et les " effets de richesse " s'essoufflerait compte-tenu de la hausse des taux d'intérêt à long terme et de la stabilisation des cours boursiers. En dépit du soutien persistant de sa composante informatique, l'investissement des entreprises pourrait se modérer, du fait d'une orientation moins favorable des profits, des coûts de financement et de " l'effet d'accélérateur ". Au total, le PIB progresserait de 5% en 2000 et de 3 % en 2001.

Les aléas de la prévision

Dans la prévision, les ménages et les entreprises continuent de s'endetter, et le déficit courant reste très élevé. Compte tenu de la possible surévaluation des cours boursiers, un scénario plus pessimiste est possible. Une correction boursière marquée inciterait sans doute les ménages et les entreprises à comprimer leurs dépenses de consommation, d'autant plus que leur niveau d'endettement est élevé. Parallèlement, un mouvement de défiance des investisseurs étrangers à l'égard des actifs américains pourrait entraîner une chute du dollar et une montée des taux d'intérêt à long terme, précipitant vraisemblablement la fin du cycle.

américain

Alors qu'il avait presque continûment diminué à partir du début des années 1980, le rythme d'accumulation du capital productif s'est très nettement redressé au cours du cycle actuel, du fait notamment de l'envolée des dépenses en matériel informatique des entreprises, en partie liée à la chute des prix des ordinateurs. Parallèlement, il paraît de plus en plus probable que la productivité globale des facteurs ait connu une accélération structurelle. Ces deux phénomènes, ainsi que l'accélération de l'emploi permise par la baisse du Nairu et la croissance rapide de la population active, auraient augmenté le taux de croissance potentiel de moyen terme de l'économie depuis le milieu des années 1990, lequel avoisinerait aujourd'hui 3,5 %.

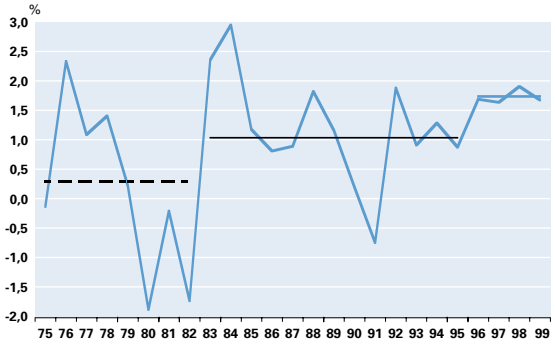

Croissance annuelle de la productivité globale des facteurs

Moyenne 75-82
Moyenne 83-95
Moyenne 96-99

Source : BEA, Bureau of Labor Statistics, calculs DP.

Le partage de la valeur ajoutée, actuellement très favorable au facteur capital, devrait se déformer au profit du facteur travail en 2001.

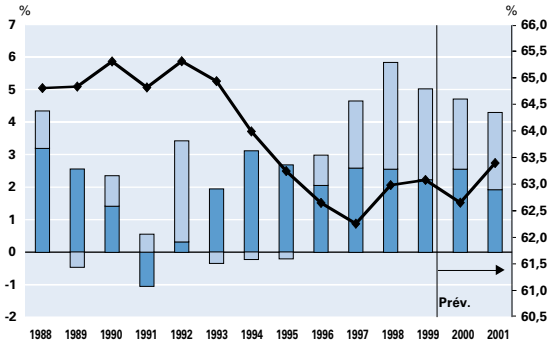

Partage de la valeur ajoutée

Croissance du salaire réel par tête
Croissance de l'emploi salarié
Rémunération des salariés/VA des entreprises (axe de droite)

L'écart de production resterait élevé sur l'ensemble de la période de prévision. La remontée de l'inflation s'interromprait provisoirement jusqu'au début 2001, la baisse de sa composante énergétique compensant la remontée de l'inflation sous-jacente.

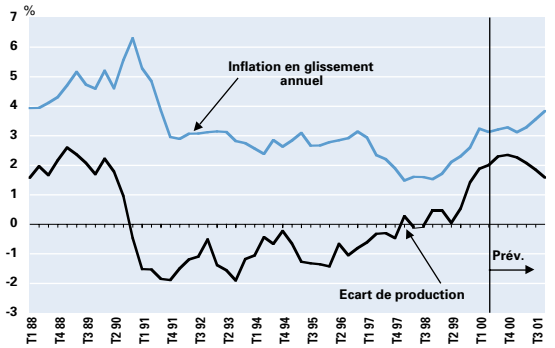

Fiche 5

Retour de l'économie du Royaume-

La croissance a commencé à fléchir en début d'année 2000

Après avoir nettement accéléré l'an passé sous l'effet de l'assouplissement passé de la politique monétaire et de l'accélération de la demande mondiale, l'activité a fléchi au premier semestre 2000, la croissance revenant sur un rythme légèrement supérieur à 2,5 % par an, après 3,5 % au second semestre 1999. Ce ralentissement de l'activité est imputable à deux facteurs :

- les pertes de compétitivité induites par l'appréciation de la livre depuis le début de 1999 ont pesé sur l'activité du secteur manufacturier ;
- le resserrement de la politique monétaire à l'œuvre depuis l'automne 1999 a commencé à modérer la demande intérieure. En particulier, la hausse des prix des actifs immobiliers, à l'origine de forts effets de richesse au cours des trois dernières années, a marqué le pas.

Les conditions monétaires conserveraient un caractère restrictif

Malgré le ralentissement de l'activité observé au premier semestre, les tensions demeurent fortes sur le marché du travail : le taux de chômage continue de baisser et la croissance des salaires reste dynamique. Compte tenu également du redressement progressif des prix des importations consécutif à la fin de l'appréciation du change, l'inflation retrouverait un niveau proche de sa cible de 2,5% en fin d'année 2000, et se stabiliserait en 2001.

Ce redressement de l'inflation justifie selon les marchés un relèvement des taux directeurs d'environ 30 points de base, soit une ampleur à peu près comparable à ce que suggère une règle de politique monétaire telle que celle de Taylor. Dès lors, à taux de change constant, les conditions monétaires et financières resteraient restrictives en 2000 et 2001.

L'orientation de la politique budgétaire apparaît plus difficile à caractériser. D'un côté, le budget pour l'exercice avril 2000 / mars 2001 intègre un net relâchement de la politique budgétaire. Mais cette estimation ne tient pas compte du produit de la cession des licences de téléphonie mobile UMTS, pour un montant total de 2,4 points de PIB, qui devrait constituer une recette au sens de la comptabilité nationale, de sorte que le solde budgétaire s'améliorerait de près de 2 points de PIB en 2000.

Le fléchissement de la croissance se poursuivrait au second semestre 2000 et en 2001

Le ralentissement des créations d'emplois lié au tassement passé de la croissance, la remontée de l'inflation et les effets du resserrement de la politique monétaire pèseraient sur la croissance du RDB réel des ménages en 2000 et 2001. Dès lors, la consommation privée décélèrerait sur la période de prévision. La dégradation des perspectives de demande et le renchérissement du coût du crédit devraient se traduire par un ralentissement progressif de l'investissement.

Le fléchissement de l'activité serait également lié à l'évolution des échanges extérieurs : leur contribution à la croissance serait négative en 2000 et 2001, le ralentissement de la demande mondiale et les effets de l'appréciation passée de la livre freinant les exportations.

Au total, la croissance atteindrait près de 3% en 2000 et 2,5 % en 2001.

Les aléas de la prévision

Les réformes structurelles passées pourraient progressivement porter leurs fruits et retarder la remontée de l'inflation. Sous cette hypothèse, le durcissement de la politique monétaire serait moins marqué que prévu et la croissance britannique pourrait rester durablement plus élevée. À l'opposé, une poursuite de la baisse de la livre pourrait précipiter la remontée de l'inflation. Le resserrement de la politique monétaire serait dès lors plus marqué, et ses effets restrictifs l'emporteraient à terme sur l'impact favorable du change sur le secteur exportateur.

Uni à son régime de croisière

L'appréciation de la livre (+30% en 3 ans en termes effectifs) a jusqu'à présent permis de contenir l'inflation. Toutefois, alors que celle-ci est aujourd'hui presque nulle dans le secteur des biens, les tensions inflationnistes restent fortes dans le secteur abrité des services, où la croissance demeure très élevée. En effet, les pertes de compétitivité liées à l'appréciation de la livre sterling ne pèsent véritablement que sur le secteur exportateur.

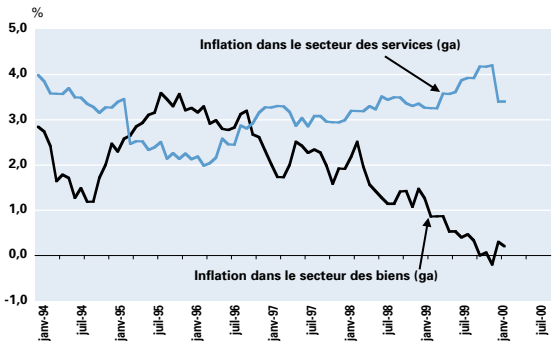

Source : Office for National Statistics

À taux de change constant, les conditions monétaires et financières devraient conserver un caractère restrictif du fait notamment de la forte appréciation de la livre.

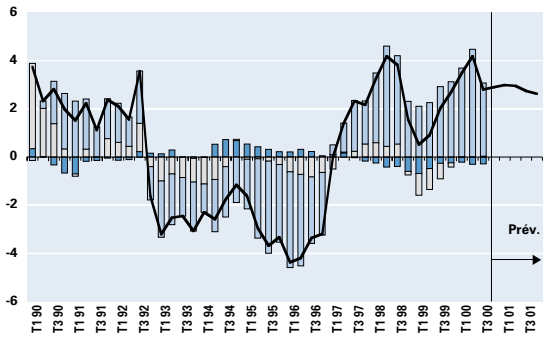

Composante taux longs
Composante change
Composante taux courts
Indice des cond. monét. et financières

Calculs DP. L'indice des conditions monétaires et financières est un indice synthétique dont la variation est égale à la somme pondérée des évolutions du taux de change effectif réel et des taux réels à court et long termes. Représentation en écart à la moyenne depuis 1983.

Le budget 2000 / 2001 intègre un net relâchement de la politique budgétaire (de l'ordre de 1 point de PIB pour 2000 et 0,25 de point de PIB pour 2001). Toutefois, cette estimation ne tient pas compte d'un éventuel impact sur l'activité du produit de la cession des licences de téléphonie mobile UMTS, pour un montant de 2,4 % du PIB.

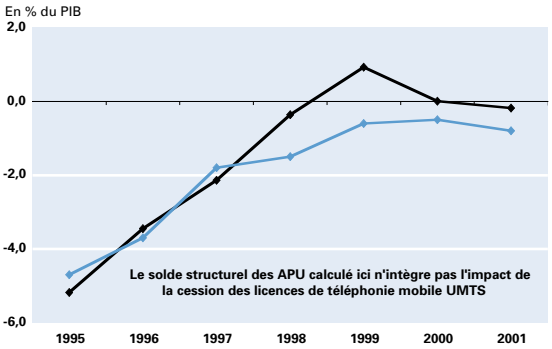

Solde structurel des APU de la zone euro
Solde structurel des APU du Royaume-Uni

Fiche 6

Commerce mondial et

Le commerce mondial évolue en 2000 à un rythme soutenu, proche de celui observé lors des reprises précédentes, mais commencerait à ralentir au second semestre

Après avoir culminé au premier semestre 2000, les importations des pays industrialisés ralentiraient progressivement au second. Parallèlement, la demande des économies émergentes arrêterait d'accélérer et le commerce mondial reviendrait sur un rythme annuel de progression de 10% fin 2000. En 2001, ce ralentissement se poursuivrait et, en fin d'année, le commerce mondial progresserait de 7%.

La demande mondiale adressée à la zone euro serait légèrement moins dynamique

La progression du commerce mondial résulte d'abord du dynamisme des importations non européennes. Celle de la demande mondiale adressée à la zone euro et à la France serait dès lors moindre.

Au sein de la zone euro, la demande mondiale adressée à l'Allemagne et à l'Italie progresserait à un rythme légèrement plus rapide que celle adressée à la France. En effet, en raison de sa structure d'exportations, la France est moins exposée aux retournements d'activité dans les pays émergents. En outre, sa demande intérieure plus dynamique dope la demande adressée à ses principaux partenaires.

L'évolution des balances courantes reflète le rééquilibrage progressif de l'économie mondiale

Après l'amélioration des années précédentes, l'excédent courant de l'Asie devrait se réduire et le déficit de l'Amérique latine se creuser à nouveau, la reprise devenant plus autonome. La stabilisation en 2000 du déficit courant agrégé des zones émergentes résulterait alors de l'amélioration des comptes extérieurs des pays producteurs de pétrole (notamment des pays du Golfe, de la CEI et d'Afrique) et surtout de la poursuite, en moyenne annuelle, de la contraction des importations de la Russie.

Parallèlement, la balance courante agrégée des économies industrialisées se détériorerait de nouveau en 2000, essentiellement du fait de la poursuite du gonflement du déficit américain.

- En effet, bien qu'en ralentissement progressif, le rythme de croissance de la demande intérieure aux Etats-Unis demeure supérieur à celui de celle de ses partenaires. Jusqu'à présent, le financement du déficit courant américain a été assuré grâce à de fortes entrées de capitaux extérieurs, notamment d'investissements directs étrangers en provenance de l'Union européenne et du Japon.
- En revanche, l'excédent courant japonais continuerait de s'amplifier en 2000 du fait de la forte amélioration des termes de l'échange.
- Enfin, une dégradation sensible de l'excédent courant de la zone euro interviendrait, l'impact de l'accélération des exportations en volume étant plus que compensé par celui du redressement des importations et par la dégradation des termes de l'échange.

En 2001, ces tendances s'inverseraient : l'excédent agrégé des économies émergentes s'annulerait tandis que le déficit des pays industrialisés se réduirait du fait du ralentissement des importations des Etats-Unis et de la poursuite du redressement de la demande intérieure japonaise.

balance des paiements

Le commerce mondial a nettement accéléré dès le printemps 1999. La reprise en Asie et en Amérique latine explique ce retournement, qui a été conforté par l'accélération de l'activité en Europe occidentale et aux Etats-Unis au second semestre. Ainsi, au cours de l'hiver dernier, le commerce mondial progressait de près de 12% en glissement annuel.

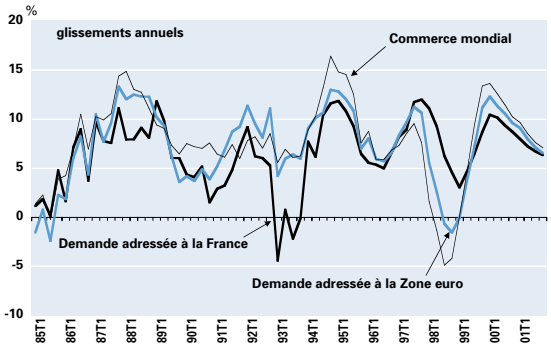

La progression du commerce mondial résulte d'abord du dynamisme des importations non européennes. Celle de la demande mondiale adressée à la zone euro serait dès lors moindre, car le poids des pays industrialisés dans la structure du commerce de la zone euro est plus important que le poids des importations des pays industrialisés dans la structure du commerce mondial. Elle n'augmenterait ainsi que de 9 % en 2000 en moyenne annuelle puis de 7 % en 2001.

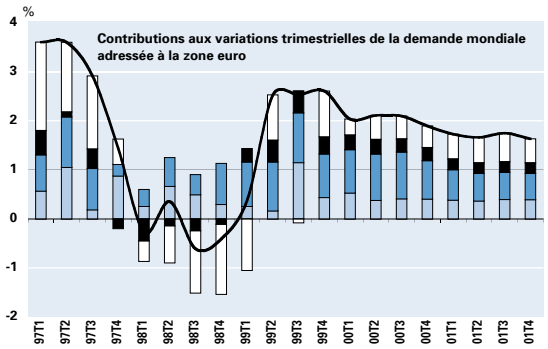

La France connaîtrait aussi un tassement continu de la demande qui lui est adressée, notamment en provenance des pays anglo-saxons : elle ne progresserait plus que de 7% en rythme annuel à la fin 2001.

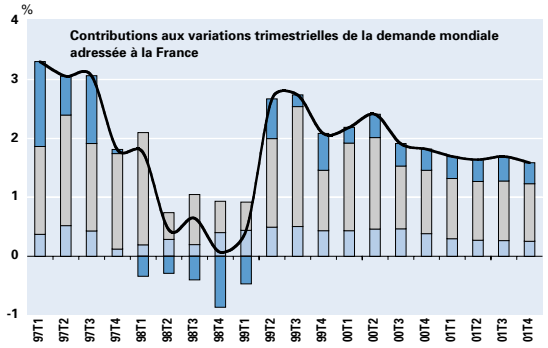

Commerce mondial et demande mondiale

En taux de croissance (%)

	1999	2000	2001
Commerce mondial	5,7	10,7	7,9
Demande mondiale :			
adressée à la France	4,9	9,3	7,3
adressée à la zone euro	3,7	9,3	7,4

Évolution des balances courantes

En milliards de dollars

	1999	2000	2001
Économies émergentes	28	27	-1
Économies industrialisées	-200	-244	-226
Zone euro	37	11	38
Dont :			
Allemagne	-21	-36	-32
Italie	9	11	24
Royaume-Uni	-21	-28	-36
États-Unis	-333	-427	-465
Japon	110	163	196
Balance mondiale*	**-172**	**-217**	**-227**

Source : DP.

* théoriquement nul, le solde agrégé des balances courantes dans le monde est quasi stable depuis un certain nombre d'années, de l'ordre de – 50 milliards de dollars, résultat généralement attribué à des problèmes de nature statistique. En 1999 toutefois, un important écart est apparu : le déficit global a été évalué à presque – 200 milliards de dollars (cf. FMI, Perspectives économiques mondiales, mai 2000).

Fiche 7

L'inflation mondiale et le prix

La remontée des cours énergétiques a expliqué l'essentiel du redressement de l'inflation au sein de l'OCDE jusqu'à la mi 2000. La stabilisation puis la baisse des prix du pétrole devraient progressivement ramener les rythmes d'inflation à des niveaux plus proches de leurs composantes sous-jacentes, qui se redresseraient continûment dans la zone OCDE.

Le prix du pétrole reviendrait progressivement autour du niveau – historiquement élevé – de 25 USD le baril, tandis que les cours des matières premières industrielles continueraient de se redresser

Les cours du pétrole devraient se maintenir à un niveau élevé par rapport à leur moyenne de long terme.

En 1999, le marché pétrolier a été marqué par un déficit d'offre de près de 1 million de barils par jour en moyenne, et les prix du pétrole ont connu un triplement depuis leur point bas de l'hiver 1998-99. Les pays de l'OPEP ont décidé d'augmenter leur production de 1,5 million de barils par jour (soit +7 %) en mars 2000, puis le nouvel accord du 22 juin 2000 a permis d'accroître l'offre d'environ 800 000 barils par jour au 1er juillet (soit + 3,5 %). Conjugués à la décision récente de l'OPEP d'approvisionner à nouveau le marché avec 800 000 barils, ces apports ont permis d'engager un début de reconstitution des stocks. Mais le niveau des stocks demeure bas et les marges d'accroissement de la production mondiale de pétrole sont relativement restreintes (elles représentent environ 8% des capacités de production totales, dont environ la moitié en Arabie Saoudite).

En ne desserrant que progressivement la contrainte, les pays producteurs entretiennent de vives tensions sur le marché. Dans un contexte de demande vigoureuse et de stocks bas, les prix du pétrole resteraient très volatils à l'horizon de 2001 et se maintiendraient, en moyenne, à des niveaux relativement élevés. Ils reviendraient cependant progressivement à l'horizon de l'été 2001 à un niveau voisin de 25 dollars le baril. La prévision suppose en fait que l'OPEP soit en mesure d'activer effectivement le mécanisme de régulation de sa production qu'elle a adopté en mars 2000. Celui-ci vise à faire varier son offre afin de maintenir les prix dans une bande de 22-28 dollars par baril. Les modalités pratiques de la mise en œuvre de ce mécanisme apparaissent toutefois incertaines.

Une hausse des cours des autres matières premières non agricoles est également observée depuis la mi-1999, dans des proportions toutefois bien moindres que sur le marché du pétrole. Elle devrait se poursuivre en 2000 et 2001. Après une baisse importante en 1999, les prix des matières alimentaires devraient se stabiliser, voire connaître une légère reprise pour certaines d'entre elles.

Au regard de l'accélération de la demande, les tensions inflationnistes restent faibles dans les pays industrialisés

L'envolée des cours pétroliers a entraîné une accélération des prix dans les pays de l'OCDE, mais la contribution du poste " énergie " au glissement annuel des prix devrait se replier progressivement.

Dans la zone euro, la diffusion de la hausse des cours pétroliers conduirait à un redressement graduel de l'inflation sous-jacente, jusqu'à un rythme proche de 1,75 % fin 2001. Cette hausse serait modérée par le caractère limité, géographiquement et quantitativement, des tensions sur les salaires. Aux États-Unis, l'accélération des coûts salariaux unitaires (cf. fiche inflation dans la zone euro), et le ralentissement de la productivité, entraîneraient le redressement continu de l'inflation sous-jacente à l'horizon de la projection.

Compte tenu du profil des prix énergétiques, l'inflation totale devrait dès lors légèrement reculer dans la zone euro. Aux États-Unis, la hausse se poursuivrait tout au long de la période de prévision. Au Japon, après un an de forte baisse, les prix se stabiliseraient au fur et à mesure de la sortie de crise, l'inflation étant pratiquement nulle l'an prochain.

des matières premières

Cours du pétrole brut (dollars par baril) - Prévision DP

	1998	1999	2000	2001	2000-1	2000-2	2000-3	2000-4	2001-1	2001-2	2001-3	2001-4
Brent prix spot	12,8	17,9	28,3	25,8	26,8	26,8	*29,8*	*29,6*	*27,6*	*25,7*	*25,0*	*25,0*

Cours des matières premières hors pétrole (variation en moyenne annuelle)

	1997	1998	1999	2000	2001
Produits de base agricoles	-6,8	-16,3	2,0	*4,2*	*2,8*
Métaux	3,0	-16,3	-1,1	*13,0*	*1,2*

Source : FMI

Un redressement rapide des cours du pétrole est enregistré depuis la fin de 1999.

À partir de la fin de l'année 2000, avec le ralentissement de la demande mondiale, une inflexion à la baisse des cours pétroliers est attendue, puis une stabilisation dans la fourchette cible de l'OPEP.

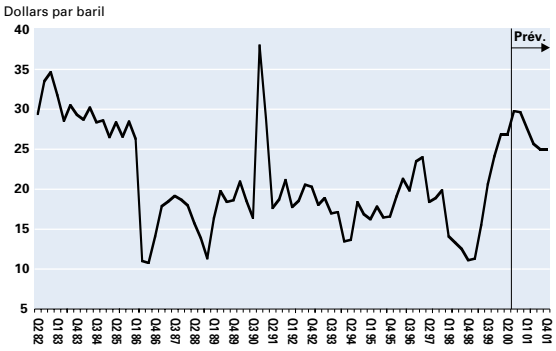

Cours du pétrole brent : 1982-2001

Dans une moindre mesure, les cours des autres matières premières non agricoles se sont également redressés.

Les cours des matières premières agricoles alimentaires se sont stabilisés depuis un an environ.

Indices des matières premières

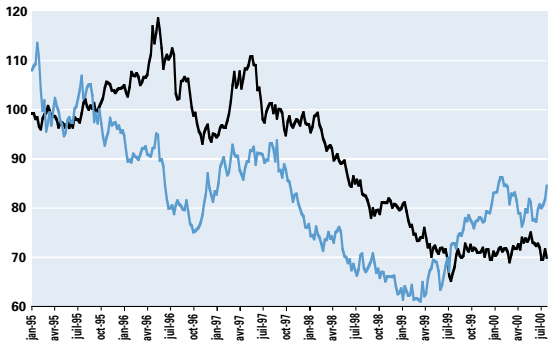

Matières premières agricoles alimentaires

Matières premières industrielles (hors pétrole)

L'inflation moyenne dans l'OCDE se redresserait plus rapidement que dans la zone euro dans les 18 prochains mois.

Évolution de l'inflation

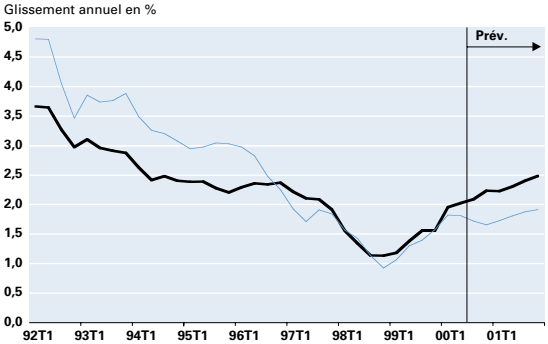

Déflateur moyen de la consommation privée dans l'OCDE

Déflateur de la consommation privée dans la zone euro

Fiche 8

Les politiques

Entre 1993 et 1999, le déficit public moyen de la zone OCDE a diminué de près de 4 points de PIB. À l'exception du Japon, tous les pays ont mis en œuvre des programmes d'assainissement de leurs finances publiques, puisque le déficit public structurel moyen a été réduit de 3,5 points de PIB. Ce mouvement connaîtrait une inflexion marquée en 2000 et 2001. Si, grâce à la vigueur de l'activité, le déficit moyen continuerait de se réduire de presque un point de PIB sur les deux années, le solde structurel demeurerait en revanche stable. Cette stabilité recouvre des orientations différentes des finances publiques entre les pays : alors que les États-Unis n'opteraient que pour un assouplissement très modéré de leur politique budgétaire, celles de la zone euro prendraient un tour un peu plus expansif.

Les États-Unis assoupliraient leur politique budgétaire, pour la première fois dans leur cycle d'expansion actuel

Le «Balance Budget Act» de 1997 prévoyait des plafonds de dépenses discrétionnaires nominales entre 1998 et 2002, afin de revenir à l'équilibre budgétaire à cette date. Cet objectif ayant été atteint dès 1999, les plafonds de dépenses sont de plus en plus fréquemment contournés par le vote de crédits au titre de mesures qualifiées «d'urgence».

Compte tenu du non-respect de ces objectifs pluriannuels de dépenses publiques, la politique budgétaire devrait s'avérer moins restrictive à l'horizon de la prévision qu'elle ne l'a été depuis le début du cycle. La nouvelle réduction du solde structurel en 2001, après sa stabilisation en 2000, résulterait essentiellement de la réduction des charges de la dette. Toutefois, grâce à la vigueur de l'activité, la capacité de financement des APU devrait de nouveau augmenter, pour atteindre 2,1% du PIB en 2001.

Au Royaume-Uni, la politique budgétaire pourrait présenter un tour plus restrictif que celui suggéré par la loi de finances, du fait des recettes de la cession des licences UMTS

Pour 2000/2001, l'orientation de la politique budgétaire britannique est difficile à caractériser. D'un côté, le budget pour l'exercice avril 2000 / mars 2001 intègre un relâchement de la politique budgétaire (1 point de PIB en 2000 et 0,25 de point de PIB en 2001). Mais, cette estimation ne tient pas compte du produit de la cession des licences de téléphonie mobile UMTS, pour un montant total de 2,4 points de PIB, qui devrait constituer une recette au sens de la comptabilité nationale, de sorte que le solde budgétaire s'améliorerait de près de 2 points de PIB en 2000.

Au Japon, la politique budgétaire ne devrait plus autant soutenir l'activité

La politique budgétaire nipponne a eu sur l'ensemble des années 90 une orientation largement expansive. Le nouveau plan de relance de 3,5 points de PIB pour l'exercice fiscal 2000/2001, dont un tiers devrait se traduire par des dépenses nouvelles, n'aurait pas pour objectif de relancer l'activité mais seulement d'atténuer l'impact négatif du retrait de la demande publique par rapport aux années passées. Ce plan marque en fait l'épuisement des marges de manœuvre de la politique budgétaire alors que le poids de la dette publique devient très important. Dès l'an prochain, le solde public structurel devrait dès lors se réduire.

budgétaires

Aux États-Unis, le solde des administrations publiques s'est amélioré de plus de 5 points de PIB depuis 1992, date de la dernière récession, évolution essentiellement liée à un effort structurel de l'ordre de 4 points de PIB. L'amélioration de la situation des finances publiques provient pour les trois quarts d'une action sur les dépenses (essentiellement des coupes effectuées dans les dépenses militaires) et pour un quart d'une action sur les recettes.

États-Unis

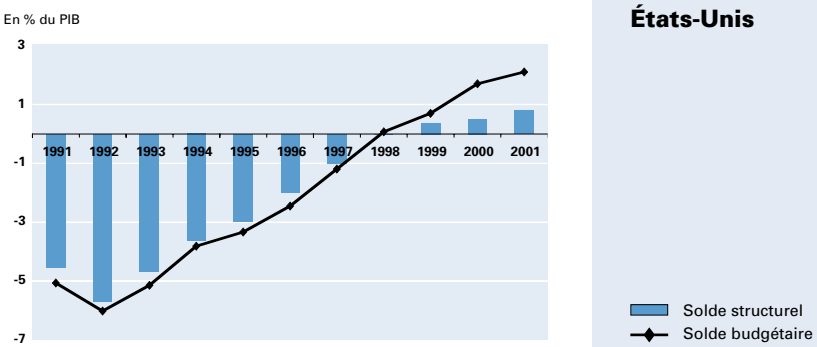

Au Japon, le déficit public corrigé du cycle se stabiliserait en 2000 et pourrait commencer à décroître en 2001. Il traduirait ainsi un tournant de la politique budgétaire après les importants «plans de relance» adoptés les années précédentes.

Dès lors, pour l'ensemble de l'OCDE, cette orientation japonaise compenserait le relâchement observé par ailleurs et devrait se traduire par une stabilisation du déficit structurel moyen de la zone.

OCDE

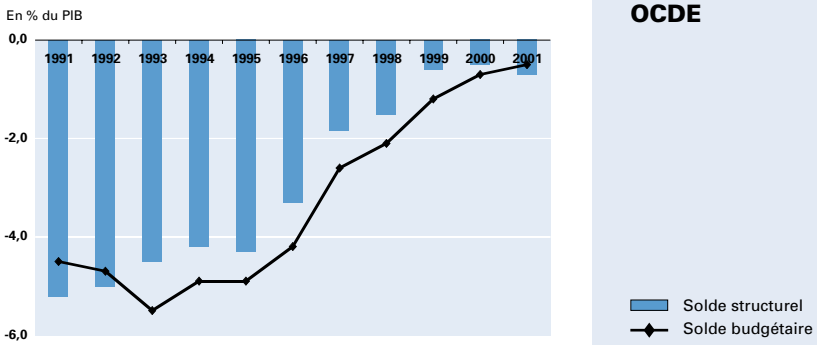

Fiche 9

Les conditions monétaires

Le durcissement des politiques monétaires au sein de l'OCDE, engagé depuis un an, devrait se poursuivre. Avec les relèvements successifs des taux directeurs aux États-Unis et en Europe, le taux d'intérêt nominal à trois mois moyen de la zone a déjà augmenté de 150 points de base entre janvier 1999 et mi 2000. Mais l'inflation s'est rapidement redressée depuis le début 1999. Aussi, en termes réels, le resserrement monétaire est demeuré limité.

L'activité dans l'OCDE devrait demeurer sur des rythmes rapides de croissance en 2000, puis graduellement se modérer en 2001, tandis que les tensions internes entretiendraient une poursuite de l'accélération des prix. Par conséquent, de nouveaux relèvements des taux directeurs devraient intervenir à l'horizon de la projection dans la plupart des pays de l'OCDE.

Aux États-Unis, les conditions monétaires devraient conserver un caractère restrictif

Depuis juin 1999, la hausse de l'inflation et la vive accélération de l'activité ont conduit la Réserve fédérale à relever ses taux directeurs de 175 pdb : compte tenu du dernier resserrement du 16 mai 2000, la cible pour les fed funds est désormais fixée à 6,5 %. En dépit du fort resserrement monétaire passé, les taux courts réels américains restent très modérés. De son côté, le change effectif réel ne s'est que légèrement apprécié. En 2001, dans un contexte d'atterrissage en douceur, le chômage commencerait à augmenter. Ces évolutions ne devraient pas justifier de relèvement supplémentaire des taux de la Réserve fédérale.

Les taux longs réels ont sensiblement diminué, passant de 3,7 % en juillet 1999 à 2,4 % en juillet 2000. Au premier semestre, l'assainissement des finances publiques a conduit le Trésor américain à procéder à des rachats de certains de ses titres à maturité élevée. Cette diminution de l'offre de titres publics a eu pour conséquence une baisse significative des taux de maturité longue. Les taux longs pourraient néanmoins recommencer à croître à partir du second semestre 2000, en raison du resserrement modéré des taux monétaires et du redressement de l'inflation.

Au Royaume-Uni, la politique monétaire devrait continuer de se durcir en 2000, puis redevenir progressivement neutre en 2001

Les marchés anticipent un relèvement des taux directeurs d'ici la fin de l'année 2000, compte tenu de la remontée attendue de l'inflation. Le passage de la croissance en dessous de son rythme potentiel dans le courant 2001 et la stabilisation de l'inflation devraient en revanche induire une stabilisation voire une légère baisse des taux directeurs britanniques dans le courant de l'année 2001. Mais, à taux de change constant, les conditions monétaires et financières devraient rester restrictives.

Au Japon, malgré une politique de taux apparemment accommodante, les conditions monétaires demeurent restrictives

Au Japon, le glissement annuel des prix demeure négatif depuis début 1999. Aussi, en dépit de taux nominaux pratiquement nuls, les taux courts réels s'inscrivent, depuis environ un an, à un niveau assez élevé. Cet élément, conjugué à la forte appréciation du taux de change réel en 1999, explique le caractère restrictif des conditions monétaires et financières actuelles. Toutefois, la reprise engagée depuis le second semestre 1999 pourrait progressivement amener la Banque du Japon à continuer à relever progressivement les taux directeurs, après avoir mis fin à sa politique " de taux zéro " durant l'été 2000.

Les taux longs nominaux se sont stabilisés autour de 1,7% depuis un an. Une légère inflexion à la hausse devrait intervenir d'ici fin 2001. Une forte incertitude entoure toutefois leurs évolutions, du fait notamment de l'arrivée à échéance d'une grande partie de l'épargne postale, actuellement placée en titres publics, ainsi que de l'importance de la dette publique japonaise.

internationales

Taux d'intérêt à 3 mois

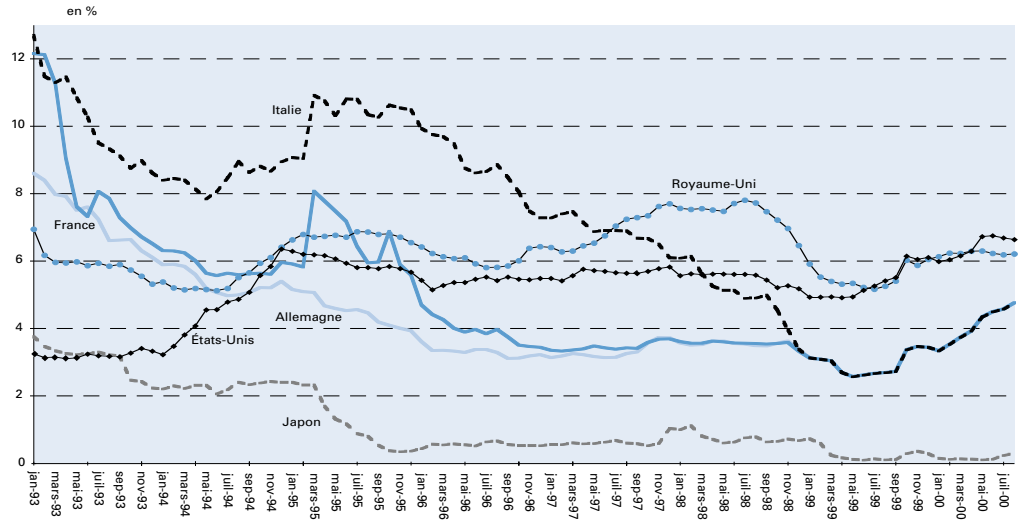

Taux d'intérêt à long terme

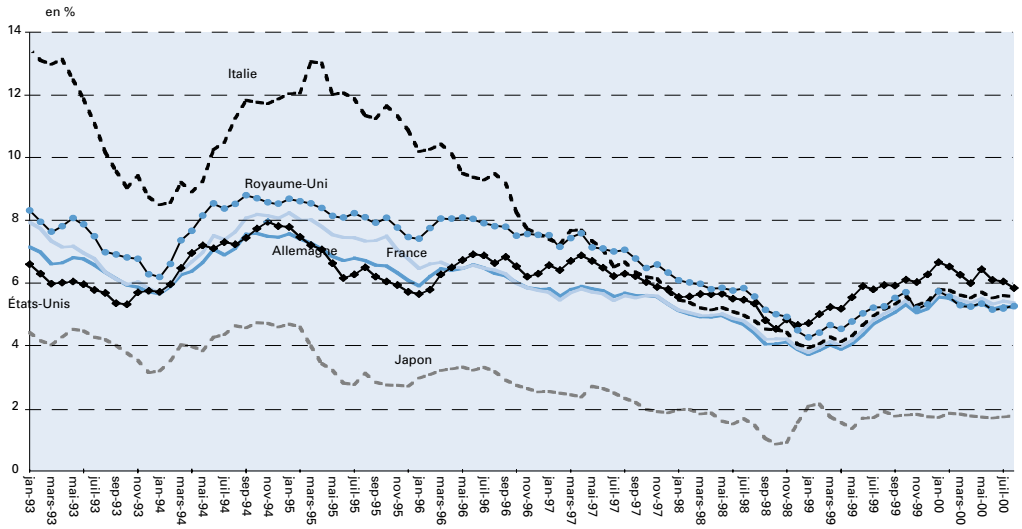

La situation économique dans la zone Euro

La croissance soutenue dont bénéficie la zone euro devrait gagner progressivement en autonomie. A l'issue du «trou d'air» provoqué par la crise des pays émergents, la reprise européenne avait été tirée par un vif redémarrage des exportations. Ces exportations devraient évoluer de manière plus modérée dans un contexte d'atterrissage en douceur de l'économie américaine et de ralentissement graduel des gains de compétitivité réalisés par les pays européens.

La demande intérieure, qui constituait déjà le socle de la croissance européenne gagnerait encore en vigueur en 2000-2001. Les fortes créations d'emplois liées à la reprise de l'activité devraient soutenir les revenus, permettre une poursuite de la baisse du chômage et conforter la confiance des ménages. La demande des entreprises devrait rester de surcroît bien orientée, bénéficiant de perspectives de demande toujours porteuses.

Ce climat général très favorable permettrait à l'Allemagne et à l'Italie de combler leur retard de croissance avec le reste de la zone euro.

L'inflation devrait reculer progressivement avec le retour à des marchés pétroliers moins tendus dans un contexte où les évolutions salariales restent modérées et la concurrence sur les marché des biens et services très intense.

Un pic d'activité a été atteint au premier semestre 2000

Après avoir subi les conséquences des crises des zones émergentes à l'hiver 1998-99, les économies de la zone euro se sont redressées au second semestre 1999. L'accélération de la demande mondiale et les gains de compétitivité auparavant accumulés ont permis un rebond des exportations et, plus généralement, une reprise de l'activité industrielle. Parallèlement, la détente des conditions monétaires et financières ainsi que le dynamisme de l'emploi ont soutenu les composantes internes de la demande.

Cette embellie s'est poursuivie au premier semestre 2000 où la croissance, proche de 3,5 % en rythme annualisé, a atteint un pic. Les moteurs de l'activité ont toutefois évolué. Les exportations ont en effet suivi le mouvement de décélération de la demande mondiale, alors que la demande intérieure, en particulier celle en provenance des entreprises, s'est renforcée. L'investissement en équipement a vivement repris, porté par les perspectives de demande toujours favorables. Parallèlement, la progression de l'emploi s'est montrée soutenue et la baisse du chômage s'est accentuée, venant conforter la confiance des ménages. Cette amélioration de la situation sur le marché du travail, conjuguée à la croissance soutenue du pouvoir d'achat et à l'orientation toujours accommodante des conditions monétaires, a contribué à la bonne tenue de la consommation privée.

L'Allemagne et l'Italie, qui avaient pris du retard dans cette phase de reprise ont amorcé un processus de rattrapage. Elles l'ont fait pour des raisons différentes. En Allemagne l'investissement a favorablement réagi au dynamisme de la demande extérieure, puis l'emploi est venu soutenir la consommation à l'issue d'une phase de restauration de la productivité et de la compétitivité des entreprises. A l'occasion de la crise des économies émergentes, l'Italie avait davantage souffert du fait de la structure de son commerce extérieur. Elle bénéficie donc pleinement du redémarrage de l'activité mondiale.

La demande intérieure resterait encore dynamique au second semestre 2000 et en 2001

Le dynamisme de l'activité observé au premier semestre devrait se traduire par de nouvelles créations d'emplois en seconde partie d'année. Grâce à une progression soutenue de l'emploi en 2000 et en 2001, le taux de chômage diminuerait encore sensiblement. Cette hausse de l'emploi, conjuguée à l'accélération des revenus salariaux (0,8 % en termes réels en 2001 après 0,4 % en 2000) et à la réduction des prélèvements obligatoires se traduirait par une progression soutenue du revenu des ménages. Compte tenu de la stabilisation du taux d'épargne après plusieurs années de baisse, la consommation privée accélérerait encore.

De son côté, l'investissement resterait très dynamique, notamment dans le domaine des nouvelles technologies de l'information. Le taux d'investissement dépasserait ainsi son niveau du début des années 90.

Les échanges extérieurs contribueraient, en revanche, de façon moins marquée à la croissance, dans un contexte où la modération de la demande mondiale continuerait à se faire sentir. La demande intérieure, qui demeurerait donc le principal socle de l'activité, serait à l'origine d'un enchaînement vertueux associant croissance soutenue et re-synchronisation des conjonctures dans la zone euro.

L'inflation sous-jacente se redresserait progressivement, mais le glissement annuel des prix se stabiliserait à 1,8 % en 2000 et 2001

Depuis la mi-99, la hausse de l'inflation s'explique essentiellement par l'augmentation des prix énergétiques. L'inflation sous-jacente[1] est restée pour sa part pratiquement stable, en dépit de la hausse des prix à l'importation et de l'évolution récente de l'euro. Elle n'accélérerait que très progressivement dans un contexte de modération des évolutions salariales. Par ailleurs, l'ouverture des marchés des biens et services se poursuit, créant un environnement très favorable à la stabilité des prix.

Au total, l'inflation – mesurée par le déflateur de la consommation privée – se stabiliserait à 1,8 % en moyenne annuelle en 2000 et 2001. À cet égard, les allégements de fiscalité indirecte pratiqués dans de nombreux pays européens contribueraient à stabiliser les perspectives d'inflation.

Les écarts d'inflation entre pays persisteraient en 2001. En particulier, les économies les plus en avance dans le cycle connaîtraient un rythme de progression des prix supérieur à la moyenne (Espagne, Pays-Bas, Portugal, Irlande). À l'inverse, l'inflation italienne devrait se stabiliser et rester proche de celle de la zone euro.

Le retard de demande de la zone euro serait pratiquement comblé fin 2001 et les conjonctures nationales se rapprocheraient fortement

L'Allemagne et l'Italie, jusqu'ici en retard, rejoindraient les rythmes de croissance de la zone euro en 2001 (resp. 3,1 % et 3,2 %). Dans ces deux pays, le rebond marqué de l'activité observé à la fin 1999 et au début 2000 devrait continuer de se traduire par une amélioration tangible de la situation sur le marché du travail. Les mesures d'allégements fiscaux prises en Allemagne viendraient également alimenter la progression du revenu des ménages et permettrait au redressement de la consommation privée de se confirmer. En Italie, les créations d'emplois et la fin des efforts budgétaires soutiendraient particulièrement l'activité.

En France, alors que la croissance de l'emploi ralentirait après une année 2000 exceptionnelle, la progression plus soutenue des salaires viendrait conforter la consommation des ménages dans un contexte où l'investissement des entreprises resterait très soutenu.

Enfin, le rattrapage de l'économie espagnole se poursuivrait à un rythme rapide, le comblement du retard de demande faisant même peser un risque de surchauffe sur l'activité. Il en est de même aux Pays-Bas, où la baisse du chômage et le maintien de l'écart de production à un niveau élevé se poursuivraient.

Divers aléas entourent la prévision

La croissance dans la zone euro pourrait s'avérer encore plus ferme si la demande des ménages était portée par des créations d'emplois plus dynamiques qu'anticipé. À l'inverse, un prix du baril de pétrole plus élevé pèserait sur la croissance des pays européens et celle de leurs principaux partenaires commerciaux tout en suscitant des tensions inflationnistes plus marquées.

(1) L'inflation sous-jacente est calculée en excluant les produits et services dont les prix sont administrés ou soumis à des chocs exogènes importants (phénomènes climatiques, évolution des marchés mondiaux du pétrole et des matières premières) et est corrigée des mesures fiscales qui affectent mécaniquement les prix (modification de TVA). Cet indicateur permet d'analyser la tendance de fond de l'inflation, qui résulte davantage de phénomènes économiques que d'aspects transitoires ou exceptionnels.

1 *Fiche*

L'activité dans la zone Euro

Au second semestre 2000, la croissance de la zone euro atteindrait 3,5 % en rythme annualisé. Elle reposerait essentiellement sur le dynamisme de la demande intérieure, la consommation privée prenant progressivement le relais de l'investissement productif.

Le retard de production de la zone euro par rapport à son potentiel s'annulerait fin 2001 et les écarts de conjoncture entre pays continueraient de se résorber. En particulier, l'Allemagne et l'Italie rejoindraient les rythmes de croissance de la zone. En France, l'activité resterait dynamique et les pays les plus en avance dans le cycle (Espagne, Pays-Bas, Irlande) conserveraient des taux de croissance élevés.

Équilibre emplois-ressources

Taux de croissance en volume (en %)	1997	1998	1999	2000	2001
PIB	2.3	2.7	2.3	3.4	3.4
Demande intérieure	1.7	3.3	2.8	3.1	3.2
Demande intérieure hors stocks	1.5	2.8	2.8	3.0	3.2
Consommation privée	1.5	3.0	2.5	2.6	3.1
Consommation publique	0.9	0.9	1.4	1.3	1.2
FBCF totale	2.1	4.3	4.8	5.5	5.4
Contributions des stocks	0.2	0.5	0.1	0.1	-0.1
Importations	8.8	9.3	5.9	10.1	7.5
Exportations	10.3	6.9	4.3	11.0	7.9
Contributions à la croissance					
Demande intérieure hors stocks	1.4	2.7	2.7	2.9	3.1
Stocks	0.2	0.5	0.1	0.1	-0.1
Extérieur	0.6	-0.5	-0.4	0.5	0.3

Croissance du PIB

Taux de croissance (en %)	1997	1998	1999	2000	2001
Zone euro	**2.3**	**2.7**	**2.3**	**3.4**	**3.4**
Allemagne	1.5	2.2	1.5	3.0	3.1
France	1.9	3.2	2.9	3.4	3.3
Italie	1.8	1.5	1.4	3.1	3.2
Espagne	3.8	4.0	3.7	4.2	4.2
Pays-Bas	3.8	3.7	3.6	3.7	3.2
Belgique	3.5	2.7	2.5	3.8	3.1

Fiche 2

Situation conjoncturelle

Depuis la mi-99, l'activité a fortement accéléré dans la zone euro. À l'été 2000, les enquêtes de conjoncture se situent encore bien au-delà de leurs moyennes historiques. Dans l'industrie, les perspectives de production convergent vers un point haut, leur fléchissement récent laissant toutefois anticiper un léger repli de l'activité au second semestre. Mais dans les secteurs de la construction et du commerce de détail, les enquêtes de conjoncture demeurent dynamiques. Parallèlement, la confiance des consommateurs reste ferme. Cela suggère que la croissance resterait soutenue au second semestre 2000, bénéficiant pleinement de la bonne orientation de la consommation privée.

La croissance se serait maintenue à un rythme annualisé proche de 3,5 % au premier semestre

Au premier trimestre 2000, la progression de la production industrielle s'est avérée moins vive qu'anticipé au regard des enquêtes de conjoncture. De plus, la consommation privée a été plus modérée que ce que suggéraient les enquêtes auprès des ménages, car elle a été affectée par des facteurs exceptionnels, tout particulièrement en Allemagne (hausse des taxes sur l'énergie en janvier et report des achats des fêtes pascales en avril). La croissance est toutefois demeurée soutenue dans la zone euro, le léger infléchissement enregistré en France et en Allemagne étant globalement compensé par les rebonds italien et espagnol. En effet, dans un contexte international toujours porteur, la demande intérieure provenant des entreprises s'est montrée particulièrement dynamique.

L'ensemble des indicateurs de conjoncture suggère que la croissance serait restée sur un rythme similaire au deuxième trimestre. La consommation des ménages aurait rebondi avec la dissipation des facteurs exceptionnels du début d'année. Parallèlement, le tassement graduel de la demande mondiale aurait modéré les exportations, en dépit des forts gains de compétitivité accumulés auparavant.

L'activité resterait soutenue au second semestre 2000

Tout en demeurant à des niveaux historiquement élevés, les perspectives de production et les carnets de commandes dans l'industrie ont récemment fléchi, signalant un probable ralentissement de l'activité dans ce secteur. Le repli des perspectives de production s'avère marqué en Allemagne et se traduirait par une progression de la production industrielle plus modérée en fin d'année. De plus, en France et en Italie, l'évolution de l'activité paraît en début d'année inférieure à ce que suggèrent les soldes d'opinions issus des enquêtes. L'activité resterait toutefois vigoureuse dans les pays les plus en avance dans le cycle (Pays-Bas, Belgique, Irlande).

Dans la plupart des pays, tout particulièrement en France, en Italie et aux Pays-Bas, les enquêtes évoluent de façon favorable dans le secteur de la construction. En Allemagne en revanche, la sortie de crise du bâtiment semble encore très incertaine après le fort rebond enregistré au moment de la réunification.

La consommation des ménages resterait dynamique en seconde partie d'année. La baisse continue du taux de chômage entretient en effet la confiance des consommateurs qui dépasse maintenant largement sa moyenne historique dans tous les pays, à l'exception notable de l'Italie.

L'inflation, après avoir graduellement progressé depuis la mi-99, devrait s'infléchir au second semestre tandis que l'inflation sous-jacente se redresserait

Depuis le début de l'année 2000, l'inflation (mesurée par l'IPCH) a dépassé à trois reprises la cible de 2,0 % fixée par la Banque Centrale Européenne, pour atteindre 2,4 % en juillet. Cette accélération des prix à la consommation, qui s'explique essentiellement par l'augmentation des prix du pétrole exprimés en euro, devrait s'infléchir dans les prochains mois, la contribution de sa composante " énergie " venant à diminuer. Parallèlement, l'inflation sous-jacente est restée très modérée – proche de 1,0 % –, mais elle se redresserait progressivement en lien notamment avec la diffusion de la hausse passée des prix du pétrole à l'ensemble de l'économie.

de la zone euro à l'été 2000

Après s'être redressées continûment depuis le début de l'année 1999, les perspectives de production des industriels se sont infléchies récemment. Ce retournement a été plus précoce et plus marqué en Allemagne qu'en France ou en Italie.

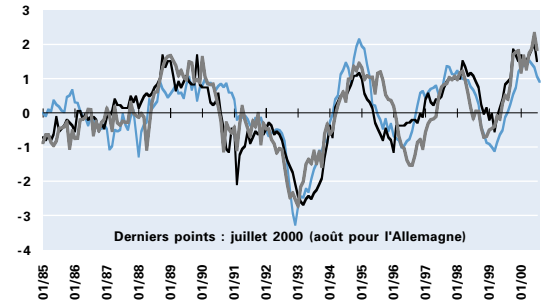

Perspectives de production

France
Allemagne
Italie

L'indicateur de confiance des consommateurs s'inscrit à des niveaux historiquement élevés dans la zone euro, et tout particulièrement en France. Bien que moins ferme en Allemagne et surtout en Italie, il se maintient au-dessus de sa moyenne de long terme.

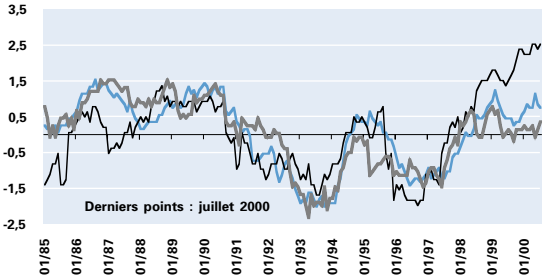

Confiance des consommateurs

France
Allemagne
Italie

Le taux d'utilisation des capacités de production se redresse progressivement depuis le début de l'année 2000 dans les trois principaux pays de la zone euro. Cette intensification des tensions sur les capacités pourrait bientôt se refléter dans les marges des producteurs, jusqu'ici pincées, et les salaires, encore modérés malgré la remontée de l'inflation.

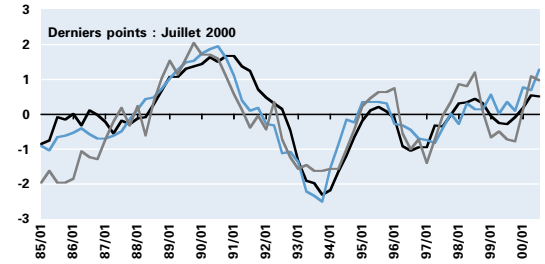

Taux d'utilisation des capacités de production

France
Allemagne
Italie

Fiche 3

Le policy mix

Les marchés anticipent un léger resserrement des conditions monétaires à l'horizon 2001

La remontée de l'inflation et le dynamisme de l'activité ont conduit la Banque Centrale Européenne à remonter ses taux directeurs de 200 pdb depuis un an à 4,5 %, soit un niveau proche de celui suggéré par une règle de Taylor. Toutefois, en termes réels, le resserrement monétaire passé apparaît beaucoup moins marqué : les taux courts réels sont passés de 1,7 % en juin 1999 à 2,4 % en août 2000. Dans le même temps, les taux longs réels sont restés globalement stables. Compte tenu de l'évolution du change effectif réel, les conditions monétaires et financières de la zone euro continuent de revêtir un caractère accommodant.

Le dynamisme de l'activité dans la zone euro et le redressement de l'inflation sous-jacente au second semestre 2000 et en 2001 laissent augurer au vu des anticipations des marchés un léger resserrement monétaire supplémentaire. Parallèlement, les taux longs augmenteraient dans le sillage du relèvement des taux longs américains et de celui des taux courts européens. Cette remontée resterait néanmoins modérée compte tenu de l'assainissement en cours des finances publiques et des rentrées fiscales importantes liées à la vente des licences UMTS, qui devraient entraîner une réduction de la dette publique.

La réduction des déficits publics se poursuivrait sur la période de prévision

Malgré le ralentissement de l'activité observé l'année dernière, la réduction des déficits à l'œuvre depuis plusieurs années dans la zone euro s'est poursuivie en 1999 à un rythme soutenu sous l'effet d'un important effort structurel (près de 1 point de PIB en moyenne dans la zone). En 2000, cet assainissement des finances publiques se poursuivrait. Celui-ci reposerait davantage sur l'amélioration de la conjoncture économique, le rebond de la croissance se traduisant par une amélioration de 0,6 point de la composante conjoncturelle du déficit. La réduction des déficits publics pourrait s'avérer moins marquée l'année prochaine, même si le dynamisme de la croissance serait toujours à l'origine d'une nouvelle baisse de la composante conjoncturelle du déficit.

Ces évolutions interviennent alors que les décalages cycliques et les écarts d'inflation entre les pays de la zone euro appellent une gestion fine des politiques budgétaires : les taux d'intérêt à court terme réels sont aujourd'hui négatifs en Irlande et très faibles dans d'autres pays en avance dans le cycle de la zone euro tels que l'Espagne ou le Portugal, qui connaissent une inflation plus élevée que le reste de la zone. Dans un contexte marqué par les risques de surchauffe que fait peser le caractère favorable des conditions monétaires, ces pays conduiraient toutefois un assainissement des finances publiques plus marqué que leurs partenaires.

de la zone euro

Suite aux resserrements successifs opérés par la BCE en 2000, les taux d'intérêt à court terme évoluent en ligne avec ce que suggère une règle de politique monétaire telle que celle de Taylor.

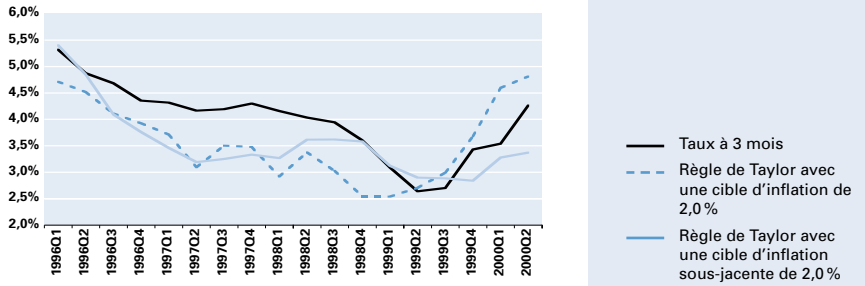

Les conditions monétaires sont restées accommodantes, la hausse des taux d'intérêt à court terme réels ayant été en partie compensée par l'évolution du taux de change effectif réel de l'euro.

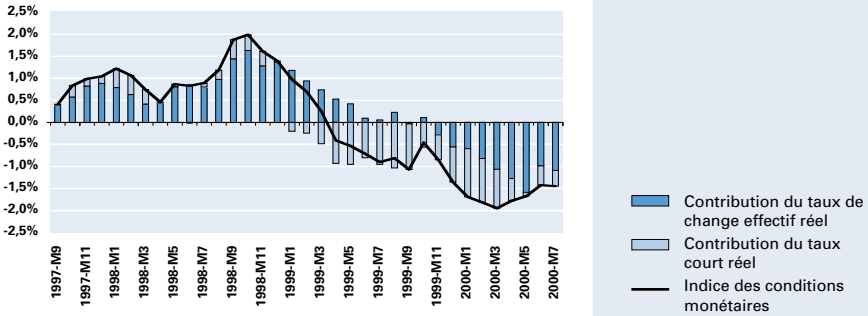

Indicateurs budgétaires de la zone euro

(En % du PIB)

	1997	1998	1999	2000	2001
Solde des APU (hors UMTS)	-2,6	-2,1	-1,2	-0,6	-0,5
Solde structurel des APU	-1,8	-1,5	-0,6	-0,4	-0,7

Solde public des Administrations Publiques

(En % du PIB)

	1997	1998	1999	2000	2001
Zone euro	**-2,6**	**-2,1**	**-1,2**	**-0,6**	**-0,5**
Allemagne	-2,6	-1,7	-1,1	-0,5	-0,7
France	-3,0	-2,7	-1,8	-1,4	-1,0
Italie	-2,7	-2,8	-1,9	-1,2	-0,9
Espagne	-3,2	-2,6	-1,1	-0,6	0,3

Fiche 4

L'inflation dans

L'inflation s'est sensiblement redressée depuis l'été 1999

L'inflation de la zone euro, mesurée par le glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé d'Eurostat (IPCH), a atteint un point bas en juin 1999 (+0,9 %). Depuis lors, elle s'est redressée de manière quasiment continue pour atteindre 2,4 % en juillet 2000. Pour l'essentiel, cette remontée de l'inflation est liée à l'impact direct de l'envolée des prix du pétrole en euros observée depuis le début de 1999 (en juin dernier, celle-ci contribuait pour 1,3 point au glissement annuel de l'indice d'ensemble).

L'inflation sous-jacente (excluant l'énergie et les biens alimentaires, mais non corrigée des mesures fiscales) ne s'est en effet que peu redressée jusqu'à présent, passant de 1,1 % en juin 1999 à 1,3 % en juin 2000. Fait notable, l'inflation n'a pas encore progressé dans le secteur exposé (biens industriels hors énergie) malgré la hausse prononcée des prix de production dans ce secteur, ce qui suggère que les marges se sont fortement réduites. Dans le secteur domestique des services, l'inflation ne s'est pas redressée, ce qui atteste de la modération des tensions sous-jacentes actuellement à l'œuvre dans l'économie.

L'inflation totale aurait atteint un pic à l'été 2000, mais l'inflation sous-jacente se redresserait sensiblement

Compte tenu de l'évolution passée des prix du pétrole, la composante " énergie " de l'inflation aurait atteint un maximum à l'été. Ainsi, après un pic à 2,4 % en juillet 2000, l'inflation devrait progressivement retrouver un niveau plus en ligne avec celui de sa composante sous-jacente.

Celle-ci, qui évolue depuis plus de deux ans à un niveau légèrement supérieur à 1 %, devrait se redresser sensiblement sur la période de prévision. D'une part, la hausse passée des prix de l'énergie se diffuserait progressivement à l'ensemble des coûts et des prix ; d'autre part, l'accroissement des tensions sur les capacités de production et sur le marché du travail (ces dernières étant surtout localisées dans certains pays en avance dans le cycle sur le reste de la zone) devrait commencer à se traduire dans les marges des producteurs et dans les salaires. Dans ces conditions, l'inflation sous-jacente passerait de 1,3 % en juin 2000 à 1,5 % en fin d'année 2000 et 1,75 % en fin d'année 2001.

Au total, l'inflation de la zone euro se maintiendrait à un niveau proche de 2 % au troisième trimestre 2000, avant de se replier et atteindre 1,8 % en fin d'année 2000 comme en fin d'année 2001.

Les écarts d'inflation devraient rester sensibles sur la période de prévision

Dans les pays où la croissance est la plus dynamique (Irlande et, dans une moindre mesure, Portugal, Espagne et Pays-Bas), l'inflation resterait supérieure à la moyenne de la zone euro. Ce décalage relève pour partie du processus de rattrapage dans lequel certaines économies sont engagées depuis plusieurs années (Espagne, Portugal), qui induit une progression des coûts salariaux unitaires et donc des prix plus rapide dans les secteurs abrités que dans le reste de la zone, le rattrapage de la productivité par tête étant localisé dans le secteur exposé, alors que les salaires augmentent dans l'ensemble de l'économie (effet Balassa). Mais la composante cyclique de l'inflation semble de plus en plus importante dans ces pays, d'autant que le policy mix y apparaît plus accommodant que dans le reste de la zone euro.

À l'opposé, l'inflation italienne devrait se stabiliser et rester proche de celle de la zone euro sur la période de prévision. La modération salariale observée dans ce pays depuis plusieurs années se poursuivrait. L'évolution des prix serait également freinée par la poursuite des réformes structurelles sur le marché des produits.

la zone euro

Le redressement de l'inflation observé depuis l'été 1999 dans la zone euro est essentiellement lié à l'accroissement des prix de l'énergie.

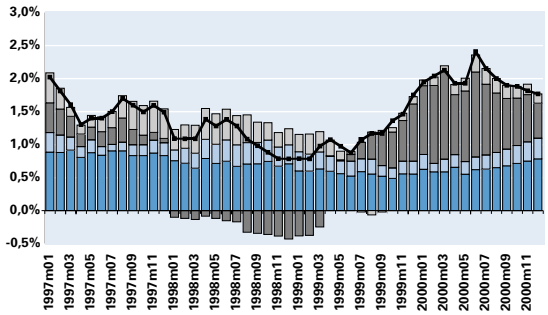

Inflation - IPCH zone euro

Services
Biens industriels
Énergie
Alimentation
Inflation totale

En particulier, l'inflation sous-jacente est restée globalement stable dans la zone euro depuis près de deux ans, à un niveau légèrement supérieur à 1%.

Elle se redresserait sur la période de prévision, tout en restant inférieure à 2 %.

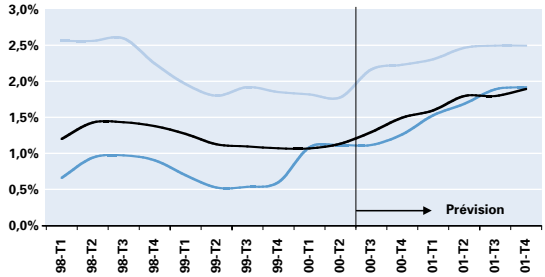

Évolution de l'inflation sous-jacente dans la zone euro
(inflation " core " non corrigée de la fiscalité)

Zone euro
Allemagne
Italie

Au total, compte tenu de l'évolution passée et prévue des prix du pétrole, l'inflation devrait se replier au second semestre 2000, puis se stabiliser à un niveau proche de 1,75 %.

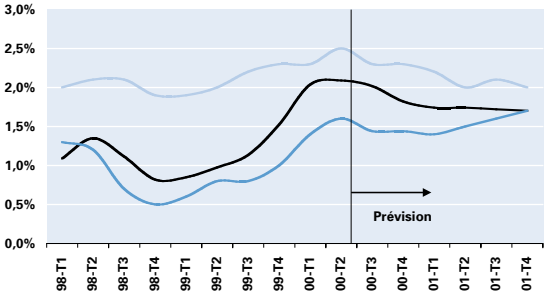

Évolution de l'inflation dans la zone euro

Zone euro
Allemagne
Italie

Fiche 5

La reprise

L'activité a continué à accélérer au premier semestre 2000

Grâce à la reprise des exportations, dont le glissement annuel est passé de 0 % début 1999 à plus de 10 % au sortir du printemps dernier, l'activité a poursuivi son accélération au premier semestre 2000 ; comme on l'avait observé au cours des reprises précédentes, l'accélération des exportations a stimulé la demande des entreprises. L'investissement en équipement a en particulier fortement rebondi au premier trimestre.

En revanche la consommation privée a ralenti au cours de 1999, autour de 2 % l'an, du fait de l'atonie de l'emploi, et de la faible progression des salaires. Elle est revenue à un rythme supérieur à 2,5 % l'an au premier semestre 2000, mais demeure légèrement moins dynamique que dans le reste de la zone euro. Le rebond de l'emploi intervenu depuis l'été 1999, conséquence du dynamisme de l'activité, devrait toutefois se poursuivre et permettre une consolidation de la demande des ménages.

La demande privée allemande bénéficiera d'une politique budgétaire expansive en 2001

L'inflation s'est nettement redressée en 1999, pour atteindre 2,1 % en juin 2000. Cette accélération des prix a résulté de l'augmentation des prix énergétiques et, dans une moindre mesure, de la dépréciation passée de l'euro. Pour l'instant, le retard d'activité, conjugué à la modération salariale de l'an passé, a contribué à la stabilité de l'inflation sous-jacente. Même si les tensions devaient rester limitées l'horizon de la projection, cette composante se redresserait graduellement, au fur et à mesure de la diffusion de la hausse des prix des importations à l'ensemble de l'économie. Compte tenu de la stabilisation des cours du pétrole, l'inflation totale devrait d'abord revenir à 1,3 % fin 2000, puis se redresser à 1,7 % fin 2001.

En 2000, la politique budgétaire serait restrictive, le déficit structurel des administrations publiques se réduisant d'environ 0,5 point de Pib : les économies budgétaires (0,75 point de PIB) et la hausse des taxes sur l'énergie (0,1 point de PIB) feraient plus que compenser les allégements d'impôts (0,25 point de PIB) et de cotisations sociales (0,1 point de PIB). Grâce aux sommes perçues avec la cession des licences UMTS (2,50 % du Pib), le solde public afficherait dès lors un excédent d'environ 2 % du Pib. En 2001 en revanche, les nouvelles économies budgétaires (0,25 point de PIB) ne suffiraient pas à compenser les baisses de l'impôt sur le revenu (0,25 point de PIB) et de l'impôt sur les sociétés (0,25 point de PIB). Dès lors, le déficit structurel primaire (hors UMTS) se creuserait de 0,5 point de PIB, la politique budgétaire revêtant ainsi un caractère nettement procyclique.

L'accélération de la consommation privée porterait le dynamisme de l'activité l'an prochain

Un tassement progressif des exportations interviendrait dès le second semestre 2000, suivant celui de la demande mondiale adressée à l'Allemagne. Du fait des gains de compétitivité accumulés jusqu'ici, leur rythme de croissance en 2001 demeurerait toutefois élevé.

La consolidation de la reprise devrait entretenir le repli du chômage. Le pouvoir d'achat du revenu des ménages devrait accélérer sensiblement en 2001 grâce à la hausse de l'emploi et aux baisses d'impôt sur le revenu (qui représentent un peu moins de 1 point de RDB). La consommation des ménages accélérerait tout au long de la période de prévision, augmentant de 3% en moyenne annuelle. L'investissement privé demeurerait très dynamique, grâce à la poursuite de l'accélération de l'activité.

Au total, la croissance du PIB serait de 3 % en 2000 et 3,1 % en 2001.

Les risques associés à la prévision

Dans le courant de l'année 2000, la croissance pourrait s'avérer plus faible que prévu si la demande adressée à l'Allemagne ralentissait trop rapidement. A l'opposé, la consommation privée pourrait accélérer davantage si la modération salariale se traduisait plus rapidement par un enrichissement de la croissance en emplois.

en Allemagne

Les accords salariaux signés en février 2000 dans la métallurgie se sont avérés modérés : en effet, ils prévoient une hausse de 2,5 % en moyenne annuelle ; avec une évolution des primes plus défavorable que l'an passé, la revalorisation véritable est en fait de 1,6 %.

Quoi qu'il en soit, c'est bien l'augmentation affichée par les partenaires sociaux (+2,5 %) qui, comme à l'habitude, devrait jouer un rôle " pilote " dans le reste de l'économie. Toutefois, comme tout au long des années 1990, la hausse du salaire moyen par tête pour l'ensemble du pays devrait être inférieure à ce qui est négocié. Elle serait finalement de l'ordre de 2 %, soit une évolution très modérée.

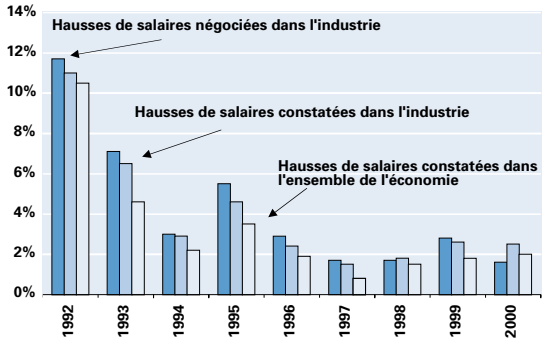

Source : Bundesbank (rapport mensuel mars 2000), prévisions DP.

Depuis 1995, la croissance allemande est inférieure à celle de la zone euro. Elle s'en rapprocherait fin 2000 et en 2001.

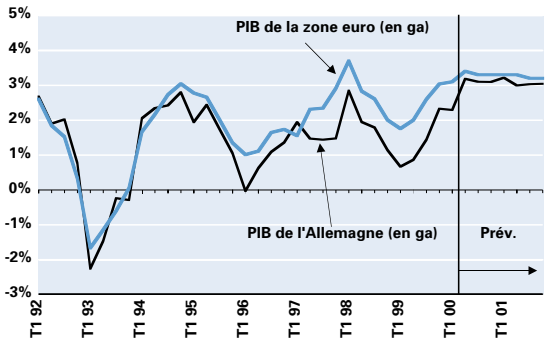

En 2000 et en 2001, le partage de la valeur ajoutée resterait plutôt défavorable aux salariés.

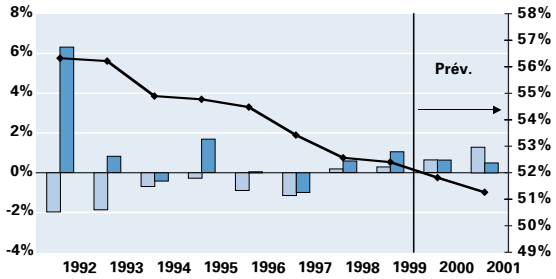

Partage de la valeur ajoutée

Croissance de l'emploi
Croissance du salaire réel par tête
Rémunération des salariés/PIB (axe de droite)

Fiche 6

La reprise

L'activité a accéléré au cours du premier semestre 2000 et évolue désormais pratiquement au même rythme que dans le reste de la zone euro

Grâce au dynamisme de la demande mondiale et aux gains de compétitivité liés au change, les exportations ont fortement progressé au premier semestre et les échanges extérieurs ont contribué positivement à la croissance du PIB.

Par ailleurs, les baisses d'impôt sur le revenu ont soutenu le pouvoir d'achat des ménages ; la consommation privée a donc pu sensiblement accélérer. L'orientation favorable de la demande a soutenu les investissements productifs alors que le secteur de la construction bénéficiait de mesures fiscales en faveur du logement et des programmes de modernisation des infrastructures.

Une politique budgétaire peu restrictive et des conditions monétaires accommodantes

En raison, en particulier, d'une concurrence insuffisante dans les secteurs abrités qui pèse sur l'efficacité du tissu économique, et malgré la poursuite de la modération salariale, l'inflation italienne est supérieure à celle de la zone euro. Ce phénomène, qui grève la compétitivité de la péninsule par rapport à ses partenaires européens, perdurerait sur la période de prévision. L'inflation reculerait certes d'ici à la fin 2000 avec la décélération des prix de l'énergie, avant de se stabiliser en 2001. Mais la diffusion au reste de l'économie du renchérissement passé du pétrole et l'accélération de l'activité se traduiraient par une légère progression de l'inflation sous-jacente.

Compte-tenu de cette inflation relativement élevée, les conditions monétaires se sont sensiblement assouplies et devraient rester accommodantes à la fois en 2000 et 2001. Au vu des anticipations des marchés, le niveau des taux d'intérêt à court terme resterait nettement plus bas que celui suggéré par la règle de Taylor malgré, notamment, l'importance de l'écart de production. L'évolution de l'euro, la progression des cours boursiers ainsi que le bas niveau historique des taux longs réels contribueraient aussi au net assouplissement des conditions monétaires et financières.

La politique budgétaire se relâcherait quelque peu en 2001, l'excédent structurel primaire se réduisant légèrement après sa progression des années passées. La baisse du déficit des APU reposerait en fait sur la poursuite de l'allégement de la charge d'intérêts et sur le dynamisme de l'activité.

Au second semestre 2000 puis en 2001, l'affermissement du cycle d'activité italien reposerait sur la demande intérieure mais resterait soutenu par les échanges extérieurs

Portés par les créations d'emplois et la fin des efforts budgétaires, les revenus d'activité réels progresseraient légèrement au second semestre 2000 puis en 2001 ce qui, compte tenu de la stabilisation à un niveau relativement bas du taux d'épargne des ménages, stimulerait la consommation privée. L'investissement resterait soutenu par les perspectives favorables de demande.

Le ralentissement des exportations s'expliquerait en grande partie par le retour des échanges mondiaux à des rythmes de progression plus modérés. Le commerce extérieur continuerait de soutenir la croissance du PIB, mais plus faiblement qu'en début d'année 2000.

Au total, le PIB devrait progresser de 3,1 % en 2000 puis de 3,2 % en 2001, après 1,4 % en 1999.

L'évolution de l'inflation constitue le principal aléa de la prévision

Compte tenu de l'absence d'indexation automatique des salaires sur les prix, les pressions inflationnistes font peser une menace sur les revenus d'activité réels. Dès lors, une incertitude réside dans le comportement d'épargne des ménages qui pourrait s'avérer plus précautionneux (reconstitution des encaisses réelles). Par ailleurs, la persistance de l'inflation à un niveau plus élevé que dans le reste de la zone euro pourrait dégrader la compétitivité de l'économie italienne et induire un retournement des anticipations des entreprises, entraînant une correction de leurs investissements.

en Italie

Les enquêtes de conjoncture témoignent d'une activité industrielle plus soutenue que ne le montrent les indicateurs quantitatifs.

Les perspectives de production dans l'industrie sont en effet à leur maximum historique depuis le mois d'octobre dernier, ce qui suggère une progression de la production industrielle nettement supérieure à celle que l'on observe depuis cette date.

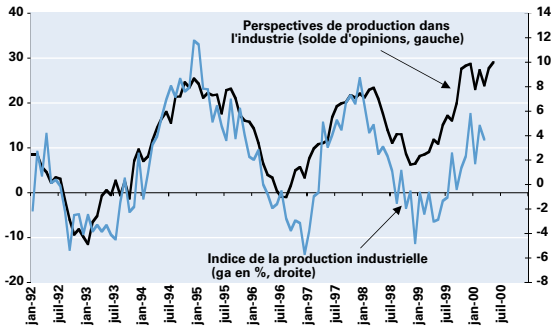

Source : enquêtes de conjoncture de l'ISAE dans l'industrie et ISTAT.

Mesurés en termes d'évolution de l'excédent structurel, les efforts budgétaires apparaissent nettement moins marqués en 2000 et 2001 que par le passé. La baisse du déficit des APU reposerait encore sur la poursuite de l'allégement de la charge d'intérêts.

Pour autant, le gouvernement a récemment renouvelé son engagement, dans son document pluriannuel de programmation économico-financière, à atteindre l'équilibre budgétaire en 2003.

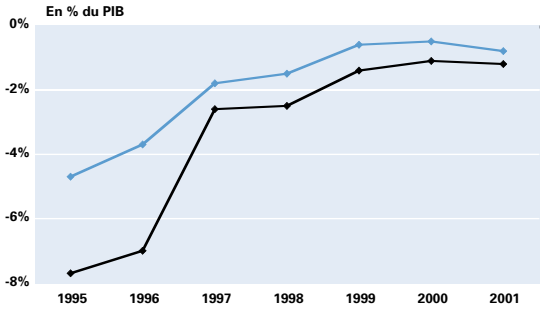

Fiche 7

Taux de change

L'euro s'est déprécié depuis son introduction d'à peu près 25 % par rapport au dollar

L'euro a été introduit le premier janvier 1999, à une parité d'un euro pour 1,18 dollar. Depuis, la monnaie européenne s'est dépréciée par à coups, pour atteindre un peu moins de 0,9 dollar fin août 2000. Sur la même période l'euro a aussi perdu de sa valeur par rapport à la livre, au yen et dans une moindre mesure aux autres monnaies européennes.

À court-moyen terme, les fondamentaux économiques constituent les déterminants principaux des taux de change. Ainsi, un écart de croissance positif avec le reste du monde conduit les marchés à anticiper une remontée des taux d'intérêt et donc à se porter sur la devise concernée. Bien que dans la zone euro les fondamentaux soient bons et s'améliorent, la croissance européenne est, comparée à celle des États-Unis, inférieure de 2,1 points en 1999 et de 1,6 point en 2000.

En outre, les flux d'investissement directs étrangers vers les États-Unis étaient jusqu'en 1999 supérieurs à ceux dirigés vers la zone euro, ce qui traduit l'optimisme des investisseurs quant à l'avenir de la croissance de l'économie américaine et l'attractivité des secteurs des nouvelles technologies, cette variable étant cependant fragile car fortement dépendante de grosses opérations (comme l'acquisition de Manesmann par Vodafone, qui s'est traduite par des entrées de capitaux importants dans la zone euro).

Concernant la livre sterling, il faut noter que le différentiel de taux d'intérêt à court terme observé entre le Royaume-Uni et la zone euro est favorable à la devise britannique. Par ailleurs, historiquement, la livre sterling est très liée au dollar ; une appréciation de ce dernier se traduit par un mouvement similaire de la livre sterling, de moindre ampleur cependant.

La valeur actuelle de l'euro ne reflète pas les fondamentaux économiques de la zone euro.

Le déficit courant américain, sous l'effet du décalage conjoncturel au profit des États-Unis, s'est progressivement creusé pour atteindre aujourd'hui 4,5 points de PIB. Il va dans le sens d'une dépréciation de la devise américaine. Ce déficit est, pour le moment, plus que compensé par les flux nets vers les États-Unis d'investissements directs étrangers et d'achats de titres. Mais la convergence des taux de croissance américain et européen devrait ralentir ces flux et s'accompagner d'une dépréciation progressive du dollar face à l'euro.

Les calculs théoriques de taux de «change d'équilibre» donnent une indication intéressante. Selon une méthode développée par Williamson[2], qui tient compte des soldes courants et des décalages de conjoncture, le taux de change d'équilibre se situerait entre 1,1 et 1,3 dollar pour un euro[3].

2 Dans cette approche macroéconomique, le «taux de change d'équilibre» est le taux de change effectif réel qui permet aux économies d'atteindre simultanément leurs équilibres internes (retour au niveau d'activité potentiel) et externes (retour du solde courant à son niveau soutenable à moyen terme) de moyen terme.

3 Cette estimation doit être toutefois interprétée avec prudence et ce en raison des nombreux risques de mesures. En effet, l'estimation de la valeur d'équilibre du taux de change dépend entre autre des cibles de balance courantes retenues, lesquelles résultent d'hypothèses contenant une part d'arbitraire.

de l'euro

Depuis son introduction, l'euro s'est déprécié par rapport aux principales monnaies. Par rapport au dollar la dépréciation était de l'ordre de 25 % fin août 2000.

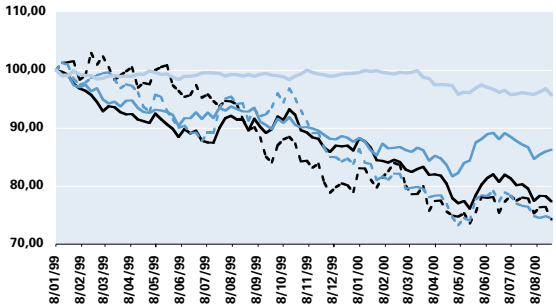

Évolution de l'Euro

Euro/dollar
Euro/yen
Euro/livre
Euro/won
Euro/fc suisse

Base 100 en janvier 1999
Source : Datastream.

Les écarts de taux de croissance entre la zone euro et les États-Unis contribuent à expliquer l'évolution relative de l'euro et du dollar. En 1999, la croissance américaine a été, chaque trimestre, plus forte que celle de la zone euro et cette situation a persisté pendant le premier semestre 2000.

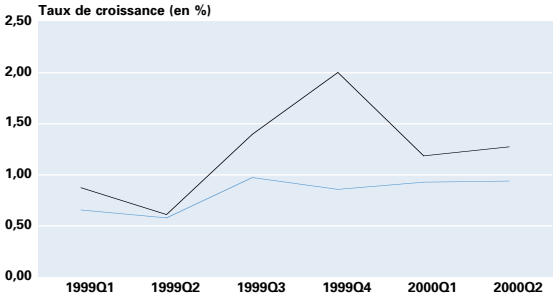

Taux de croissance

PIB des États-Unis
PIB de la zone euro

Source : Direction de la Prévision

Les États-Unis ont enregistré d'importantes entrées d'investissements directs à l'étranger en provenance de la zone euro et du Royaume-Uni. La zone euro a enregistré, au contraire, une sortie de capitaux en 1998 et 1999.

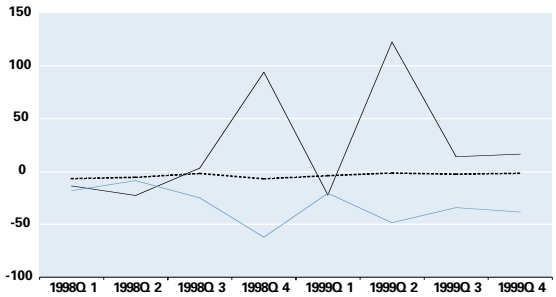

Investissements directs étrangers
(en Mds USD)

États-Unis
Zone euro
Japon

Source : Datastream.

La situation économique en France

La croissance de l'économie française s'est révélée plus vigoureuse qu'attendue en 1999. L'accélération observée à partir du printemps de l'année dernière devrait déboucher sur une croissance soutenue cette année (de l'ordre de 3,2 à 3,6 %) et encore en 2001 (3 à 3,6 %).

La décélération de la demande mondiale, consécutive au ralentissement américain, pèserait sur nos exportations de produits manufacturés, qui demeureraient cependant toujours dynamiques : + 8,9 % en 2001 après + 15,6 % en 2000. Mais la demande intérieure resterait ferme. Elle bénéficie en particulier de fortes réductions de prélèvements, les allègements fiscaux décidés depuis 1999 représentant à eux seuls 1,1 point de PIB en 2000 et 1,8 point en 2001. Des créations d'emplois exceptionnellement fortes (près de 800 000 créations d'emplois dans le secteur marchand au total sur la période 2000-2001), et une progression soutenue des revenus salariaux viendront renforcer le dynamisme de la consommation, tandis que le taux d'épargne augmenterait légèrement. L'investissement des entreprises resterait vigoureux, même dans l'hypothèse où la contribution des nouvelles technologies resterait encore limitée.

En raison des fluctuations observées sur les marchés pétroliers, les prévisions d'activité pour la France sont affectées à ce stade d'une marge d'incertitude non négligeable, qui justifie des fourchettes de croissance relativement larges pour les années 2000 et 2001.

La croissance est restée vigoureuse au premier semestre 2000

L'environnement international de la France est resté porteur au premier semestre : poursuite de la croissance à un haut niveau dans les zones émergentes et aux États-Unis, où l'on attendait plutôt l'amorce d'un ralentissement, rattrapage de l'Allemagne et de l'Italie au sein de la zone euro. Dans ces conditions, les exportations ont à nouveau accéléré après un ralentissement passager fin 99.

La demande intérieure a bénéficié elle aussi de facteurs favorables. Les fortes créations d'emploi ont soutenu le pouvoir d'achat des ménages alors que la réduction du chômage et l'annonce de baisses d'impôt importantes contribuaient à conforter leurs anticipations déjà très positivement orientées. Des perspectives d'activité toujours favorables, des profits dynamiques et des taux d'intérêt réels qui restent modérés ont continué à soutenir l'investissement.

Les importations ont vivement réagi à ce dynamisme de la demande, mais la contribution du commerce extérieur à la croissance est restée positive au premier semestre.

Dans ce contexte la croissance devrait rester soutenue au cours des prochains trimestres, comme en témoignent les enquêtes de conjoncture auprès des chefs d'entreprise.

Elle s'atténuerait modérément au cours de 2001

Sous l'effet du ralentissement de l'économie américaine et de la demande mondiale, les exportations de produits manufacturés connaîtraient une évolution plus modérée à l'horizon 2001. Elles progresseraient de près de 15,6 % en 2000 et 8,9 % en 2001, ce qui porterait la croissance des exportations totales en biens et services à 12,2 % en 2000 et 7,7 % en 2001.

La demande intérieure devrait demeurer vigoureuse. Elle bénéficierait d'une progression soutenue de l'emploi et des revenus salariaux, de taux d'intérêt qui resteraient relativement modérés et d'importantes baisses d'impôts. Le déficit public serait ramené à 1,4 point de PIB en 2000 et 1,0 point de PIB en 2001, d'où une stabilisation du déficit structurel aux alentours de 1,3 point de PIB. Cette stabilisation trouverait son origine dans une évolution maîtrisée des dépenses publiques et une forte élasticité des recettes fiscales à la croissance.

Le dynamisme exceptionnel de l'emploi reflète la vigueur de l'activité, la poursuite de l'enrichissement de la croissance en emploi et le passage aux 35 heures qui conduirait à créer 220 000 à 280 000 emplois supplémentaires de 1999 à 2001. Les créations d'emplois dans le secteur marchand devraient ralentir légèrement à partir de l'été en raison d'un tassement des flux du passage aux 35 heures. Elles atteindraient 440 000 en 2000 et 330 000 en 2001.

La consommation (+ 2,7 % en 2000, + 3,5 % en 2001) resterait dans ces conditions dynamique, malgré une légère augmentation du taux d'épargne : bien que le chômage continue à décroître, celui-ci augmenterait en effet à cause du dynamisme du pouvoir d'achat et de la hausse récente des taux d'intérêt.

L'investissement logement des ménages s'est fortement redressé au cours des dernières années. Des facteurs exceptionnels (réduction de la TVA sur les travaux d'entretien, baisse des droits de mutation, dépenses de reconstruction après la tempête de décembre) l'ont en outre stimulé depuis l'automne dernier. Avec la disparition de ces effets exceptionnels, l'investis-

sement des ménages ralentirait au cours des prochains trimestres. Après une hausse de près de 7,8% en 1999, il croîtrait de 6,2 % en 2000 et de 0,9% seulement en 2001.

Evoluant à un rythme de près de 8 % l'an depuis 1997, l'investissement des entreprises resterait vigoureux (+ 6,6% en 2000 et + 6,9 % en 2001). Jusqu'à présent, l'investissement paraît largement en ligne avec ses déterminants traditionnels (débouchés, profits et taux d'intérêt). Les investissements en nouvelles technologies ont fortement progressé sur la période récente. Cette expansion participe d'une reprise plus générale des investissements, mais peut-être aussi d'un rattrapage " autonome ", dans le domaine des NTIC. C'est pourquoi la prévision table sur un effet d'offre des nouvelles technologies significatif mais d'ampleur encore modérée.

Au total la croissance française serait comprise entre 3,2 et 3,6% en 2000 et 3,0 à 3,6% en 2001. Après un début d'année un peu décevant au regard des enquêtes de conjoncture, l'activité devrait progresser à un rythme plus soutenu au cours du second semestre et de l'année 2001.

Les tensions inflationnistes se verraient modérées à l'horizon 2001

Au-delà de la forte hausse des prix du pétrole, les tensions inflationnistes restent pour l'instant limitées. Jusqu'à présent, la hausse des prix des produits industriels s'est avérée particulièrement modérée au regard de l'envolée des cours pétroliers et de la faiblesse de l'euro, grâce aux efforts de marge consentis par les entreprises et à la modération des coûts salariaux.

La diminution rapide du chômage et la répercussion du renchérissement des produits pétroliers en aval de la chaîne de production devraient malgrès tout conduire à une montée progressive des coûts de production des entreprises et de l'inflation sous-jacente. La vigueur de l'investissement entraînerait toutefois dans le même temps une détente des taux d'utilisation des capacités de production alors que l'accroissement des pressions concurrentielles sur les marchés de biens et services contribuera à assurer une meilleure stabilité des prix. L'inflation sous-jacente qui s'élève aujourd'hui à 1,3 % remonterait dans ces conditions à 1,75 % fin 2001.

Fiche 1

Retour sur la prévision

Depuis les Comptes prévisionnels du printemps dernier, les perspectives d'activité et d'inflation de l'économie française pour 2000 et 2001 ont été révisées. La croissance du PIB pour 2000 a été revue à la baisse de 3,6 % à 3,4% tandis que la prévision pour 2001 a été relevée de 3,0% à 3,3% (pour ce qui est du centre des fourchettes de prévision). La prévision d'inflation en moyenne annuelle est par ailleurs passée de 1,3 % à 1,5 % pour 2000 et de 1,0 % à 1,3 % pour 2001.

Le surcroît d'inflation importée serait atténué par des efforts de marge des exportateurs étrangers

La révision à la hausse des prévisions du prix du pétrole pour 2000 (24,8$ à 28,3$ le baril de Brent) et pour 2001 (21,5$/bl à 25,8$/bl) devrait entraîner, après indexation des salaires sur des prix de consommation plus élevés, un relèvement de l'inflation de 0,2 point en 2000 et de 0,4 point en 2001. Par ailleurs, la dépréciation de l'euro depuis le début de l'année - qui conduit à retenir l'hypothèse conventionnelle de 1 euro=0,95 US$ au lieu de 1 euro=1,0 US$ en 2000 et 2001 – contribuerait à relever l'inflation de 0,1 point en 2000 et de 0,3 point en 2001.

De plus, les prix des produits alimentaires se sont redressés au cours des derniers mois plus rapidement que prévu à l'hiver. Dans ce contexte, la remontée désormais anticipée des cours mondiaux des produits agricoles devrait atténuer les effets désinflationnistes de la réforme de la politique agricole inscrits à l'hiver.

Au regard des prix d'exportation de nos principaux partenaires industrialisés, les prix d'importation connaissent depuis le second semestre 1999 une évolution modérée. Ceci pourrait témoigner d'efforts de marges plus marqués que par le passé des exportateurs étrangers, soucieux de préserver leurs parts de marché dans un contexte de dépréciation de l'euro perçue comme temporaire[4]. Au total, cette compression inattendue des marges de nos principaux partenaires contribuerait à réduire les pressions inflationnistes de 0,1 point en 2000 et de 0,4 point en 2001.

Par ailleurs, la progression des salaires depuis la fin 1999 apparaît quelque peu en retrait au regard de l'évolution de ses déterminants traditionnels (inflation et chômage). Cette modération salariale a pu être favorisée par les gains de pouvoir d'achat suscités en 1999 par la forte baisse du prix du pétrole ; elle peut être aussi la contrepartie d'une modération des salaires avant la mise en place des 35 heures. Toutes choses égales par ailleurs, cette modération contribuerait à réduire l'inflation de 0,1 point en 2000 et de 0,2 point en 2001.

En %

	2000	2001
Indice des prix à la consommation (Rapport de printemps)	**1.3**	**1.0**
Inflation importée	*0.3*	*0.7*
Remontée du prix du pétrole	0.2	0.4
Dépréciation de l'euro	0.1	0.3
Remontée des cours mondiaux des produits agricoles	0.1	0.2
Contribution des comportements de prix et de salaires	**-0.2**	**-0.6**
Modification du comportement de marge des exportateurs étrangers	-0.1	-0.4
Modification du comportement de formation des salaires	-0.1	-0.2
Indice des prix à la consommation (PLF 2001)	**1.5**	**1.3**

4 La relative faiblesse des prix d'importations manufacturées pourrait également refléter la baisse tendancielle des prix des biens d'équipement en nouvelles technologies.

de croissance pour l'année 2000

L'amélioration de l'environnement international et les allègements d'impôt supplémentaires conduisent à réviser la croissance à la hausse en 2001

Depuis l'hiver dernier, les hypothèses d'environnement international de la France ont été modifiées :

- La reprise de l'activité industrielle dans le monde a été plus prononcée que prévu. La demande mondiale progresserait de 9,3 % en 2000 et de 7,3 % en 2001 au lieu des 8,4 % et 6,7 % initialement escomptés. Ceci devrait se traduire par une reprise plus vigoureuse des exportations et, compte tenu des effets accélérateurs et multiplicateurs habituels, par un surcroît de croissance de l'ordre de 0,3 point en 2000 et 0,2 point en 2001.

- Sur la base de comportements de marge habituels, la dépréciation récente de l'euro, en améliorant la compétitivité-prix des producteurs nationaux, devrait relever la croissance de 0,2 point en 2000.

- Dans le même temps, la révision à la hausse du prix du pétrole pourrait limiter la croissance de 0,1 point en 2000 et de 0,2 point en 2001 sur la base des enchaînements habituels.

Cet environnement international dans l'ensemble plus favorable s'accompagne cependant d'une révision à la baisse de la croissance pour l'année 2000. Cette révision reflète des modifications de comportement :

- les efforts de marge plus prononcés que prévus des producteurs étrangers limiteraient l'impact de la dépréciation récente de l'euro sur la croissance, comme sur les prix.

- les importations en volume apparaissent plus dynamiques que ce que suggèrent leurs déterminants traditionnels (demande finale, compétitivité des exportateurs étrangers).

Au total, la combinaison des nouvelles hypothèses internationales et de ces changements de comportements à l'exportation et à l'importation expliquerait la révision de la croissance française à hauteur de -0,1 point en 2000 et de +0,1 point en 2001.

Les nouveaux allègements d'impôts permettraient de relever l'activité de 0,2 point en 2001

Les Comptes prévisionnels prenaient en compte les allègements d'impôts décidés au printemps (baisses d'impôt sur le revenu, de taxe d'habitation et du taux normal de TVA). Les nouveaux allègements d'impôts devraient stimuler la demande des ménages et pourraient ainsi conduire à un surcroît de croissance d'au moins 0,2 point en 2001.

Enfin, le comportement de stockage des entreprises a été moins favorable que prévu, ce qui a contribué à hauteur de –0,1 point à la révision d'activité en 2000.

En %

	2000	2001
Croissance du PIB (Rapport de printemps)	**3,6**	**3,0**
Contribution de l'environnement international	*0,4*	*0,1*
Dont :		
Demande mondiale	0,3	0,2
Euro	0,2	0,1
Prix du pétrole	-0,1	-0,2
Contribution des modifications de comportement à l'exportation et à l'importation	**-0,5**	**0,0**
Contribution des nouvelles mesures budgétaires	**0,0**	**0,2**
Contribution du comportement de stockage	**-0,1**	**0,0**
Croissance du PIB (PLF 2001)	**3,4**	**3,3**

Fiche 2

Pourquoi la France a-t-elle crû

L'activité a progressé en France de 2,1 % en moyenne par an sur la période 1994-99, contre 1,7 % et 1,8 % seulement en Allemagne et en Italie. Cet écart s'est accentué au cours des deux dernières années. La crise asiatique a moins affecté nos exportations que celles de l'Italie et de l'Allemagne. Elle avait par ailleurs provoqué une baisse des prix mondiaux, notamment du prix du pétrole, et des taux d'intérêt, susceptible de soutenir la demande intérieure. La France en a tiré pleinement profit, alors que la demande intérieure, en particulier celle des ménages, s'affaissait chez nos deux principaux partenaires.

Le dynamisme de l'économie française traduit un phénomène de rattrapage de la demande

L'économie française a abordé la seconde moitié des années 90 avec un retard de demande plus important que ses homologues allemandes et italiennes (plus de 3 points de PIB en 1996, contre 2 points de PIB pour celles-ci d'après le FMI)–le boom lié à l'unification ayant a notamment empêché une forte contraction de la demande allemande sur la première moitié de la décennie.

L'effet de rattrapage dont a bénéficié la France s'est traduit par une reconstitution plus rapide du stock de biens de consommation durables, une reprise plus précoce de l'investissement productif, et le boom récent de l'investissement logement (temporairement stimulé par des mesures fiscales spécifiques).

Il s'explique aussi par un meilleur fonctionnement du marché du travail

Au-delà du rattrapage de la demande et du soutien des politiques macroéconomiques, le dynamisme particulier de l'emploi en France reflète un net enrichissement de la croissance en emploi. Depuis 1993, l'économie française a ainsi créé 700 000 emplois de plus que ne l'avait suggéré la relation historique entre activité et emploi.

Elle semble ainsi tirer les bénéfices d'une longue période de modération salariale. A l'inverse, les fortes hausses de coût du travail observées au cours des années 80 et à la suite de l'unification ont fortement pénalisé l'emploi en Allemagne en poussant les entreprises à réduire les effectifs pour rétablir leur compétitivité.

L'enrichissement de la croissance en emploi résulte aussi des réductions de charges sociales sur les bas salaires, qui ont représenté près de 0,75 point de PIB en 1999 – dont 0,50 point au seul titre de la ristourne dégressive – et ont conduit à une forte baisse du coût du travail peu qualifié, d'environ 12 % au niveau du SMIC.

L'économie française bénéficie en outre d'une bonne compétitivité extérieure, suite à la modération des prix et des salaires au cours des années 90. Celle-ci apparaît en particulier nettement plus forte que celle de l'Allemagne.

L'écart de croissance entre la France et ses principaux partenaires européens pourrait persister à moyen terme

L'écart de conjoncture entre les principaux pays européens devrait largement s'atténuer en 2000 et 2001. Mais un écart de croissance pourrait néanmoins subsister à moyen terme.

Au-delà des évolutions cycliques, des estimations conventionnelles suggèrent en effet que la croissance potentielle avait été d'environ de 2,25 à 2,50 % par an pour la France au cours des dernières années, contre 2 à 2,25 % pour l'Allemagne, et 1,75 à 2 % seulement pour l'Italie.

Cet écart pourrait se maintenir, voire même s'amplifier, à moyen et long terme en raison des évolutions démographiques. En France, la population en âge de travailler (de 15 à 65 ans) devrait croître d'environ 0,50 % par an en moyenne sur 2000 – 2005, tandis qu'elle ne progresserait que de 0,25 % par an en Allemagne et qu'elle diminuerait de 0,50 % par an en Italie, ces écarts se creusant davantage encore à plus long terme. Ceci pourrait conduire à des différences du même ordre sur les croissances potentielles de ces pays.

plus vite que la moyenne

Le dynamisme de l'emploi...

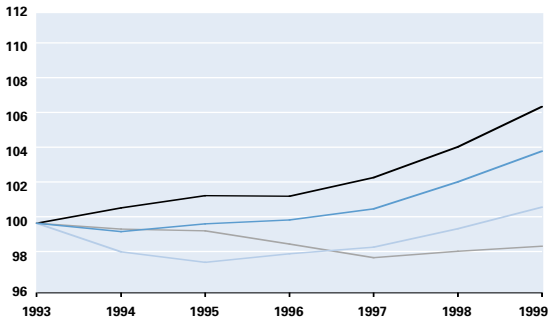

Emploi total

France
Allemagne
Italie
Zone euro

Source : OCDE, DP.

...favorisé par la modération salariale...

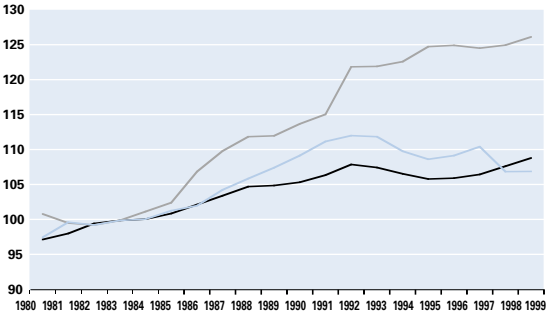

Salaire réel par tête

France
Allemagne
Italie

Source : OCDE.
1) Allemagne de l'ouest depuis 1991, Allemagne totale depuis.

...a soutenu celui de la demande intérieure...

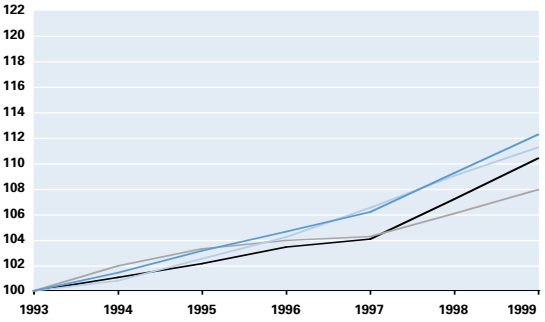

Demande intérieure hors stocks

France
Allemagne
Italie
Zone euro

Source : OCDE, DP.

...alors que les exportations bénéficient d'une meilleure compétitivité que celles de nos voisins.

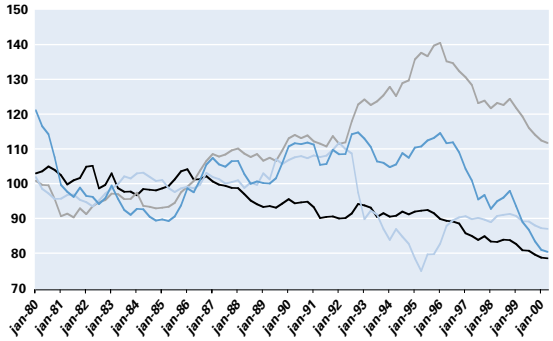

Taux de change réel effectif (1)

France
Allemagne
Italie
Zone euro

Source : OCDE.
1) Allemagne de l'ouest depuis 1991, Allemagne totale depuis.

Fiche 3

Effets des 35 heures

A la fin de l'année 2001, près de 7 000 000 salariés seraient concernés par un accord de réduction du temps de travail (RTT), dans le cadre des mesures Aubry

A la fin de l'année 1999, 3 100 000 salariés étaient couverts par un accord d'entreprise de RTT négocié depuis la 1ère loi Aubry, dont 600 000 dans les grandes entreprises nationales. La diffusion des 35 heures a été accélérée par le dispositif incitatif de la 1ère loi et le rythme de progression du nombre de salariés couverts fléchirait un peu en 2000 et 2001 ; ce nombre passerait à plus de 5 000 000 fin 2000 et à environ 7 000 000 fin 2001. Ces prévisions n'intègrent pas les quelque 280 000 salariés concernés par des accords Robien, antérieurs aux lois Aubry.

La durée effective du travail baisserait, en moyenne annuelle, de 1,5 % en 2000 et d'un peu moins de 1 % en 2001

La diffusion des 35 heures et les mesures destinées à dissuader le temps partiel subi se sont traduites dès 1999 par un arrêt de la croissance du taux de temps partiel. En 2000 et 2001, les baisses de durée du travail reflèteraient alors uniquement les effets de la RTT collective. A partir de 2000, il est supposé que les passages à 35 heures se traduisaient en moyenne par des baisses effectives du temps de travail de 4 heures par semaine dans les entreprises bénéficiant de l'aide incitative et d'une baisse plus faible dans les autres entreprises. Pour ces dernières, les délais de mise en œuvre se réduisent à partir de 2000. Compte tenu de ces hypothèses et de la chronique supposée des flux de salariés concernés par un accord, l'impact de la RTT sur la durée effective du travail, en moyenne annuelle, serait nettement plus sensible en 2000 qu'en 2001.

De 1999 à 2001, la RTT pourrait conduire à créer entre 220 000 et 280 000 emplois

La baisse de la durée du travail se traduirait par des taux de création d'emplois de 6 à 7 % pour les entreprises bénéficiant du dispositif incitatif (baisse de la durée de 10 %) et un peu moins pour les autres. De plus, un délai d'un mois et demi en moyenne serait observé entre le passage effectif à 35 heures et les embauches.

En tenant compte du ralentissement du temps partiel, des entreprises dont la durée du travail était inférieur à 39 h avant le passage à 35 h et des effets de bouclage macroéconomique associés en particulier à la baisse du taux de chômage, les créations nettes d'emplois seraient comprises entre 220 000 et 280 000 emplois en cumulé sur la période 1999 – 2001.

L'effet modérateur de la RTT sur les salaires mensuels serait de 0,3 point en moyenne annuelle en 2000 et 2001

Dans les entreprises ayant effectivement réduit leur durée du travail, les salaires mensuels sont généralement maintenus lors du passage à 35 heures en contrepartie d'une modération salariale en termes réels pendant un an, en 2000 comme en 2001. Cette modération salariale freinerait la hausse du SMPT d'environ 0,3 point en moyenne annuelle, mais cet effet serait compensé par les majorations pour heures supplémentaires, entre la 36e et la 39e, de 10 % en 2000 et 25 % en 2001 dans les entreprises restées à 39 heures

La diffusion des 35 heures se traduirait en revanche par une forte progression du salaire horaire, compte tenu du nombre important de salariés passés à 35 heures et qui bénéficient du main-

sur l'emploi et les salaires

tien de leur salaire mensuel. Le salaire moyen par tête et par heure travaillée augmenterait de 3,7 % en moyenne annuelle, aussi bien en 2000 qu'en 2001.

La hausse induite des coûts unitaires est cependant réduite en raison des allégements de cotisations patronales et des gains de productivité associés à la RTT. Cette hausse ne serait ainsi que de 0,3 % en 2000 et 0,1 % en 2001.

Le rythme de diffusion des 35 heures, dopé par le dispositif incitatif, fléchirait légèrement à partir de 2000 : le nombre de salariés couverts par un accord d'entreprise de RTT négocié depuis le 13 juin 1998 passerait de près de 3 100 000 fin 1999, à 5 000 000 fin 2000 puis à près de 7 000 000 fin 2001.

Stocks de salariés couverts par un accord d'entreprise de RTT*

	Ensemble	dont GEN
Fin 1999	3100	600
Fin 2000	5000	700
Fin 2001	7000	710

* En milliers et en cumulé

Fiche 4

L'emploi

Les gains de productivité apparente du travail par tête seraient faibles dans le secteur marchand

La durée du travail, sous l'effet de la montée en charge progressive de la réduction du temps de travail, diminuerait en moyenne annuelle de 1,5 % en 2000 et d'un peu moins de 1 % en 2001, ce qui conduirait à ralentir les gains de productivité par tête. Hors effets conjoncturels, c'est-à-dire sans tenir compte du cycle de productivité, ceux-ci s'établiraient à 0,4 % en 2000 et 0,9 % en 2001. En supposant un ajustement assez rapide de l'emploi à l'activité, de l'ordre de 1 à 2 trimestres, les gains de productivité s'élèveraient in fine à 0,3 % en 2000 et 0,8% en 2001.

Le secteur marchand créerait environ 770 000 emplois salariés sur deux ans

En glissement sur l'année 2000, environ 440 000 emplois salariés seraient créés dans le secteur marchand, après une hausse de 390 000 en 1999. Cette progression proviendrait essentiellement de la vive accélération de la croissance entre mi-1999 et mi-2000. La légère inflexion de l'activité en 2001, jointe au ralentissement des effets de la réduction du temps de travail, se traduirait cette année-là par une hausse moins vigoureuse, de l'ordre de 330 000 en glissement annuel.

Comme au cours des années précédentes, la progression de l'emploi salarié marchand proviendrait essentiellement du secteur tertiaire y compris intérim (+375 000 en 2000 et +285 000 en 2001, en glissements annuels). Les effectifs salariés de l'industrie, en baisse quasi continue depuis le début de la décennie, progresseraient nettement en 2000 et à un rythme moins soutenu en 2001 du fait de l'infléchissement de la production (respectivement +50 000 et +30 000, en glissements annuels). Les effectifs salariés dans le secteur du bâtiment, portés par une conjoncture plus favorable, croîtraient en glissements annuels de +35 000 en 2000 et de +15 000 en 2001.

L'emploi total (hors contingent) progresserait d'environ 900 000 sur l'ensemble de la période 2000-2001

La progression de l'emploi dans le secteur non marchand ralentirait fortement en 2001 (+115 000 en 2000 et +45 000 en 2001 en glissements annuels, après +100 000 en 1999), sous l'effet essentiellement du moindre développement des dispositifs aidés : recentrage des contrats emplois solidarité sur les publics ayant le plus de difficultés d'insertion, infléchissement des entrées en contrats emplois jeunes. A ces créations d'emploi aidés viennent s'ajouter les hausses prévues d'effectifs dans les administrations publiques - collectivités locales, recrutements dans les hôpitaux et recrutements de militaires de carrière, ainsi que le développement de l'emploi associatif.

La baisse de l'emploi non salarié serait un peu moins forte en 2000 (-10 000 environ en glissement) en raison d'une conjoncture favorable, et reprendrait en 2001 un rythme qui correspond pour l'essentiel à la diminution tendancielle des effectifs agricoles (de l'ordre de -15 000 en glissement).

Au total, en glissements annuels, environ 550 000 emplois seraient créés dans l'économie en 2000 et environ 360 000 en 2001. Ces évolutions sont un peu moins dynamiques si l'on intègre à l'emploi total les effectifs du contingent, qui baisseraient d'environ 35 000 au cours de chacune des deux années.

Les gains de productivité apparente du travail par tête dans le secteur marchand resteraient faibles en moyenne annuelle en 2000 et en 2001, en raison notamment de la diffusion de la réduction du temps de travail et des effets de la ristourne sur les bas salaires.

Moyenne annuelle	1999 %	2000 %	2001 %
1) Productivité horaire tendancielle	**1,3**	**1,3**	**1,3**
+ impact de la ristourne	-0,2	-0,2	-0,1
+ gain de productivité horaire liés à la RTT	0,3	0,7	0,3
2) Productivité horaire	**1,4**	**1,9**	**1,5**
+ évolution de la durée du travail induite par la RTT	-0,5	-1,5	-0,8
+ évolution de la durée du travail induite par le temps partiel	0,0	0,1	0,1
3) Productivité par tête hors effets conjoncturels	**0,9**	**0,4**	**0,9**
+ effet conjoncturel	-0,1	0,2	0,0
+ autres effets	-0,2	-0,3	-0,1
4) Productivité par tête prévue	**0,5**	**0,3**	**0,8**

Arrondies à 0,05 point près.
NB : Les calculs sont effectués à partir du PIB total

Sur l'ensemble des deux années 2000 et 2001, environ 770 000 emplois salariés seraient créés dans le secteur marchand et environ 900 000 emplois (hors les effectifs du contingent) dans l'ensemble de l'économie.

Fin d'année, non CVS	MA				GA				GA			
	1998 %	1999 %	2000 %	2001 %	1998 %	1999 %	2000 %	2001 %	1998 Mill.	1999 Mill.	2000 Mill.	2001 Mill.
SMNA salarié (EB-EP)	**2,0**	**2,2**	**3,2**	**2,5**	**2,0**	**2,8**	**3,1**	**2,3**	**275**	**392**	**439**	**329**
CES, CEC, emplois jeunes									48	69	39	-29
Autres salariés									71	35	77	73
Total salariés	**1,8**	**2,0**	**2,7**	**2,1**	**2,0**	**2,4**	**2,7**	**1,7**	**394**	**496**	**555**	**373**
Non salariés	**-0,5**	**-0,5**	**-0,4**	**-0,5**	**-0,4**	**-0,5**	**-0,3**	**-0,6**	**-10**	**-13**	**-8**	**-15**
Emploi total (hors contingent)	**1,5**	**1,7**	**2,4**	**1,8**	**1,7**	**2,1**	**2,3**	**1,5**	**384**	**483**	**547**	**358**

La hausse de l'emploi total en 2000, portée par celle de l'emploi marchand, atteindrait un niveau historique (+550 000 en glissement). En 2001, le moindre dynamisme des effectifs marchands serait accentué par la croissance également moins soutenue des emplois non marchands et la progression de l'emploi total serait d'environ 360 000 en glissement .

Évolution de l'emploi total (hors contingent) et de l'emploi salarié marchand

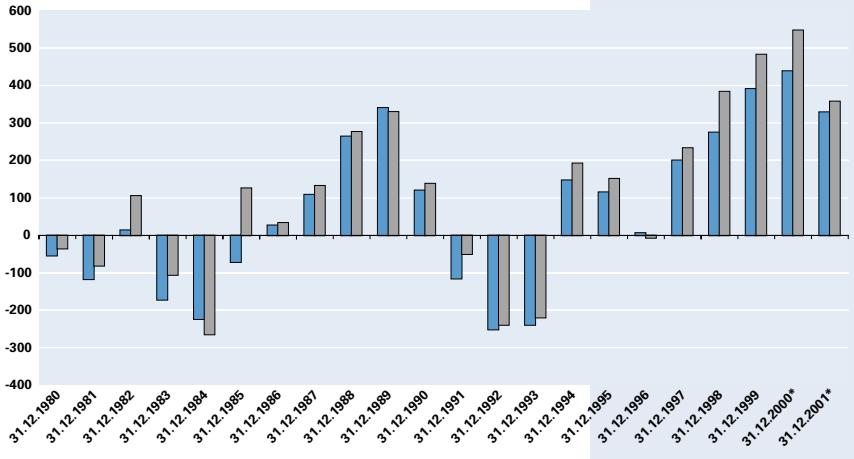

*Prévisions
Emploi salarié essentiellement marchand
Emploi total

Fiche 5

L'inflation

Jusqu'à présent, l'augmentation de l'inflation est due au renchérissement du pétrole

La hausse récente de l'inflation - de 0,3 % début 1999 à 1,8 % sur un an à l'été 2000 - reflète l'effet direct de la hausse du prix du baril : celle-ci contribue pour 1,0 point au glissement annuel de l'indice d'ensemble en août 2000.

L'inflation hors énergie est restée modérée : le glissement annuel ne dépasse toujours pas 1 %. En amont de la chaîne de production, seuls les prix des biens intermédiaires ont commencé à se redresser sensiblement, depuis leur point bas atteint en juillet 1999 (+5,0 % sur un an en juin 2000 et 6 % en rythme annualisé au cours des 3 derniers mois).

Les baisses de fiscalité indirecte ont un impact mécanique favorable sur l'indice des prix : la baisse du taux normal de TVA, celle du taux sur les services d'entretien et d'amélioration de l'habitat et la suppression du droit de bail ont contribué à modérer l'inflation de près d'un demi point en moyenne annuelle en 2000.

Les tensions inflationnistes resteraient modérées

A l'horizon de la projection, l'évolution attendue des prix du baril de pétrole exercerait un effet désinflationniste atténué, toutefois, par le relâchement des efforts consentis par les intermédiaires pétroliers en phase de renchérissement.

La remontée des cours mondiaux des produits agricoles devrait contrecarrer les effets de la réforme de la politique agricole.

Le comblement du retard de demande et la diffusion du renchérissement récent des produits pétroliers dans la chaîne de production ne devraient entraîner qu'une remontée limitée de l'inflation sous-jacente.

Compte tenu de l'accélération du salaire réel, le coût salarial par unité produite, après prise en compte des aides octroyées aux entreprises pour le passage aux 35 heures, progresserait de 0,7 % en 2000 et 1,3 % en 2001.

En outre, le rebond passé des prix du pétrole et la remontée récente des prix des matières premières industrielles continueraient à se diffuser à l'ensemble de la chaîne de production. Mais, compte tenu des délais de répercussion, les pressions inflationnistes ne se matérialisent pas pleinement avant le second semestre 2001. Aux alentours de 1,25 % jusqu'à l'été prochain, l'inflation sous-jacente se redresserait ensuite pour atteindre 1,75 % fin 2001. Cette remontée resterait progressive et d'ampleur modérée :

– la vigueur de l'investissement des entreprises et l'augmentation récente de la durée d'utilisation des équipements devraient permettre de détendre les contraintes qui pèsent sur les capacités de production.

– la baisse des prix des produits de nouvelles technologies dont le poids est rapidement croissant (micro-informatique, téléphone portable) contribuerait à limiter la progression des prix.

Au total, le glissement annuel des prix à la consommation redescendrait à 1,3 % fin 2000, et à 1,4 % à la fin 2001. L'inflation atteindrait en moyenne annuelle 1,5 % en 2000, puis 1,3 % en 2001.

Bénéficiant de la baisse prévue des cours du pétrole brut, le glissement annuel des prix à la consommation redescendrait à 1,3 % fin 2000, avant de s'établir à 1,4 % à la fin de l'année 2001.

Le comblement du retard de demande et la diffusion du renchérissement récent des produits pétroliers dans la chaîne de production devraient entraîner une remontée progressive de l'inflation sous-jacente.

Prix à la consommation en France

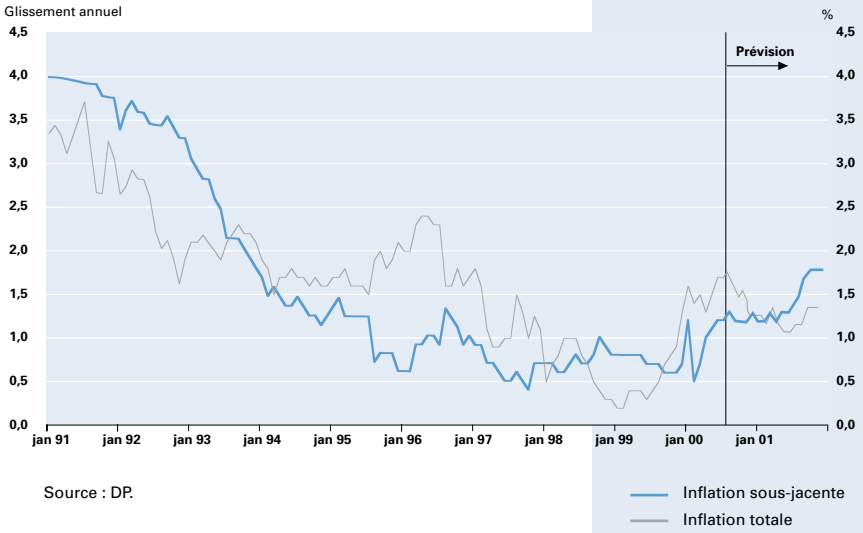

Source : DP.

L'accélération de l'activité économique ne devrait pas entraîner de tensions majeures.

L'effort d'investissement des entreprises et l'allongement de la durée des équipements permettraient un repli du taux d'utilisation des capacités dès l'année prochaine.

Évolution du taux d'utilisation des capacités dans l'industrie

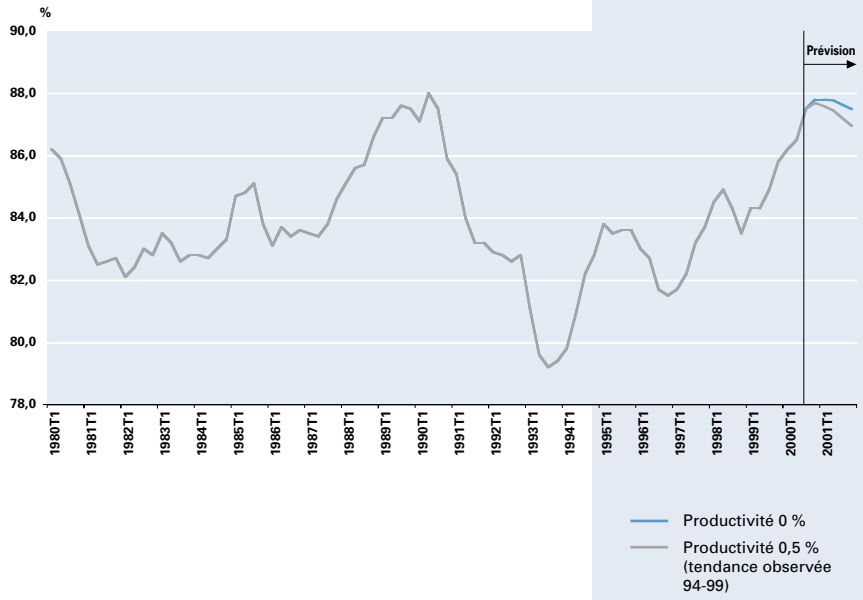

Fiche 6

La formation

Les revenus d'activité continueraient à soutenir l'essentiel du pouvoir d'achat des ménages

Le pouvoir d'achat de la masse salariale accélérerait sensiblement en 2000 (+3,2 %) et en 2001 (+3,7 %) (*) : la masse salariale privée serait particulièrement vigoureuse (+3,8 % en 2000 puis +4,3 % en 2001) compte tenu du dynamisme de l'emploi et de l'accélération des salaires réels.

La croissance bénéficierait enfin aux entrepreneurs individuels dont l'excédent brut d'exploitation se redresserait nettement (+2,3 % en 2000 et 2,1 % en 2001 en volume) après la stagnation enregistrée en 1999, en raison notamment de la vigueur de l'activité dans le bâtiment.

Les baisses d'impôts contribueraient à l'accélération du pouvoir d'achat

Les prestations sociales progresseraient modérément sur la période de prévision (+1,0 % en 2000 et +2,1 % en 2001 en volume). Cette modération trouverait notamment son origine en 2000 dans une décrue du chômage qui réduit les prestations Unedic. Les prestations sociales accéléreraient légèrement en 2001 en raison notamment des mesures adoptées lors de la conférence sur la politique familiale.

Les cotisations sociales salariés évolueraient en ligne avec la masse salariale prévue en 2000. Elles ralentiraient quelque peu en 2001.

En raison des mesures d'allégement récemment décidées, les impôts directs versés par les ménages ralentiraient en 2000 (+ 0,5 % en volume) et diminueraient en 2001 (-0,5 % en volume), leur croissance étant désormais très inférieure à la progression de leurs revenus.

Les revenus d'intérêts et de dividendes accéléreraient, en liaison avec la progression des taux d'intérêt à court terme et la vigueur des profits

Les revenus nets de la propriété des ménages devraient accélérer en 2000 et 2001 (+5,3 % et +7,0 % respectivement).

Les ménages, principaux créanciers de la nation, profiteraient de la remontée des taux d'intérêt à court terme et du relèvement de la rémunération des livrets réglementés intervenue le 1er juillet 2000. Les intérêts reçus progresseraient ainsi de 1,0 % en 2000 et 1,8 % en 2001 en termes réels. Le dynamisme des intérêts versés résulterait quant à lui d'une demande de crédit toujours vigoureuse mais qui ralentirait en 2001, avec le reflux de l'investissement logement.

Enfin, les dividendes reçus - un tiers du total des revenus financiers - accéléreraient en 2001 (+7,3 % après 4,9 % en 2000) en raison de la progression des profits. Toutefois, la progression des bénéfices par action ne se répercuterait pas pleinement dans le pouvoir d'achat des ménages, les entreprises ayant tendance à lisser leurs versements de dividendes.

---

* Le pouvoir d'achat des différentes composantes du revenu est obtenu à partir du déflateur de consommation privé.

du revenu des ménages

Pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages (1)

	Taux de croissance annuel			Contribution		
	1999	2000	2001	1999	2000	2001
Revenus d'activité	**2,5**	**2,8**	**3,2**	**2,1**	**2,3**	**2,7**
Salaires bruts (+)	3,1	3,2	3,7	1,8	1,9	2,2
Excédents bruts d'exploitation (+)	1,1	1,8	1,9	0,3	0,4	0,5
Entrepreneurs individuels	-0,1	2,3	2,1	0,0	0,3	0,3
Ménages hors entrepreneurs individuels	2,3	1,4	1,7	0,3	0,2	0,2
Transferts nets	**-4,7**	**-1,1**	**0,1**	**-0,4**	**-0,1**	**0,4**
Prestations sociales en espèces (+)	2,5	1,0	2,1	0,8	0,3	0,6
Prélèvements sociaux et fiscaux (–)	5,0	1,6	0,9	-1,2	-0,4	-0,2
Cotisations sociales salariés	3,8	3,9	3,1	-0,3	-0,3	-0,2
Cotisations sociales non salariés	4,2	1,3	2,0	-0,1	0,0	0,0
Impôts sur le revenu y compris CSG et RDS	5,7	0,5	0,5	-0,8	-0,1	0,1
Revenus nets de la propriété (+-	**4,9**	**5,3**	**7,0**	**0,4**	**0,5**	**0,7**
Revenu disponible brut (en pouvoir d'achat)	**2,2**	**2,8**	**3,7**	**2,2**	**2,8**	**3,7**

1) Calculé en utilisant le déflateur de la consommation des ménages

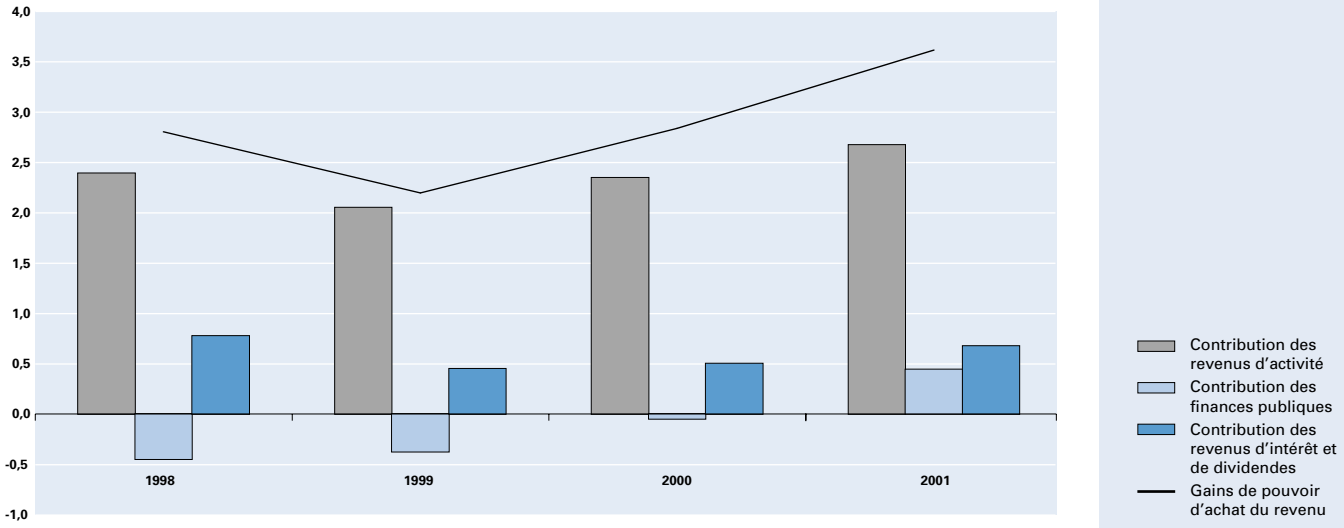

Fiche 7

La demande

En 2000 et 2001, la consommation des ménages retrouverait une progression très dynamique (2,7 % puis 3,5 % après 2,1 % en 1999)

L'accélération du pouvoir d'achat du revenu des ménages sur la période de prévision (2,8 % en 2000, 3,7 % en 2001) résulte du dynamisme des revenus d'activité et des baisses d'impôts.

La baisse continue du chômage alimenterait le dynamisme de la consommation en réduisant l'épargne de précaution des ménages qui peut aujourd'hui être évaluée à 1 point de revenu disponible brut.

Mais, l'effet stimulant de la baisse du chômage serait en partie compensé par la remontée des taux d'intérêt qui vient améliorer le rendement de l'épargne et par la reconstitution traditionnelle de l'épargne dans une phase de forte accélération des revenus.

Au total, le taux d'épargne des ménages augmenterait de 0,1 point en 2000 et de 0,2 point en 2001, pour atteindre 16,1 % en 2001.

Après deux années exceptionnellement dynamiques (7,8 % en 1999 et 6,2 % en 2000), l'investissement des ménages se stabiliserait en 2001.

Le dynamisme de l'investissement en logement individuel et en logement collectif qui avait été observé en 1999 était en grande partie relié à la bonne tenue du pouvoir d'achat des ménages, au très bas niveau des taux d'intérêt et à la disparition prochaine du dispositif fiscal Périssol. En 2000, les sources de croissance de l'investissement des ménages évolueraient quelque peu :

– le logement individuel serait toujours soutenu par la bonne situation financière des ménages ;

– la baisse de TVA intervenue en septembre 1999 produirait pleinement son effet accélérateur sur les dépenses d'entretien en 2000 tandis que les dépenses de reconstruction consécutives aux intempéries de la fin 1999 constitueraient un soutien supplémentaire à l'investissement des ménages;

– ***a contrario,*** le logement collectif connaîtrait une baisse sensible, le dispositif Besson n'ayant pas encore complètement pris le relais du dispositif Périssol.

En 2001, les sources de croissance de l'investissement logement s'amenuiseraient : les effets de la baisse de TVA et des tempêtes de 1999 s'estomperaient et le logement individuel s'affaiblirait. Après la vague importante des années 1999 et 2000, un certain délai serait nécessaire pour la reconstitution de nouveaux projets d'accession.

des ménages

La consommation des ménages serait vigoureuse en 2000 et 2001. La contribution de la FBCF des ménages à la croissance serait réduite en 2001.

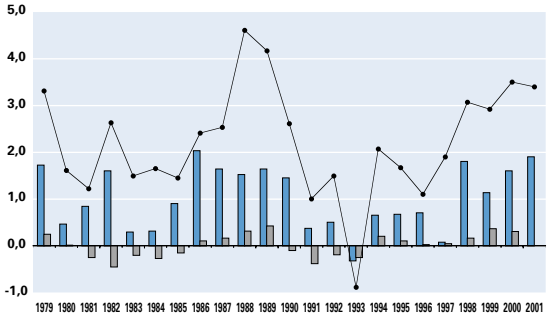

Contribution de la demande des ménages à la croissance du PIB

Dépense de consommation
FBCF des ménages
Taux de croissance du PIB

En 2000 et 2001, le taux d'épargne des ménages enregistrerait une hausse de 0,1 à 0,2 point par an. Les effets de la baisse du chômage devraient s'atténuer au fur et à mesure que celui-ci revient vers son niveau structurel. En outre, la remontée des taux d'intérêt crée une incitation à l'épargne.

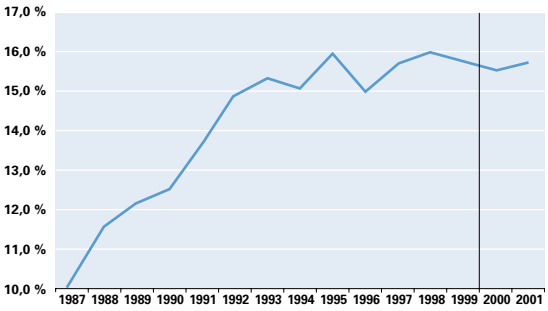

Taux d'épargne

Taux d'épargne observé et prolongé par la prévision

L'investissement logement des ménages parviendrait à la fin de l'année 2000 un niveau jamais atteint depuis 20 ans.

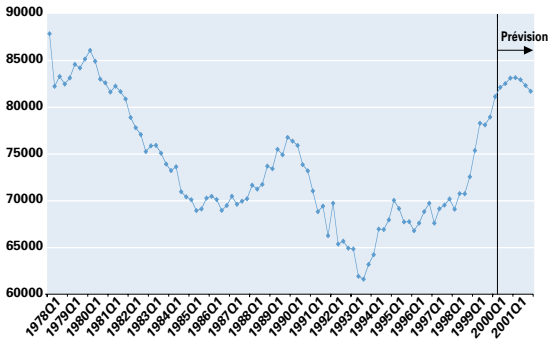

Investissement logement des ménages
(en MF 1995)

	1999	2000	2001
Revenu disponible brut en pouvoir d'achat	2,2	2,8	3,7
Dépenses de consommation des ménages	2,1	2,7	3,5
Taux d'épargne	15,8	15,9	16,1
Investissement	7,8	6,2	0,9

Fiche 8

La situation financière

Le taux de marge des sociétés non financières augmenterait légèrement en 2000 et 2001.

Le taux de marge des sociétés non financières (excédent brut d'exploitation / valeur ajoutée) s'est réduit en 1999, en raison du ralentissement consécutif à la crise des pays émergents. Il devrait se redresser pour atteindre 32,7 % en 2000 et 32,9 % en 2001 (après 32,2 % en 1999).

La mise en œuvre de la réduction du temps de travail (RTT) ne devrait pas l'affecter sensiblement en 2000 et 2001 : les réductions de charges sociales permettraient notamment de compenser l'accroissement des coûts salariaux.

En 2000, les entreprises devraient bénéficier du cycle de productivité habituellement associé à l'accélération de l'activité—même si la réduction du temps de travail devrait contribuer à limiter fortement les gains de productivité par tête–alors que la progression des salaires réels resterait modérée. Le renchérissement des produits pétroliers freinerait néanmoins la progression du taux de marge.

En 2001, l'exédent brut d'exploitation évoluerait de manière moins favorable, dans un contexte d'accélération des salaires réels et d'essouflement du cycle de productivité. Les entreprises bénéficieraient en revanche de la diminution progressive du prix du pétrole.

Les baisses d'impôts indirects (notamment la suppression progressive de la part salariale de la taxe professionnelle) contribueraient également à l'amélioration du taux de marge en 2000 et 2001.

La rentabilité resterait forte et la montée de l'endettement n'affecterait pas la solvabilité.

La rentabilité économique (excédent net d'exploitation / stock de capital net) se stabiliserait à un niveau élevé, supérieur à 8 % en 2000-01, reflétant le maintien d'une bonne compétitivité dans un contexte de forte croissance. La remontée des taux d'intérêt réels commencerait à peser en 2001 sur la profitabilité totale (rentabilité économique - taux d'intérêt réel), mais celle-ci resterait néanmoins à un niveau historiquement élevé.

Au cours des dernières années, les entreprises ont tiré profit de leur forte rentabilité et de conditions monétaires et financières plus favorables pour reconstituer leurs capacités de production, en recouvrant à l'endettement. Ce dernier devrait continuer à progresser en 2000 et 2001, mais à un rythme ralenti. La remontée des taux d'intérêt viendrait limiter l'effet de levier (recours préférentiel à l'endettement lorsque son coût réel est inférieur à la rentabilité d'exploitation) et la bonne tenue des marchés d'actions continuerait d'encourager les entreprises à se financer par fonds propres.

Le taux d'autofinancement (taux d'épargne / taux d'investissement) poursuivrait son repli, mais de manière moins marquée : 95,6 % en 1998, 84,6 % en 1999, 80,4 % en 2000 et 77,1 % 2001. La vigueur de la croissance permettrait ainsi aux entreprises de faire face à leurs engagements financiers sans difficultés notables.

des entreprises

Le taux de marge des sociétés non financières (excédent brut d'exploitation / valeur ajoutée) s'est réduit en 1999, en raison du ralentissement consécutif à la crise des pays émergents. Il devrait se redresser pour atteindre 32,7 % en 2000 et 32,9 % en 2001 (après 32,2 % en 1999).

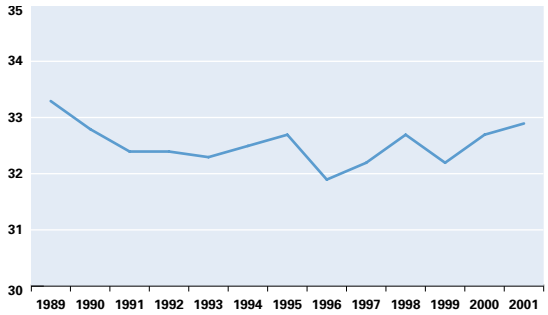

Le taux d'autofinancement (taux d'épargne / taux d'investissement) poursuivrait son repli, mais de manière moins marquée : après sa chute de 1999 (84,6 % après 95,6 % en 1998), il s'établirait à 80,4 % en 2000 puis 77,1 % en 2001.

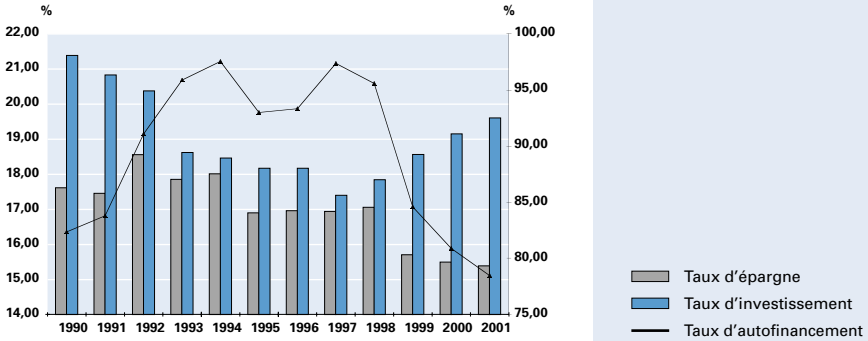

La baisse du ratio d'insolvabilité (intérêts nets versés / excédent brut d'exploitation) enregistrée depuis la récession de 1992-93 s'interromprait, mais cet indicateur resterait à un niveau très favorable, d'environ 16 % en 2000 et 2001.

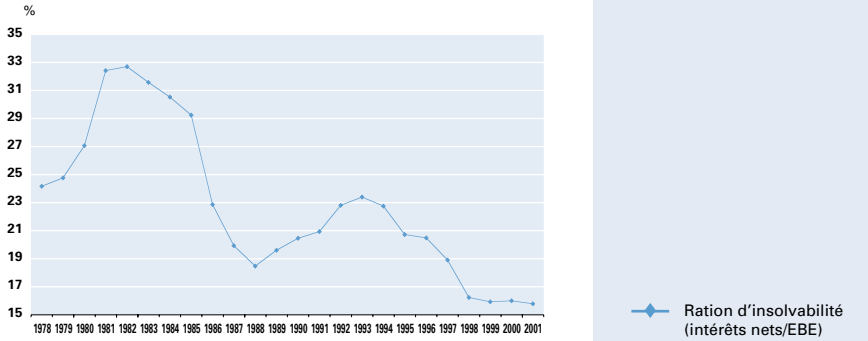

Fiche 9

L'investissement

Progressant à un rythme de 7 à 8 % depuis 1998, l'investissement des entreprises a légèrement ralenti au tournant de l'année 2000, en contrecoup de la fin de la préparation du passage à l'an 2000. Tiré par les perspectives de demande, il devrait néanmoins rebondir pour atteindre 6,6 % en 2000 et 6,9 % en 2001. Cette phase d'accumulation rapide, notamment dans l'industrie, permettrait de revenir en fin de période sur des taux de croissance des capacités de production voisins de ceux observés à la fin des années 1980 (de l'ordre de 4 à 5 % par an).

En 1999, l'investissement total des entreprises a enregistré une progression soutenue (+7,7 %) malgré le ralentissement de l'activité industrielle induit par la crise des pays émergents. La croissance des dépenses d'équipement s'est montrée supérieure de plus de deux points à ce que suggéraient ses déterminants habituels (débouchés, profits et taux d'intérêt). L'investissement semble avoir bénéficié de la préparation du passage à l'an 2000, et peut-être d'une montée en charge spécifique des investissements en nouvelles technologies.

L'investissement resterait principalement tiré par la vigueur de la demande en 2000 et 2001. La remontée progressive des taux d'intérêt n'aurait qu'un impact limité.

Les investissements en nouvelles technologies ont progressé en volume de plus de 20 % en 1998 et cet effort d'équipement s'est encore accru en 1999, en raison notamment de la préparation au " bogue " de l'an 2000. La projection table sur un effet d'offre des nouvelles technologies qui resterait d'ampleur modérée à l'horizon 2001 (+1 point d'investissement supplémentaire chaque année). La contribution comptable des NTIC à la croissance de l'investissement des entreprises serait naturellement plus élevée (de 3 à 4 points en 2001).

Après une chute de 30 % depuis la récession de 1992-93, l'investissement en construction s'est fortement redressé en 1998-99. Il devrait continuer à accélérer en 2000 et 2001. Au delà de la conjoncture favorable, des paramètres plus structurels expliquent les évolutions actuelles : facteurs cycliques pour les bâtiments industriels, redémarrage du secteur des bureaux après une période d'assainissement du marché.

L'investissement du secteur industriel devrait connaître des taux de croissance de l'ordre de 10 % en 2000 et 2001. Cette phase de croissance forte permettrait de revenir sur une croissance des capacités voisine de celle observée à la fin des années 1980, ce qui contribuerait à détendre le taux d'utilisation en 2001.

Au total, la croissance de l'investissement (+ 6,6 %) en 2000 suivrait globalement ses déterminants traditionnels (débouchés et taux d'intérêt) et irait légèrement au-delà en 2001 (+ 6,9 %).

des entreprises

L'investissement des entreprises en 2000 et 2001 serait soutenu par la vigueur de la demande. La remontée récente des taux d'intérêt n'aurait qu'un impact limité sur l'accroissement des dépenses d'équipement.

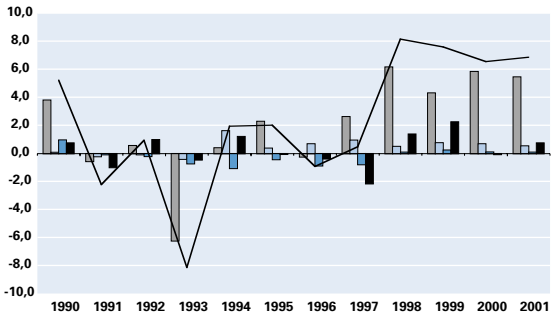

Contributions au taux de croissance de l'investissement des SNFEI

- Activité
- Taux d'intérêt réel
- Taux de rentabilité
- Écart simulé, observé ou prévu
- Investissement

Les investissements en nouvelles technologies contribueraient à hauteur de 3 à 4 points par an de 1998 à 2001 à la croissance de l'investissement des entreprises.

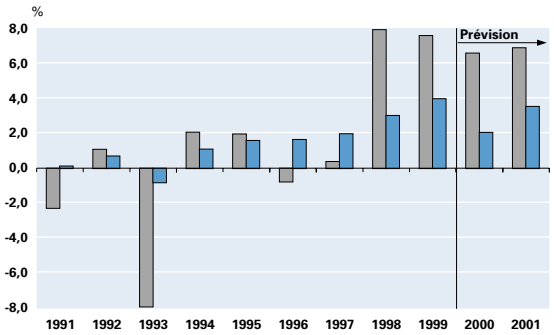

Contribution des nouvelles technologies à la croissance de l'investissement tous produits des entreprises

- Taux de croissance en volume de la FBCF des entreprises tous produits
- Contribution de l'investissement en nouvelles technologies

La croissance des mises en chantier de bâtiments non résidentiels est très soutenue depuis deux ans. Elle devrait se traduire par une accélération de l'investissement en construction en 2000 et 2001.

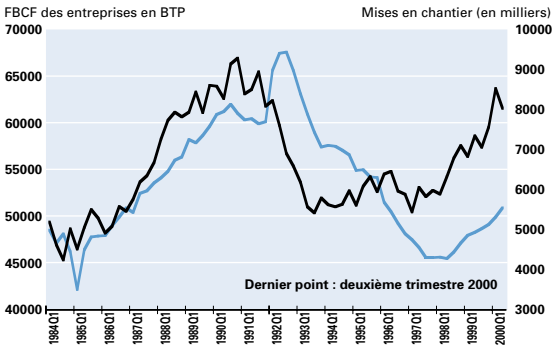

Mises en chantiers des bâtiments non résidentiels

- FBCF des entreprises en BTF
- Mises en chantier de bâtiments non résidentiels

Fiche 10

Le partage de

La part des salaires bruts dans la valeur ajoutée des entreprises non financières continuerait à progresser légèrement en 2000 et 2001, à la faveur des fortes créations d'emplois et de l'accélération des salaires. Les charges salariales des entreprises resteraient néanmoins contenues, en raison des réductions de charges sociales associées au passage aux 35 heures.

La part des salaires bruts dans la valeur ajoutée progresserait légèrement en 2000 et 2001.

Après avoir subi une longue érosion, la part des salaires bruts dans la valeur ajoutée des entreprises non financières a globalement stagné au cours des années 90 . Après avoir atteint un point bas en 1998, elle s'est redressée en 1999, en raison de la bonne tenue de l'emploi.

La part des salaires devrait continuer à progresser légèrement, pour atteindre 47,0 % en 2000 et 47,1 % en 2001. La masse salariale serait particulièrement dynamique, portée par de fortes créations d'emplois (3,2 % en 2000 et 2,5 % en 2001 dans le secteur marchand) et l'accélération des salaires par tête (2,1 % et 3,1 % en 2000 et 2001). Mais la valeur ajoutée des entreprises non financières augmenterait également rapidement (+5,0 % en 2000 et +5,4 % en 2001), en liaison avec une conjoncture très favorable.

Particulièrement favorable à l'emploi en 2000, le partage de la masse salariale serait plus favorable aux salaires en 2001 : le pouvoir d'achat du salaire par tête augmenterait en effet de 1,8 % en 2001 après 0,6 % en 2000 .

La réduction du temps de travail (RTT) ne devrait pas affecter globalement le partage de la valeur ajoutée en 2000 et 2001. Le partage du travail associé au passage aux 35 heures pèserait sur la productivité à hauteur de 0,75 point en 2000 et de près de 0,50 point en 2001. Ces créations d'emplois feraient progresser la part des salaires bruts dans la valeur ajoutée de plus d'un point à cet horizon (Tableau 1).

Mais le dispositif d'aides publiques associé (aides forfaitaires et extension de la ristourne) permettrait de contenir la progression induite des coûts salariaux supportés par les entreprises. Au total, la RTT n'affecterait quasiment pas le poids de l'ensemble des rémunérations salariales dans la valeur ajoutée.

la valeur ajoutée

Contributions de la RTT à l'évolution de la part des rémunérations dans la valeur ajoutée (1)

En %	1999	2000	2001
Rémunération réelle par salarié (a)	-0,1	-0,7	-0,4
Salaires et traitements bruts	0,0	0,0	-0,1
Cotisations sociales employeurs	-0,1	-0,7	-0,3
Aide forfaitaire	-0,1	-0,4	-0,2
Extension de la ristourne (2)	0,0	-0,3	-0,1
Productivité par salarié (b)	-0,2	-0,8	-0,4
Variation des rémunérations dans la valeur ajoutée (a) – (b)	0,1	0,1	0,0
dont salaires et traitements bruts	0,2	0,8	0,3

1) Contributions de la RTT à la variation de la part des rémunérations dans la VA. Champ EB-EP
2) L'extension de la ristourne est néanmoins financée par une hausse de la fiscalité pesant sur les entreprises (TGAP et CSB).

Après avoir subi une longue érosion, la part des salaires bruts dans la valeur ajoutée des entreprises non financières s'est globalement stabilisée au cours des années 90. Elle progresserait légèrement en 2000 et 2001

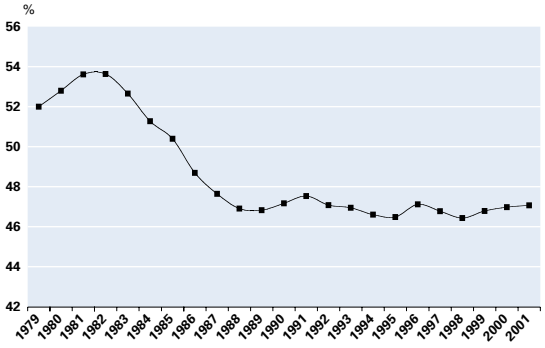

Part des salaires bruts dans la valeur ajoutée des SNF

Particulièrement favorable à l'emploi en 2000, le partage de la masse salariale serait plus favorable aux salaires en 2001 : le pouvoir d'achat du salaire par tête augmenterait en effet de 1,8 % en 2001 après 0,6 % en 2000.

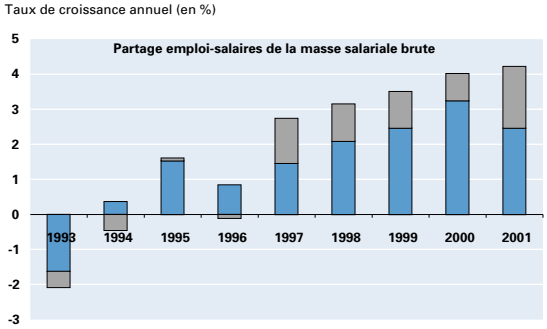

Partage emploi-salaires de la masse salariale brute

Effectifs
Salaires réels par tête (1)

1) Déflaté de l'indice des prix à la consommation des ménages.

Fiche 11

Les échanges

Le solde des transactions courantes enregistrerait en 2000 une détérioration pour s'établir à + 190 MdF, essentiellement du fait du renchérissement de la facture énergétique. En 2001, l'excédent courant progresserait sensiblement à 228 MdF grâce au rebond du solde industriel et à la stabilisation du solde énergétique.

Le solde commercial de la France (douanes FAB-FAB) reculerait fortement en 2000 de 46 MdF et s'établirait à 69 MdF (10,5 milliards d'euros), la faible progression des excédents industriel et agroalimentaires ne compensant pas la forte dégradation du solde énergétique. Il progresserait en 2001 pour atteindre 89 MdF (13,5 milliards d'euros) du fait de la réduction de la facture énergétique et des bons résultats du secteur industriel.

- *Le solde des produits manufacturés* a enregistré un repli de 22 MdF en 1999 suite à la contraction des échanges du premier trimestre. La reprise des flux commerciaux engagée dès le second semestre de 1999 se poursuivrait sur l'horizon de projection. Les exportations tireraient profit du dynamisme de la demande mondiale adressée à la France et de l'amélioration de la compétitivité-prix à l'exportation. Les importations seraient particulièrement soutenues par une demande finale vigoureuse et par la progression des tensions sur les capacités de production en 2000. Ces évolutions conduiraient à une stabilisation à la hausse du solde en 2000 puis à une nette progression en 2001.

- L'appréciation du dollar et le renchérissement du baril de pétrole comme des matières premières alourdiraient la ***facture énergétique***[6] de 63 MdF en 2000. La détente attendue sur les prix du pétrole réduirait le déficit énergétique en 2001 de 6,0 MdF.

- *L'excédent agro-alimentaire* progresserait légèrement en 2000 et en 2001. Les exportations ont reculé en début d'année 2000 après les très fortes ventes liées aux festivités du millénaire. Elles retrouveraient des rythmes de croissance plus soutenus à partir du second semestre alors que la croissance des importations en volume serait limitée par la dépréciation de l'euro par la modération des prix garantis au sein de la l'Union européenne.

En dépit de la vigueur de nos recettes touristiques, les échanges de services se sont contractés en 1999 mais enregistreraient une reprise vigoureuse à l'horizon de la prévision. Soutenus notamment par un contexte de change favorable du côté des recettes et, dans l'autre sens, par la bonne tenue du revenu disponible des ménages français, les flux touristiques augmenteraient vivement et le solde approcherait les 100 MdF en 2001. La reprise des échanges des autres services bénéficierait en outre du dynamisme de l'activité en France et d'une forte demande étrangère. Au total, le solde des services progresserait de 15 MdF en 2000 et de 18 MdF en 2001.

Le très fort niveau du solde des revenus en 1999 s'explique principalement par le rebond des revenus nets des investissements directs, le montant des acquisitions des résidents à l'étranger ayant été exceptionnellement vigoureux l'année dernière. Alors que les revenus des salariés resteraient stables sur l'horizon de la prévision, les revenus d'investissements enregistreraient un ajustement en 2000 et progresseraient en 2001 suivant en cela le dynamisme de nos investissements à l'étranger.

Le déficit des transferts courants s'est alourdi de 4 Mdf en 1999 en dépit d'une nette diminution du déficit des transferts avec l'Union Européenne. Celle-ci ne serait que temporaire, dans la mesure où les versements s'ajustent avec retard sur le cycle économique, alors que les subventions épousent une tendance plus structurelle. De ce fait, le solde des transferts courants s'alourdirait d'environ deux milliards par an sur l'horizon de la prévision.

---

6 Les hypothèses de taux de change dollar/franc et de prix du baril sont : 6,9 FF/$ sur toute la période et 25,8 $/baril en 2001.

extérieurs

Les échanges de biens manufacturés
En 2001, le repli de la croissance des exportations manufacturières s'expliquerait par le retour vers sa tendance de la demande mondiale et des gains limités de compétitivité-prix. La décélération des importations proviendrait d'une demande finale (demande intérieure et exportations) moins soutenue qu'en 2000.

Contributions des déterminants des exportations de biens manufacturés en volume

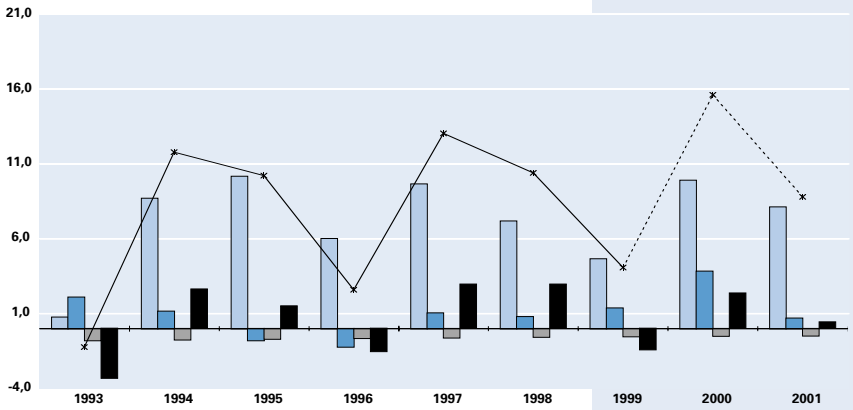

Source : Direction de la Prévision.

Contributions des déterminants des importations de biens manufacturés en volume

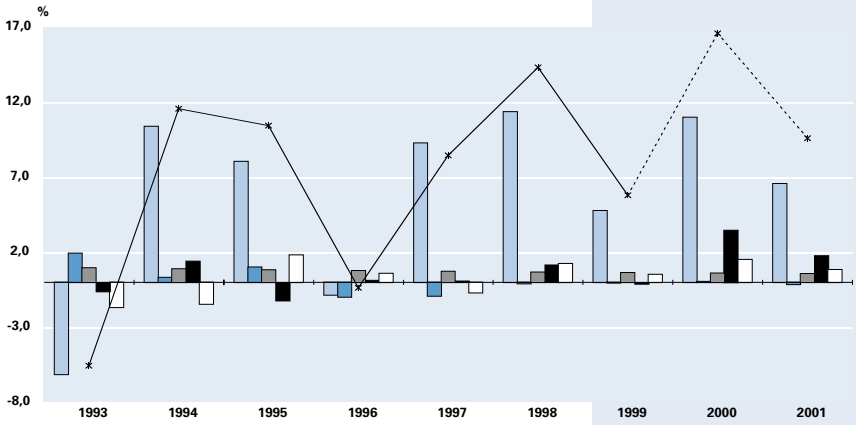

Source : Direction de la Prévision.

La balance des transactions courantes

(MdF)

	1997	1998	1999	2000	2001
Transactions courantes	**220**	**222**	**229**	**190**	**228**
Biens et services	**255**	**248**	**242**	**211**	**249**
Biens	**157**	**147**	**124**	**78**	**98**
Marchandises générales	148	138	114	69	88
Données douanières (FAB-FAB)	163	143	112	69	89
Dont :					
Agro-alimentaire (CAF-FAB)	65	58	61	64	66
Energie (CAF-FAB)	-86	-61	-76	-139	-133
Produits manufacturés (CAF-FAB)	134	97	75	81	87
Services	**98**	**101**	**118**	**133**	**151**
Voyages	58	63	79	87	100
Revenus	**41**	**51**	**68**	**61**	**66**
Transferts courants	**-76**	**-77**	**-81**	**-82**	**-88**

Source : 1997-1999 Banque de France ; 2000-2001 Direction de la Prévision.

L'excédent courant se dégraderait en 2000 mais se redresserait fortement en 2001, suivant principalement l'excédent commercial. Le solde des services s'améliorerait sur toute la période grâce notamment au solde des voyages, les autres postes présentant un profil plus cyclique. Enfin, le solde des revenus d'investissements se contracterait en 2000 après sa forte progression de 1999 et remonterait en 2001.

Fiche 12

L'équilibre

La poursuite de la consolidation des finances publiques devrait contribuer à maintenir l'épargne nationale à un niveau élevé. La capacité de financement de la Nation resterait forte, d'environ 2 points de PIB en 2000 et 2001, malgré le renchérissement récent des produits pétroliers et la vigueur attendue de l'investissement privé.

La consolidation des finances publiques continuerait à stimuler l'épargne nationale.

La consolidation des finances publiques s'est traduite par un redressement important de l'épargne publique depuis la récession de 1992-93. Ce mouvement s'est accéléré en 1999, en raison de la maîtrise des dépenses publiques et de la vigueur spontanée des recettes fiscales, ce qui a permis de ramener le déficit public à 1,8 point de PIB (Tableau 1 et Graphique 1).

La poursuite des efforts de maîtrise des dépenses publiques devrait permettre de consolider l'épargne publique en 2000 et 2001 – aux alentours de 2 points de PIB – malgré l'accélération de la réduction des prélèvements obligatoires. Avec un poids des investissements publics dans le PIB relativement stable, le besoin de financement des administrations publiques serait ramené à 1,4 point de PIB en 2000 et 1,0 point en 2001 (hors recettes publiques exceptionnelles liée à la vente des licences UMTS).

Malgré le renchérissement récent des produits pétroliers et la vigueur attendue de l'investissement privé, la capacité de financement de la Nation resterait forte en 2000-2001.

Après les excédents records dégagés au cours des dernières années – de 2,25 à 2,50 points de PIB par an depuis 1997 – la capacité de financement de la Nation s'établirait à 1,8 point de PIB en 2000 et 2 points de PIB en 2001. La réduction du besoin de financement des administrations publiques serait en effet compensée par une certaine dégradation de la capacité de financement du secteur privé, principalement liée à la vigueur de l'investissement des entreprises.

L'épargne des ménages devrait rester relativement élevée, aux alentours de 10,50 points de PIB, en 2000 et 2001 : certes, la diminution du chômage pourrait induire une réduction de l'épargne de précaution, mais l'accélération du pouvoir d'achat du revenu et la hausse récente des taux d'intérêt monétaires devraient inciter les ménages à accroître quelque peu leur épargne sur la période. L'investissement des ménages resterait par ailleurs vigoureux, malgré le ralentissement de l'investissement logement en 2001.

Les entreprises devraient tirer profit de l'amélioration de leur compte d'exploitation – le taux de marge des entreprises non financières progresserait de 32,2 % en 1999 à 32,7 % et 32,9 % en 2000 et 2001 – pour consolider leur épargne : celle-ci se maintiendrait à 9,2 points de PIB en 2000, malgré le renchérissement des produits pétroliers, l'accélération des dividendes versés et la vigueur spontanée de l'impôt sur les sociétés; l'épargne des entreprises augmenterait en outre aux alentours de 9,3 points de PIB en 2001 (hors dépenses liées à l'achat des licences UMTS). La forte progression des investissement productifs – 10,3 points de PIB en 1999 à 11,3 points de PIB en 2001 – conduirait néanmoins à une certaine dégradation de leur capacité de financement sur la période.

Au total, l'épargne de l'ensemble du secteur privé resterait globalement stable, à 19,5 points de PIB en 2000 et 19,6 en 2001, malgré l'envolée récente des cours pétroliers. La forte expansion de l'investissement productif contribuerait à ramener la capacité de financement du secteur privé à environ 3 points de PIB en 2000 et 2001.

épargne-investissement

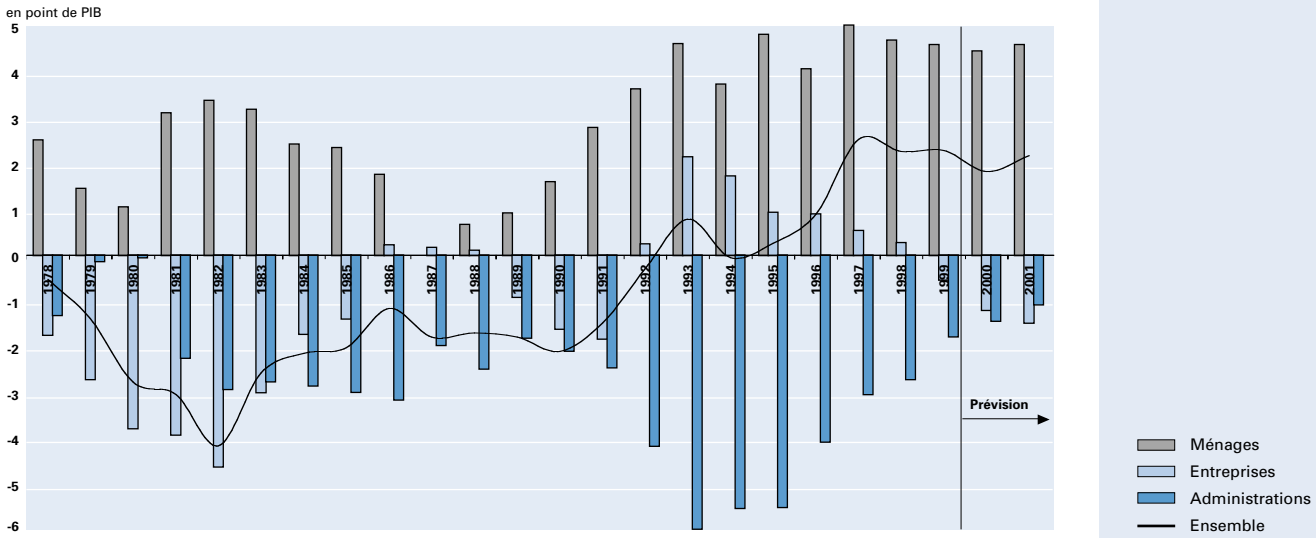

L'équilibre épargne-investissement

(En point de PIB)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000 prév.	2001 prév.
Ménages et assimilé (1)										
Épargne	9,5	10,2	9,6	10,5	9,7	10,5	10,2	10,2	10,3	10,5
Investissement (2)	6,0	5,6	5,8	5,7	5,5	5,5	5,5	5,7	5,8	5,7
Capacité de financement	3,6	4,6	3,7	4,8	4,1	5,0	4,7	4,6	4,5	4,7
Entreprises										
Épargne	10,8	10,7	10,8	10,2	9,8	10,0	9,8	9,2	9,2	9,3
Investissement (2)	11,1	9,2	9,7	10,1	9,5	9,5	10,2	10,3	11,0	11,3
Capacité de financement	0,2	2,1	1,7	0,9	0,9	0,5	0,3	-0,5	-1,2	-1,6
Total secteur privé										
Épargne	20,3	20,8	20,4	20,6	19,5	20,4	20,0	19,5	19,5	19,8
Investissement (2)	17,1	14,8	15,5	15,8	15,0	15,0	15,7	16,0	16,8	17,0
Capacité de financement	3,9	6,8	5,5	5,8	5,0	5,6	5,0	4,1	3,2	3,1
Administrations publiques										
Épargne	0,2	-1,9	-1,2	-1,1	-0,3	-0,1	1,0	1,9	2,1	2,2
Investissement (2)	3,7	3,5	3,4	3,3	3,2	3,0	2,9	2,9	2,9	2,8
Capacité de financement	-4,2	-6,0	-5,5	-5,5	-4,1	-3,0	-2,7	-1,8	-1,4	-1,0
Ensemble de l'économie nationale										
Épargne	20,5	19,0	19,2	19,5	19,2	20,4	21,1	21,3	21,5	22,0
Investissement (2)	20,8	18,3	18,9	19,1	18,2	17,9	18,6	18,9	19,7	19,8
Capacité de financement	-0,3	0,8	-0,1	0,3	0,9	2,5	2,3	2,3	1,8	2,1

(1) Ménages, entrepreneurs individuels et institutions sans but lucratif au service des ménages.
(2) Formation brute de capital fixe et variations des stocks.

Tableaux

Tableau 1

Évolution des ressources et emplois de biens et services

(en milliards F et en indices)

	1998	1999			2000 Prévision				2001 Prévision			
	Valeur aux prix courants	Indice de volume	Valeur aux prix n-1	Indice de prix	Valeur aux prix courants	Indice de volume	Valeur aux prix n-1	Indice de prix	Valeur aux prix courants	Indice de volume	Valeur aux prix n-1	Indice de prix	Valeur aux prix courants
Ressources													
Produit Intérieur Brut	8536,3	102,9	8785,9	100,4	8818,8	103,4	9118,3	100,8	9187,7	103,3	9491,3	101,4	9624,4
Importations	2002,7	103,6	2075,0	100,3	2080,4	112,6	2 342,6	104,8	2454,6	107,6	2640,8	101,2	2672,5
TOTAL DES RESSOURCES	10539,1	103,1	10860,9	100,4	10899,2	105,2	11460,9	101,6	11642,3	104,2	12132,1	101,4	12296,9
Emplois													
Dépenses de consommation des ménages	4644,8	102,1	4741,4	100,8	4778,1	102,7	4907,1	101,4	4978,2	103,5	5151,4	101,2	5213,2
Dépenses de consommation des APU	2009,6	102,6	2061,0	101,3	2087,8	101,5	2119,5	101,4	2149,5	101,5	2182,7	101,5	2216,3
Dépenses de consommation des ISBLSM	51,3	103,4	53,1	101,5	53,9	101,5	54,7	101,4	55,5	101,6	56,3	101,5	57,2
Formation brute de capital fixe	1564,3	107,1	1675,7	100,0	1675,5	106,1	1777,4	100,8	1791,2	104,7	1875,0	100,9	1891,8
dont :													
Sociétés non financières et E.I.	862,5	107,6	928,1	99,9	927,2	106,6	988,7	101,5	1003,5	106,9	1072,9	100,9	1082,5
Ménages hors E.I.	391,6	107,8	422,1	99,5	420,0	106,2	446,0	98,2	438,0	100,9	441,9	100,9	445,9
Sociétés financières	60,5	115,1	69,7	100,5	70,1	110,5	77,4	100,5	77,8	110,8	86,2	100,9	87,0
Administrations publiques	247,7	102,5	253,8	100,9	256,2	102,7	263,1	102,5	269,7	100,7	271,7	100,9	274,1
ISBLSM	2,0	104,4	2,1	100,5	2,1	102,7	2,1	102,5	2,2	100,7	2,2	100,9	2,2
Exportations	2230,7	103,7	2313,4	99,5	2302,0	112,2	2583,4	102,2	2640,7	107,7	2843,1	101,8	2894,7
Objets de valeur	7,5	102,4	7,7	99,2	7,6	103,6	7,9	100,7	8,0	102,9	8,2	101,4	8,3
Variations de stocks	30,8		8,7		-5,6		10,9		19,2		15,3		15,3
TOTAL DES EMPLOIS	10539,1	103,1	10860,9	100,4	10899,2	105,2	11460,9	101,6	11642,3	104,2	12132,1	101,4	12296,9
dont :													
Demande totale hors stocks	10508,2	103,3	10852,2	100,5	10904,9	105,0	11450,0	101,5	11623,1	104,2	12116,8	101,4	12281,6
Demande intérieure totale	8308,4	102,9	8547,5	100,6	8597,2	103,3	8877,5	101,4	9001,6	103,2	9289,0	101,2	9402,2
Demande intérieure hors stocks	8277,5	103,2	8538,8	100,8	8602,9	103,1	8866,6	101,3	8982,4	103,2	9273,7	101,2	9386,9

Tableau 2

Contributions à la croissance du P.I.B.

(Taux de croissance annuel moyen en %)

	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000 Prév.	2001 Prév.
Contributions à la croissance du PIB														
(aux prix de l'année précédente)														
Dépenses de consommation des ménages	1,5	1,6	1,4	0,4	0,5	-0,3	0,6	0,7	0,7	0,1	1,8	1,1	1,5	1,9
Dépenses de consommation des APU	0,7	0,4	0,6	0,6	0,9	1,1	0,2	0,0	0,5	0,5	0,0	0,6	0,4	0,4
Formation brute de capital fixe totale	2,0	1,6	0,8	-0,3	-0,3	-1,3	0,3	0,4	0,0	0,0	1,1	1,3	1,2	0,9
dont : Sociétés non financières et EI	1,1	1,0	0,7	-0,3	0,1	-0,9	0,2	0,2	-0,1	0,0	0,8	0,8	0,7	0,8
Ménages hors EI	0,3	0,4	-0,1	-0,4	-0,2	-0,3	0,2	0,1	0,0	0,0	0,2	0,4	0,3	0,0
Sociétés financières	0,1	0,0	0,1	0,1	-0,4	0,0	-0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Administrations publiques	0,4	0,2	0,1	0,2	0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	-0,2	0,1	0,1	0,1	0,0
Variations de stocks et objets de valeur	0,5	0,2	0,0	-0,2	-0,3	-1,2	0,9	0,6	-0,6	0,1	0,6	-0,3	0,2	0,0
Commerce extérieur	-0,1	0,3	-0,2	0,6	0,8	0,8	0,0	0,0	0,4	1,3	-0,5	0,1	0,2	0,2
dont : Exportations	1,7	2,0	1,0	1,3	1,2	0,0	1,6	1,6	0,8	2,7	2,0	1,0	3,2	2,2
Importations	1,8	1,7	1,3	0,7	0,4	0,8	-1,6	-1,6	-0,3	-1,5	-2,5	-0,8	3,0	2,0
PIB	**4,6**	**4,2**	**2,6**	**1,0**	**1,5**	**-0,9**	**2,1**	**1,7**	**1,1**	**1,9**	**3,1**	**2,9**	**3,4**	**3,3**

prévisionnels

Tableau 3

Comptes des entreprises non financières

(Taux de croissance en valeur)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000 Prév.	2001 Prév.
COMPTE D'EXPLOITATION (SNF-EI)										
Emplois										
Rémunération des salariés	3,3	-0,4	1,4	2,7	1,9	2,6	3,8	4,3	4,6	5,3
dont : Salaires bruts	2,6	-0,4	1,5	3,3	2,1	2,9	4,0	4,1	5,4	5,6
Cotisations sociales effectives	5,4	-0,3	1,4	1,2	1,4	1,8	3,4	4,7	2,5	4,4
Impôts liés à la production et à l'importation	8,5	7,1	4,8	5,1	7,1	2,6	4,7	-0,2	0,2	0,1
Excédent brut d'exploitation et revenu mixte	1,5	-1,1	3,0	3,6	-0,4	2,9	5,4	1,7	5,6	5,3
Ressources										
Valeur ajoutée	2,8	-0,6	2,3	3,3	1,0	3,0	4,5	3,0	4,8	5,2
Subventions d'exploitation	3,8	15,4	-2,5	-11,2	25,1	-18,6	2,1	2,0	2,2	-4,5
COMPTE DE REVENU (SNF)										
Emplois										
Revenus de la propriété et de l'entreprise	4,5	7,0	3,0	3,4	-2,1	5,2	12,8	4,4	6,8	9,0
dont : intérêts effectifs	9,7	3,4	-3,3	-0,8	-7,1	-3,1	-4,2	3,8	5,7	5,6
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	-28,8	1,2	10,7	28,2	-0,5	16,0	7,2	23,4	13,5	9,5
Revenu disponible brut	10,6	-3,6	3,4	-2,8	1,5	3,9	5,7	-4,9	3,0	3,4
Ressources										
Revenus de la propriété et de l'entreprise	7,4	9,6	3,3	-4,7	3,5	9,5	19,3	2,8	3,9	10,4
Excédent brut d'exploitation	3,7	0,0	3,2	4,2	-1,5	5,0	6,5	2,0	6,4	6,2
COMPTE DE CAPITAL										
FBCF	1,7	-8,4	1,7	2,0	1,1	-0,4	7,7	7,5	8,3	7,9
Variation de stocks (1)	-9,4	-71,2	-14,8	20,5	-22,8	1,4	27,1	-3,0	17,9	14,2
Besoin de financement (1)	-15,6	93,5	39,6	-37,5	20,6	-9,4	-4,5	-53,3	-153,5	-193,8

(1) En milliards de francs

Tableau 4

Ratios caractéristiques des résultats d'entreprise

(Part dans la valeur ajoutée en %)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000 Prév.	2001 Prév.
RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS										
Entreprises non financières (SNF-EI)	56,9	57,0	56,6	56,2	56,8	56,5	56,2	56,8	56,67	56,8
Sociétés non financières	64,6	64,5	64,1	63,6	64,4	63,7	63,2	63,8	63,5	63,5
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (TAUX DE MARGE)										
Entreprises non financières (SNF-EI)	40,3	40,1	40,4	40,5	39,9	39,9	40,2	39,7	40,0	40,0
Sociétés non financières	32,4	32,3	32,5	32,7	31,9	32,2	32,7	32,2	32,7	32,9
INTÉRÊTS EFFECTIFS VERSÉS										
Sociétés non financières	11,2	11,5	10,9	10,4	9,6	8,9	8,1	8,2	8,2	8,2
IMPOTS COURANTS SUR LE REVENU ET LE PATRIMOINE										
Sociétés non financières	2,2	2,2	2,4	2,9	2,9	3,2	3,3	3,9	4,2	4,4
ÉPARGNE BRUTE										
Sociétés non financières	18,6	17,8	18,0	16,9	17,0	16,9	17,0	15,7	15,4	15,1

Tableaux

Tableau 5

Ratios caractéristiques de l'accumulation du capital

(en%)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000 Prév.	2001 Prév.
TAUX D'INVESTISSEMENT (1)										
Entreprises non financières (SNF-EI)	18,4	17,0	17,0	16,8	16,6	16,1	16,5	17,2	17,8	18,3
Sociétés non financières	20,4	18,6	18,5	18,2	18,2	17,4	17,8	18,6	19,1	19,6
TAUX D'AUTOFINANCEMENT										
des Sociétés non financières										
au sens strict (2)	91,1	95,9	97,5	93,0	93,3	97,4	95,6	84,6	80,4	77,1
au sens large :										
Hors stocks (3)	100,6	107,5	108,8	102,7	104,4	112,2	106,1	96,9	86,0	82,6
Y compris stocks (4)	101,8	119,7	111,2	99,8	107,7	112,0	102,5	97,2	84,3	81,4

(1) Investissement/Valeur ajoutée.
(2) Épargne brute/FBCF
(3) Épargne brute+transferts nets en capital/FBCF
(4) Épargne brute+transferts nets en capital/FBCF+ variations de stocks

Tableau 6

Comptes des ménages

(Taux de croissance annuels en valeur)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998*	1999	2000 Prév.	2001 Prév.
COMPTE DE REVENU										
Ressources										
Salaires bruts	3,4	1,6	2,0	3,6	2,7	2,9	3,9	3,9	4,7	5,0
- Cotisations sociales salariales	4,6	4,1	3,9	3,4	5,5	-2,6	-21,4	4,6	5,4	4,4
Salaires nets	3,2	1,1	1,6	3,6	2,1	4,1	9,3	3,7	4,6	5,1
Revenu mixte des EI	-2,5	-3,2	2,6	2,2	1,9	-1,2	3,1	0,9	3,8	3,3
Prestations sociales brutes	6,2	5,9	3,1	3,8	4,1	2,8	2,5	3,3	2,5	3,3
Intérêts et dividendes	1,7	7,6	0,1	11,6	0,1	3,7	7,3	3,4	6,1	7,1
Autres ressources	12,0	1,0	-1,6	9,1	- 6,8	5,8	4,2	4,3	3,7	1,3
Emplois										
Impôts courants sur le revenu										
et le patrimoine	7,7	3,5	4,8	2,0	7,6	8,7	35,4	6,5	1,9	0,7
Intérêts et dividendes	-7,9	3,4	-8,0	1,0	-7,2	-5,5	1,4	-2,3	3,9	3,6
Autres emplois	5,2	1,9	0,0	4,4	2,4	2,2	-6,4	3,2	2,8	2,9
REVENU DISPONIBLE BRUT	**4,2**	**2,9**	**2,4**	**4,7**	**1,9**	**3,0**	**3,6**	**3,0**	**4,3**	**5,0**
dont : Dépenses de consommation	3,5	1,8	3,4	3,2	3,2	1,5	4,1	2,9	4,2	4,7
Épargne Brute	8,4	8,7	-2,5	13,2	-4,6	11,0	1,0	3,6	4,8	6,3

Remarques importantes :
Ces chiffres doivent être interprétés en tenant compte de la modification du financement de la protection sociale intervenue en 1991.
La création de la contribution sociale généralisée et les mesures qui l'accompagnent induisent sur le compte des ménages en comptabilité nationale des variations sans réelle portée économique : augmentation des salaires nets à cause de la baisse des cotisations sociales, augmentation des impôts sur le revenu et le patrimoine (la CSG étant classée en impôt sur le revenu en comptabilité nationale).
* diminution de 4.75 pts de la cotisation maladie des salariés privés (0.75 pt contre 5.5 pts et relèvement de 4.1 pts du taux de la CSG (7,5 pts contre 3,4 pts).

prévisionnels

Tableau 7

Salaires et pouvoir d'achat

(Taux de croissance moyen annuels)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000 Prév.	2001 Prév.
SALAIRES										
Salaires bruts reçus par les ménages (1)	3,4	1,6	2,0	3,6	2,7	2,9	3,9	3,9	4,7	5,0
Salaire moyen annuel par tête (2)	2,9	2,0	1,7	2,1	1,8	2,7	1,9	1,8	2,1	3,1
Taux de salaire horaire (2)	3,9	2,1	2,0	2,4	2,6	2,7	2,1	2,5	5,2	4,4
Effectifs salariés (2)	- 0,7	- 2,1	- 0,4	1,5	0,5	0,6	2,0	2,3	3,2	2,5
VARIATIONS EN POUVOIR D'ACHAT										
Prix de la consommation des ménages	2,5	2,4	2,2	2,0	1,9	1,4	0,8	0,8	1,4	1,2
Pouvoir d'achat du salaire moyen par tête	0,4	- 0,4	- 0,5	0,1	- 0,1	1,3	1,1	1,0	0,7	1,9
Pouvoir d'achat du salaire horaire	1,4	- 0,3	- 0,2	0,4	0,7	1,3	1,3	1,7	3,7	3,2
POUVOIR D'ACHAT DU RDB	**1,6**	**0,4**	**0,3**	**2,7**	**0,0**	**1,5**	**2,8**	**2,2**	**2,8**	**3,7**

(1) Ensemble de l'économie.
(2) Entreprises non financières (EB-EP : branches marchandes non agricoles).

Tableau 8

Taux d'épargne des ménages

(en %)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000 Prév.	2001 Prév.
Taux d'épargne global (1)	14,7	15,6	14,8	16,0	15,0	16,1	15,7	15,8	15,9	16,1
Taux d'épargne financière (2)	5,6	7,0	5,7	7,3	6,2	7,7	7,2	7,0	6,7	7,1
Taux d'épargne non financière	9,1	8,6	9,1	8,7	8,8	8,4	8,5	8,8	9,2	9,0

(1) Taux d'épargne global : épargne brute/revenu disponible brut
(2) Taux d'épargne financière : capacité de financement/revenu disponible brut

Tableau 9

Évolution du commerce extérieur de la France

(en milliards de F)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000 Prév.	2001 Prév.
Total CAF-FAB	- 53,0	5,6	- 8,9	8,3	28,3	111,2	91,5	58,0	4,4	18,2
dont :										
Produits agro-alimentaires	49,8	52,8	40,7	47,1	52,0	65,3	58,3	60,8	64,2	66,1
Énergie	- 80,1	- 69,9	- 67,6	- 60,4	- 78,2	- 86,3	- 60,8	- 76,4	- 139,4	- 133,4
Industrie	- 22,7	22,7	18,0	21,6	54,5	132,2	94,0	73,6	79,6	85,5
Total FAB-FAB	- 1,9	54,4	45,6	54,5	75,8	163,3	142,8	111,9	68,9	88,7
(en % du PIB)	(- 0,0)	(0,8)	(0,6)	(0,7)	(1,0)	(2,0)	(1,7)	(1,3)	(0,8)	(0,9)

Source : INSEE, DP.

Tableaux prévisionnels

Tableau 10

Produit intérieur brut des pays industrialisés

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000 Prév.	2001 Prév.
France	-0,9	2,1	1,7	1,1	1,9	3,1	2,9	3,4	3,3
Allemagne	-1,1	2,3	1,7	0,8	1,5	2,2	1,5	3,0	3,1
Royaume-Uni	2,3	4,4	2,8	2,6	3,7	2,6	2,1	2,8	2,3
Italie	-0,9	2,2	2,9	1,1	1,8	1,5	1,4	3,1	3,2
Belgique	-1,5	3,0	2,5	1,0	3,5	2,7	2,5	3,8	3,1
Pays-Bas	0,8	3,2	2,3	3,0	3,8	3,7	3,6	3,7	3,2
Espagne	-1,2	2,3	2,7	2,3	3,8	4,0	3,7	4,2	4,2
UE à 15	-0,4	2,8	2,4	1,6	2,5	2,7	2,3	3,3	3,2
Zone Euro	-0,8	2,4	2,2	1,4	2,3	2,7	2,3	3,4	3,4
Zone Euro hors France	-0,8	2,5	2,4	1,5	2,4	2,6	2,2	3,4	3,4
États-Unis	2,4	4,0	2,7	3,7	4,2	4,3	4,2	5,1	3,1
Canada	2,3	4,7	2,8	1,7	4,0	3,1	4,2	4,3	3,0
Japon	0,3	0,7	1,4	5,2	1,6	-2,5	0,3	1,5	1,3
OCDE	0,9	3,0	2,4	3,0	3,1	2,5	2,8	3,8	2,9

Tableau 11

Prix de la consommation des pays industrialisés

(Indices implicites des comptes nationaux)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000 Prév.	2001 Prév.
France	2,4	2,2	2,0	1,9	1,4	0,8	0,8	1,4	1,2
Allemagne	3,8	2,6	1,9	1,9	1,7	0,9	0,8	1,4	1,6
Royaume-Uni	3,5	2,2	2,9	3,1	2,4	2,5	1,9	1,6	2,6
Italie	5,0	4,9	5,9	4,6	2,2	2,1	2,1	2,1	2,0
Belgique	2,7	2,5	1,7	2,1	1,5	0,8	1,1	1,3	1,5
Pays-Bas	2,2	3,0	1,1	1,9	2,1	1,8	1,9	2,0	3,0
Espagne	5,6	4,9	4,7	3,5	2,5	2,0	2,8	3,2	3,2
UE à 15	3,9	3,2	3,0	2,7	2,0	1,5	1,5	1,8	2,0
Zone Euro	3,8	3,3	2,9	2,6	1,8	1,3	1,4	1,8	1,9
Zone Euro hors France	4,2	3,5	3,2	2,8	2,0	1,5	1,6	1,9	2,0
États-Unis	2,7	2,0	2,2	2,2	1,8	0,9	1,6	2,7	2,9
Canada	2,3	0,9	1,2	1,6	1,8	1,0	1,2	2,2	2,1
Japon	1,2	0,7	-0,5	0,1	1,7	0,2	-0,5	-0,3	-0,1
OCDE	3,0	2,3	2,1	2,1	1,9	1,1	1,2	1,8	2,0

La poursuite du redressement des finances publiques

L'assainissement des finances publiques se poursuit. Le déficit public qui s'élevait à 2,7 points de PIB en 1998, s'est réduit à 1,8 point de PIB en 1999. Il reculerait de nouveau en 2000 et 2001, de 0,4 point de PIB chaque année, pour s'établir à 1,0 point de PIB en 2001 (hors UMTS, *cf. encadré*). En 2000 et 2001, le déficit serait ainsi inférieur aux objectifs précédemment affichés par le Gouvernement (respectivement 1,8 point de PIB pour 2000 dans le PLF 2000 et 1,2 point de PIB pour 2001 dans le programme pluriannuel présenté à la Commission Européenne l'hiver dernier). Ce rythme de réduction des déficits publics serait plus rapide que celui de nos principaux partenaires de la zone euro et permettrait au déficit français de revenir en 2001 tout près de la moyenne européenne *(graphique 1)*.

Le niveau de déficit en 2001 serait ainsi le plus bas jamais atteint depuis 20 ans *(graphique 2)*. Ce processus d'assainissement graduel résulte d'une évolution maîtrisée des dépenses publiques, dont le poids devrait diminuer de près de 3 points de PIB entre 1997 et 2001, et d'une conjoncture économique favorable qui soutient les recettes. Il contribue naturellement à améliorer la soutenabilité de long terme des finances publiques en inversant la spirale de la dette et en réduisant les charges pour l'avenir : la tendance à l'augmentation du poids de la dette dans le PIB, vieille de 20 ans, s'est interrompue en 1999 ; la dette devrait désormais reculer chaque année et revenir à environ 57 points de PIB en 2001. Enfin, compte tenu des mesures d'allègements engagées ou annoncées, qui atteignent 165 MdF pour les deux années 2000 et 2001, le taux de prélèvements obligatoires devrait revenir en 2001 à 44,7 points de PIB, soit un niveau légèrement inférieur à celui de 1997.

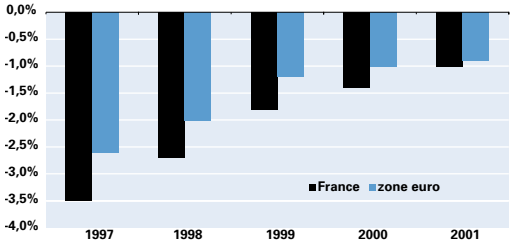

Graphique 1
Déficit public des administrations françaises et de nos partenaires dans la zone euro
(en points de PIB)
Source : OCDE, juin 2000 etprévisions MEFI pour la France (hors soulte France Telecom en 1997)

Globalement, le besoin de financement de l'ensemble des administrations publiques se réduirait ainsi de 0,4 point de PIB en 2000 et en 2001, grâce à la réduction du déficit de l'État (qui reculerait de 0,3 point de PIB en moyenne chaque année) et grâce au maintien de l'excédent des administrations locales et de certains régimes sociaux (les administrations de sécurité sociale se trouvant globalement en excédent depuis 1999).

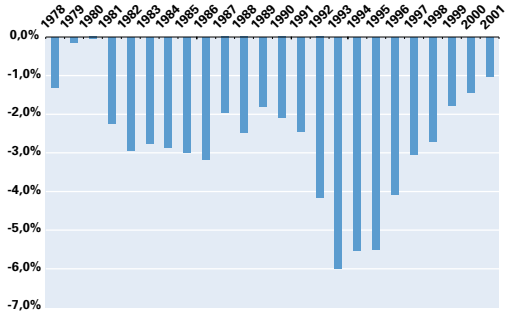

Graphique 2
Besoin de financement des administrations publiques
(en points de PIB)

La réduction de 1,7 point de PIB du déficit public entre 1998 et 2001 comporte une composante conjoncturelle liée au dynamisme de l'activité et une composante structurelle qui reflète les choix de politique économique touchant à la progression des dépenses et aux mesures fiscales.

L'amélioration de 1,4 point de PIB de la composante conjoncturelle du déficit tient à la forte croissance économique, qui excède sur la période la croissance potentielle de l'économie évaluée souvent à 2,5 % par an. La partie structurelle du déficit public, qui est revenue aux alentours de 1 point de PIB dès 1999, serait presque stabilisée : la diminution des recettes structurelles, du fait de l'importance des allègements de prélèvements inscrits notamment dans les Lois de Finances pour 1999 et 2000 et dans le PLF 2001 serait en effet en grande partie compensée par les efforts de réduction du poids des dépenses structurelles (dépenses non liées à la conjoncture). Au total, le déficit public structurel serait de 1,3 point de PIB en 2001. Cette évaluation dépend naturellement de l'hypothèse retenue pour la croissance potentielle de l'économie : sur la base d'un taux de croissance potentielle plus fort, par exemple 3 % par an, le déficit structurel continuerait de s'améliorer sur les années 1999 à 2001, et serait inférieur à 1 point de PIB en 2001.

Recettes liées à l'octroi des licences UMTS

Les recettes liées à l'octroi de licences UMTS (au total 130 MdF), ont un impact notable sur les finances publiques. En comptabilité budgétaire, la moitié des recettes est concentrée sur les années 2001-2002. Pour plus de la moitié, les recettes devraient être dirigées vers le Fonds de Réserve des Retraites, le reste servant à désendetter l'État. En comptabilité nationale (au sens des critères de Maastricht), l'opération d'attribution des licences est traitée comme la vente d'un actif non financier (la licence) et enregistrée au moment de son attribution (en l'occurrence en 2001). Les recettes de la vente ont dès lors un impact massif mais temporaire sur le besoin de financement des administrations publiques.

Toutefois lorsque, comme dans le cas français, les paiements sont étalés dans le temps, tout se passe comme si une opération de crédit était accordée par l'État aux opérateurs, le crédit initial correspondant à la valeur actualisée de la licence en 2001 (130 MdF en francs courants). Ainsi, en comptabilité nationale, outre le montant de la vente en 2001, 1,1 point de PIB, les recettes non financières des administrations publiques comprennent également la partie des versements des opérateurs sur la période 2002-2016 qui s'apparentent à des charges d'intérêts. Des recettes non financières en comptabilité nationale seront donc comptabilisées sur la période 2002-2016, mais elles seront sans commune mesure avec celle qui sera enregistrée en 2001.

Au total, les recettes non financières des administrations publiques correspondent bien en comptabilité nationale à 130 MdF sur la période 2001-2016.

Capacité (+) / besoin (–) de financement des administrations publiques

(En points de PIB)

	1997	1998	1999	2000	2001
Administrations publiques (hors UMTS)	– 3,5*	– 2,7	– 1,8	– 1,4	– 1,0
État	– 3,6	– 3,0	– 2,5	– 2,3	– 1,95
Organismes divers d'administration centrale	0,2	0,1	0,2	0,15	0,15
Administrations locales	0,2	0,3	0,4	0,35	0,35
Administrations de sécurité sociale	– 0,4	– 0,1	0,2	0,4	0,45
Administrations publiques (y.c. UMTS)	*– 3,5**	*– 2,7*	*– 1,8*	*– 1,4*	*0,1*

* hors 0,5 point de PIB au titre de la soulte France Telecom en 1997.

Fiche 1

Déficits publics : la performance de la

Pour apprécier la situation des finances publiques françaises par rapport à celle de ses partenaires européens, deux dimensions doivent être prises en compte : celle du niveau des déficits et celle du rythme de réduction de ces déficits.

Pour ce qui est du niveau des déficits, la France se situera, avec un besoin de financement des administrations publiques de 1,0 point de PIB en 2001, pratiquement au niveau moyen de la zone euro, qui s'établirait selon l'OCDE à 0,9 point de PIB total de la zone. En 2001, quatre pays devraient se trouver en situation excédentaire (Irlande, Finlande, Belgique et Luxembourg) et deux autres devraient avoir un solde public proche de l'équilibre (Espagne et Pays-Bas).

Concernant le rythme de réduction des déficits publics, la France, juste après l'Espagne, se situe dans le peloton de tête de la zone euro. Le recul du déficit public en France sera de 2,5 points de PIB de 1997 à 2001, contre 1,7 point de PIB pour la zone euro et 0,9 point seulement pour l'Allemagne *(graphique 1)*. La performance relative de la France serait particulièrement avantageuse sur la période 1999-2001, durant laquelle le déficit public français devrait se réduire régulièrement, de 0,4 point de PIB chaque année soit 0,8 point de PIB de 1999 à 2001, tandis que le déficit de l'ensemble de la zone ne reculerait que de 0,3 point de PIB sur la même période, rattrapant le retard pris dans la période précédente pour retrouver en 2001 la situation moyenne de la zone euro.

L'amélioration des comptes publics résulte de la réduction du poids des dépenses dans le PIB dans la zone euro. Pour pouvoir réduire leurs déficits publics, l'ensemble des pays de la zone euro consentent des efforts importants en matière d'évolution des dépenses publiques. Pour les pays de la zone euro, les programmes de stabilité retiennent une progression moyenne des dépenses des administrations publiques de 1,1% en termes réels sur la période 2000-2003, soit nettement moins que la croissance économique attendue. Le poids des dépenses publiques dans le PIB se réduit donc sensiblement. La France fait partie des pays pour lesquels les efforts de maîtrise des dépenses sont les plus marqués dans les programmes de finances publiques : elles se réduisent de 1,8 point de PIB entre 1999 et 2001 *(graphique 2)*.

Les marges de manœuvre pour réduire les déficits et les prélèvements obligatoires, aux fins de renforcer la croissance économique potentielle en Europe, reposent sur les efforts de maîtrise des dépenses publiques. Ainsi, de 1999 à 2001, la part des recettes publiques dans le PIB devrait se réduire sensiblement dans la zone euro. Comme cela apparaît toutefois sur le graphique, ce recul serait modeste en Espagne. Avec une baisse de 1 point de PIB des recettes publiques, la France se situe en dessous de la moyenne de la zone euro *(graphique 3)*. La réduction des prélèvements est particulièrement importante en Allemagne et aux Pays-Bas, au point qu'elle pourrait mener à une dégradation des soldes publics.

France et celle de ses voisins européens

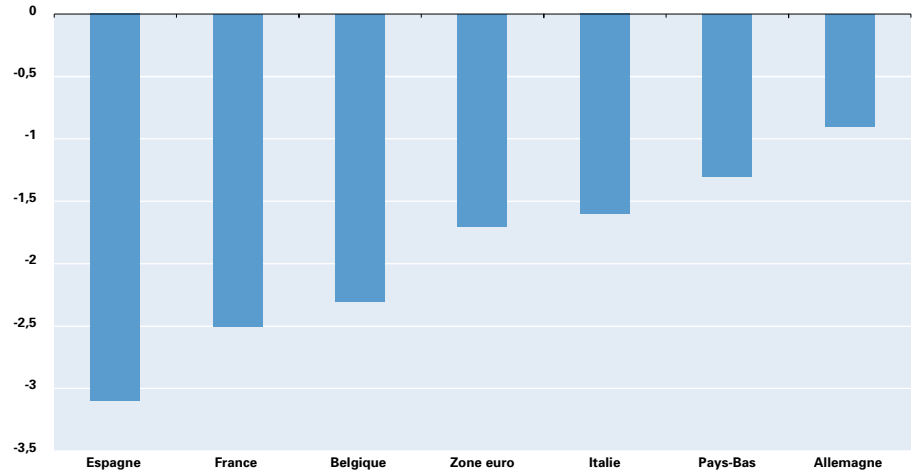

Graphique 1
Évolution des déficits publics de 1997 à 2001
(En points de PIB)

Source : OCDE, juin 2000 et prévisions MINEFI pour la France (hors soulte France Telecom en 1997)

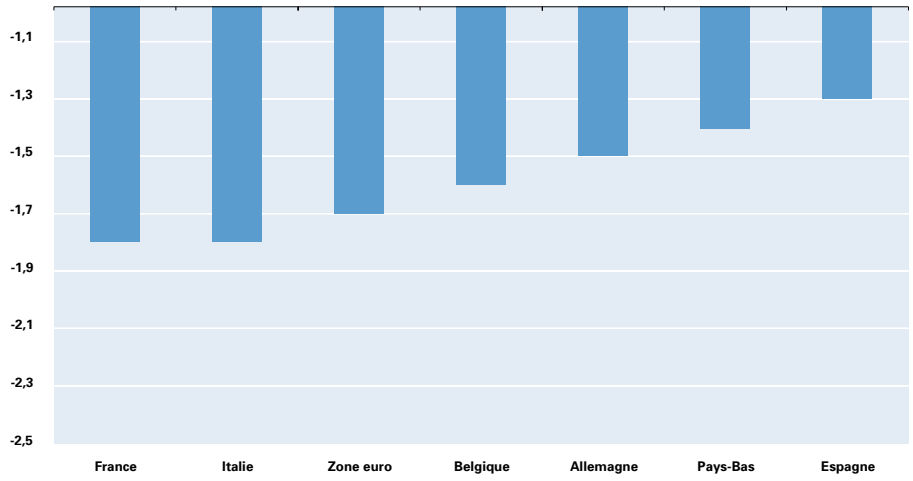

Graphique 2
Évolution de la part des dépenses publiques dans le PIB de 1999 à 2001
(En points de PIB)

Source : OCDE, juin 2000 et prévisions MINEFI pour la France

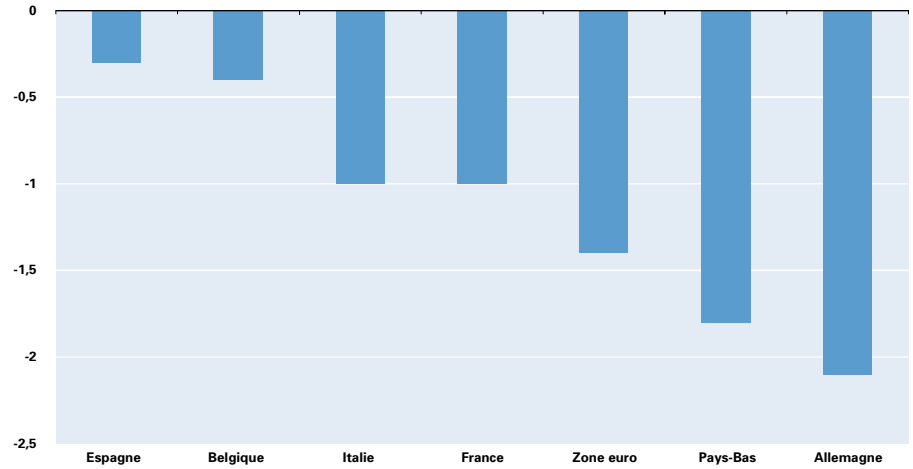

Graphique 3
Évolution des recettes publiques de 1999 à 2001
(En points de PIB)

Source : OCDE, juin 2000 et prévisions MINEFI pour la France

Fiche 2

Une évolution maîtrisée

La part des dépenses des administrations publiques dans le PIB diminuerait de près de 2 points entre 1999 et 2001, de 53,9 à 52,1 points de PIB. Ce serait le niveau le plus bas atteint depuis 1991. Après un maximum atteint en 1996 (55,6 points de PIB), la tendance est résolument baissière. C'est ce repli de la part des dépenses dans le PIB qui permet à la fois de réduire les taux de prélèvements obligatoires et de poursuivre la résorption du déficit public.

L'État et les Administrations de sécurité sociale (ASSO) représentent 76 % de la dépense publique. Les rémunérations des salariés, les prestations sociales et les transferts sociaux représentent 80 % de la dépense publique consolidée. Les prestations sociales et transferts sociaux, qui représentaient 43 % du total en 1992, accroissent leur prépondérance en 2001, à 44,5 %. Les rémunérations publiques accroissent aussi leur poids entre 1992 et 2001, de 25,5 % à 25,8 %. Cependant, la part des intérêts a atteint un maximum de 7,1 % en 1996 et ne représente plus en 2000 et 2001 que 6,2 % de l'ensemble de la dépense publique.

La croissance des dépenses publiques en 2000 (+1.0 %) et 2001 (+1.8 %) s'inscrit en ralentissement par rapport aux deux années antérieures, grâce à une progression des dépenses de l'État modérée (0 % en volume en 2000 et 0,3 % en 2001) et à une baisse des prestations d'assurance chômage liée à l'amélioration du marché du travail.

Les dépenses de l'État

Le budget voté pour l'année 2000 vise l'objectif de stabilité des dépenses du budget général en volume, par rapport à la loi de finances 1999. Les contrats de gestion concertés entre le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie et l'ensemble des ministères gestionnaires devraient permettre d'aboutir à un respect de la même norme en exécution. En 2001, le projet de Loi de Finances se fixe l'objectif d'une progression des dépenses du budget général de 0,3 % en volume. L'éducation et la sécurité sont prioritaires, tandis que les dépenses d'intervention en faveur de l'emploi ralentissent du fait d'une conjoncture meilleure. La charge d'intérêts progresse plus rapidement en 2000 et en 2001 ; la dépense primaire, c'est-à-dire la dépense hors charge d'intérêts, est d'autant plus contrainte.

L'État consacre plus de 23 % de ses dépenses à des transferts, pour deux tiers en direction des collectivités locales et un tiers vers les régimes sociaux. Il n'en consacrait que 20,1 % en 1992.

Les dépenses des régimes sociaux

La progression des prestations sociales est de +2 % en volume en 2000, malgré une évolution des dépenses d'assurance maladie sensiblement plus forte que les anticipations ; elle s'accélère en 2001 (+3,0 %). Cette évolution s'explique essentiellement par :

- la modération des prestations d'assurance vieillesse due à l'arrivée des classes creuses à l'âge de la retraite
- l'amélioration du marché du travail qui limite les prestations d'assurance chômage même si en 2001, le nouveau dispositif national interprofessionnel d'assurance chômage devrait contribuer à accroître le taux de couverture des demandeurs d'emploi
- les revalorisations de pensions et des prestations familiales ont été assez faibles en 2000 (+0,5 %), l'écart entre l'inflation anticipée et l'inflation constatée pour 1999 ayant donné lieu à un rattrapage négatif en 2000 ; en 2001, la correction serait de sens inverse et d'indexation des prestations familiales porterait leur revalorisation à 1,8 % ; le projet de loi de financement de la sécurité sociale prévoit une revalorisation plus élevée (+2,2 %) des retraites du régime général.

En revanche,

- les dépenses d'assurance maladie progresseraient à un rythme soutenu en 2000 et pourraient revenir en 2001 à un rythme plus modéré.

de la dépense publique

• les prestations familiales progresseraient de 3,6 % en 2000 et de 7 % en 2001 en raison des engagements des conférences " famille " de juin 1999 et de juin 2000, en particulier ceux visant une ambitieuse réforme des allocations logement. Le nouveau dispositif améliore nettement la situation financière des personnes qui reprennent une activité salariée.

Les dépenses des collectivités locales

En 2000, à périmètre constant (hors effet des transferts de charges liées à l'instauration de la couverture maladie universelle), les dépenses des collectivités locales accélèrent légèrement, en dépit de l'essoufflement de la montée en charge des emplois jeunes. Le cycle habituel maintient les investissements des communes à un niveau élevé, en sus des efforts exceptionnels liés aux intempéries de décembre dernier. Une partie des projets conçus en 2000 devraient néanmoins être reportés, les carnets de commande dans le secteur du BTP étant en effet très chargés. Néanmoins, et même si le cycle usuel se trouve de ce fait un peu amorti, les dépenses devraient croître moins vite en 2001, puisque les investissements communaux sont traditionnellement à leur étiage lors des premières années de mandature.

Les dépenses des organismes divers d'administration centrale

Elles diminuent en 2000 et stagnent en 2001, car les intérêts versés par la CADES et les structures de défaisance connaissent une décrue tendancielle.

Structure institutionnelle de la dépense publique 1999-2001 (hors transferts)

(En %)

	1999	2000	2001
ETAT	32	32	31
ODAC	6	6	6
ASSO	44	44	45
APUL	18	18	18

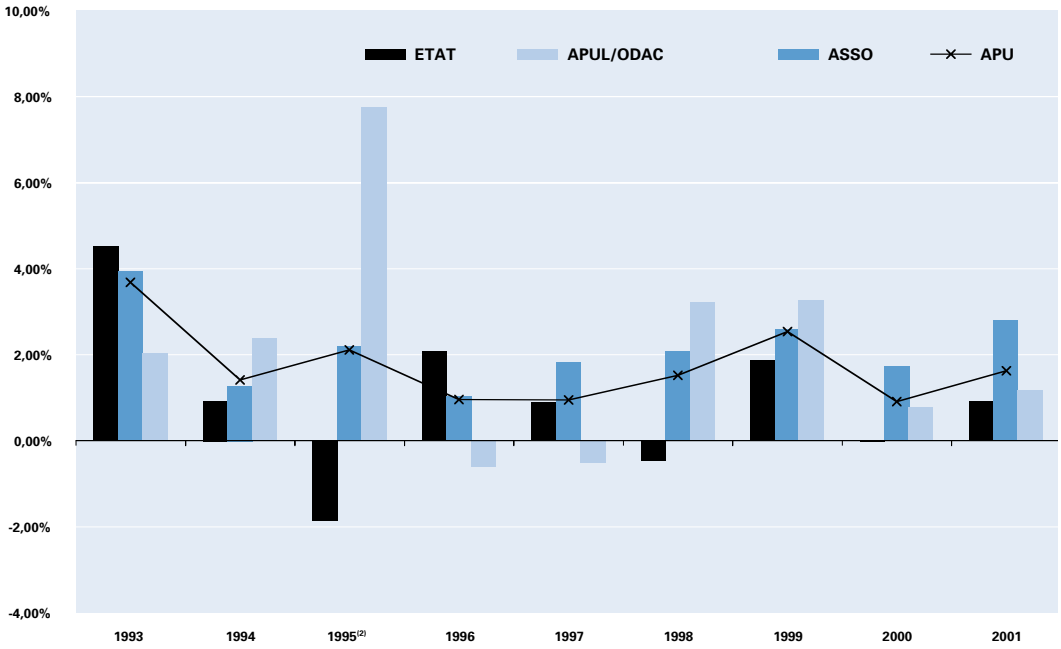

Croissance de la dépense des administrations publiques en volume, 1993-2001(1)

1 Après consolidation des transferts entre administrations publiques
2 Création de la CADES et des structures de défaisance

Fiche 3

Programme pluriannuel des

La programmation pluriannuelle des finances publiques déposée en début d'année 2000 reposait sur la définition d'un objectif de dépense en volume pour l'ensemble des administrations publiques. Le programme déclinait cet objectif agrégé pour chacun des sous secteurs des administrations publiques.

En dépit de leur profil heurté en 2000 et 2001, dû en grande partie aux variations d'inflation d'une année à l'autre (Cf. fiche sur les dépenses des administrations publiques), les dépenses publiques devraient progresser globalement à un rythme proche de l'objectif annoncé dans le programme pluriannuel, soit 1,2 % en volume par an.

En 2000, les dépenses de l'État (norme des dépenses du budget général) progresseraient, en exécution, au même rythme que celui annoncé dans le programme pluriannuel des finances publiques, soit 0 % en volume. Pour l'ensemble de la période de 2001 à 2003, le programme pluriannuel retenait une progression de 1 % en volume des dépenses de l'État. La progression de 0,3 % en volume pour 2001 correspond donc à la progression moyenne annoncée. En raison de la dynamique des charges de la dette, les dépenses primaires de l'État seraient plus contraintes. La poursuite de l'effort de redéploiement de la dépense permettrait toutefois de financer les priorités en faveur de l'éducation et de la sécurité.

Par rapport au programme pluriannuel, les prestations et transferts sociaux des administrations de sécurité sociale seraient plus dynamiques en moyenne à 2,5 % en francs constants sur la période 2000-2001. Les prestations sociales des administrations de sécurité sociale bénéficieraient de l'amélioration sur le marché du travail qui est plus rapide que celle envisagée à l'automne dernier. En revanche, le rythme d'évolution des dépenses d'assurance maladie en 2000 et les mesures des conférences famille poussent les prestations à la hausse. L'accélération des dépenses des administrations de sécurité sociale serait essentiellement imputable aux revalorisations des prestations sociales (famille, vieillesse) en 2001, lesquelles intègreraient notamment un rattrapage positif au titre de 2000, puisque l'inflation s'avèreraient plus élevée en 2000 qu'il n'était prévu à l'automne dernier.

Les dépenses des administrations publiques locales évolueraient à un rythme proche de celui prévu pour le programme pluriannuel des finances publiques. Comme en 1999, les dépenses des administrations publiques locales seraient tirées par les consommations intermédiaires et l'investissement. En lien avec le cycle habituel, les dépenses d'investissement seraient toutefois en net ralentissement l'an prochain[1].

1 À périmètre constant, les dépenses des administrations publiques locales sont plus dynamiques en 2000 qu'en 2001. La suppression de l'aide médicale gratuite au profit de la CMU en 2000 ralentit le rythme apparent de la progression des dépenses publiques tel qu'il apparait dans le tableau.

finances publiques et Loi de Finances

Dépenses des administrations publiques : comparaison avec le programme pluriannuel des finances publiques

Evolutions en volume	2000		2001		Moyenne 2000-2001	
	Programme pluriannuel	Prévision d'exécution	Programme pluriannuel	PLF et PLFSS 2001	Programme pluriannuel	PLF et PLFSS 2001
Administrations publiques	**1,3**	**1,0**	**1,1**	**1,8**	**1,2**	**1,4**
État (norme budgétaire)	0	0	0,3	0,3	0,2	0,2
Prestations, transferts sociaux	2,1	2,0	1,6	3,0	1,8	2,5
Dépenses maladie	1,5	3,3	1,5	2,6	1,5	2,9
Administrations publiques locales	1,9	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0

Fiche 4

L'évolution des

Une dynamique de baisse est désormais solidement engagée : *en 2000 et en 2001, la part des prélèvements obligatoires dans le PIB recule chaque année de 0,5 point pour atteindre 44,7 points de PIB. Les allégements d'impôts et de charges très significatifs engagés par le Gouvernement font ainsi plus que compenser la hausse spontanée des prélèvements due au grand dynamisme des principales assiettes fiscales : la contribution de la politique fiscale à l'évolution du taux de PO serait ainsi de –1,1 point de PIB en 2000 et de –0,7 point en 2001. Si cette fiche se concentre sur la décomposition du taux de prélèvements obligatoires entre les différents sous secteurs des administrations publiques, le chapitre sur les effets redistributifs de la politique fiscale de ce rapport détaille les principales mesures fiscales concernées.*

À périmètre constant, c'est-à-dire en neutralisant l'effet du transfert des droits sur tabacs au FOREC intervenu au début de cette année, la part des prélèvements obligatoires de l'État dans la richesse nationale baisserait de 0,2 point en 2000. Les baisses d'impôts décidées par le Gouvernement auraient un impact de –0,7 point de PIB en 2000. Les mesures fiscales de la Loi de Finances initiale pour 2000 représentent à elles seules 0,3 point de PIB : il s'agit notamment du passage au taux réduit de la TVA applicable aux travaux dans le logement, de la suppression progressive du droit de bail ainsi que de la suppression de la surtaxe de 15 % sur l'impôt sur les sociétés. L'impact de ces allégements a été renforcé par les baisses d'impôts instituées par la LFR 2000. La réforme de l'impôt sur le revenu, la réforme de la taxe d'habitation, et la baisse de 1 point du taux normal de la TVA représentent ainsi des allégements de 40 MdF pour la seule année 2000.

Ces réductions de prélèvements obligatoires permettent de neutraliser l'impact sur le taux de PO de l'État du dynamisme spontané des recettes fiscales de l'État. Correction faite des changements de législation et de périmètre, les recettes fiscales nettes de l'État auraient progressé spontanément de plus de 8 % en 2000 soit plus vite que la richesse nationale (4,2 %) (cf. la fiche consacrée à l'évolution spontanée des impôts de l'État). La contribution mécanique de cette progression spontanée des recettes à l'évolution des prélèvements obligatoires de l'État serait ainsi de +0,5 point de PIB.

Pour l'année 2001, les mesures proposées dans le PLF 2001 (réforme de l'impôt sur le revenu pour plus de 23 MdF, allégements de l'impôt sur les sociétés pour plus de 2,7 MdF, etc.) contribuent à réduire les PO de l'État de plus de 35 MdF[1]. Elles s'ajoutent à l'impact en 2001 des mesures prises antérieurement et notamment à l'effet en année pleine de la baisse du taux normal de la TVA intervenue le 1er avril 2000.

Les prélèvements obligatoires des **administrations publiques locales** reculent également notablement en points de PIB (–0,5 point sur les deux années 2000 et 2001). Dès 2000, avec la suppression de la vignette automobile (pour 10 MdF dès cette année), qui s'ajoute à la seconde étape de la réforme de la taxe professionnelle, à la réforme de la taxe d'habitation et

1 Les mesures fiscales annoncées dans le cadre du plan d'allégement et de réforme des impôts 2001-2003 représentent 57,7 MdF pour l'année 2001. Parmi ces mesures, la suppression de la vignette automobile (pour 12,5 MdF dont 10 dès 2000) et la réforme de la taxe professionnelle (8 MdF) réduisent les prélèvements obligatoires des administrations publiques locales. De plus, la baisse de la TIPP sur le fioul domestique intervenant dès le mois de septembre 2000, elle a un impact estimé de l'ordre de 1 MdF dès cette année.

prélèvements obligatoires

Les prélèvements obligatoires des administrations publiques et des institutions européennes

(En points de PIB)

	1998	1999	2000	2001
Total P.O.	**44,9**	**45,7**	**45,2**	**44,7**
Dont État *	17,2	17,9	17,3*	17,0*
dont cotisations	*0,4*	*0,4*	*0,4*	*0,4*
Dont ODAC	**0,8**	**0,8**	**0,8**	**0,8**
dont CRDS	*0,3*	*0,3*	*0,3*	*0,3*
Dont administrations publiques locales	**5,7**	**5,5**	**5,2**	**5,0**
Dont administrations de sécurité sociale*	**20,6**	**20,9**	**21,4***	**21,4***
dont CSG	*3,9*	*4,0*	*4,0*	*3,9*
dont cotisations sociales	*15,8*	*16,0*	*15,8*	*15,8*
Dont institutions européennes	**0,6**	**0,6**	**0,6**	**0,6**

* Nota bene : En 2000, la majeure partie des droits de consommation sur les tabacs est transférée de l'État vers les administrations de sécurité sociale, représentant près de 0,4 point de PIB, pour contribuer au financement des allégements de charges désormais assurés par le FOREC.

Les principales mesures fiscales et leur impact sur l'évolution d'une année sur l'autre des prélèvements obligatoires (incidence en mesure nouvelle)

(En Mds F)

	2000	2001
Incidence totale des mesures nouvelles	**– 96,6**	**– 69,1**
Mesures d'allègement des charges sociales employeurs	**– 15,3**	**– 6,0**
Mesures antérieures à la LFI 2000*	**– 14,1**	**– 4,7**
Mesures prises depuis la LFI 2000	**– 67,2**	**– 58,5**
dont LFI 2000	– 15,3	2,2
dont LFR 2000	– 40,0	– 12,0
dont baisse du taux normal de la TVA	*– 18,0*	*– 12,0*
dont baisse des deux premiers taux de l'impôt sur le revenu	*– 11,0*	
dont réforme de la taxe d'habitation	*– 11,0*	
dont Paquet fiscal 2001-2003	– 11,9	– 48,7
dont suppression de la vignette automobile	*– 10,0*	*– 2,5*
dont réforme de la taxe professionnelle		*– 8,0*
dont réforme de l'impôt sur le revenu		*– 23,4*
dont suppression de la surtaxe de 10 % de l'impôt sur les sociétés		*– 8,4*
dont modification du régime mère-fille et de l'avoir fiscal entre entreprises et de l'amortissement dégressif		*8,0*
dont baisse à 15 % du taux de l'IS pour une fraction du bénéfice des petites entreprises		*– 2,5*
dont réduction de la CSG et de la CRDS sur les bas salaires		*– 8,0*
dont autres	– 1,9	– 3,9

* les mesures antérieures à la LFI 2000 ayant un impact en 2000 et en 2001 sont, pour l'essentiel, la suppression de la Contribution temporaire de 15 % d'impôt sur les sociétés instituée en 1997, différentes mesures d'assiette de l'impôt sur les sociétés, la seconde étape de la suppression de la taxe professionnelle et certaines baisses ciblées de TVA.

aux baisses de droits de mutation à titre onéreux, l'État prend directement en charge des allégements de près de 30 MdF de la fiscalité locale en 2000. De surcroît, en matière de fiscalité directe locale, les taux votés par les collectivités locales sont caractérisés cette année par une stabilisation de la pression fiscale. En 2001, dans un contexte de modération fiscale persistante, la poursuite de la réforme de la taxe professionnelle permettra une nouvelle baisse des prélèvements obligatoires des APUL, qui atteindrait 0,2 point de PIB.

À périmètre constant, les PO des **administrations de sécurité sociale** progresseraient légèrement en point de PIB en 2000. Les mesures prises dans le cadre du financement de la réduction du temps de travail représentent une réduction nette des prélèvements obligatoires de 15 MdF en 2000 et 6 MdF supplémentaires en 2001 : la montée en charge des allégements de charges atteint plus de 21 MdF en 2000 et 11 MdF supplémentaires en 2001 au titre de l'extension de ristourne de cotisations sociales et des aides forfaitaires de l'État. Elle fait plus que compenser la mise en place de sources de financement nouvelles (CSB et TGAP) qui progressent d'un peu plus de 6 MdF en 2000 et 2001. Si ces allégements nets de charges sont compensés en 2000 par le dynamisme spontané des cotisations sociales qui reflèter très largement celui de la masse salariale, ils devraient en revanche permettre une baisse des PO des administrations de sécurité sociale de 0,1 point de PIB l'année prochaine, toujours à périmètre constant.

Les transferts de recettes fiscales aux administrations de sécurité sociale pour assurer le financement des allégements de charges sociales du FOREC et la baisse de la CSG pour les bas salaires, modifieraient en outre la répartition des prélèvements obligatoires entre l'État et les ASSO en 2000 (0,4 point de PIB) et 2001 (0,15 point de PIB) *(cf. tableau précédent)*.

La réforme de la taxe d'habitation réduit à la fois les P.O. de l'État et ceux des APUL.

En raison de son traitement en comptabilité nationale, la réforme de la taxe d'habitation prévue par la LFR 2000 aura un impact tant sur les prélèvements obligatoires de l'État que sur ceux des administrations publiques locales. De manière schématique et en ne prenant en compte que les impôts directs, la comptabilité nationale conduit à retenir les schémas suivants :

PO de l'État = Impôts recouvrés – transferts de recettes fiscales versées.

PO des APUL = Émissions de fiscalité directe locale – degrèvements de fiscalité directe locale + Transferts de recettes fiscales reçues..

Or la réforme de la TH en recouvre en fait deux distinctes. La première consiste en la suppression de la part régionale de la taxe (-5,5 MdF) : celle-ci réduit mécaniquement les émissions d'impôts locaux (en 2001 cf. *infra*) et donc les prélèvements obligatoires des APUL en comptabilité nationale.

La seconde, la réforme des dégrèvements de la taxe d'habitation, réduit quant à elle les impôts de l'État (-5,5 MdF). Elle est en revanche sans incidence sur les PO des APUL, la hausse des dégrèvements de taxe d'habitation ayant pour contrepartie exacte la progression des transferts de recettes fiscales reçus. En effet, en comptabilité nationale les dégrèvements de fiscalité directe locale, pris en charge par l'État, constituent des transferts de recettes fiscales de l'État aux administrations publiques locales.

Il est vrai qu'en 2000, l'ensemble des allégements consécutifs aux deux volets de la réforme de la taxe d'habitation fera l'objet de dégrèvements, les collectivités locales ayant déjà voté leur budget au moment de l'adoption de la LFR 2000. Toutefois, afin d'éviter toute rupture de série dans les comptes nationaux, le traitement en comptabilité nationale devrait être calé dès 2000 sur le schéma 2001.

Fiche 5

Les prévisions de

Pour la première fois cette année, l'objet de cette fiche est de resituer les prévisions de recettes fiscales du projet de loi de finances initiale pour 2001, dans le contexte macro-économique de la période.

L'encadré qui suit apporte des éléments méthodologiques sur la prévision de recettes. La démarche générale de l'exercice consiste à estimer dans un premier temps l'évolution «spontanée» à législation *constante*, ou croissance économique, des recettes à partir de la croissance prévue des assiettes. Dans un second temps, l'incidence budgétaire des changements de législation (les «mesures nouvelles») est prise en compte afin de déterminer le niveau des recettes à législation *courante*. Le tableau page ci-contre explicite ces étapes de la prévision pour les recettes fiscales inscrites dans le PLF 2001.

Prévisions des recettes fiscales

	1999	2000	2001
Elasticité au PIB nominal	**2,2**	**1,9**	**1,4**
PIB (variation aux prix courants)	**3,3**	**4,2**	**4,8**
Evolution à législation et périmètre constants (en %)	7,2 %	8,1 %	6,6 %
Recettes fiscales nettes à législation et périmètre de l'année n-1		1693,2	1690,3
Impact des mesures nouvelles et changements de périmètre		*– 108,0*	*– 61,1*
Recettes fiscales nettes à législation courante en MdF	**1565,8**	**1585,2**	**1629,2**
Evolution à législation courante (en %)	7,8 %	1,2 %	2,8 %

Ainsi le niveau des recettes 2001 à législation constante (i.e. : à législation 2000) s'obtient en faisant progresser les recettes prévues pour 2000 à législation **courante**, de la croissance à législation et périmètre constants prévue pour 2001. Dans la mesure où le Tome 1 de l'Évaluation des Voies et Moyens explicite l'impact des changements de périmètre et des mesures nouvelles affectant les recettes fiscales en 2001, on s'attachera ici plus particulièrement à apporter un éclairage sur la dynamique spontanée des recettes qui sous-tend les prévisions du PLF 2001.

■ Les recettes fiscales devraient rester dynamiques en 2000 et 2001.

Il convient en premier lieu de souligner que le dynamisme spontané des recettes devraient se maintenir à un niveau élevé en 2000 et 2001, les recettes fiscales progressant spontanément plus vite que la richesse nationale les deux années (8,2 % en 2000 et 6,6 % en 2001). L'élasticité[3] des recettes fiscales de l'État au PIB devrait atteindre un niveau proche de 1,9 en 2000 et 1,4 en 2001 : dans cette projection, les recettes croîtraient donc spontanément deux fois plus vite que l'activité économique en 2000, et ce *avant* toute mesure fiscale.

Plusieurs impôts contribuent principalement à ce dynamisme des recettes.

L'impôt sur le revenu :

La croissance de l'impôt sur le revenu en 1999 est allée au delà de ce qui peut être justifié sur la base de l'évolution *moyenne* des revenus des ménages en 1998. De fait, la croissance des hauts revenus a ainsi été plus forte que la moyenne, évolution reflétant en fait deux phénomènes distincts :

- une forte progression des *effectifs* des foyers fiscaux à revenus élevés ;
- la tendance du *revenu par tête* des foyers fiscaux aux revenus les plus élevés à être

3 / Rapport entre le taux de croissance des recettes à législation constante et du taux de croissance du PIB en valeur

recettes fiscales

La croissance de l'assiette de la TVA

(En %)

	2000	2001
Croissance des emplois taxables hors effet de structure	**4,3**	**4,1**
Effet de structure	0,7	0,1
Croissance des emplois taxables yc effet de structure	**5,0**	**4,2**
Elasticité des emplois taxables au PIB	**1,2**	**0,9**

La prévision de recettes fiscales : quelques éléments de méthode

La prévision de recettes fiscales constitue un exercice délicat puisqu'elle doit prendre en compte **plusieurs facteurs** qui interviennent chacun à des degrés différents selon les années : la croissance économique, les caractéristiques propres à chaque impôt et le comportement des agents économiques. Cet exercice conduit à distinguer **deux composantes** de l'évolution des recettes fiscales :

– l'évolution spontanée des recettes tendancielles à législation constante ;

– l'incidence sur les recettes fiscales d'une part des dispositions des lois antérieures, c'est-à-dire les mesures déjà votées par le Parlement (appelées «autres facteurs de variations» dans le tome 1 des Voies et Moyens) et d'autre part des mesures du PLF de l'année suivante qui sont proposées au vote du Parlement (qui sont appelées «aménagements des droits» dans le tome 1 des Voies et Moyens).

En terme d'analyse conjoncturelle, la relation intuitive entre l'évolution spontanée des recettes fiscales et la croissance économique est souvent trompeuse.

Intuitivement, les recouvrements d'impôts devraient varier avec la croissance. Néanmoins, à court terme, différents facteurs peuvent perturber la relation entre l'indicateur du produit intérieur brut (PIB) et les recettes, c'est à dire l'élasticité des recettes au PIB.

Le contenu de la croissance

L'élasticité des recettes fiscales au PIB dépendra notamment des conditions de formation de la croissance. Ainsi, une forte consommation des ménages ou des exportations dynamiques n'ont-elles pas le même impact sur les encaissements de TVA. De même, dans la mesure où les taux de TVA moyens applicables aux différentes composantes de la consommation des ménages diffèrent, l'évolution de l'assiette de la TVA prendra en compte un effet de structure du fait de la déformation de la consommation des ménages au profit ou au détriment des produits les plus taxés. En prévision, cet effet de structure doit être estimé séparément.

Le mode de recouvrement des impôt directs

Environ 40 % des recettes dépendent de l'activité économique de l'année

plus pro-cyclique que la moyenne des revenus, et donc à croître plus vite que la moyenne en période de reprise économique.

Dans la mesure où les hauts revenus sont soumis à des taux moyens d'imposition plus élevés, l'élasticité de l'impôt à son assiette en a été renforcée dans des proportions importantes. Cette caractéristique de l'évolution des revenus devrait se maintenir pour les revenus taxés en 2000 et 2001.

L'impôt sur les sociétés :

La croissance du bénéfice fiscal d'ensemble des sociétés aurait atteint 15 % en 1999, permettant une progression de l'impôt sur les sociétés de 11,7 % en 2000. Elle resterait forte en 2000, de l'ordre de 16 %. Plusieurs facteurs expliquent que cette progression des bénéfices soit soutenue, plus d'ailleurs que ne le suggère l'évolution des agrégats macroéconomiques tels que l'excédent brut d'exploitation des sociétés non financières (+2,0 % en 1999 et +6,8 % en 2000) :

- la croissance économique soutenue ;
- un effet de structure lié au dynamisme particulier des bénéfices des grandes sociétés qui représentent une part importante de l'impôt ;
- le retour à une situation bénéficiaire pour un nombre important d'entreprises qui étaient déficitaires fiscalement voire comptablement depuis la récession de 1993. L'épuisement des déficits reportables apparus à cette époque contribuerait notablement à cette tendance.

La TVA :

En 2000, la croissance de l'assiette de la TVA (les «emplois taxables») atteint 5% soit un niveau sensiblement plus élevé que celle du PIB (+4,2 % en valeur), en raison de l'évolution de la structure de la consommation[4]. Les produits taxés à 19,6 % enregistrent une progression de leur consommation plus forte que les autres. Cet effet de structure « positif » contribuerait pour 0,7 point à la croissance des emplois taxables.

■ Néanmoins, l'élasticité des recettes au PIB devrait reculer progressivement sur les deux années.

L'estimation *ex post* de l'élasticité des recettes à l'activité est un exercice délicat : elle est notamment particulièrement sensible à l'évaluation de l'impact budgétaire des mesures fiscales. Or l'impact effectif est susceptible d'être différent *ex post* des estimations ex ante retenues au moment de la préparation du projet de loi de finances.

Ce problème méthodologique posé, l'élasticité des recettes fiscales nettes de l'État aurait atteint un niveau historiquement élevé en 1999, voisin de 2,2. Atteignant 1,9 en 2000 et 1,4 en 2001, elle reculerait donc progressivement. Deux types d'explication peuvent être apportées à ce constat.

La première explication est d'ordre pratique.

La prévision de recettes pour 2000 du PLF 2001 peut s'appuyer sur les recouvrements constatés du premier semestre. Il est possible de prendre en compte l'impact de versements excep-

4 L'effet de structure traduit la déformation de l'assiette de la TVA (et notamment de la consommation des ménages) d'une année sur l'autre au profit ou au détriment des produits les plus taxés. Cette déformation engendre une variation du taux moyen apparent global de la TVA et un effet de structure qui affecte la croissance de l'assiette de la TVA en valeur. Il peut être positif ou négatif selon les années.

précédente. Pour l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés, ceci introduit un décalage d'un an entre l'évolution du revenu des ménages et du bénéfice fiscal des entreprises d'une part et celle des recettes d'autre part. De surcroît, le mode de recouvrement de l'impôt sur les sociétés par acomptes et solde induit un effet de type accélérateur engendrant de fortes variations des recettes de cet impôt.

Les caractéristiques propres à certains impôts

Certains impôts répondent à une logique de stock de patrimoine (l'impôt de solidarité sur la fortune ou les droits de mutations à titre gratuit) et ne dépendent donc que très indirectement de la croissance annuelle. Par ailleurs, le PIB n'est pas représentatif des évolutions macro-économiques des valeurs mobilières et immobilières.

La progressivité de l'impôt sur le revenu a également des conséquences importantes pour l'élasticité des recettes à l'activité économique. D'une part, elle confère de fait à l'IR une élasticité à son assiette supérieure à 1. D'autre part, cette élasticité dépend de l'évolution de la structure du revenu imposable : si les hauts revenus varient plus fortement, tant à la hausse qu'à la baisse, que la moyenne des revenus, l'élasticité apparente de l'impôt sur le revenu à son assiette évolue elle-même avec le cycle.

Le comportement de certains contribuables

Les comportements d'optimisation fiscale peuvent également affecter l'étroitesse de la relation entre les recettes fiscales et la richesse nationale. C'est notamment le cas en matière de réduction d'impôt sur le revenu ou, pour la prévision de TIPP, d'utilisation de carburant diesel moins taxé.

L'hypothèse d'une élasticité unitaire des recettes au PIB en valeur constitue donc avant tout une référence de long terme et un point de repère utile autour duquel il faut construire une interprétation économique de l'évolution des recettes fiscales.

Une approche détaillée par impôt doit donc être privilégiée.

Dans ces conditions, la méthode de prévision consiste à analyser les impôts séparément, en fonction des indicateurs macro-économiques qui leur sont propres. Ces coefficients sont évalués dans le cadre des travaux d'analyse et de prévision de l'activité économique réalisés par la Direction de la Prévision (budgets économiques d'hiver et d'été). Quatre impôts concentrent une part importante de l'analyse.

À législation constante, les bases imposables à **l'impôt sur le revenu** sont actualisées de la progression des salaires, des pensions et des autres revenus catégoriels. Des facteurs exogènes perturbent parfois ces estimations. A titre d'exemple, l'accélération du rythme de traitement des déclarations fiscales d'impôt sur rôles améliore sensiblement les recettes au cours d'une année, au détriment de l'année suivante.

L'impôt sur les sociétés présente des difficultés spécifiques en termes de prévision. Tout d'abord, aucun indicateur macro-économique n'est comparable au bénéfice fiscal des sociétés. En effet, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation, le résultat courant sont des soldes comptables et non fiscaux. La prise en compte des amortissements, des provisions, de certains régimes spécifiques tel que celui de l'intégration fiscale, les reports déficitaires, les imputations de crédits d'impôt et avoirs fiscaux, modifient très largement l'approche théorique fondée sur les indicateurs macro-économiques. L'impact des déficits reportables s'avère particulièrement malaisé à anticiper. Dans ces conditions, le bénéfice fiscal des entreprises présente une variabilité conjoncturelle forte difficile à appréhender.

tionnels et d'une manière générale le dynamisme de certains impôts tels que l'impôt sur la fortune en 2000. Dans certains cas, ce dynamisme reste mal compris, tant il est difficile de réconcilier parfaitement les données macro-économiques et les recettes fiscales observées.

Ces plus-values inexpliquées concourent donc mécaniquement au niveau élevé de l'élasticité des recettes en 2000. Faute d'une interprétation suffisamment étayée, la prévision de recettes 2001 ne peut faire l'hypothèse que de telles plus values se reproduiront **systématiquement**, pas plus qu'on ne peut supposer qu'elles seront **nécessairement** compensées par des moins values l'année prochaine. Cette asymétrie du contexte qui entoure la prévision conduit directement à ce que l'élasticité apparente des recettes au PIB varie sur la période couverte par le projet de loi de finances initiale.

La seconde explication est d'ordre économique.

Ainsi **en 2000**, un facteur important du recul de l'élasticité des recettes au PIB serait, paradoxalement, l'impôt sur les sociétés. En 1999, la progression des recettes d'IS a atteint 22 % et a bénéficié pleinement de l'effet accélérateur qu'induit le mode de recouvrement par acomptes et solde : plus encore que son niveau, ce dynamisme des recettes reflétait ainsi la forte *accélération* de la croissance de l'assiette, le bénéfice fiscal en 1998. En 1999, la croissance du bénéfice fiscal n'aurait guère accéléré, mais se serait maintenue à un niveau proche de 15%. Les recettes d'IS en 2000 demeurent donc dynamiques mais ne bénéficient pas d'un effet-solde comparable à celui enregistré en 1999.

En 2001, le nouveau recul de l'élasticité provient notamment de l'évolution des recettes de TVA. L'élasticité des emplois taxables au PIB ressortirait ainsi cette année à 1,2 avant de reculer en 2001 à 0,9. De fait, alors que l'effet de structure contribue fortement à la progression de la TVA en 2000, il ne devrait pas avoir un impact comparable en 2001. Il en résulte une décélération relative de la TVA par rapport à la richesse nationale.

De leur côté, les recettes de **TVA** sont projetées en fonction de l'indicateur des " emplois taxables ". Les emplois taxables représentent l'assiette économique de la TVA : ils pondèrent les différents agrégats macroéconomiques (consommation des ménages, formation brute de capital fixe des sociétés, des ménages et des administrations publiques, consommations intermédiaires etc.) par les taux moyens apparents qui leur sont applicables.

La **TIPP** est ajustée selon le rythme de la consommation en volume des différents carburants et tient naturellement compte des variations de tarifs adoptés dans les lois de finances.

La croissance spontanée des recettes qui résulte de ce travail doit ensuite être ajustée en fonction de l'incidence budgétaire des dispositions fiscales adoptées en Loi de Finances. Bien évidemment, ces incidences sont parfois révisées d'une Loi de Finances à l'autre.

Les prévisions de recettes restent soumises à des aléas très importants

Au terme de cette présentation, il faut insister sur le fort degré d'aléa de ces prévisions du fait de la multiplicité des déterminants évoqués (retournements conjoncturels, effets calendaires, comportement des redevables, aléas techniques ou juridiques…). Cet aléa ne se réduit que très tardivement au cours de l'exercice budgétaire.

Il est vrai qu'au moment de la préparation du projet de loi de finances initiale, des résultats importants sont disponibles pour l'exercice budgétaire en cours, tout particulièrement en matière de fiscalité directe. Ainsi, pour l'impôt sur le revenu, les premières données sur les principales émissions de rôles sont en cours de centralisation. En matière d'impôt sur les sociétés, les deux premiers acomptes au titre de l'exercice en cours et le solde de liquidation au titre de l'exercice précédent permettent une estimation plus robuste de la cible annuelle.

Mais de fortes incertitudes subsistent. Le degré d'avancement des travaux d'émission pour l'impôt sur le revenu peut varier d'une année sur l'autre, compliquant significativement l'interprétation des émissions constatées. D'éventuelles plus-values constatées à l'automne sur les émissions peuvent ainsi s'avérer purement «calendaires» et n'avoir aucune conséquence en termes de recouvrements en fin d'année. De même, pour ce qui concerne l'impôt sur les sociétés, le bénéfice fiscal des sociétés n'est qu'*estimé*, indirectement, à partir des recettes constatées au premier semestre. De plus la faculté qu'ont les entreprises d'autolimiter leurs versements d'impôt se manifeste principalement sur le dernier acompte de décembre et peut avoir un impact sur les recettes.

Surtout, les recettes de la fiscalité indirecte, notamment de TVA et des droits d'enregistrement, qui représentent plus de la moitié des recettes fiscales totales, peuvent voir la formation d'écarts très importants sur les derniers mois de l'année. À titre d'illustration, un écart de seulement 1% des recettes fiscales brutes représente près de 20 milliards de F. Significatif lorsqu'il est rapporté à l'ensemble des recettes, un tel écart devient considérable lorsque rapproché des objectifs de niveau et d'évolution du déficit budgétaire : la même erreur de prévision de 1% sur les recettes fiscales peut représenter près de 10 % d'écart sur le niveau du solde budgétaire de l'État.

Fiche 6

La réduction du déficit

L'effort de maîtrise des finances publiques se traduit :

■ depuis 1997, par la réduction continue du besoin de financement de l'État qui ressortirait à 2,3 points de PIB en 2000 et 1,95 point de PIB en 2001 ;

■ par l'apparition puis la confirmation de capacités de financement pour tous les autres sous-secteurs : depuis 1996 pour les organismes divers d'administration centrale (ODAC), depuis 1997 pour les administrations publiques locales (APUL), et depuis 2000 pour les administrations de sécurité sociale (ASSO)

Toutes les administrations publiques prennent désormais part, peu ou prou, à la réduction du déficit public : l'État poursuit son effort de redressement malgré des réductions massives d'impôts alors que les autres administrations publiques maintiennent leur capacité de financement. Les excédents des collectivités locales et des ODAC rendent possible leur désendettement. La période récente est marquée par le gonflement des excédents des régimes sociaux, qui se traduisent notamment par des provisions pour les régimes de retraite (Fonds de Réserve des Retraites et ARRCO).

Le déficit budgétaire de l'État poursuit son repli. Le déficit retenu pour 2001, 186 MdF, est à nouveau en baisse par rapport à l'objectif de la Loi de Finances 2000. Au demeurant, depuis plusieurs années, la recherche d'une plus grande efficacité des dépenses de l'État a conduit à des exécutions budgétaires meilleures que les déficits affichés en loi de finances. Il devrait en aller de même en 2000 grâce à la nouvelle procédure des contrats de gestion.

La trajectoire de baisse du besoin de financement de l'État conserve ainsi un peu d'avance par rapport à la programmation pluriannuelle (– 2,5 points de PIB au lieu de – 2,7 points de PIB en 1999, – 2,3 au lieu de – 2,4 en 2000 et – 1,95 au lieu de – 2,3 en 2001). Ce sont d'une part le dynamisme spontané des recettes fiscales dans un contexte macroéconomique favorable, d'autre part le respect année après année des objectifs de progression modérée des dépenses, qui permettrait à la fois de satisfaire les engagements européens de la France et de financer d'importantes baisses d'impôts sur le budget de l'État.

La capacité de financement des régimes sociaux s'améliore en 2000 et en 2001 (0,45 puis 0,5 point de PIB), dans un contexte favorable tant en ce qui concerne les recettes que les dépenses.

Le taux de progression de la masse salariale privée, qui constitue la principale assiette des régimes sociaux, atteint un niveau historiquement élevé (plus de 4 % en volume chaque année).

Les évolutions macroéconomiques et démographiques sont aussi exceptionnellement favorables à la modération des dépenses d'assurance chômage et vieillesse.

Il existe cependant des facteurs qui limitent l'amélioration de la situation financière des régimes sociaux. Les plus importants sont les allégements de cotisations patronales liés à la réduction du temps de travail, la croissance toujours forte des dépenses d'assurance maladie, l'amélioration du taux de couverture des demandeurs d'emploi, le développement de l'aide personnalisée et la baisse des cotisations sociales, hypothèses conventionnelles à ce stade, dans l'attente des nouvelles dispositions de l'assurance chômage.

Au total, les excédents dégagés permettent pour l'essentiel de provisionner les dépenses de retraite prévisibles, au sein du fonds de réserve des retraites et des régimes de retraite complémentaire.

par sous-secteur

Pour la cinquième année consécutive **les collectivités locales dégageraient une capacité de financement** importante, de l'ordre de 0,35 point de PIB. Cette situation tient à des recettes dynamiques malgré une progression toujours relativement soutenue des dépenses (à périmètre constant et en volume de l'ordre de 3 % en 2000 et 2 % en 2001).

Les recettes bénéficient du dynamisme des assiettes de la fiscalité locale, notamment des impôts indirects (carte grise, droits d'enregistrement) et de la taxe professionnelle. En réaction à cette progression forte des bases fiscales, les différentes collectivités locales ont sensiblement ralenti l'augmentation des taux, et devraient même, de manière inédite, les stabiliser en 2001. En moyenne, elles ne semblent pas, du moins pour l'instant, avoir annoncé de baisse. Les ressources des collectivités locales connaissent donc une augmentation rapide, d'autant que les baisses d'impôts locaux décidées par le gouvernement leur sont compensées et pèsent sur le budget de l'État.

Le dynamisme des recettes des collectivités locales leur permet aussi de financer un accroissement toujours rapide des dépenses, à un rythme toutefois inférieur désormais à celui du PIB, tout en poursuivant leur désendettement.

La capacité de financement des organismes divers d'administration centrale serait stable de 1999 à 2001, à 0,15 point de PIB. Ces excédents proviennent essentiellement des comptes de la CADES mais aussi de ceux des structures de défaisance.

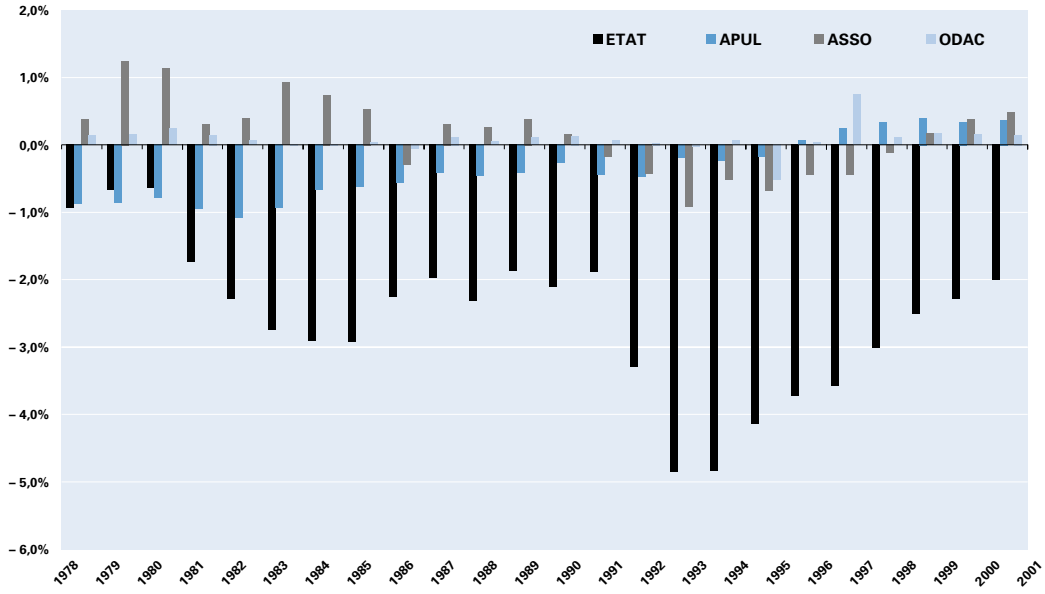

Évolution des capacités de financement par sous-secteur en points de PIB (comptabilité nationale, SEC 95)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
LFI	– 183,4	– 351,4	– 322,1	– 287,8	– 284,8	– 257,9	– 236,6
Exécution	– 344,9	– 349,1	– 323,0	– 295,4	– 267,7	– 247,5	– 206,0

Fiche 7

La dette

Pour la première fois depuis 1980, le ratio d'endettement des administrations publiques s'est réduit en 1999. Il est passé de 59,7 points de PIB à 58,9 points de PIB. Cette évolution résulte en premier lieu de la réduction des déficits publics, mais elle tient compte aussi d'éléments exceptionnels intervenus l'an dernier. En effet, l'endettement brut des administrations publiques au sens de Maastricht en fin d'année 1999 avait bénéficié de la réduction de la trésorerie de l'État et de la forte réduction de l'endettement des structures de défaisance du Crédit Lyonnais, grâce au produit de la vente des actions de cette banque.

En 2000 et 2001, le ratio d'endettement des administrations publiques continuerait à diminuer sensiblement. En effet, comme en 1999, l'excédent primaire dégagé par les administrations publiques sera nettement supérieur au solde primaire stabilisant le poids de la dette publique dans le PIB (Cf. le chapitre de ce document consacré à l'évolution de la dette publique sur longue période). Il y a là un effet de ciseau favorable : d'une part, le déficit public effectif se réduit ; d'autre part, le déficit public compatible avec une stabilisation de la dette en part de PIB est d'autant plus élevé que la croissance est forte. Sous ces effets conjoints, le rythme de résorption des ratios dette / PIB s'accélère en 2001. Au total, le ratio d'endettement s'établirait à 58,4 points de PIB en 2000, puis 57,2 points de PIB en 2001.

publique

Dynamique de la dette

(En %)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Part de la dette dans le PIB	57,1	59,3	59,7	58,9	58,4	57,2
Coût apparent de la dette (en %)	7,4	6,7	6,3	5,8	5,8	5,8
Taux de croissance nominale du PIB	2,6	3,2	4,0	3,3	4,2	4,8
Solde primaire effectif (en pt de PIB)	– 0,2	0,7	0,9	1,6	1,9	2,2
Solde primaire stabilisant (en pt de PIB)	2,6	1,9	1,3	1,4	0,9	0,6
Intérêts (en pt de PIB)	3,9	3,7	3,6	3,4	3,3	3,2
Solde effectif (en pt de PIB)	– 4,2	– 3,0	– 2,7	– 1,8	– 1,4	– 1,0
Solde stabilisant (en pt de PIB)	– 1,4	– 1,8	– 2,3	– 1,9	– 2,4	– 2,6
Variation du ratio de dette	2,5	2,2	0,4	– 0,8	– 0,5	– 1,2
Déficit public	*4,3*	*3,1*	*2,8*	*1,8*	*1,4*	*1,0*
Flux de créances	*– 0,3*	*1,0*	*0,0*	*– 0,6*	*0,5*	*0,5*
Effet de la croissance	*– 1,5*	*– 1,9*	*– 2,4*	*– 1,9*	*– 2,4*	*– 2,7*

Note : les calculs des soldes primaires stabilisants sont effectués sur la base d'une dette nette, c'est-à-dire sans tenir compte des flux nets de créances.

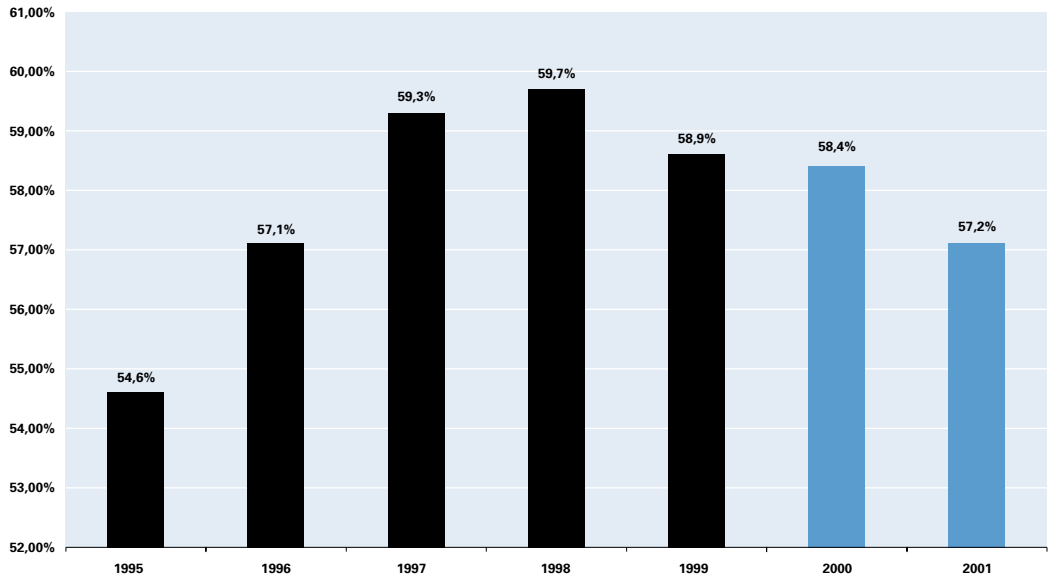

Dette des administrations publiques
(En points de PIB)

Fiche 8

Le compte

Après prise en compte des hausses de charges, les marges de manœuvre procurées par la croissance des recettes s'élèvent à 77 MdF en 2001. Celles-ci sont affectées pour deux tiers à des allégements d'impôts et pour un tiers à la réduction du déficit de l'État.

L'augmentation tendancielle des recettes fiscales et non fiscales de l'État s'élève à 123 MdF. Cette hausse permet de financer la progression du budget général (25 MdF), l'évolution des prélèvements sur recettes (19 MdF), et divers mouvements (2 MdF). La marge de manœuvre restante, soit 77 MdF, est affectée pour deux tiers à des allégements d'impôts (48 MdF) et pour un tiers à la réduction du déficit budgétaire (29 MdF).

■ L'évolution tendancielle des recettes fiscales et non fiscales : 123 MdF

À législation et structure constantes, les recettes fiscales et non fiscales de l'État augmentent de 123 MdF en 2001 par rapport à la LFI 2000.

Cette progression des recettes résulte du dynamisme de la croissance économique (3,3 % en 2001) et d'une élasticité des recettes fiscales qui reste légèrement supérieure à l'unité (1,4).

Les recettes fiscales nettes avant modifications de périmètre et avant impact des allègements d'impôts sont évaluées à 1 671,4 MdF, en progression de 7,7 % par rapport à la LFI 2000.

Les recettes non fiscales s'élèvent à 186 MdF (hors rebudgétisations), en progression de 1,4 % par rapport à la LFI 2000. Elles bénéficient du report de recettes non fiscales de 15 MdF permis par la bonne tenue de l'exécution 2000.

■ Les prélèvements sur recettes réduisent cette marge de 19 MdF

Les prélèvements sur recettes augmentent de 19 MdF par rapport aux estimations de la LFI 2000.

Cette progression est due pour une faible part à l'évolution du prélèvement au profit de l'Union européenne, qui progresse de 1 MdF.

Pour l'essentiel, l'accroissement est lié aux prélèvements en faveur des collectivités locales qui augmentent de 18 MdF, dont 12,5 MdF au titre de la compensation aux collectivités locales des pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle et 3,8 MdF qui traduisent l'indexation favorable de la DGF.

■ Le budget général de l'État progresse, à structure constante, de 25 MdF

Les dépenses du budget général augmentent à périmètre constant de 25 MdF, soit + 1,5 % en valeur et + 0,3 % en volume, en cohérence avec la norme de progression des dépenses notifiée par la France à la Commission européenne pour la période 2001-2003 (+ 1 % en volume sur trois ans).

La progression des dépenses du budget général permet de poursuivre l'effort du gouvernement en faveur des budgets prioritaires : le projet de Loi de Finances pour 2001 présente ainsi des budgets en hausse de 2,7 % pour l'Education nationale et l'Enseignement supérieur, de 4,4 % pour l'Intérieur, de 3,0 % pour la Justice et de 8,2 % pour l'Environnement. En outre, les crédits de la culture et de la communication progressent de 2,6 % et ceux de la Ville de 69,9 %.

Ces priorités se traduisent également en termes d'effectifs, avec notamment 6 601 recrutements nouveaux sur les budgets de l'Enseignement scolaire et de l'Enseignement supérieur, 300 sur le budget de l'Environnement, 1 549 sur celui de la Justice et 704 sur celui de l'Intérieur.

Le financement des priorités reste compatible avec une progression modérée des dépenses grâce à la poursuite d'un important effort d'économies et de remise en cause des services votés. Cet effort, estimé à 38 MdF, permet également de faire face à la remontée des taux d'intérêt qui se traduit par une croissance des charges de la dette (+ 5,1 MdF) et à l'évolution spontanée des dépenses de pensions (+ 5,5 MdF).

de l'État

La marge de manœuvre et sa répartition

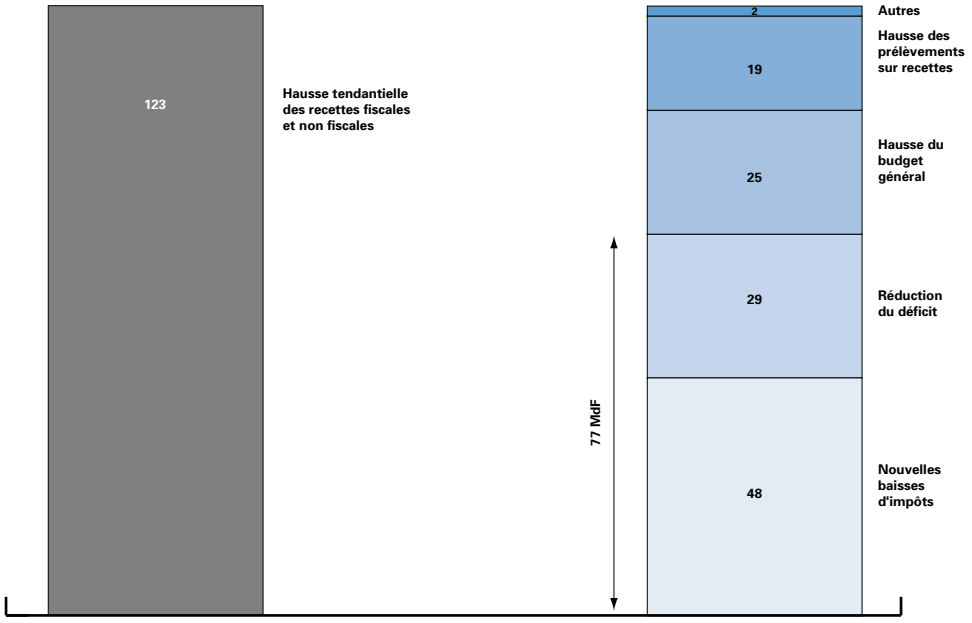

(MdF)	LFI 2000	PLF 2001	Evolution
Recettes fiscales nettes	1 551	1 671	+ 120
Recettes non fiscales	183	186	+ 3
TOTAL	**1 735**	**1 857**	**+ 123**

■ Les autres mouvements représentent une charge nette de 2 MdF

• Des modifications de périmètre interviennent en PLF 2001 afin d'améliorer la lisibilité des comptes de l'État et de clarifier ses relations financières avec les autres administrations. Ces modifications affectent les recettes et les dépenses du budget général et pèsent pour près de 8 MdF sur le solde du PLF 2001 ;

– **les recettes** sont réduites de 4,6 MdF, correspondant à des rebudgétisations de recettes pour 6,5 MdF (dont 4,5 MdF liés à la rebudgétisation du FITTVN et 2 MdF de rebudgétisations de fonds de concours et de comptes de tiers) et à un transfert de recettes fiscales au fonds d'allégement des charges sociales (FOREC) pour un montant de 11,1 MdF ;

– **les dépenses** sont majorées de 3 MdF (hors compensation aux départements des pertes de recettes liées à la suppression de la vignette automobile) qui traduisent la réintégration dans le budget général de charges permanentes (1,9 MdF), la suppression de procédures d'affectation (1,8 MdF), la compensation aux collectivités locales des pertes de recettes liées à la réforme de la taxe d'habitation (6,1 MdF) et, en sens inverse, les transferts nets de charges aux administrations sociales (– 6,8 MdF dont – 7,9 MdF de transferts au FOREC et 1,1 MdF de rebudgétisation du FASTIF).

Conformément à l'engagement pris lors du dernier débat d'orientation budgétaire de juin 2000, ces opérations font l'objet d'une **charte de budgétisation** jointe à l'exposé des motifs du projet de Loi de Finances. Le tableau en annexe présente les variations de périmètre affectant les dépenses du budget de l'État en 2001.

• L'excédent des comptes spéciaux du Trésor s'améliore de 6 MdF entre la LFI 2000 et le PLF 2001, passant de 3 à 9 MdF. Cette amélioration est due pour l'essentiel aux conséquences de la réforme de la TH et de la TP sur le solde du compte d'avance aux collectivités locales et au report prévu de crédits fin 2000 sur le compte de prêts aux États étrangers. Cette amélioration de l'excédent des comptes spéciaux, constatée, n'est pas prise en compte pour apprécier le respect de l'objectif de dépense de l'État.

La marge de manœuvre restant après hausse des charges, soit 77 MdF, est affectée prioritairement aux baisses d'impôts.

■ Les nouveaux allégements d'impôts s'élèvent à 48 MdF en 2001

Les allégements réalisés en 2001, qui s'inscrivent dans un plan triennal d'une ampleur sans précédent, s'élèvent à 46,7 MdF hors incidence supplémentaire en 2001 des réformes fiscales déjà engagées (en particulier la poursuite de la réforme de la taxe professionnelle). En prenant en compte les mesures d'allégement de la taxe intérieure sur les produits pétroliers prises en faveur des entreprises de transport, les baisses d'impôts proposées dans le projet de loi de finances pour 2001 atteignent 48 MdF. Elles portent notamment sur l'impôt sur le revenu (23,4 MdF), sur la suppression de la vignette automobile (12,5 MdF) et sur la réduction de la CSG et de la CRDS sur les bas salaires (8 MdF).

■ La consolidation financière du budget de l'État s'accélère en 2001 grâce à une réduction du déficit de 29,3 MdF

La réduction du déficit, prévue à hauteur de 29,3 MdF par rapport à la LFI 2000, est en sensible augmentation par rapport aux années précédentes (21,2 MdF en LFI 1999 et en LFI 2000). Entre 1997 et 2001, le déficit sera ainsi réduit de 25 MdF par an en moyenne, soit près de 100 MdF sur l'ensemble de la période. Si le rythme de réduction du déficit budgétaire de 30 MdF par an est maintenu au cours des prochaines années, le poids des charges d'intérêt

dans le budget de l'État sera ramené d'ici 5 ans à son niveau de 2000 (soit environ 14 %) et diminuerait ensuite pour atteindre 13 % à l'horizon 2010.

Par ailleurs, le gouvernement a décidé d'affecter en 2001 et 2002 les recettes liées aux ventes de licences UMTS pour 18,5 MdF au fonds de réserve des retraites et pour 14 MdF à la caisse d'amortissement de la dette publique qui procédera à l'amortissement de titres de la dette de l'État. Cet amortissement de la dette (28 MdF en deux ans) accroît à due concurrence l'impact de la réduction du déficit.

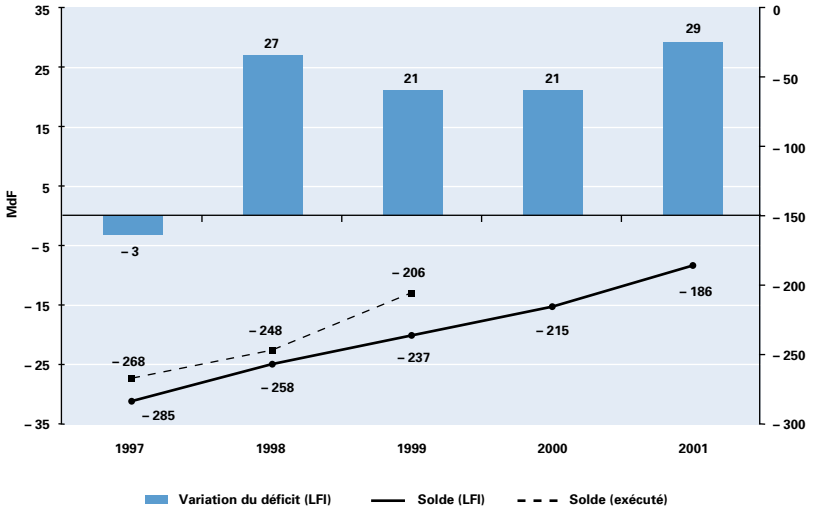

Fiche 9

Le compte des administrations

Les administrations de sécurité sociale (ASSO), auparavant globalement déficitaires, ont dégagé une capacité de financement en 1999. Cet excédent devrait s'accroître en 2000 et 2001 grâce à la vigueur des recettes pour atteindre 0,45 point de PIB en 2001.

Sur la période, de multiples changements de périmètres et modifications institutionnelles interviennent, qui sont détaillés dans l'encadré. Pour certains d'entre eux, ils affectent peu le solde global des ASSO, mais peuvent perturber la lecture de certains agrégats (cf. aussi la fiche sur les prélèvements obligatoires par sous-secteurs).

■ En dépit des différents phénomènes recensés dans l'encadré, l'amélioration globale de la capacité de financement tient à la conjonction des tendances sous-jacentes : une relative modération des prestations en dépit du dérapage des dépenses de santé, et surtout un dynamisme exceptionnel des recettes.

Même si la part des ressources fiscales a progressé au détriment des cotisations sociales, les recettes des organismes sociaux continuent de dépendre en premier lieu de la masse salariale, qui est très dynamique sur la période. L'assiette des cotisations sociales progresse ainsi de 5,2 % par an en moyenne sur la période, grâce à l'ampleur exceptionnelle des créations d'emplois. Les recettes fiscales des ASSO en bénéficient également : même élargie depuis 1997, l'assiette de la CSG reste majoritairement constituée par la masse salariale. De surcroît, la progression des revenus du capital tend à majorer les recettes des régimes sociaux, par le biais de la CSG comme des prélèvements sociaux de 2 % sur les revenus du capital.

L'alimentation du Fonds de Réserve pour les Retraites par des ressources extérieures aux régimes sociaux (produits de cession des parts sociales des Caisses d'Epargne, versement de la Caisse des Dépôts et Consignations, et dans l'avenir les ressources liées aux licences UMTS) contribue au dynamisme des recettes des régimes sociaux. D'autres facteurs viennent en revanche en modérer la progression : la montée en régime des exonérations de charges sociales liées à la RTT d'une part, puisqu'elles sont couvertes en partie par des transferts internes aux administrations de sécurité sociale, la baisse des cotisations UNEDIC inscrite conventionnellement en 2001 d'autre part.

La modération des prestations sociales est quant à elle favorisée par plusieurs facteurs :

- la poursuite de l'amélioration du marché du travail entraîne un net reflux des dépenses de l'assurance chômage ;
- la progression historiquement faible des prestations vieillesse s'explique par l'arrivée à l'âge de la retraite des classes creuses nées durant la Seconde Guerre Mondiale ;
- l'évolution spontanée des prestations familiales est très modérée en dépit de la reprise de la natalité.

Toutefois, certaines dépenses restent dynamiques et freinent l'amélioration des comptes :

- les dépenses d'assurance maladie incluses dans l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) devraient continuer à progresser sur un rythme soutenu, tout en décélérant en 2001. En 2000, le dépassement de l'objectif devrait atteindre, selon toute vraisemblance, environ 13 MdF. Ce sont toujours les prescriptions des médecins libéraux et salariés qui affichent le plus grand dynamisme. Les dépenses hospitalières enregistrent par ailleurs l'effet des protocoles conclus avec les praticiens hospitaliers et les personnels non médicaux début 2000. Hors ONDAM, on enregistre surtout la montée en charge de la partie

de sécurité sociale

	1999	2000	2001
Solde des ASSO (en % de PIB) (pour 2001, hors recette UMTS)	0,2	0,4	0,45

• En premier lieu, la mise en place de la réduction du temps de travail (RTT) induit une profonde modification des circuits de financement du régime général, et suscite une assez profonde modification des transferts, à la fois de l'État à la sécurité sociale et entre les régimes de sécurité sociale.

Le Fonds de Réforme des Cotisations (FOREC) est destiné à financer l'ensemble des allégements de cotisations patronales, ceux qui étaient antérieurs à la loi sur la RTT comme ceux qui ont été instaurés par cette loi :

- la ristourne sur les bas salaires préexistante (de 1 à 1,3 SMIC), qui faisait auparavant l'objet d'une compensation financière par une dotation budgétaire de l'État, est à présent à la charge du FOREC, qui bénéficie en contrepartie du transfert d'une ressource fiscale de l'État : les droits sur le tabac pour un montant de près de 44 MdF en 2000 ;

- les nouveaux allégements de cotisations patronales accordés à partir de 2000 aux entreprises passées à 35 heures (extension de la ristourne sur les bas salaires, aide structurelle à la réduction du temps de travail) réduisent les recettes perçues sous forme de cotisations sociales. L'extension des cotisations patronales sur les bas salaires (de 1 à 1,8 SMIC) a vocation à être financée totalement par deux impôts affectés au FOREC : d'une part la Contribution Sociale sur les Bénéfices, instaurée au 1er janvier 2000 simultanément à la suppression de la majoration de l'impôt sur les sociétés, d'autre part, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, transférée du budget de l'État et amplifiée en 2000 puis en 2001 avec son extension aux consommations d'énergie ;

- l'aide forfaitaire de 4000 F par salarié et par an est en 2000 financée, pour partie, par un transfert de l'État et par le transfert de droits sur l'alcool auparavant versés au Fonds de Solidarité Vieillesse ; la perte de recettes du FSV – auquel le Fonds de Réserve pour les Retraites reste intégré en 2000 - est partiellement compensée par l'affectation de 49 % des prélèvements sociaux de 2 % sur le capital précédemment attribués au régime général. En 2001, l'augmentation de la participation de l'État au financement du FOREC et la compensation financière de la réduction de CSG proposée dans le Projet de Loi de Finances se traduiront par le transfert d'une partie du produit de la taxe sur les conventions d'assurance et de la taxe sur les véhicules de société, ainsi que du reliquat des droits tabacs. Une réaffectation de certaines ressources du FSV et de la CNAM contribueront également au financement du FOREC.

• D'autres dispositifs ont été créés spécifiquement pour le financement de priorités publiques, et notamment la couverture maladie universelle (CMU) et la constitution de provisions pour les régimes de retraite.

Le fonds CMU assure le financement de la couverture maladie universelle, pour sa partie complémentaire, et concernera à terme 6 millions de bénéficiaires. Il

complémentaire de la Couverture Maladie Universelle, qui ne pèse cependant pas sur les comptes de l'assurance maladie (cf. encadré) ;

- les dépenses d'assurance chômage cesseraient de baisser en 2001 du fait des mesures attendues d'amélioration des prestations ;

- les prestations logement et famille sont dynamisées par les mesures adoptées à l'occasion des conférences de la famille de 1999 et 2000 : report de l'âge de versement des prestations familiales jusqu'à 21 ans, réforme des allocations logement, développement rapide des capacités d'accueil des modes de gardes collectifs.

• La capacité de financement croissante des administrations de sécurité sociale correspond, pour l'essentiel, aux provisions constituées au Fonds de Réserve pour les Retraites et dans les régimes complémentaires, notamment l'ARRCO.

Consolidant son fort rétablissement des années passées, le régime général redevient légèrement excédentaire sur la période, après avoir longtemps accumulé des déficits considérables.

Toutefois, l'essentiel des excédents est concentré sur les organismes destinés à financer l'accroissement des charges de retraite lié au vieillissement de la population :

- les régimes complémentaires poursuivent leur redressement rapide. Les réserves ainsi constituées doivent les aider à faire face à la dégradation de leur structure démographique dans les décennies à venir ;

- les provisions accumulées au Fonds de Réserve des Retraites, réduites à 2 MdF fin 1999, devraient atteindre plusieurs dizaines de milliards de francs fin 2001, grâce à la fois à des abondements exceptionnels et à des mécanismes pérennes d'alimentation du Fonds, avec le versement des excédents de la CNAV, de la CSSS, du Fonds de Solidarité Vieillesse ainsi que l'affectation des prélèvements sociaux sur les revenus du capital (cf. encadré) ;

- l'excédent de l'UNEDIC apparu en 2000 devrait pour sa part sous les hypothèses retenues se résorber en 2001 *(cf. encadré)*.

est équilibré et financé par d'une part une contribution des organismes d'assurance maladie complémentaire (assurances privées et mutuelles), d'autre part par un transfert de l'État. La couverture de base est à la charge de la CNAM, grâce à un transfert par l'État d'une partie des droits sur les tabacs.

Au total, l'instauration de la couverture maladie universelle n'a sur la période considérée que des incidences financières limitées sur les différentes administrations concernées : les départements ne portent plus la charge de l'aide médicale gratuite mais subissent en contrepartie une révision de la dotation globale de décentralisation, l'État profite de cette révision mais contribue au financement du fonds CMU et de la couverture de la base par la CNAM, dont l'équilibre n'est pas modifié par la réforme.

Le Fonds de Réserve pour les Retraites est destiné à lisser les conséquences du choc démographique qui affectera les régimes de retraites à partir de 2005, en constituant des provisions d'ici à 2020. Dotées de 2 MdF fin 1999, les réserves de ce fonds devraient s'accroître rapidement en 2000 et 2001. Le Fonds devrait en effet recevoir les premiers produits de cession des parts sociales des Caisses d'Epargne (4,5 MdF chacune des deux années), et un versement exceptionnel de la Caisse des Dépôts et Consignations (3 MdF en 2000). Ces abondements sont complétés par des transferts en provenance de régimes sociaux excédentaires, notamment les excédents de la CNAV, du FSV et les excédents de Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (CSSS). En outre, le Fonds devrait recevoir une grande partie du produit de la cession des licences de téléphonie mobile de 3e génération (UMTS) à partir de 2001. En comptabilité nationale, la plus grosse partie des recettes de licences UMTS serait comptabilisée en ressources des administrations publiques au titre de l'année 2001 (cf. fiche de synthèse sur les finances publiques) ; ces recettes n'ont pas été intégrées dans les comptes ici commentés.

Ces trois fonds (CMU, FOREC, Fonds de Réserve) sont ici classés parmi les ASSO, dans l'attente des décisions des comptables nationaux.

• D'autres clarifications de périmètre affectent les comptes de la branche famille. La CNAF prend en charge l'ensemble de l'allocation de rentrée scolaire à partir de 2001, tandis que le Fonds d'Action Sociale aux Travailleurs Immigrés et à leur Famille (FASTIF) est à présent à la charge du budget de l'État.

• Enfin, en ce qui concerne l'assurance chômage, ces comptes s'appuient sur une hypothèse tout à fait conventionnelle d'excédent de l'UNEDIC sur l'exercice 2001 limité à 10 MdF, l'excédent spontané serait supérieur, mais il est supposé qu'il est en partie mobilisé pour étendre la couverture de l'assurance chômage, améliorer l'accompagnement des demandeurs d'emploi et diminuer les cotisations salariales et patronales. En revanche l'excédent de l'Association pour la Structure Financière est supposé totalement consolidé au sein des ASSO.

Fiche 10

Le compte des administrations

Pour la cinquième année consécutive, les administrations publiques locales (APUL) continueraient de dégager une capacité de financement importante, de l'ordre de 0,35 points de PIB en 2000 et 2001 (respectivement 30,5 MdF et 34,7 MdF). Le dynamisme de leurs recettes compense une progression toujours soutenue de leurs dépenses.

■ Les recettes des collectivités locales profitent d'une conjoncture favorable grâce au dynamisme de leurs bases fiscales.

Les ressources des collectivités locales sont composées pour un tiers de transferts de l'État et deux tiers de recettes fiscales. La part des transferts augmenterait de 1999 (34,6 %) à 2001 (38 %) sous l'effet de la prise en charge par l'État d'allégements de la fiscalité locale.

Pour les années 2000 et 2001, la fiscalité locale est marquée par trois évolutions :

• le dynamisme des assiettes, notamment pour la fiscalité indirecte (droits d'enregistrement, cartes grises) et pour la taxe professionnelle, reflète le niveau soutenu de l'activité économique ;

• la bonne santé financière des collectivités locales a permis une modération des taux votés (sans toutefois aller jusqu'à une baisse) ;

• l'impact des allégements d'impôts (réformes de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle, suppression de la vignette) est compensé par l'évolution favorable des bases fiscales.

L'État a compensé intégralement le coût de la participation des collectivités locales à la réduction des prélèvements obligatoires. Ainsi, l'effort de l'État au titre de la prise en charge du produit de la fiscalité locale progresserait de 35% en 2000 et de 13 % en 2001.

Entre 1999 et 2001, les relations financières entre l'État et les collectivités locales sont régies par le contrat de solidarité et de croissance (CSC), qui succède au pacte de stabilité (1996-1998). Une enveloppe comprenant la majorité des dotations de l'État évolue selon une norme, qui varie en fonction des prix et d'une part de plus en plus substantielle de la croissance prévisionnelle du PIB. La progression a été fixée à 1,5% en 1999. Elle atteindrait 2,1% en 2000 et 2,5% en 2001. Certaines dotations sont ajustées ou complétées hors enveloppe. Au total, hormis les compensations de mesures fiscales, les transferts n'augmenteraient que de 0,8 % en 2000, car ils sont minorés du montant représentatif des économies résultant de la création de la CMU. En 2001, l'évolution serait plus rapide (+ 2,5%). Y compris les compensations, leur croissance ressortirait à 10,4 % en 2000 et 6,2 % en 2001.

Les effets de la CMU masquent en 2000 une indexation favorable des dotations de fonctionnement qui deviendrait apparente en 2001. En revanche, une fois les effets des intempéries passés, l'évolution des dotations d'investissement resterait modérée. Les dotations de péréquation représentent à peine plus de 9 % des transferts ; leur poids est encore minoré par le rôle de variable d'ajustement assigné à la dotation de compensation de la taxe professionnelle dans le CSC.

■ L'évolution des dépenses reste soutenue

Les dépenses des collectivités locales croîtraient à peu près comme le PIB en 2000 (+ 4,7 % en corrigeant de l'effet CMU qui modifie le périmètre des dépenses des APUL) et ralentiraient en 2001 en raison du cycle usuel de l'investissement (+ 3,2 % en 2001).

publiques locales

Les ressources des administrations publiques locales

(En MdF)

	Montant 1999 (MdF)	Répartition 1999	Évolution 00/99	Évolution 01/00
Total ressources	**904,8**	**100,0 %**	**3,0 %**	**3,5 %**
Ressources fiscales	**494,8**	**54,7 %**	**3,5 %**	**3,5 %**
Dont recouvrements	407,9	45,1 %	-3,3 %	0,6 %
Dont part supportée par l'État (1)	86,9	9,6 %	35,4 %	13,2 %
Transferts (2)	**226,0**	**25,0 %**	**0,8 %**	**2,6 %**
dont péréquation	21,6	2,4 %	0,0 %	1,9 %
dont fonctionnement	163,1	18,0 %	– 0,9 %	3,5 %
dont investissement	41,3	4,6 %	7,7 %	– 0,7 %
Autres ressources propres	**184,0**	**20,3 %**	**4,3 %**	**4,5 %**
Total transféré (1)+(2)	312,9	34,6 %	10,4 %	6,2 %

Source : Comptabilité nationale, SEC 95.

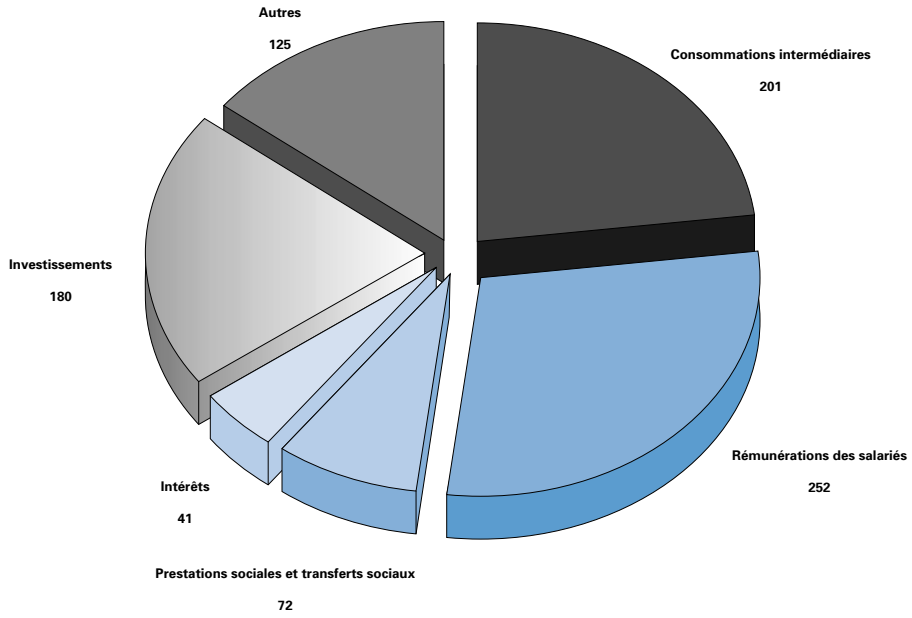

Structure de la dépense des APUL en 2001
(MdF)

Dans la structure de la dépense des collectivités locales, les rémunérations occupent une place prépondérante. La masse salariale progresserait de 3,7 % en 2000 comme en 2001, en ralentissement par rapport à 1999 du fait de l'essoufflement de la montée en charge des emplois jeunes (dont le coût est pris en charge à 80 % par l'État). Les autres charges de fonctionnement continueraient de progresser en liaison avec les effectifs.

Alors que les investissements des administrations publiques ne représentent que 6 % de la dépense publique, leur poids s'élève à 21% dans la dépense des collectivités locales. Les collectivités locales sont en effet les principaux investisseurs, avec près de 70 % des investissements publics. Les intempéries auraient dû à priori amplifier la tendance haussière des investissements en 2000, liée au cycle électoral dans les communes (+ 7,5%). Mais les goulots d'étranglement observés dans le secteur du BTP pourraient entraîner un report de projets en 2001, qui viendrait modérer le ralentissement attendu dans le cycle (+ 3,3 %).

La charge d'intérêts des collectivités locales ne représente que 5% de leurs dépenses, alors que l'État y consacre plus de 11 %. À la faveur du mouvement de désendettement engagé depuis plusieurs années, elle s'est réduite considérablement. En dépit du nouveau recul de l'encours et d'une gestion active, la charge de la dette progresserait de nouveau en 2000 et 2001 (+ 3,3 % puis 1,8 %) du fait de la remontée des taux d'intérêt.

Les prestations sociales et transferts sociaux des collectivités locales sont réduits de 9 MdF à partir de 2000 en raison de la création de la couverture maladie universelle (CMU) qui entraîne un changement du périmètre des dépenses locales. La dotation globale de décentralisation est réduite d'autant, de telle sorte que cette réforme soit neutre sur les finances départementales.

Les dépenses de l'État : les principales mesures du PLF 2001

La modernisation de la gestion publique se poursuit

Une présentation plus claire de l'affectation des ressources publiques

– *le rattachement aux services gestionnaires des cotisations maladie payées par l'État :* auparavant centralisées en LFI sur le budget des charges communes puis transférées en gestion aux différents ministères, les cotisations maladie payées par l'État (23,5 MdF) sont désormais ventilées dès la LFI sur les budgets des ministères au prorata de leur masse salariale. Cette réforme marque un pas vers la budgétisation des emplois en coût complet et renforce la lisibilité du budget des services ;

– *le regroupement des budgets relatifs aux transports au sein du bleu " Équipement, transport et logement " :* une section " transports et sécurité routière " est créée par fusion des anciennes sections transports terrestres, routes, sécurité routière et transports aériens. Cette restructuration des documents budgétaires a pour but d'adapter la présentation et la gestion des crédits de transports au développement de l'intermodalité : en effet les crédits seront désormais regroupés par types de services de transport (urbain, interurbain) et non plus par mode de transport (routier, ferroviaire, aérien…).

Une meilleure lisibilité des politiques publiques, de leurs coûts et de leurs résultats

La présentation traditionnelle des dépenses par chapitres est depuis 1997 enrichie par une présentation fonctionnelle par agrégats qui opère un regroupement des crédits par prestataire de service ou par programme d'intervention.

Une amélioration de la présentation de ces agrégats a été amorcée en LFI 2000 dans le sens souhaité par le rapport du groupe de travail de l'Assemblée nationale : conformément à la circulaire du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie du 22 avril 1999, chaque ministère a associé aux agrégats une présentation des objectifs visés et, chaque fois que possible, des résultats atteints, mesurés au moyen d'indicateurs quantifiés.

À compter de 2001, ces agrégats retraceront de manière homogène l'ensemble des missions et des actions ainsi poursuivies en associant aux coûts identifiés les objectifs fixés et les résultats obtenus. Pour la première fois, en 1999, les comptes de l'État (loi de règlement du budget de 1999) ont été accompagnés de compte-rendus de gestion budgétaire afin de rendre compte de la réalisation des objectifs fixés dans le budget initial (loi de finances pour 1999).

Cette transformation en profondeur de la présentation des budgets s'inscrit dans une démarche de budgétisation orientée vers les résultats que plusieurs pays de la zone euro

ont conduit ou conduisent, particulièrement la Suède, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas. L'objectif poursuivi est de fournir à la représentation nationale, et à travers elle aux citoyens, des réponses synthétiques aux questions élémentaires suivantes : quelles sont les actions menées par l'État dans les différents secteurs ? à quel coût ? avec quels objectifs ? pour quels résultats ?

L'étape relative au projet de loi de finances (PLF 2001) a mis l'accent sur l'identification des missions et de leurs coûts. La définition des objectifs et la production d'indicateurs nécessiteront ces prochaines années un effort significatif dans le contrôle de gestion des services.

ENCADRÉ 1 :
Exemple des services judiciaires du ministère de la Justice

1) Quels sont exactement les **services rendus aux usagers ?**

À l'agrégat " services judiciaires " le document budgétaire explique en quoi consistent les fonctions assurées au moyen des crédits qui y sont regroupés :

– l'aide à l'accès au droit grâce à l'aide juridique et aux dispositifs d'information des justiciables,

– la poursuite des infractions pénales par les magistrats du parquet,

– la fonction de jugement exercée par plus d'un millier de juridictions judiciaires,

– la formation, initiale et continue, assurée par les écoles relevant des services judiciaires,

– les greffes et la gestion des moyens qui constituent le support nécessaire à l'exercice des fonctions précédentes.

2) Quel est le **coût de ces services ?**

A défaut d'indiquer leur coût complet, qui n'est pas aujourd'hui calculé, le document indique une composante principale de ce coût : les effectifs de personnels affectés à chaque fonction.

3) Quels sont les **objectifs poursuivis** et quels **résultats** obtient-on ?

– D'abord, en termes d'efficacité de la mission, c'est à dire de **bénéfice pour la collectivité nationale.**

Un des principaux objectifs étant de renforcer les réponses apportées à la demande de justice, le taux de réponse judiciaire pour les infractions " poursuivables " est indiqué. Un des moyens utilisé pour améliorer ce résultat étant le développement des voies de règlement alternatives au procès, leur part dans la réponse judiciaire est précisée.

– Objectifs et résultats ensuite en termes de **qualité du service pour l'usager.**

L'objectif étant de réduire les délais de réponse judiciaire tout en accroissant le caractère effectif de la justice rendue, on indique comment évolue la durée moyenne des principales procédures.

L'objectif de réduction de la durée de détention provisoire est précisément suivi de même que l'augmentation du recours aux peines de substitution à l'emprisonnement.

– Objectifs et résultats enfin en termes d'**efficacité de la gestion pour le contribuable**, par la recherche de la meilleure utilisation possible des moyens. Sont suivis à ce titre les progrès de la rationalisation de la carte judiciaire.

Les changements de périmètre contenus dans le PLF 2001 poursuivent l'effort de clarification de la présentation du budget à laquelle s'est engagé le Gouvernement

Les opérations de clarification engagées en LFI 1999 et en LFI 2000 sont poursuivies en PLF 2001. Cumulées sur trois années, ces régularisations ont augmenté l'assiette du budget général de l'État de près de 40 MdF, compte tenu toutefois du transfert au FOREC de 40 MdF de compensations d'exonérations de cotisations sociales. En dehors de ce transfert, ce sont donc 80 milliards de francs qui auront été réintégrés dans le budget général de l'État entre 1999 et 2001.

La rebudgétisation de près de 40 MdF de charges de personnel depuis 1999, dont 2 MdF en PLF 2001, répond aux règles énoncées par le Conseil constitutionnel.

Près de 2 MdF de rémunérations principales ou accessoires d'agents de l'État financées via des comptes de tiers ou des fonds de concours ont été rebudgétisées en 2001. Celles-ci correspondent pour l'essentiel (1,8 MdF) à des activités du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (MINEFI) : recouvrement de la redevance audiovisuelle, collecte d'épargne du Trésor public, remises des douanes. Grâce à ces rebudgétisations, la quasi-totalité des procédures de financement des rémunérations des agents du MINEFI est régularisée. Les droits de chancellerie (" visas payants ") perçus par le ministère des affaires étrangères, qui financent les charges de fonctionnement et d'investissement du réseau consulaire, sont également rebudgétisés à hauteur de 0,2 MdF.

La suppression de procédures d'affectations spéciales, pour un montant cumulé sur 1999-2001 de près de 10 MdF, simplifie la fiscalité, l'analyse des dépenses de l'État et renforce l'information du Parlement.

Le projet de loi de finances pour 2001 prévoit la rebudgétisation du compte d'affectation spéciale (CAS) " Fonds d'investissement des transports terrestres et des voies navigables ", pour un montant de 1,6 MdF en DO+CP et de 4,5 MdF en DO+AP. La réalité de l'effort de l'État pour le développement des transports apparaît ainsi plus clairement.

De plus, le CAS " Action en faveur du développement des départements, des territoires et des collectivités locales d'outre-mer " est supprimé et les bénéfices de l'Institut d'émission des DOM, qui en constituaient la ressource, seront désormais intégrés dans le résultat de la Banque de France conformément aux statuts du système européen de banque centrale.

Au total, près de la moitié des comptes d'affectation spéciale auront été supprimés depuis le début de la législature, leur nombre passant de 18 en 1997 à 10 en 2001.

VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE AFFECTANT LE BUDGET GÉNÉRAL DE L'ÉTAT

(En MdF)

	LFI 1999	LFI 2000	PLF 2001	CUMUL
Réintégration de charges permanentes	26,1	8,6	1,9	**36,6**
Suppression de procédures d'affectation	6,7	1,1	1,8	**9,6**
Répartition de compétences entre administrations	4,2	-39,5	-6,7	**-42,1**
Compensation budgétaire de réformes fiscales	8,4	7,1	18,6	**34,0**
TOTAL	**45,4**	**-22,7**	**15,5**	**38,3**

Enfin, la taxe parafiscale perçue au profit du GIE " comité de coordination des centres de recherche en mécanique ", qui finance des études industrielles dans le domaine de la mécanique, est rebudgétisée en recette et en dépense à hauteur de 35 % de son produit, soit 0,2 MdF.

L'évolution des relations entre l'État et les autres administrations, en particulier sociales, poursuit un objectif de clarification.

Des transferts financiers ont eu lieu entre l'État et les administrations sociales depuis 1999 :

– depuis la LFI 1999 l'État prend à sa charge le financement de l'allocation parent isolé, prestation de solidarité jusqu'alors versée par la CNAF. Le PLF 2001 prévoit la rebudgétisation du " fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles " dont le financement (1,1 MdF) était jusqu'à présent assuré par la CNAF : ce transfert découle du principe selon lequel les aides sociales à caractère non contributif doivent être financées par l'impôt plutôt que par cotisations ;

– dans le sens inverse, le financement des exonérations de charges sociales patronales – ainsi que les ressources nécessaires – a été transféré en LFI 2000 de l'État au FOREC. De plus la majoration d'allocation de rentrée scolaire sera intégrée à l'allocation de base et, à ce titre, sera prise en charge intégralement par la CNAF à compter de 2001.

La compensation par l'État des conséquences des réformes fiscales pour les autres administrations aura majoré depuis 1999 les dépenses du budget général de plus de 34 MdF – dont 32 MdF en faveur des collectivités locales.

Depuis 1999, la réduction des " frais de notaire " (droits de mutation à titre onéreux) est compensée aux collectivités locales sous forme de dotations budgétaires, pour un montant proche de 14 MdF en 2001. Le PLF 2001 prévoit la poursuite de la compensation du coût de la réforme de la taxe d'habitation décidée en LFR de printemps 2000, sous forme de dotation budgétaire s'agissant de la suppression de la part régionale (6,1 MdF), et sous forme de moindres recettes fiscales s'agissant de la refonte des dégrèvements (6,4 MdF), soit à hauteur de 12,5 MdF au total. Enfin, est proposée en PLF 2001 la suppression totale de la vignette automobile pour les particuliers, avec compensation intégrale de la perte de recettes pour les départements sous forme de dotations budgétaires (12,5 MdF en 2001).

COMPENSATION AUX COLLECTIVITÉS LOCALES DES RÉFORMES FISCALES

(Montant en MdF)

	LFI 1999	LFI 2000	PLF 2001
Réforme des DMTO	8,4	13,0	13,8
Réforme de la TP	11,8	22,9	35,3
Réforme de la TH	0	11,9	12,5
Suppression vignette automobile	0	0	12,5
TOTAL	**20,2**	**47,8**	**74,1**
dont dotations budgétaires	8,4	13,0	31,9

Outre ces dotations de compensation aux collectivités locales (31,9 MdF en 2001), l'assujettissement à la TVA de la subvention versée par l'État à Réseau ferré de France s'est traduit par une majoration des recettes et des dépenses du budget de 2,2 MdF en LFI 2000.

Le total des rebudgétisations liées aux réformes fiscales menées depuis 1999 est ainsi porté à 34 MdF.

ENCADRE 2

Présentation simplifiée du régime des fonctionnaires de l'État

Le caractère budgétaire du régime des pensions des fonctionnaires ne permet pas d'appréhender directement les équilibres de son financement : les charges (pensions, compensation) et les recettes (retenues pour pension, contribution des employeurs, transferts...) sont retracés à divers endroits du budget de l'État.

Les évolutions tendancielles sont ainsi masquées, notamment les conditions de partage de l'effort contributif entre l'État et ses agents et les comparaisons et rapprochements avec les autres régimes de retraite. Or l'évolution des charges du régime des fonctionnaires de l'État constitue un enjeu majeur pour les finances publiques.

Aussi la présentation ci-dessous reconstitue ce que serait l'équilibre emplois-ressources du régime des fonctionnaires de l'État si celui-ci existait en tant que tel. Ce tableau complète les efforts entrepris pour améliorer l'information du Parlement à travers, d'une part, le " jaune " biennal relatif aux rémunérations et pensions de la fonction publique annexé au PLF 2001 et, d'autre part, les annexes annuelles au projet de loi de financement de la Sécurité Sociale.

Compte simplifié du régime vieillesse des fonctionnaires de l'État

(Montant en MdF)

	1998 exécution	1999 exécution	2000 prévision	2001 PLF	Variation 1998-2001
EMPLOIS	**192,1**	**201,2**	**205,9**	**206,0**	**13,9**
Pensions (1)	**171,3**	**178,8**	**187,4**	**192,1**	**20,8**
Civils hors P & T (2)	97,6	103,7	114,0	118,6	21,0
La Poste et France Télécom	22,9	23,8	25,5	25,2	2,3
Militaires	45,9	46,9	47,9	48,3	2,4
Autres	5,0	4,4	0,0	0,0	– 5,0
Transferts	**20,8**	**22,4**	**18,6**	**14,0**	**– 6,8**
Compensation (3)	20,4	22,0	18,2	13,6	– 6,8
Versements à la CNAV et IRCANTEC	0,4	0,4	0,4	0,4	0,0
RESSOURCES	**192,1**	**201,2**	**205,9**	**206,0**	**13,9**
Cotisations salariales (4)	**28,2**	**28,5**	**29,0**	**29,5**	**1,3**
Contribution des employeurs autres que l'État	**26,4**	**26,4**	**27,9**	**27,8**	**1,4**
Contribution France Télécom (5)	7,0	7,3	7,2	7,2	0,2
Remboursement de La Poste	14,4	14,8	15,7	15,5	1,1
Cotisations patronales des établissements publics	5,0	4,4	5,0	5,0	0,0
Transferts	**1,1**	**1,2**	**1,3**	**1,5**	**0,4**
Établissement de la soulte France Télécom	1,1	1,2	1,3	-1,5	0,4
FSV	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Contribution de l'État	136,4	145,1	147,7	147,3	10,9
Contribution de l'État hors compensation	*116,0*	*123,1*	*129,5*	*133,7*	*17,7*

(1) Les pensions comprennent les pensions d'ancienneté et les pensions d'invalidité.
(2) Dont pensions d'Alsace-Lorraine, contribution de 33 % des établissements publics et pensions au titre du budget annexe de l'aviation civile.
(3) Hors compensation La Poste et FSPOEIE.
(4) Hors cotisations salariale La Poste.
(5) Contribution libéatoire France Télécom.

Deux phénomènes méritent d'être soulignés :

• **l'accroissement continu des charges de pensions :** depuis 1998, les charges de pensions auront cru de 20,8 MdF, soit + 12 % en trois ans. Elles continuent de croître en 2001 (+ 5,5 MdF hors La Poste et France Télécom et + 4,7 MdF en les intégrant) en raison de l'augmentation du nombre de pensionnés (+ 2,3 %) ;

• **la déformation dans le partage du financement entre l'État et ses agents :** les cotisations salariales n'ont augmenté sur la période 1998-2001 que de 4,5 %, tandis que la contribution de l'État hors compensation augmente de 15,3 % dans le même temps. La part de financement à la charge de l'État passera de 85,3 % en 1997 à 85,7 % en 2001.

La révision à la baisse des charges de compensation en PLF 2001 fait suite à la prise en compte des apurements favorables de 1999 et de 2000 (4 MdF au total) : du fait de la bonne conjoncture économique, les transferts définitifs de compensation ont été revus à la baisse en gestion 1999 et, dans une moindre mesure, en 2000. La prise en compte de ces deux apurements dans le PLF 2001 est liée à une réforme de leur mode d'enregistrement : à compter de 2001, les apurements (n) seront comptabilisés dès (n + 1) – comme dans les régimes en droits constatés – et non plus en (n + 2).

1 Les charges du régime :

• **Les pensions :** chaque section ministérielle dotée d'effectifs budgétaires comprend les crédits nécessaires au financement des charges de pension au titre de ses anciens agents. Par ailleurs, sont inscrits sur les charges communes les crédits correspondant aux pensions servies aux anciens fonctionnaires France Télécom (depuis 1997) et de La Poste (depuis 1999). Depuis la LFI 2000, les charges de pension correspondant à la contribution patronale de 33 % versée par les organismes et établissements publics qui accueillent des fonctionnaires en détachement, qui alimentait antérieurement un fonds de concours, sont inscrites sur le budget des charges communes dès la loi de finances initiale.

• **Les transferts :** il s'agit de la contribution de l'État au titre de la compensation généralisée et de la compensation spécifique vieillesse. Ce mécanisme de solidarité entre régimes, mis en place en 1974 (compensation généralisée entre l'ensemble des régimes) et complété en 1984 (compensation spécifique vieillesse entre les seuls régimes spéciaux) vise à compenser entre régimes les écarts de nature essentiellement démographique. Le régime des pensions de l'État est contributeur net dans le cadre de ces transferts.

2 Les ressources du régime :

• **Cotisations salariales :** il s'agit des retenues sur le traitement indiciaire calculées à hauteur de 7,85 % du traitement brut ou de la solde brute des fonctionnaires civils (hors P & T) et militaires en poste ou détachés dans les établissements publics ou para-publics. Elles constituent des recettes non fiscales.

• **La contribution des employeurs de fonctionnaires autres que l'État :**

– le remboursement par la Poste à l'État, en application de la loi du 2 juillet 1990, du coût des pensions de ses titulaires. Le fonds de concours rattachant la participation de la Poste a été rebudgétisé en LFI 1999.

– France Télécom verse, en application de la loi du 26 juillet 1996, une contribution au titre des pensions servies à ses retraités fonctionnaires.

– la contribution patronale des offices et établissements publics de l'État, fixée actuellement à 33 % des traitements soumis à retenue pour pension, au titre de leurs fonctionnaires propres ou des fonctionnaires détachés qu'ils emploient.

• **Les transferts** correspondent au versement annuel réalisé par l'établissement public affectataire de la soulte versée par France Télécom

• **La contribution de l'État** retrace la part du financement des pensions des fonctionnaires non couverte par des ressources extérieures. Cette part représente la charge nette résiduelle pesant sur le budget de l'État qui permet d'assurer l'équilibre global du régime. Elle représente 71,5 % des charges du régime.

Le financement des priorités du Gouvernement est assuré dans le cadre d'une maîtrise globale des dépenses de l'État

Une progression modérée des dépenses de l'État en 2001 malgré la remontée des taux d'intérêt

La progression réelle des dépenses de l'État se mesure à périmètre constant. Le tableau ci-dessous présente les dépenses du budget général corrigées des opérations de rebudgétisation-débudgétisation intervenues depuis 1998, et fait ainsi apparaître une évolution à structure constante de 1998, première année de la législature :

	Rappel 1997	LFI 1998	LFI 1999	LFI 2000	PLF 2001
BG* à périmètre courant	1.564,5	1.586,7	1.670,6	1.664,9	1.705,3
Rebudgétisations cumulées	-	-	45,4	22,6	38,1
BG à structure 1998**	1.564,5	1.586,7	1.625,2	1.642,2	1.667,2
Progression en valeur à structure constante	-	1,4%	2,4%	0,9%	1,5%
Progression en volume à structure constante***	-	0%	1,0%	0%	0,3%

* BG = budget général en dette nette. ** 1997-2000 : y compris amendements votés. *** Compte tenu des hypothèses de prix associées aux LFI considérées

À structure constante, les dépenses de l'État progressent en 2001 de 1,5 % en valeur, soit 0,3 % en volume compte tenu de l'inflation prévisionnelle (1,2 %). Ce rythme d'évolution est cohérent avec la norme pluriannuelle de 1 % en volume sur trois ans retenue dans le programme de stabilité et de croissance 2001-2003.

Bien que cette progression globale soit légèrement supérieure à celle de l'année 2000, les dépenses primaires de l'État (dépenses hors dette) progresseront de 20 MdF en 2001, soit légèrement moins vite en 2001 qu'en 2000 (respectivement 0,2 % en volume en 2001 contre 0,3 % en 2000). En effet, les charges de la dette seront poussées à la hausse en 2001 sous l'effet de la remontée des taux d'intérêt, alors que la tendance inverse est observée pour l'année 2000.

En outre, compte tenu de la hausse inéluctable des pensions civiles et militaires, les dépenses primaires hors pension seront stabilisées en volume en 2001 (+ 14,4 MdF).

	Variation 2000 (en MdF)	Variation 2000 (en volume)	Variation 2001 (en MdF)	Variation 2001 (en volume)
(1) **Dépenses du BG**	**15,0**	**0 %**	**25,0**	**0,3 %**
(2) charge de la dette	- 2,5		5,1	
Dépenses primaires				
(3)=(1)-(2)	**17,5**	**0,3 %**	**19,9**	**0,2 %**
(4) Pensions	5,0		5,4	
Dépenses primaires hors pensions				
(7)=(3)-(4)-(5)	**12,5**	**0,1 %**	**14,4**	**- 0,0 %**

Les redéploiements contribuent au financement des priorités du Gouvernement

L'analyse des dépenses prévues pour 2001 fait apparaître une double égalité :

– la dynamique spontanée des dépenses de l'État (" automatismes ") absorbe en quasi-totalité la marge de progression globale : la marge tendancielle pour mesure nouvelle serait donc très faible ;

– le montant des mesures nouvelles est proche de celui des économies dégagées, cette égalité arithmétique indiquant que les seules marges de manœuvre dont dispose le Gouvernement pour financer ses priorités (éducation, sécurité, justice, environnement) proviennent des efforts de redéploiement.

Comme le montre l'encadré sur la décomposition de l'évolution retraitée des dépenses entre 2000 et 2001, l'ensemble des mouvements de crédits entre 2000 et 2001, positifs et négatifs, atteint près de 72 MdF dont 38 MdF d'économies et redéploiements (hors ajustements de CPVS).

Encadré 3

Décomposition de l'évolution retraitée des dépenses entre 2000 et 2001

(En MdF)			
Extendion en année pleine	**1,8**	**Dépenses non-reconductibles**	**1,7**
Ajustement positifs de crédits		**Ajustements négatifs de crédits**	
évolutifs et prévisionnels	**8,4**	**évolutifs et prévisionnels**	**8,0**
Mesures d'ajustement ôsitives	**26,0**	**Mesures d'ajustements négatives**	**24,2**
DO	21,9	DO	15,4
CP	4,1	CP	8,8
Mesures nouvelles	35,4	Révisions de services votés	12,6
DO	27,2	DO	7,5
CP	8,2	CP	5,1
		Marge de progression du budget général	**25,0**
Total emplois	**71,6**	**Total ressources**	**71,6**

* DO : dépenses ordinaires ; CP : crédits de paiement.

Le tableau ci-dessus présente l'évolution des dépenses à structure constante entre 2000 et 2001, en distinguant les mesures positives (emplois) et les mesures négatives (ressources) extraites des documents " bleus " annexés au PLF 2001 . La répartition de ces emplois et ressources reprend les catégories juridiques des bleux après neutralisation de plusieurs effets techniques – en particulier les transferts et les variations de périmètre, qui ne traduisent ni des dépenses nouvelles ni des réductions de crédits.

■ Pour les dépenses ordinaires (DO), les catégories juridiques des bleus sont reprises :
– les extensions en année pleine correspondent à la catégorie 01 ;
– les dépenses non reconductibles à la catégorie 02 ;
– les ajustements de crédits évaluatifs et prévisionnels correspondent à la catégorie 03 : ils sont scindés entre les ajustements négatifs et les ajustements positifs ;
– les mesures d'ajustement correspondent à la catégorie 10 et ont de la même façon été séparées entre les mesures positives et les mesures négatives ;
– les révisions de services votés à la catégorie 11.

■ Pour les crédits de paiement, présentés en valeur absolue dans les bleus et non en variation par rapport à l'année (n–1) comme les dépenses ordinaires, les chiffres indiqués dans le tableau correspondent aux évolutions entre la LFI 2000 et le PLF 2001 établies au niveau du chapitre :
– les « mesures d'ajustement positives » en CP correspondent aux augmentations entre 2000 et 2001 des crédits de paiement services votés (CPSV) ;
– les « mesures d'ajustement négatives » en CP traduisent symétriquement les diminutions de CPSV entre 2000 et 2001 ;
– les « mesures nouvelles » en CP correspondent aux augmentations entre 2000 et 2001 des crédits de paiement en mesures nouvelles (CPMN) ;
– les « révisions de services votés » en CP correspondent aux diminutions de CPMN entre 2000 et 2001.

Analyse de l'évolution du budget général entre 1997 et 2001 par catégories de dépenses et par secteurs

Depuis le début de la législature, les dépenses du budget général auront augmenté à structure constante de 103 MdF, soit 6,6 % en valeur et 1,8 % en volume. Cette marge de progression peut être décomposée soit par nature de dépenses (10 postes), soit plus classiquement par secteur. Celle-ci apparaît fortement concentrée, dans le premier cas sur quatre grands postes, dans le second sur les secteurs prioritaires.

L'analyse par grandes catégories de dépenses révèle une dynamique concentrée sur quatre postes, qui à eux seuls absorbent la totalité de la marge 1997-2001 :

– **le poste fonction publique,** qui recouvre les rémunérations et pensions civiles et militaires, absorbe près de 75 % de la marge (73 MdF) dans un contexte de relative stabilité des effectifs. Le poids des accords salariaux y est particulièrement fort ;

– **les transferts sociaux** consomment près de 20 % de la marge (18 MdF) sous le coup, d'une part, des revalorisations du RMI et de l'AAH ainsi que de la hausse du nombre d'allocataires et, d'autre part, de la mise en place de la couverture maladie universelle ;

– **les charges de la dette** ont augmenté de 7 MdF en raison des déficits récurrents de l'État – qui bien qu'en diminution continuent d'accroître le principal de la dette – combinés à une remontée des taux d'intérêt depuis fin 1999 ;

– **les crédits consacrés à l'emploi** progressent de 6 MdF sur la période (maintien en francs constants) dans un contexte de forte réduction du chômage. Les marges dégagées sur les mesures classiques de traitement du chômage et d'accompagnement des restructurations ont contribué à financer la hausse des dépenses d'allégement du coût du travail conjuguée à la montée en charge de nouveaux dispositifs (emplois jeunes, aides à la réduction du temps de travail) et l'accroissement de l'effort en faveur des publics les plus en difficulté.

Les six autres postes de dépenses, pris dans leur ensemble, ont vu leur dotation stabilisée en francs courants.

L'évolution des budgets des secteurs prioritaires depuis 1997 illustre la constance de l'action gouvernementale en matière de réformes.

Entre 1997 et 2001, près de 90 % de la marge de progression du budget général a été affectée aux secteurs prioritaires. Ceux-ci ont progressé deux fois plus vite que l'ensemble des dépenses en termes nominaux (+13,9 %) et huit fois plus vite que les autres budgets, lesquels ont été quasiment stabilisés en francs courants sur la période (+1,6 % en valeur) :

– **le budget de l'éducation nationale** (enseignement scolaire et supérieur), en augmentation de 47 MdF depuis 1997, a absorbé presque la moitié de la marge de progression globale : ces moyens ont permis d'améliorer l'encadrement pédagogique et administratif des élèves et des étudiants, de mettre en œuvre le plan social étudiant, la réforme des collèges et des lycées ainsi que celle de l'enseignement professionnel, et enfin d'engager le plan " Université du troisième millénaire " en partenariat avec les collectivités locales ;

– **le budget de l'intérieur** (hors dotations aux collectivités locales, élections et financement des partis politiques) a progressé depuis 1997 de 5 MdF, soit près de 10 %, afin de renforcer la sécurité de tous :

la réforme de la police nationale va permettre d'assurer une présence de proximité dans les quartiers et lieux sensibles de l'ensemble du territoire, d'améliorer la prévention et le traitement des actes de délinquance, de l'infraction à l'exécution de la sanction, et enfin de préserver l'école de la violence ;

– **le budget de la justice** a augmenté de plus de 4 MdF depuis 1997, soit + 18 %, ce qui aura permis aux services judiciaires de mettre en œuvre le plan de réforme de la justice, à l'administration pénitentiaire de renforcer ses moyens pour améliorer la prise en charge des détenus, et à la protection judiciaire d'accroître sa capacité de lutte contre la délinquance des mineurs ;

– **le budget consacré à l'emploi et à la lutte contre les exclusions** (budget de l'emploi et budget de la santé-solidarité) a progressé quant à lui de 28 MdF depuis 1997, soit 12,5 %. Ceci aura permis de consolider la croissance de l'emploi grâce à la réduction du temps de travail et aux allégements de charges sociales, faciliter le retour à l'emploi des publics prioritaires, mettre en place la couverture maladie universelle, renforcer la sécurité sanitaire, accentuer l'effort de solidarité à l'égard des personnes âgées et handicapées, amplifier la politique de renouvellement urbain et mettre en œuvre les décisions du comité interministériel des villes de décembre 1999 ;

– **le budget de l'environnement** (hors ADEME) progresse de 0,8 MdF entre 1997 et 2001, soit + 43 % : les capacités de gestion et d'intervention du ministère sont ainsi renforcées, et l'effort de prévention des risques et des nuisances accru. Les moyens ouverts en 2001 permettront également de restaurer les milieux naturels affectés par les tempêtes et la marée noire ;

– **le budget de la culture et de l'audiovisuel** (hors ressources affectées) augmente de 3,5 MdF soit une hausse de plus de 22 % en quatre ans : ces moyens permettent au budget de la culture de cheminer vers l'objectif annoncé du " 1 % culture " et de compenser aux entités du secteur public audiovisuel le coût de la réforme de la redevance.

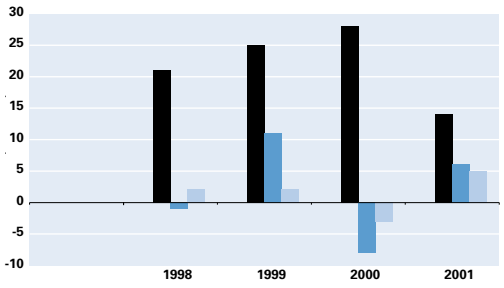

Répartition de la marge de progression du budget général de 1997 à 2001
(En MdF)

Évolution du « 10 postes » depuis 1997 (à structure constante)

	LFI				PLF	% du BG	Évolution 1997-2001	
(en MdF)	**1997**	**1998**	**1999**	**2000**	**2001**	**en 2001**	**En MdF**	**en %**
Fonction publique	637	657	676	694	710	42,2	73	11,4
Dette publique nette	233	235	237	235	240	14,3	7	3,1
Emploi	144	149	152	152	149	9,2	6	410
Transferts sociaux	111	110	115	126	129	7,7	18	16,5
Défense (hors rémunérations)	113	104	107	104	104	6,3	– 9	– 7,9
Interventions économiques et diverses	93	96	99	89	96	5,4	3	3,3
Établissements et entreprises publiques	79	81	85	86	86	5,3	7	9,0
Dépenses en capital civiles	72	72	73	74	72	4,5	0	0,3
Subventions aux régimes sociaux spéciaux	49	49	47	46	43	2,8	– 6	– 11
Fonctionnement de l'État	35	34	34	37	38	2,3	3	9,1
Budget général à structure 1998 (1)	**1 564,5**	**1 586,7**	**1 625,2**	**1 642,2**	**1 667,2**		**103**	**6,6**
Budgétisations exceptionnelles cumulées (2)			45,4	22,6	38,2			
Budget général à structure courante (1 + 2)	**1 564,5**	**1 586,7**	**1 670,6**	**1 664,9**	**1.705,4**			

Évolution des secteurs prioritaires entre 1997 et 2001 (à structure constante)

	LFI				PLF	Évolution 1997-2001	
(en MdF)	1997	1998	1999	2000	2001	En MdF	en %
Éducation	324	334	347	361	371	14 %	47
Emploi et lutte contre les exclusions	220	228	238	248	248	13 %	28
Intérieur	51	52	53	54	55	10 %	5
Justice	24	25	26	27	28	18 %	4
Culture et communication	15	15	16	17	19	22 %	3
Environnement	2	2	2	2	3	43 %	1
A. Total secteurs prioritaires	**636**	**657**	**682**	**710**	**724**	**13,9 %**	**88**
B. Total autres secteurs	**929**	**929**	**943**	**932**	**943**	**1,6 %**	**14**
Budget général à structure 1998 (A + B)	**1 564,5**	**1 586,7**	**1 625,2**	**1 642,2**	**1 667,2**	**6,6 %**	**103**
Budgétisations exceptionnelles cumuléees (2)			45,4	22,6	38,2		
Budget général à structure courante (1 + 2)	**1 564,5**	**1 586,7**	**1 670,6**	**1 664,9**	**1 705,4**		

Aspects redistributifs et économiques des réformes fiscales engagées depuis 1999

La politique fiscale du Gouvernement vise trois objectifs : favoriser l'emploi, promouvoir la croissance et rechercher une plus grande justice sociale. Ce chapitre fournit, dans cette perspective, une évaluation synthétique des effets, pour les ménages et pour les entreprises, des principales réformes des prélèvements fiscaux et sociaux engagées depuis cette date. La situation de référence est celle de l'année 1999 (voir l'encadré méthodologique, page suivante).

L'année 2000 marque, en effet, une nouvelle étape dans la politique fiscale conduite par le Gouvernement depuis juin 1997. Les allégements de prélèvements résultant des mesures nouvelles intervenues en 2000 (LFI 2000, LFR 2000 et seconde loi de réduction du temps de travail) et, surtout, du programme pluriannuel portant sur la période 2001/2003 se traduisent par des gains de revenu de grande ampleur pour les ménages comme pour les entreprises. Par rapport à 1999, l'ensemble des mesures engagées par le Gouvernement se traduiront, en 2003, par un gain net de 244 MdF dont 163 MdF pour les ménages et 81 MdF pour les entreprises.

Par ailleurs, ces allégements fiscaux permettent de contrecarrer l'augmentation spontanée de la part des prélèvements obligatoires dans la richesse nationale. En effet, l'évolution du taux de prélèvements obligatoires résulte des effets conjugués de mesures de politique fiscale et de l'impact mécanique du cycle économique. En 1999, le mode de recouvrement des impôts directs a amplifié ce dernier effet et explique en grande partie la progression du taux de prélèvements obligatoires l'année passée. Cette hausse n'aura été que temporaire : en 2000 et 2001, les baisses d'impôts et de charges assureront un reflux d'un point de PIB du taux de prélèvements obligatoires sur la période.

Au-delà de cette évolution globale, la politique fiscale conduite depuis juin 1997 traduit les objectifs poursuivis par le Gouvernement : rééquilibrage entre les prélèvements sur les revenus du travail et ceux sur les revenus du capital, allégement de la fiscalité indirecte (notamment la TVA), réduction des prélèvements pesant sur l'activité et sur l'emploi, renforcement des effets redistributifs des prélèvements fiscaux et sociaux. La politique fiscale et sociale vise en particulier à inciter les exclus du marché du travail à reprendre une activité, ce qui est gage à la fois d'équité et d'efficacité économique. À cette fin, diverses mesures, dont certaines ont été d'ores et déjà été

engagées en 2000, devraient permettre d'accroître les gains de revenus associés au retour à l'emploi : la refonte du mécanisme des dégrèvements de la taxe d'habitation (LFR 2000), la baisse de l'impôt sur le revenu (2000-2003), et l'instauration d'une ristourne de CSG et de CRDS (2001-2003) constituent les instruments principaux de cette politique. La réforme du mécanisme d'intéressement du RMI tout comme celle des allocations logement (2001-2002) décidée lors de la Conférence de la Famille y contribue également, même si elles ne relèvent pas du champ de cette étude, qui est limité aux seules réformes des prélèvements.

Sources et méthodes

L'impact budgétaire et redistributif des réformes des prélèvements fiscaux et sociaux est mesuré par rapport à la situation de référence de 1999. Cet impact tient compte, par conséquent, de la montée en charge de certaines mesures antérieures à la Loi de Finances pour 2000, des Lois de Finances Initiale et Rectificative pour 2000 et du plan global d'allégement et de réforme des impôts 2001-2003. Par souci de simplification, n'ont été retenues que les mesures pour lesquelles un chiffrage était possible, ainsi que celles dont l'incidence budgétaire était significative. L'analyse exclut également le champ couvert par les régimes sociaux à gestion paritaire (assurance chômage, régimes de retraite complémentaires).

Pour mesurer l'impact budgétaire et redistributif des réformes sur les ménages, deux types d'échantillon ont été utilisés : un échantillon de déclarations de revenus relatives à l'année 1998 et l'enquête Budget des Familles (1995) de l'INSEE, qui décrit les profils de consommation des ménages par niveau de revenu ou de dépenses. Assimilés à des foyers fiscaux au regard de l'impôt, les ménages ont été classés par tranches de revenu ou de dépenses, chaque tranche de revenu (ou de dépenses) représentant 10 % (un décile) de la population. Le premier décile regroupe ainsi les 10 % de ménages qui présentent les revenus (ou les dépenses) les plus faibles, et le dernier décile les 10 % de ménages qui présentent les revenus (ou les dépenses) les plus élevés.

Un tel choix permet de mesurer les transferts de richesses qui s'opèrent entre des groupes de ménages relativement homogènes au regard du niveau de revenu ou au regard du total des dépenses effectuées. Cependant, les tendances décrites sont vraies en moyenne, pour la population d'un décile – ou d'un ensemble de déciles – donné. Il n'en va pas nécessairement de même au niveau individuel : au sein d'un même

décile, les ménages peuvent, par exemple, consacrer une part différente de leur revenu ou de leurs dépenses aux travaux dans le logement et, par là même, bénéficier plus ou moins de la baisse de TVA sur les travaux ; mais ces différences sont suffisamment marginales au sein d'un même décile pour ne pas infirmer la tendance marquée depuis juin 1997 en faveur de la redistribution.

Il n'a volontairement pas été tenu compte des mesures prises en termes de dépenses publiques, par souci de restreindre l'examen du bilan redistributif au périmètre des prélèvements obligatoires. Le champ couvert par le système redistributif est en effet très large, puisqu'il intègre, outre le système de prélèvements, les prestations sociales relevant de l'assistance, le champ de l'assurance sociale (prestations dites contributives), enfin, la fourniture de services publics, comme l'éducation, et les interventions de l'État dans la formation des prix. La mesure de l'incidence des deux derniers canaux est, du reste, éminemment problématique.

Il va de soi, enfin, que les effets redistributifs sont estimés sans tenir compte des modifications de comportement que les mesures sont susceptibles d'induire en raison des variations de prix relatifs. Cette hypothèse est évidemment très contestable lorsque la raison d'être des mesures prises est précisément d'infléchir les comportements (baisse de TVA sur les travaux dans le logement ou les services à domicile, instauration d'une ristourne de CSG et de CRDS pour les actifs faiblement qualifiés, etc.). Cependant, ces effets ne se font sentir qu'à moyen terme et l'analyse statique reste valide dans une perspective de court terme.

En tout état de cause, ces limites et omissions ne devraient affecter que de façon marginale le constat établi. Elles ne sont pas de nature à contrarier le sens des évolutions présentées.

Des allègements de grande ampleur en faveur des ménages

Les baisses de prélèvements proposées dans le cadre du plan global d'allégement et de réforme des impôts 2001-2003 s'inscrivent dans la continuité des objectifs définis par le gouvernement depuis juin 1997. En ce qui concerne les ménages, elles se concentrent autour de quatre priorités : alléger l'impôt avec justice et efficacité, encourager l'emploi en réduisant notamment les trappes à inactivité, adapter la fiscalité pétrolière et simplifier l'impôt.

À cette fin, les mesures les plus significatives pour les trois années à venir sont :

- **un plan progressif de baisse de l'impôt sur le revenu, de plus grande ampleur sur les quatre premiers taux du barème que sur les deux taux supérieurs ; cette baisse s'ajoutera à la baisse d'un point des deux premiers taux du barème votée dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2000 et effective dès l'année 2000 ;**
- **l'instauration en trois étapes d'une ristourne de CSG et de CRDS, intégrale en 2003 pour les actifs rémunérés au SMIC, puis dégressive jusqu'à 1,3 SMIC ;**
- **une adaptation de la fiscalité pétrolière au niveau élevé des prix des hydrocarbures, par une baisse de 30 % de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) acquittée sur le fioul domestique, un gel en 2001 du rattrapage de la TIPP sur le gazole et la neutralisation des hausses de recettes de TVA induites par l'augmentation des cours du pétrole ;**
- **la suppression de la vignette automobile pour les particuliers dès 2000 et l'extinction de la contribution représentative du droit de bail (CRDB) pour les locataires, conformément – pour cette seconde mesure – aux engagements pris lors de la loi de finances initiale pour 2000.**

La baisse des prélèvements sur les ménages devrait atteindre 163 MdF en 2003 par rapport à 1999

En 2003, les mesures antérieures à la loi de finances initiale pour 2001 – mesures de la LFI et de la LFR pour 2000 et montée en charge de certaines mesures prises antérieurement – se traduiront par une diminution de plus de 74 MdF des prélèvements sur les ménages par rapport à l'année 1999. Par ailleurs, le plan d'allégement des impôts 2001-2003 augmentera, à l'issue de la réforme, de 89 MdF le revenu disponible des ménages. En 2003, les ménages auront donc bénéficié par rapport à 1999 d'une baisse de l'ordre de 163 MdF des prélèvements fiscaux et sociaux qu'ils acquittent *(tableau 1)*.

Tableau 1

Impact des principales mesures fiscales et sociales touchant le revenu disponible des ménages

(En MdF par rapport à 1999)

	2003
Incidence des mesures fiscales prises avant la LFI 2000	**– 3,3**
– dont baisses de TVA diverses et exonération de TVA sur les terrains à bâtir achetés par les particuliers	– 3
– dont autres mesures	– 0,3
Incidence des mesures fiscales prises au titre de la LFI 2000	**– 24,9**
– dont baisse de TVA sur les travaux dans les logements et réaménagement des réduction et crédit d'impôt pour travaux dans l'habitation principale	– 17,5
– dont baisse de TVA sur les services à domicile	– 0,1
– dont baisse des droits de mutation à titre onéreux de 6 % à 4,8 %	– 4,6
– dont relèvement à 30 000 F du plafond d'exonération de la CRDB	– 2,7
– dont rattrapage de la TIPP gazole	1
– dont autres mesures	– 1
Incidence des mesures fiscales prises au titre de la LFR 2000	**– 46,2**
– dont baisse d'un point des deux premiers taux de l'impôt sur le revenu	– 11
– dont suppression de la part régionale et reforme des dégrèvements de taxe d'habitation	– 11
– dont baisse d'un point du taux normal de TVA	– 24,2
Incidence du paquet fiscal 2001-2003	**– 88,9**
– dont réforme de l'impôt sur le revenu 2001-2003	– 44,8
– dont réduction de la CSG et de la CRDS sur les bas salaires	– 25
– dont suppression de la CRDS sur les pensions de retraite des foyers non imposables	– 1,5
– dont suppression de la vignette automobile pour les particuliers	– 12
– dont extinction de la CRDB et suppression de taxes diverses	– 3,5
– dont baisse de la TIPP sur le fioul domestique	– 3,5
– dont rééquilibrage de la fiscalité du gazole	1,6
– dont taux réduit de TVA sur les équipements de production d'énergies renouvelables des particuliers	– 0,2
Total	**– 163,3**

(*) La baisse d'un point du taux normal de TVA, représentant un coût budgétaire 30 Mds de F en année pleine, se décompose en 24,2 Mds de F en faveur des ménages et 5,8 Mds de F en faveur des entreprises.

Lecture :

– En 2003, et par rapport à 1999, l'ensemble des mesures prises depuis cette date entraîne une diminution des prélèvements sur les ménages de 161,8 Mds de F.

– Un signe – indique un gain de revenu pour les ménages du fait des mesures nouvelles intervenues depuis 1999.

Source : direction de la Prévision, Bureau des Etudes fiscales.

Favoriser le retour à l'emploi

L'entrée sur le marché du travail peut être dissuadée par des gains de revenus trop faibles, voire nuls

Compte tenu des niveaux respectifs des minima sociaux (ainsi que des droits connexes qui leur sont attachés) et du SMIC, il n'y a, le plus souvent, que peu d'incitation financière à rechercher un travail salarié faiblement rémunéré, tout particulièrement s'il s'agit d'un temps partiel. La réglementation en matière de prélèvements et de transferts pénalise, en pratique, le retour à l'emploi des travailleurs peu qualifiés. Par exemple, un couple marié avec deux enfants dont aucun conjoint ne travaille dispose d'un revenu disponible (revenu minimum d'insertion + aide personnalisée au logement + allocations familiales) de 7 266 F (tableau 2). Si l'un des conjoints obtient un travail à mi-temps rémunéré au SMIC horaire, le revenu familial demeure totalement inchangé. En effet, le foyer demeure allocataire du RMI, et tout franc de revenu d'activité perçu en dessous du niveau du RMI induit une réduction d'un franc de l'allocation qui lui est effectivement versée au titre du RMI. Si l'un des conjoints est embauché au SMIC horaire à plein temps, le revenu familial s'accroît d'un peu plus de 600 F, soit moins de 4 F par heure travaillée *(tableau 3)*.

Tableau 2

Le niveau net disponible mensuel d'un célibataire et d'un couple marié monoactif avec deux enfants, avant et après réforme

Type de foyer fiscal	Montant des revenus d'activité du foyer	Avant réforme	Après réforme	Variation de revenu disponible du foyer
Célibataire sans enfant à charge	inactif	3921	3921	0
	0,5 SMIC	3885	4431	+ 5 46
	1 Smic	5543	6246	+ 703
	1,5 SMIC	7270	7462	+ 192
Couple marié monoactif avec deux enfants à charge	inactif	7266	7266	0
	0,5 SMIC	7266	7528	+ 262
	1 Smic	7878	8794	+ 916
	1,5 SMIC	9743	10042	+ 299

Lecture : la situation avant réforme est celle de la Loi de Finances Initiale pour 2000, la situation après réforme, celle qui prévaudra en 2003. Cette dernière tient compte des deux réformes successives de l'impôt sur le revenu (LFR 2000 et PLF 2001), de la réforme de la taxe d'habitation (LFR 2000), de l'instauration de la ristourne de CSG et de CRDS et de la réforme des allocations logement présentée à la Conférence de la Famille.
Hypothèses :
– Le revenu disponible est calculé pour un ménage percevant l'aide personnalisée au logement (APL) et habitant en zone 1 (Paris et région parisienne). Les aides locales ne sont pas prises en compte pour la détermination du revenu disponible.
– Pour conserver une homogénéité des données entre les situations avant réforme et après réforme, les barèmes des prestations et le niveau du SMIC sont ceux en vigueur au 1er janvier 2000.
– Le revenu disponible après réforme prend en compte les effets induits de la ristourne sur l'impôt sur le revenu et la taxe d'habitation acquittés par le ménage, mais non sur le niveau des prestations servies (APL, RMI).
Source : modèle Pâris de calcul du coin fiscal et social, Direction de la Prévision, bureau des Etudes fiscales, bureau des Transferts sociaux.

Tableau 3

Les gains mensuels de revenu disponible engendrés par une transition professionnelle

(En F)

	Du RMI à 0,5 SMIC sans intéressement		De 0,5 SMIC sans intéressement à 1 SMIC		Du RMI à 1 SMIC	
	Avant réforme	Après réforme	Avant réforme	Après réforme	Avant réforme	Après réforme
Célibataire sans enfant à charge	- 36	**510**	1658	**1815**	1622	**2325**
Couple marié monoactif avec deux enfants à charge	0	**262**	612	**1266**	612	**1528**

Lecture :
– un célibataire sans enfant à charge qui passe du RMI (revenus d'activité nuls) à un emploi à mi-temps rémunéré au SMIC perdait avant réforme, et en l'absence d'intéressement, 36 F par mois de revenu net disponible. Après réforme – soit en 2003 –, son revenu net disponible augmentera de 510 F pour cette même transition professionnelle.
– Les hypothèses sont strictement identiques à celles qui ont servi à la construction du tableau 2.
Source : modèle Pâris de calcul du coin fiscal et social, Direction de la Prévision, bureau des Etudes fiscales, bureau des Transferts sociaux.

Plusieurs facteurs expliquent la faiblesse des gains monétaires associés actuellement à la reprise d'un emploi peu qualifié.

● En garantissant à tout ménage un revenu disponible égal au niveau plafond de l'allocation (2 552,35 F pour un célibataire), le mécanisme du RMI engendre – en l'absence d'intéressement – des taux marginaux effectifs de prélèvement égaux à 100 % au début de la distribution des revenus. En d'autres termes, tout franc de revenu d'activité perçu sous le niveau du RMI réduit l'allocation versée d'un franc. Ainsi, en l'absence d'intéressement, la reprise d'une activité à temps partiel, pour un bénéficiaire du RMI, n'engendre généralement aucun gain de pouvoir d'achat.

● En outre, certains droits connexes sont attachés à la qualité d'allocataire du RMI : dégrèvement d'office de taxe d'habitation, neutralisation des revenus d'activité et de remplacement dans la base ressources des allocations logement, aides locales, etc. Or, lorsque l'intéressé sort du dispositif du RMI, il perd *ipso facto* les droits connexes et les gains de revenu disponible qui leur sont associés. Pour un revenu disponible légèrement supérieur au RMI, un ménage peut donc voir son revenu disponible diminuer, du fait de la perte des droits connexes.

Des mesures importantes ont d'ores et déjà été prises pour encourager le retour à l'emploi

Depuis le début de la législature, plusieurs mesures ont été prises pour accroître les gains associés à la reprise d'un emploi peu qualifié.

● La loi contre l'exclusion a largement amélioré le mécanisme d'intéressement du RMI. Actuellement, le RMIste qui reprend une activité conserve, dans le cadre de ce dispositif, le bénéfice du RMI et des droits connexes pendant un an lorsque ses revenus d'activité sont supérieurs au montant du RMI. Pour déterminer l'allocation versée au titre de l'intéressement, les revenus d'activité ne sont plus déduits intégralement du montant maximum du RMI, mais seulement pour 50 % de leur montant. Autrement dit, l'intéressement permet à toute personne reprenant une activité de conserver sa qualité d'allocataire pour des revenus d'activité égaux à deux fois le montant du RMI auquel il peut prétendre. Toutefois, l'intéressement n'est versé que pour une période d'un an et suppose donc que l'intéressé, pour ne pas voir ses revenus chuter, accède à l'issue de cette période à un emploi plus rémunérateur.

● La substitution de la couverture maladie universelle à l'aide médicale gratuite assure un traitement équitable entre les titulaires de minima sociaux et les actifs de même revenu, tandis que seuls les premiers étaient généralement bénéficiaires de l'aide médicale gratuite.

● Par ailleurs, pour un coût de 5,5 MdF environ, la réforme des dégrèvements de la taxe d'habitation mise en œuvre par la LFR 2000 a permis de lisser les effets de seuil que créait le précédent système de dégrèvements à l'entrée sur le marché du travail.

● Enfin, la réforme des allocations logement annoncée lors de la Conférence de la Famille devrait effacer, en deux ans, la chute brutale du niveau des allocations pour les personnes qui sortent du RMI.

Des mesures nouvelles pour amplifier l'effort en faveur des revenus et de l'emploi

Une nouvelle étape devrait être franchie à l'occasion du projet de loi de finances pour 2001 en matière de réduction des trappes à inactivité.

● La mesure la plus importante concerne l'instauration – en trois ans – d'une ristourne dégressive de CSG et de CRDS. Cette ristourne bénéficiera à toute personne dont les revenus d'activité sont

inférieurs à 1,3 fois le SMIC. Elle sera ouverte aux salariés du secteur public comme aux travailleurs indépendants (artisans, commerçants, professions libérales, agriculteurs). À l'issue de la réforme, soit en 2003, l'intégralité de la CSG et de la CRDS sera ristournée au niveau du SMIC. Le gain de revenu disponible représentera, au total, pour une personne rémunérée au SMIC horaire à temps plein, 7,6 % de son salaire brut(1), soit 540 F par mois sur la base du SMIC en vigueur au 1er juillet 2000 et pour une durée du travail hebdomadaire de 39 heures.

● La baisse des taux de l'impôt sur le revenu et la refonte du mécanisme de la décote devraient également contribuer à réduire les trappes à inactivité. Entre 1999 et 2003 – c'est-à-dire en tenant compte des baisses de taux déjà mises en œuvre par la LFR 2000 –, les taux des deux premières tranches du barème seront réduits de 3,5 points (cf. I-3.1). Pour un coût budgétaire de l'ordre de 1,6 MdF, la décote, qui prend la forme d'une réduction d'impôt à destination des contribuables à revenus modestes et moyens, sera approfondie et élargie(2). Ces deux mesures réduiront le taux moyen d'imposition à l'IR des foyers à revenus modestes et moyens. En particulier, un célibataire occupant un emploi à temps plein au SMIC deviendra non imposable à l'issue de la réforme.

La refonte de la décote devrait également favoriser le revenu des actifs faiblement qualifiés. Dans sa forme actuelle, la décote présente en effet l'inconvénient, pour les foyers qui en bénéficient mais demeurent imposables, de doubler les taux marginaux d'imposition à l'IR. Or, ce doublement des taux marginaux intervient, dans le cas d'un célibataire salarié, dans une zone de revenu comprise entre 0,95 SMIC et 1,2 SMIC annuel, c'est-à-dire au voisinage du SMIC. Dès 2001, la nouvelle formule de calcul de la décote abaissera de 25 % les taux marginaux d'imposition à l'IR sur la plage de revenu actuellement concernée par le dispositif.

Pour les moins qualifiés, la ristourne de CSG et de CRDS, la réforme de l'impôt sur le revenu et celle des allocations logement devraient, au total, contribuer significativement à accroître les gains de revenu associés à la reprise d'activité.

Ainsi, dans l'environnement de la loi de finances initiale pour 2000, et en l'absence d'intéressement, un célibataire perdait 36 F par mois de revenu disponible lorsqu'il passait d'une situation de RMIste à un emploi à mi-temps rémunéré au SMIC. Son gain mensuel de revenu disponible sera de 510 F environ en 2003 compte tenu des réformes prévues. Pour un couple marié monoactif avec deux enfants, le gain de la transition du RMI au SMIC à plein temps augmentera de 600 F à 1 500 F par mois environ.

Prises globalement, la réforme de l'impôt sur le revenu et la ristourne de CSG et de CRDS favoriseront surtout les ménages à revenus modestes et moyens

En 2003 , l'impôt sur le revenu aura été réduit de plus de 55 Mds de F par rapport à 1999

La baisse des taux de l'impôt sur le revenu amorcée en 2000 sera poursuivie les trois années suivantes. À l'issue de la réforme (en 2003), et par rapport à la loi de finances initiale pour 2000, les deux premiers taux de l'impôt sur le revenu auront

(1) Le taux de CSG et de CRDS est de 8 % (7,5 % de CSG et 0,5 % de CRDS). il s'applique sur 95 % du salaire brut de cotisations sociales salariales.
(2) La décote est actuellement une réduction d'impôts ouverte aux contibuables dont le montant des droits simples – c'est-à-dire l'impôt avant décote – est inférieur à 3 350 F par an.

été abaissés de 3,5 points, les deux suivants de 2,5 points et les deux derniers de 1,5 point *(tableau 4)*. Par ailleurs, le plafond du quotient familial – qui avait été réduit d'un tiers en contrepartie de la suppression de la mise sous condition de ressources des allocations familiales, fin 1998 – sera détendu. Au total, et en intégrant les baisses d'impôt sur le revenu intervenues en 2000 (LFR 2000), le gain en IR pour les ménages s'élèvera à 55,8 Mds de F en 2003 par rapport à 1999.

Le cumul de la réforme de l'impôt sur le revenu et de la ristourne de CSG et de CRDS sera favorable aux foyers fiscaux à revenus modestes et moyens

La réforme de l'impôt sur le revenu profitera par nature aux foyers fiscaux qui acquittent actuellement l'impôt. En moyenne, la baisse de l'impôt sur le revenu au terme de la réforme (2003) représente une augmentation de 1,3 % du revenu moyen des foyers fiscaux français, ce qui correspond à 1,6 % du revenu des seuls ménages imposables

La ristourne de CSG et de CRDS, accordée aux revenus d'activité entre 1 SMIC et 1,3 SMIC, avantagera les foyers à revenus modestes. Pour l'ensemble de la population, le gain moyen s'élèvera, en 2003, à 0,6 % du revenu déclaré à l'IR ; pour les

Tableau 4

Les taux du barème de l'impôt sur le revenu en 2003

Limite inférieure de tranche d'imposition (en francs, pour les revenus de 1999)	**0**	**26 230**	**51 600**	**90 820**	**147 050**	**239 270**	**295 070**
LFI 2000 (revenus de 1999	0	10,5	24	33	43	48	54
Impôt 2003 (revenu de 2002)	0	7	20,5	30,5	40,5	46,5	52,5
Baisse cumulée des taux entre 1999 et 2003 (en nombre de points	**0**	**3,5**	**3,5**	**- 2,5**	**- 2,5**	**- 1,5**	**- 1,5**

Source : direction de la Prévision, Bureau des Etudes fiscales.

40 % de foyers les moins aisés, il sera plus important, puisqu'égal ou supérieur à 2,4 % de leur revenu.

La distribution des gains de revenu engendrés par le cumul de la réforme de l'impôt sur le revenu et de la ristourne de CSG et de CRDS montre que les foyers à revenus modestes et moyens seront les plus avantagés par l'ensemble des deux réformes. Le gain moyen procuré par les deux réformes s'établit, pour l'ensemble de la population, à 1,8 % du revenu déclaré à l'IR. Il est nettement supérieur sur les quatre premiers déciles, qui verront chacun leur revenu augmenter de plus de 2,4 %.

Les mesures prises depuis 1999 contribueront à alléger la taxation du travail et celle de la consommation

Selon une méthodologie définie par Eurostat, il est possible de classer les baisses de prélèvements sur les ménages entre revenus du travail, revenus du capital et consommation.

Dans la continuité des objectifs définis au début de la législature, les mesures prises depuis 1999 permettront d'alléger de façon prioritaire la taxation du travail et celle de la consommation. La baisse de la taxation du travail a pour effet de réduire le « coin fiscal et social » pesant sur le facteur travail, notamment des moins qualifiés. En augmentant le pouvoir d'achat des ménages, la baisse de la taxation de la consommation contribue, quant à elle, à stimuler la demande intérieure de biens et de services, et donc l'activité.

En 2003, et par rapport à 1999, la charge fiscale pesant sur le facteur travail aura été réduite de plus de 80 Mds de F. La baisse de la taxation de la consommation atteindra, quant à elle, plus de 70 Mds de F. Conformément aux priorités du gouvernement, les prélèvements sur les revenus du capital des ménages ne seront réduits, sur la même période, que de 11,5 MdF *(tableau 6)*.

Les principales mesures de baisse de la taxation du travail sont, logiquement, la réforme de l'impôt sur le revenu – qui contribue à la baisse des prélèvements sur le travail pour 51 MdF environ – et l'instauration de la ristourne de CSG et de CRDS (pour 25 MdF).

En ce qui concerne la taxation de la consommation, les baisses de TVA constitueront à elles seules, pour les ménages, un allégement de 42 MdF en 2003 par rapport à 1999. Mais d'autres mesures viennent également réduire la taxation de la consommation, comme la suppression du droit de bail, pour 6,7 MdF, ou celle de la vignette automobile, pour 12 MdF.

Tableau 6

La baisse de la taxation du travail, du capital et de la consommation en 2003

(En MdF par rapport à 1999)

	Référence	2003
Mesures relatives à la taxation du travail		**– 81,4**
– dont baisse d'un point des taux des deux premières tranches de l'impôt sur le revenu	LFR 2000	– 10,4
– dont réforme de l'impôt sur le revenu 2001-2003 (estimation de la partie imputable à la baisse de la taxation du travail)	PLF 2001	– 40,5
– dont réforme des dégrèvements de la taxe d'habitation	LFR 2000	– 5,5
– dont réduction de la CSG et de la CRDS sur les bas salaires	PLFSS 2001	– 25
Mesures relatives à la taxation du capital		**– 11,5**
– dont baisse d'un point des taux des deux premières tranches de l'impôt sur le revenu (estimation de la partie imputable à la baisse de la taxation du capital)	LFR 2000	– 0,6
– dont réforme de l'impôt sur le revenu 2001-2003 (estimation de la partie imputable à la baisse de la taxation du capital)	PLF 2001	– 4,3
– dont baisse des droits de mutation à titre onéreux de 6 % à 4,8 %	LFI 2000	– 4,6
– dont réforme du régime micro-foncier	LFI 2000	– 0,5
– dont suppression de la CRDS sur les pensions de retraite des foyers non imposables	PLFSS 2001	– 1,5
Mesures relatives à la taxation de la consommation		**– 70,4**
– dont baisse de TVA sur les travaux dans les logements et réaménagement des réduction et crédit d'impôt pour travaux dans l'habitation principale	LFI 2000	– 17,5
– dont baisse de TVA sur les services à domicile	LFI 2000	– 0,1
– dont baisse d'un point du taux normal de TVA	LFR 2000	– 24,2
– dont taux réduit de TVA sur les équipements de production d'énergies renouvelables des particuliers	PLF 2001	– 0,2
– dont extinction de la contribution repréentative du droit de bail et suppression de taxes diverses	LFI 2000, PLF 2001	– 6,7
– dont suppression de la vignette automobile pour les particuliers	PLF 2001	– 12
– dont baisse de la TIPP sur le fioul domestique	PLF 2001	– 3,5
– dont rattrapage de la TIPP gazole	LFI 2000	2,6
– dont suppression de la part régionale de la taxe d'habitation	LFR 2000	– 5,5
– dont autres mesures relatives à la taxation de la consommation	LFI 1998, DDOEF 1998, LFI 1999	– 3,3
Total		**– 161,8**

(*) La baisse d'un point du taux normal de TVA, représentant un coût budgétaire 30 Mds de F en année pleine, se décompose en 24,2 Mds de F en faveur des ménages et 5,8 Mds de F en faveur des entreprises.

Source : direction de la Prévision, Bureau des Etudes fiscales.

Lecture :

– En 2003, et par rapport à la situation de 1999, l'ensemble des mesures prises depuis cette date entraîne une diminution des prélèvements sur les ménages de 161,8 Mds de F.

– Un signe – indique un gain de revenu pour les ménages du fait des mesures nouvelles intervenues depuis juin 1997.

Source : direction de la Prévision, Bureau des Etudes fiscales.

Après un alourdissement temporaire en 1997 et 1998, la charge fiscale supportée par les entreprises sera sensiblement réduite à l'horizon 2003

Les mesures prises depuis 1999 – lois de finances pour 2000 et paquet fiscal 2001-2003 – réduiront la charge fiscale supportée par les entreprises de 81 MdF d'ici 2003. En 2001, la réduction sera déjà de 48 MdF.

Par rapport à 1999, un allègement fiscal de 81 MdF en 2003

Les mesures prises de 1997 à 1998 se sont traduites par un alourdissement temporaire de la charge fiscale supportée par les entreprises. La hausse des prélèvements a principalement pesé sur le facteur capital, avec, notamment, l'instauration d'une surtaxe temporaire de l'impôt sur les sociétés décidée dans le cadre des mesures d'urgence à caractère fiscal et financier adoptées en 1997.

Dans un contexte économique plus favorable, cette hausse a été, en 1999 et 2000, compensée par une réduction des charges supportées par les entreprises. Cette réduction a principalement eu pour objectif de soutenir l'activité et l'emploi grâce, en particulier, à la suppression progressive de la part salaires de l'assiette de la taxe professionnelle. Une autre part importante des mesures fiscales concernant les entreprises s'inscrivait dans le cadre de la réduction du temps de travail.

En 2001, les mesures nouvelles de la loi de finances pour 2001 seront globalement neutres sur la charge fiscale des entreprises, la baisse de l'impôt sur les sociétés (réduction de la surtaxe de 10 % à 6 % et création d'un taux réduit à 25 % pour les PME) étant compensée par un élargissement de l'assiette de cet impôt et par une taxe sur les provisions pour hausse de prix des compagnies pétrolières. Au total, en prenant en compte la montée en puissance de la réforme de la taxe professionnelle[3] et le poids croissant des aides accordées dans le cadre de la réduction du temps de travail *(RTT, tableau 7 et encadré)*, l'allègement de charges pour les entreprises par rapport à la situation de 1999 sera de 48 MdF environ en 2001 .

(3) L'abattement sur la part salaires de l'assiette de la taxe professionnelle, de 300 000 F par établissement en 2000, passe en 2001 à 1 000 000 F.

Baisse des cotisations sociales patronales et réduction du temps de travail

Depuis le 1er janvier 2000, dans le cadre de la loi sur la réduction négociée du temps de travail, le barème d'allègement de cotisations sociales patronales sur les bas salaires devient plus avantageux pour toutes les entreprises dont la durée collective du travail est fixée au plus à 35 heures hebdomadaires. Le nouvel allègement de cotisations sociales patronales, dégressif en fonction du salaire, correspond à environ 17 500 F annuel au niveau du SMIC et s'annule entre 1,7 et 1,8 SMIC.

En plus de cet allègement, un abattement forfaitaire de 4 000 F par an et par salarié (appelé « aide structurelle ») est accordé aux entreprises qui réduisent leur durée du travail à 35 heures postérieurement au 1er janvier 2000. Pour les entreprises ayant anticipé le passage à 35 heures (soit dans le cadre de la loi Robien, soit dans le cadre de la loi du 13 juin 1998 dite « première loi Aubry »), les abattements plus généreux dont elles bénéficient se substitueront à l'aide structurelle. Ainsi, en 2000, l'abattement forfaitaire pour les entreprises entrées dans le dispositif de la première loi Aubry (aide « incitative ») représenterait en moyenne 9 500 F par an et par salarié.

La seconde loi Aubry prévoit également d'accorder des majorations aux allègements décrits plus haut dans certains cas spécifiques (entreprises dont la durée collective est inférieure à 32 heures, entreprises nouvellement créées, entreprises établies en Corse…). Ces majorations sont accordées dès 2000.

Quant aux entreprises qui gardent un horaire collectif hebdomadaire supérieur à trente-cinq heures, elles conserveront l'avantage de la ristourne linéairement dégressive s'annulant pour un salaire mensuel de 1,3 SMIC.

Tableau 7

Impact sur les entreprises en 2001 des mesures prises dans le cadre de la RTT (en milliards de francs, par rapport à 1999)

	2001
Aides forfaitaires par salarié	**– 18,5**
– dont aide incitative	– 9,1
– dont aide structurelle	– 9,3
Majorations	**– 3,1**
Extension de la ristourne sur les cotisations sociales patronales	**– 12,5**
CSB et TGAP	**12,7**
Total	**– 21,3**

Lecture : Les différentes mesures prises dans le cadre de la RTT se traduisent pour les entreprises par une baisse des charges de 27,3 Mds de F en 2001 par rapport à la situation de 1999.

– Un signe - indique un gain de revenu pour les entreprises du fait des mesures nouvelles intervenues depuis juin 1997.

– Les montants indiqués sont calculés en comptabilité de caisses et non en droit constatés.

Source : Direction de la Prévision, bureau Emploi et Salaires, bureau des Etudes Fiscales.

À l'horizon 2003, l'allègement se poursuit avec la suppression de la surtaxe de 10 % et l'achèvement de la réforme de la taxe professionnelle. Au total, la réduction de la charge fiscale des entreprises sera de 80,7 MdF par rapport à 1999, dont 33 MdF au titre des mesures concernant la réduction du temps de travail, 18 MdF liés à la suppression de la part salaires de l'assiette de la taxe professionnelle, 14 MdF au titre des impôts pesant sur les bénéfices des entreprises et 6 MdF environ liés à la réduction du taux normal de TVA[4] *(tableau 9)*.

Tableau 8

Ventilation des principales mesures touchant les activités productives (en milliards de francs, par rapport à 1999)

Mesures	Incidence 2003
Incidences des mesures prises dans le cadre de la RTT (*)	**– 33,0**
– Aides et majorations	– 33,2
– Extension de la ristourne	– 22,1
– CSB et TGAP	22,3
Suppression de la taxe professiomelle su les salaires	**– 17,5**
Baisse du taux normal de la TVA (*)	**– 5,8**
Imposition des bénéfices des entreprises	**– 14,0**
– Suppression sur taxe 10 %	– 27,4
– IS PME	– 6,4
– Modifications régimes mère fille	4,8
– Baisse coefficient amortissement	3,9
– Baisses de l'avoir fiscal	7,6
– Taxation provision pour hausse de prix (groupes pétroliers)	3,5
Autres	**– 10,4**
Total	**– 80,7**

Lecture : En 2003 et par rapport à 1999, l'ensemble des mesures prises depuis juin 1997 entraîne une baisse de 86,7 Mds de F des charges supportées par les entreprises.

(+) : l'évaluation des mesures prises dans le cadre de la réduction du temps de travail est conventionnelle. Les aides sont évaluées à partir d'hypothèses macroéconomiques de moyen terme. Quant à la CSB et à la TGAP, on suppose que leur montée en puissance finance l'extension de ristourne de cotisations sociales patronales (le solde entre recettes et dépenses, 1,7 Md de F, est maintenu constant entre 2001 et 2003 – cf. tableau 8).

(*) : la baisse du taux normal de la TVA entraîne une réduction de la charge fiscale des ménages et des entreprises : c'est cette deuxième partie qui est reportée dans ce tableau.

Un signe - indique un gain de revenu pour les entreprises du fait des mesures nouvelles intervenues depuis juin 1997.

Source : Direction de la Prévision, Bureau des Etudes Fiscales.

(4) De façon schématique, la TVA constitue normalement un impôt sur la consommation finale dans la mesure où les entreprises peuvent normalement déduire la TVA sur leurs achats. Néanmoins, ce droit à déduction étant limité dans certains cas, une part significative de la charge fiscale induite par cet impôt pèse en première analyse sur les sociétés. C'est cette charge qui correspond à la notion de rémanences de TVA dont l'allègement est ici quantifié. En pratique cependant, en tenant compte de l'ensemble des mécanismes de transmission des coûts dans les prix et les négociations des salaires, les variations de TVA affectent les entreprises et les ménages dans des proportions qu'il est difficile d'estimer.

Des allègements au profit de l'emploi et des PME

La fiscalité pesant sur le capital avait été alourdie dès l'année 1997 par la création d'une surtaxe temporaire d'IS de 15 %, ainsi que par plusieurs dispositions sur l'assiette de l'impôt. Le mouvement s'est, depuis, inversé avec la disparition progressive de cette surtaxe en 1999 et 2000. Ces allègements seront amplifiés en 2001 et 2002 avec la suppression en trois étapes de la surtaxe de 10 % instaurée en 1995. Au total, en prenant en compte le taux actuel de la contribution sociale sur les bénéfices (CSB), le taux d'imposition des bénéfices des sociétés de plus de 50 MF de chiffre d'affaires a été réduit de 41,7 % à 37,9 % entre 1998 et 2000, et sera ramené à 34,4 % en 2003 *(tableau 10)*.

La baisse de la fiscalité est plus particulièrement ciblée sur les petites et moyennes entreprises. Après la suppression de l'impôt forfaitaire annuel pour les PME en 2000, un taux réduit d'IS sera instauré au profit des PME. Il concernera une fraction du bénéfice fiscal (250 000 F) des entreprises de moins de 50 millions de chiffre d'affaires (c'est-à-dire celles qui ne sont pas soumises à la CSB) ; ce taux sera de 25 % en 2001 et 15 % à compter de 2002. Au total, ces différentes mesures réduiront la charge fiscale des PME de plus de 6,7 MdF en 2003 par rapport 1999.

Enfin, deux nouvelles mesures sont prises afin de favoriser la préservation de l'environnement. La première prolonge une disposition déjà inscrite dans le cadre de la réduction du temps de travail (augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes, TGAP) ; la seconde alourdit la charge fiscale des groupes pétroliers (imposition de leurs provisions pour hausse de prix). En revanche, diverses mesures d'adaptation de la TIPP visent à amortir la hausse du prix du pétrole.

Les mesures pesant sur le capital et l'environnement sont globalement neutres pour les entreprises (un allègement de charge fiscal de 2,7 MdF en 2003 par rapport à 1999). L'essentiel de la réduction de la charge fiscale des entreprises est donc effectué au profit de l'emploi, avec un total de 76,8 MdF d'allègements qui résultent notamment des dispositions prises dans le cadre de la réduction du temps de travail *(tableau 10)*.

Tableau 9

Taux d'imposition des bénéfices (pour les entreprises soumises aux surtaxes et à la CSB, %)

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	200	2001	2002	2003
Taux légal	37	34	34	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3
Surtaxes	–		–	–	–	10	10	25	25	20	10	6	3	–
CSB	–	–	–	–	–	–		–	–	–	3,3	3,3	3,3	3,3
Total	**37**	**34**	**34**	**33,3**	**33,3**	**36,7**	**36,7**	**41,7**	**41,7**	**40,0**	**37,9**	**36,5**	**35,5**	**34,4**

Source : Direction de la Prévision, Bureau des Etudes Fiscales.

Tableau 10

Ventilation des mesures concernant les entreprises – effet en 2003 par rapport à la situation de 1999

	2003
Mesures en faveur de l'emploi	– 70,8
Mesures pesant sur le capital et favorisant l'environnement	– 2,7
Mesures non ventilées	– 7,3
Total	**– 80,7**

Lecture : En 2003 et par rapport à 1999, l'ensemble des mesures prises depuis juin 1997 entraîne une baisse de 86,7 Mds de F des charges supportées par les entreprises.

– Un signe - indique un gain de revenu pour les entreprises du fait des mesures nouvelles intervenues depuis juin 1997.

– L'évolution des charges et allégements pour les entreprises reposent sur des hypothèses conventionnelles quant au financement de la réduction du temps de travail (cf. tableau 9).

Source : Direction de la Prévision, Bureau des Etudes Fiscales.

La baisse des prélèvements obligatoires est solidement engagée

Les mesures proposées à l'occasion des Lois de Finances pour 2000 et de la présentation du projet de loi de finances pour 2001 favorisent la baisse des prélèvements obligatoires.

Le PLF 2001 traduit de manière significative cette nouvelle orientation de la politique économique du gouvernement. Entre 1999 et 2003, l'ensemble des mesures engagées par le Gouvernement porteront les allégements à 244 MdF (soit 2,4 points de PIB), dont 120 Mds F au seul titre du paquet fiscal 2001-2003 *(tableau 11)*. À titre de comparaison, les réformes fiscales engagées en Allemagne par le Gouvernement de M. Schröder représenteraient des baisses d'impôts de l'ordre de 190 MdF sur la même période (1,4 point de PIB) *(encadré 2)*.

Ce bilan des mesures nouvelles doit toutefois être resitué dans le contexte de l'évolution d'ensemble des prélèvements obligatoires en 2000 et 2001. Le taux de prélèvements obligatoires, qui avait atteint 45,7 points de PIB, devrait revenir à 45,2 points de PIB en 2000 et 44,7 points de PIB en 2001 *(tableau 12)*. Cette chronique du taux de PO recouvre en fait deux évolutions bien distinctes :

- l'effet propre des mesures fiscales d'une part, qui s'apprécie toutes choses égales par ailleurs, et correspond à l'approche retenue dans ce chapitre pour évaluer l'impact des mesures nouvelles ;
- l'évolution spontanée des prélèvements obligatoires d'autre part.

À la lumière de cette distinction, un constat important apparaît. Depuis 1999, les prélèvements obligatoires progressent spontanément plus vite que la richesse nationale. Plusieurs facteurs y contribuent :

- le dynamisme des assiettes fiscales, notamment des bénéfices des sociétés d'une part, et des revenus des ménages d'autre part, en particulier des rémunérations les plus élevées du fait de l'amélioration du marché du travail ;
- la progressivité du barème de certains impôts et notamment de l'impôt sur le revenu ;
- et le mode de recouvrement de l'impôt sur les sociétés par acomptes et solde qui tend à accentuer l'impact de la croissance des assiettes sur la progression des recettes.

Dans un tel contexte, le taux de prélèvements obligatoires augmente donc tendanciellement chaque année *indépendamment* des mesures de politique fiscale. Ainsi, en 1999, les allégements d'impôts et de charges ont représenté près de 24 MdF, mais n'ont pas permis de compenser la croissance spontanée des prélèvements obligatoires, qui a été exceptionnellement rapide cette année-là. A titre indicatif, les baisses d'impôts et de charges auraient dû atteindre plus de 100 MdF ne serait-ce que pour *stabiliser* le taux de prélèvements obligatoires en 1999.

En 2000 et 2001, ces mêmes facteurs contribueraient à une hausse spontanée du taux de PO, respectivement de 0,6 et 0,2 point de PIB. Toutefois, l'ampleur des mesures engagées par le gouvernement devrait désormais plus que compenser cette dérive mécanique des prélèvements obligatoires : leur impact sur le taux de PO atteindrait -1,1 point de PIB en 2000 et -0,7 point de PIB en 2001. Elles permettraient une baisse de 0,5 point de PIB par an du taux de PO en 2000 et 2001.

Tableau 11

Incidence cumulée des mesures nouvelles sur les ménages et sur les entreprises (en milliards de francs, et par rapport à 1999)

	2000	2001	2002	2003
Incidence totale	**– 103,9**	**– 171,5**	**– 214,1**	**– 244,0**
Mesures de financement de la réduction du temps de travail	**– 15,3**	**– 21,3**	**– 28,0**	**– 33,0**
Mesures antérieures à la LFI 2000*	**– 14,1**	**– 18,8**	**– 18,8**	**– 18,8**
Mesures prises depuis la LFI 2000	**– 74,5**	**– 132,9**	**– 168,8**	**– 192,2**
dont LF 12000	*– 22,6*	*– 20,4*	*– 20,4*	*– 20,4*
dont LFR 2000	*– 40*	*– 52*	*– 52*	*– 52*
dont Paquet fiscal 2001-2003	*– 11,9*	*– 60,6*	*– 96,5*	*– 119,9*

Source : Direction de la Prévision, Bureau des Études Fiscales.

Lecture : en 2001, et par rapport à la situation de 1999, l'ensemble des mesures prises depuis cette date entraîne une diminution de 177,5 Mds de F des prélèvements sur les entreprises et les ménages. Cet impact est de - 246,8 Mds F en 2003.

(*) Les mesures antérieures à la LFI 2000 ayant un impact en 2000 et 2001 sont, pour l'essentiel, la suppresion de la contribution temporaire de l'impôt sur les sociétés instituée en 1997, différentes mesures d'assiette de l'impôt sur les sociétés, la seconde étape de la suppression de la taxe professionnelle et certaines baisses ciblées de la TVA.

Tableau 12

Contribution des mesures prises depuis juin 1997 à l'évolution d'une année sur l'autre des prélèvements obligatoires

	1997	1998	1999	2000	2001
Contribution des mesures nouvelles à l'évolution des prélèvements obligatoires	19,5	21,8	– 23,8	– 96,6	– 69,1
Contribution des mesures nouvelles à l'évolution du taux de P.O.		0,3 %	– 0,3 %	– 1,1 %	– 0,7 %
Évolution spontanée des prélèvements obligatoires en points de PIB)		– 0,3 %	1,1 %	0,6 %	0,2 %
Évolution totale des prélèvements obligatoires		– 0,0 %	0,8 %	– 0,6 %	– 0,5 %
Taux de prélèvements obligatoires	**44,9 %**	**44,9 %**	**45,7 %**	**45,2 %**	**44,7 %**

Source : Direction de la Prévision, Bureau des Etudes Fiscales.

Nota : 1. Sont appelées mesures nouvelles les mesures prises depuis juin 1997.

2. L'écart en 2000 entre l'incidence des mesures nouvelles sur le revenus des ménages et des entreprises du tableau 11 (-103,9 MdF), et l'incidence de ces mesures sur l'évolution des PO (-96,6 MdF) au tableau 12 correspond à l'impact anticipé sur la fin de l'année 1999 de la baisse des DMTO et de la TVA sur les travaux dans le logements (estimé à 7,3 MdF au total).

Réformes fiscales allemande et française

La réforme fiscale allemande, adoptée le 14 juillet 2000 par le Parlement allemand, conduira, d'ici 2005, à une baisse des impôts directs (impôt sur le revenu des personnes physiques et impôt sur les sociétés) d'un montant de 48 Mds d'euros (2,4 points de PIB). Si, à terme, l'ampleur de cette réforme est comparable à celle menée en France, la réduction d'impôt à l'horizon 2003 est plus réduite (1,4 point de PIB) que celle qui résultera, en France, des lois de finances pour 2000 et du paquet fiscal 2001-2003 (31 Mds d'euros, soit 2,2 points de PIB). En outre, les réductions d'impôts en France sont moins ciblées sur les impôts directs puisqu'elles concernent également la fiscalité indirecte (TVA).

■ Imposition du revenu des personnes physiques :
en Allemagne comme en France, l'ensemble des taux marginaux d'imposition seront réduits. Si la baisse du taux supérieur est moins importante en France (de 54 % à 52,5 %, contre une réduction de 53 % en 1998 à 42 % en 2005 – ou de 56 à 44 % en comptant la surtaxe de 5,5 % – en Allemagne), ce taux concerne une plage moins importante de revenus. Les revenus déclarés pour les ménages français font en effet l'objet d'abatement (10 et 20 %). Après prise en compte de ces abattements, les taux moyens d'imposition en France resteront inférieurs à ceux de l'Allemagne pour tous les revenus inférieurs à 300 000 euros. En outre, pour les foyers à faibles revenus, le seuil d'imposition est relevé en Allemagne et le taux minimum est réduit de 25,9 % en 1998 à 15 % en 2005. En France, les mesures sur l'IR (« dépentification de la décote » et baisse de 10,5 % à 7 % du premier taux) sont complétées par une ristourne de CSG pour les foyers à faible revenu d'activité.

■ Taxe à la consommation :
plusieurs mesures générales ou ciblées (notamment sur les travaux d'entretien) ont été prises en France pour réduire la TVA. En revanche, aucune mesure de ce type n'a été prise en Allemagne.

■ Fiscalité des entreprises :
en Allemagne comme en France, le taux de l'impôt sur les sociétés est réduit (à 25 % en Allemagne – pour le seul taux national, hors surtaxe – et à 33,3 % en France – hors CSB) en contrepartie d'un élargissement de l'assiette. Les PME sont particulièrement favorisées (parce qu'elles sont imposées à l'IR en Allemagne et parce qu'un taux réduit d'IS est créé en France). En outre, des dispositions modifient la fiscalité de groupe (exonération des plus-values de cessions de certaines participations en Allemagne ; durcissement des conditions des régimes fiscaux de groupe en France).

■ Fiscalité environnementale :
en Allemagne, des hausses de taxes sur l'énergie ont été décidées en 1999 en contrepartie de baisses de cotisations sociales jusqu'en 2003. En France, la taxe générale sur les activités polluantes a été alourdie dans le cadre du financement de la réduction du temps de travail qui étend les ristournes de cotisations sociales patronales. En revanche, si des hausses de TIPP ont été effectuées depuis 1998, des mécanismes de compensation de l'augmentation du prix du pétrole sont à présent prévus.

Avertissement

Les comptes nationaux français sont désormais établis selon le Système européen de comptabilité (SEC95). Ce nouveau système, progressivement adopté par tous les pays de l'Union européenne, reproduit très largement un système préparé sous l'égide de l'ONU, dont tous les états membres doivent s'inspirer.

Les premiers comptes français selon la nouvelle base, la « base 1995 » ont été publiés par l'INSEE au printemps 1999. Certains chiffres ne sont pas encore disponibles à la date d'élaboration de ce rapport, et les séries n'ont pas encore été reconstituées dans le nouveau système de comptabilité avant 1978. La rétropolation des comptes nationaux ayant été effectuée jusqu'en 1978, la plupart des tableaux qui suivent présentent donc cette année les données disponibles en nouvelle base à compter de 1978. Seuls quelques tableaux concernant une faible partie des finances publiques (tableaux VI.3, VII.4, VII.10) et les actifs financiers des ménages (tableau X.3) sont encore complétés sur le passé par les séries en « ancienne base », la base 1980, selon le SEC79.

Les chapitres I, II, V et XI comportent des données trimestrielles. Elles ont été établies à partir des comptes trimestriels (Premiers résultats du deuxième trimestre 2000) publiés par l'INSEE le 7 septembre 2000.

I. Production et formation du revenu

I.1 Emplois et ressources de biens et services aux prix courants

I.2 Emplois et ressources de biens et services aux prix de l'année précédente, chaînés, base 1995

I.3 Contributions à la croissance du PIB

I.4 Indices de prix des différents postes de l'équilibre emplois-ressources

I.5 Valeur ajoutée par branche

I.6 Part des revenus disponibles bruts dans le PIB

I.7 Partage de la valeur ajoutée

I.8 Équilibre épargne-investissement

Définitions

Les données trimestrielles qui apparaissent dans les tableaux sont cvs-cjo.

- **Cvs** pour Corrigées des Variations Saisonnières.
- **Cjo** pour Corrigées des Jours Ouvrables.

PIB : Produit Intérieur Brut

IAA : Industries Agricoles et Alimentaires

Tableau I.1

Emplois et ressources de biens et services aux prix courants

Années ou trimestres	Ressources			Emplois						
	PIB	Importations	Total	Dépenses de consommation finale			Formation brute de capital fixe	Variations de stocks et objets de valeur	Exportations	Total
				Ménages	Adminis-trations publiques	ISBLSM [1]				
Niveau annuel en milliards de francs courants et part dans le PIB en valeur										
1999	8 818,8	2 080,4	**10 899,2**	4 778,1	2 087,8	53,9	1 675,5	2,0	2 302,0	**10 899,2**
	100,0	23,6	-	54,2	23,7	0,6	19,0	0,0	26,1	-
Taux de croissance annuels aux prix courants, en %										
1979	13,6	22,3	**15,0**	14,0	14,5	13,2	14,0	-	16,9	**15,0**
1980	12,9	25,4	**15,1**	14,0	16,5	15,1	17,0	-	14,7	**15,1**
1981	12,4	17,1	**13,3**	14,8	17,2	13,7	9,0	-	17,6	**13,3**
1982	14,4	15,5	**14,7**	14,8	17,9	13,9	11,3	-	11,7	**14,7**
1983	10,6	5,2	**9,6**	10,1	11,8	10,0	4,3	-	14,0	**9,6**
1984	8,8	14,0	**9,7**	8,4	10,6	6,7	4,6	-	16,8	**9,7**
1985	7,0	6,6	**6,9**	7,6	6,9	4,9	6,5	-	6,6	**6,9**
1986	7,6	-7,1	**4,8**	6,3	6,1	4,7	8,1	-	-4,7	**4,8**
1987	5,5	6,2	**5,6**	6,2	4,1	5,5	8,6	-	2,5	**5,6**
1988	7,8	10,4	**8,2**	5,6	6,1	7,4	12,8	-	11,2	**8,2**
1989	7,4	14,6	**8,7**	6,8	5,4	7,7	10,3	-	14,6	**8,7**
1990	5,6	3,7	**5,2**	5,7	5,4	7,7	5,7	-	3,2	**5,2**
1991	4,0	2,8	**3,8**	4,2	5,3	5,0	1,2	-	5,2	**3,8**
1992	3,5	-1,3	**2,7**	3,5	6,0	7,9	-1,3	-	3,6	**2,7**
1993	1,4	-6,9	**0,0**	1,8	7,5	20,0	-6,1	-	-2,3	**0,0**
1994	3,8	8,7	**4,6**	3,4	2,4	3,8	2,1	-	7,5	**4,6**
1995	3,4	8,4	**4,2**	3,2	2,2	5,3	1,8	-	8,3	**4,2**
1996	2,6	4,0	**2,8**	3,2	3,9	3,9	0,8	-	5,2	**2,8**
1997	3,2	8,5	**4,1**	1,5	3,3	4,4	0,3	-	14,1	**4,1**
1998	4,0	8,4	**4,8**	4,1	1,1	2,6	6,2	-	6,6	**4,8**
1999	3,3	3,9	**3,4**	2,9	3,9	5,0	7,1		3,2	**3,4**
Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO), en %										
1998.I	1,0	2,6	**1,3**	0,8	-0,3	0,3	1,5	-	1,6	**1,3**
II	1,0	0,9	**1,0**	1,6	0,5	0,6	1,7	-	0,4	**1,0**
III	0,6	-0,1	**0,5**	0,6	0,5	0,9	1,2	-	0,1	**0,5**
IV	0,6	-0,6	**0,4**	0,6	0,9	1,2	1,3	-	-1,7	**0,4**
1999.I	0,6	-1,3	**0,3**	0,3	1,3	1,5	2,6	-	-0,4	**0,3**
II	1,0	3,3	**1,4**	0,9	1,2	1,5	1,5	-	2,4	**1,4**
III	1,0	4,0	**1,6**	1,0	0,8	1,4	1,8	-	5,0	**1,6**
IV	1,0	4,5	**1,7**	0,9	0,9	1,3	0,3	-	2,1	**1,7**
2000.I	1,1	5,7	**2,0**	1,3	0,6	1,2	2,5	-	3,9	**2,0**
II	0,8	4,2	**1,5**	0,4	0,5	1,2	2,2	-	4,5	**1,5**

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) Institutions sans but lucratif au service des ménages.

Tableau I.2

Emplois et ressources de biens et services aux prix de l'année précédente, chaînés, base 1995

Années ou trimestres	Ressources		Emplois					
	PIB	Importations	Dépenses de consommation finale			Formation brute de capital fixe	Variations de stocks et objets de valeur	Exportations
			Ménages	Adminis-trations publiques	ISBLSM (1)			
Taux de croissance annuels aux prix de l'année précédente, chaînés, base 1995, en %								
1979	3,3	10,0	3,1	3,4	3,2	4,0	-	6,7
1980	1,6	4,6	0,8	2,6	1,8	4,2	-	3,2
1981	1,2	-1,9	1,5	3,4	0,9	-0,6	-	3,7
1982	2,6	2,0	2,8	4,7	1,6	0,0	-	-0,6
1983	1,5	-3,4	0,5	2,2	0,9	-2,2	-	4,4
1984	1,6	3,5	0,5	2,8	-0,7	-0,8	-	7,1
1985	1,5	4,2	1,6	2,2	0,2	3,1	-	2,6
1986	2,4	6,5	3,6	2,4	0,8	6,0	-	-0,4
1987	2,5	7,7	2,9	2,2	4,3	6,0	-	3,4
1988	4,6	8,8	2,7	3,2	5,0	9,5	-	8,7
1989	4,2	8,0	3,0	1,6	4,6	7,3	-	10,0
1990	2,6	5,5	2,6	2,5	5,6	3,3	-	4,8
1991	1,0	3,1	0,7	2,7	3,7	-1,5	-	5,9
1992	1,5	1,8	0,9	3,8	5,4	-1,6	-	5,4
1993	-0,9	-3,7	-0,6	4,6	17,4	-6,4	-	0,0
1994	2,1	8,2	1,2	0,7	2,8	1,5	-	7,7
1995	1,7	8,0	1,2	-0,1	3,0	2,0	-	7,7
1996	1,1	1,6	1,3	2,3	1,9	0,0	-	3,5
1997	1,9	6,9	0,1	2,1	3,2	-0,1	-	11,8
1998	3,1	11,0	3,3	0,1	1,5	6,3	-	7,8
1999	2,9	3,6	2,1	2,6	3,4	7,1		3,7
Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO) aux prix de l'année 1995, en %								
1998.I	0,9	3,7	0,7	-0,4	0,1	1,6	-	2,3
II	0,8	2,3	1,4	0,1	0,3	1,9	-	0,9
III	0,6	0,7	0,5	0,3	0,5	1,6	-	0,3
IV	0,6	0,2	0,6	0,6	0,8	1,8	-	-1,3
1999.I	0,5	-1,0	0,2	1,0	1,0	2,3	-	-0,1
II	0,8	2,1	0,6	0,6	1,0	1,4	-	2,3
III	1,0	2,5	0,9	0,5	0,9	1,4	-	4,6
IV	1,0	3,5	0,6	0,6	0,8	1,1	-	1,9
2000.I	0,7	4,0	0,8	0,0	0,7	1,9	-	3,5
II	0,7	3,6	0,2	0,4	0,8	1,8	-	4,1

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) Institutions sans but lucratif au service des ménages.

Tableau I.3

Contributions à la croissance du PIB

(en points de PIB)

Années ou trimestres	Dépenses de consommation finale des ménages	Dépenses de consommation finale des administrations	Formation brute de capital fixe					Variations de stocks et objets de valeur	Commerce extérieur			PIB
			totale	Sociétés non financières et entreprises individuelles	Ménages hors entreprises individuelles	Sociétés financières	Administrations publiques		Total	Exportations	Importations	
Contributions à la croissance du PIB aux prix de l'année précédente												
1979	1,7	0,7	0,9	0,6	0,2	0,1	0,0	0,5	-0,6	1,3	-1,9	3,3
1980	0,5	0,5	1,0	1,0	0,0	-0,1	0,0	-0,1	-0,3	0,6	-0,9	1,6
1981	0,8	0,7	-0,1	0,1	-0,3	0,1	0,0	-1,4	1,2	0,8	0,4	1,2
1982	1,6	1,1	0,0	0,4	-0,5	0,0	0,1	0,6	-0,6	-0,1	-0,5	2,6
1983	0,3	0,5	-0,5	-0,2	-0,2	0,0	-0,2	-0,5	1,7	0,9	0,8	1,5
1984	0,3	0,6	-0,2	0,0	-0,3	0,1	0,0	0,1	0,7	1,5	-0,8	1,6
1985	0,9	0,5	0,6	0,5	-0,2	0,0	0,2	-0,2	-0,4	0,6	-1,0	1,5
1986	2,0	0,6	1,2	0,9	0,1	0,1	0,1	0,2	-1,6	-0,1	-1,6	2,4
1987	1,6	0,5	1,2	0,9	0,2	0,1	0,1	0,0	-0,9	0,7	-1,6	2,5
1988	1,5	0,7	2,0	1,1	0,3	0,1	0,4	0,5	-0,1	1,7	-1,8	4,6
1989	1,6	0,4	1,6	1,0	0,4	0,0	0,2	0,2	0,3	2,0	-1,7	4,2
1990	1,4	0,6	0,8	0,7	-0,1	0,1	0,1	0,0	-0,2	1,0	-1,3	2,6
1991	0,4	0,6	-0,3	-0,3	-0,4	0,1	0,2	-0,2	0,6	1,3	-0,7	1,0
1992	0,5	0,9	-0,3	0,1	-0,2	-0,4	0,1	-0,3	0,8	1,2	-0,4	1,5
1993	-0,3	1,1	-1,3	-0,9	-0,3	0,0	-0,1	-1,2	0,8	0,0	0,8	-0,9
1994	0,6	0,2	0,3	0,2	0,2	-0,1	0,0	0,9	0,0	1,6	-1,6	2,1
1995	0,7	0,0	0,4	0,2	0,1	0,1	0,0	0,6	0,0	1,6	-1,6	1,7
1996	0,7	0,5	0,0	-0,1	0,0	0,1	0,0	-0,6	0,4	0,8	-0,3	1,1
1997	0,1	0,5	0,0	0,0	0,0	0,1	-0,2	0,1	1,3	2,7	-1,5	1,9
1998	1,8	0,0	1,1	0,8	0,2	0,1	0,1	0,6	-0,5	2,0	-2,5	3,1
1999	1,1	0,6	1,3	0,8	0,4	0,1	0,1	-0,3	0,1	1,0	-0,8	2,9
Contributions à la croissance du PIB aux prix de l'année 1995 (CVS-CJO)												
1998.I	0,4	-0,1	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,6	-0,3	0,6	-0,9	0,9
II	0,7	0,0	0,4	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	-0,3	0,2	-0,5	0,8
III	0,3	0,1	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,1	-0,2	0,6
IV	0,3	0,1	0,3	0,2	0,1	0,0	0,0	0,2	-0,4	-0,4	-0,1	0,6
1999.I	0,1	0,2	0,4	0,3	0,1	0,0	0,0	-0,5	0,2	0,0	0,2	0,5
II	0,3	0,1	0,3	0,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,6	-0,5	0,8
III	0,5	0,1	0,3	0,2	0,0	0,0	0,0	-0,5	0,6	1,2	-0,6	1,0
IV	0,3	0,1	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,7	-0,3	0,5	-0,9	1,0
2000.I	0,4	0,0	0,4	0,2	0,1	0,0	0,0	-0,1	0,0	1,0	-1,0	0,7
II	0,1	0,1	0,4	0,2	0,1	0,0	0,0	-0,1	0,2	1,2	-0,9	0,7

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

Tableau I.4

Indices de prix des différents postes de l'équilibre emplois-ressources

Années ou trimestres	Ressources		Emplois					
	PIB	Importations	Dépenses de consommation finale			Formation brute de capital fixe	Variations de stocks et objets de valeur	Exportations
			Ménages	Administrations publiques	ISBLSM [1]			
Taux de croissance annuels, en %								
1979	10,0	11,2	10,5	10,8	9,8	9,6	-	9,6
1980	11,1	19,9	13,0	13,5	13,1	12,3	-	11,1
1981	11,0	19,3	13,1	13,3	12,6	9,7	-	13,3
1982	11,5	13,2	11,6	12,6	12,1	11,3	-	12,4
1983	9,0	8,9	9,6	9,3	9,0	6,7	-	9,2
1984	7,0	10,2	7,8	7,6	7,5	5,4	-	9,0
1985	5,4	2,3	5,9	4,6	4,7	3,3	-	3,9
1986	5,1	-12,8	2,6	3,6	3,9	2,0	-	-4,3
1987	2,9	-1,4	3,2	1,9	1,1	2,4	-	-0,9
1988	3,0	1,4	2,8	2,7	2,4	3,0	-	2,3
1989	3,1	6,0	3,8	3,7	3,0	2,8	-	4,1
1990	2,9	-1,8	3,0	2,8	2,0	2,3	-	-1,5
1991	3,0	-0,2	3,5	2,5	1,3	2,7	-	-0,6
1992	2,0	-3,0	2,5	2,2	2,3	0,3	-	-1,7
1993	2,3	-3,3	2,4	2,7	2,2	0,3	-	-2,3
1994	1,7	0,5	2,2	1,7	0,9	0,6	-	-0,1
1995	1,7	0,4	2,0	2,4	2,2	-0,2	-	0,6
1996	1,4	2,3	1,9	1,6	1,9	0,9	-	1,7
1997	1,3	1,5	1,4	1,2	1,2	0,3	-	2,0
1998	0,9	-2,4	0,8	1,0	1,1	-0,1	-	-1,1
1999	0,4	0,3	0,8	1,3	1,5	0,0		-0,5
Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO), en %								
1998.I	0,1	-1,1	0,1	0,1	0,2	-0,1	-	-0,6
II	0,2	-1,3	0,2	0,4	0,3	-0,2	-	-0,5
III	0,1	-0,8	0,1	0,2	0,3	-0,4	-	-0,2
IV	0,0	-0,8	0,0	0,3	0,4	-0,5	-	-0,4
1999.I	0,1	-0,3	0,1	0,3	0,4	0,3	-	-0,3
II	0,2	1,2	0,4	0,5	0,5	0,1	-	0,0
III	0,0	1,4	0,1	0,3	0,5	0,3	-	0,4
IV	0,0	1,0	0,3	0,3	0,5	-0,9	-	0,2
2000.I	0,4	1,7	0,5	0,6	0,5	0,6	-	0,4
II	0,1	0,6	0,2	0,1	0,4	0,4	-	0,4

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) Institutions sans but lucratif au service des ménages.

Tableau I.5

Valeur ajoutée par branche

Années ou trimestres	Valeur Ajoutée Totale (1)	Agriculture	I.A.A	Industrie manufacturière	Energie	Construction	Services principalement marchands	Services administrés
Niveau annuel en milliards de francs courants								
1999	7839,2	238,1	216,5	1166,6	214,0	359,6	4204,0	1667,6
Part dans la valeur ajoutée totale, en %								
1980		4,8	3,6	21,3	4,3	6,9	45,7	17,5
1985		4,4	3,1	19,5	4,6	5,6	47,6	19,6
1990		3,8	2,9	17,9	2,9	6,0	51,9	19,2
1995		3,4	2,8	16,1	2,9	5,4	52,0	21,1
1999		3,0	2,8	14,9	2,7	4,6	53,6	21,3
Taux de croissance annuels aux prix de l'année précédente, chaînés, base 1995, en %								
1979	3,0	10,0	4,3	1,6	5,1	- 2,1	4,4	2,5
1980	2,4	- 0,9	2,7	2,8	- 1,3	- 0,7	4,7	2,4
1981	1,6	- 0,4	1,7	1,1	- 6,5	- 1,4	3,3	3,4
1982	2,8	12,5	- 11,6	4,2	- 11,0	- 0,9	4,2	4,6
1983	1,6	- 7,3	- 2,2	3,2	- 3,1	- 2,2	2,9	3,0
1984	1,8	5,0	1,7	0,4	- 0,0	- 2,7	2,8	2,4
1985	1,5	3,8	1,5	2,3	- 3,0	- 0,8	1,8	1,9
1986	2,3	- 3,5	1,1	1,8	- 2,9	3,9	4,2	2,4
1987	2,4	4,1	- 1,0	0,3	1,9	2,3	3,7	2,5
1988	4,3	- 1,4	3,9	4,9	1,4	6,1	4,6	3,2
1989	4,3	- 0,3	3,9	5,2	2,8	3,5	5,6	0,9
1990	2,7	4,4	3,2	1,3	4,4	2,4	2,6	2,5
1991	1,1	- 5,1	3,6	0,3	5,0	1,5	0,4	2,5
1992	1,9	10,0	- 4,2	1,0	4,1	2,3	1,0	2,9
1993	- 0,9	- 4,7	3,2	- 5,7	- 1,3	- 10,4	- 0,0	3,2
1994	1,7	1,5	- 1,1	6,0	- 1,7	0,1	1,0	1,7
1995	1,7	3,6	0,3	5,5	7,4	- 0,8	0,1	1,0
1996	1,1	5,1	- 1,7	- 0,1	4,2	- 4,5	1,2	2,0
1997	2,0	1,8	- 1,3	5,9	- 6,8	- 10,4	2,2	1,4
1998	3,0	2,6	0,1	1,8	1,5	- 1,5	3,9	2,1
1999	2,8	1,5	0,4	2,8	1,8	4,0	3,2	1,7
Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO) aux prix de l'année 1995, en %								
1998.I	0,9	1,0	0,0	0,6	1,8	- 0,3	1,0	0,7
II	0,7	0,6	0,2	- 0,2	1,4	- 0,2	1,0	0,6
III	0,5	0,4	- 1,0	- 0,3	- 1,8	0,7	0,9	0,5
IV	0,6	0,6	0,0	0,0	1,5	1,6	0,6	0,5
1999.I	0,6	0,4	0,1	0,5	0,3	1,7	0,6	0,4
II	0,8	0,1	- 0,1	1,7	- 0,1	0,8	0,9	0,1
III	0,9	0,3	1,2	1,4	0,6	0,2	1,0	0,3
IV	1,0	0,3	0,6	1,5	1,0	0,6	1,1	0,4
2000.I	0,6	0,4	- 1,1	0,9	0,2	1,7	0,6	0,1
II	0,6	- 0,1	- 0,6	1,0	- 0,2	0,9	0,6	0,5

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) y compris unité fictive, ce qui explique que la somme des parts des différents secteurs ne donne pas 100%.

Tableau I.6

Part des revenus disponibles bruts dans le PIB

Années	Revenu des ménages	Revenu des sociétés non financières	Revenu des sociétés financières	Revenu des adminsitrations publiques	Revenu des ISBLSM (1)	Soldes des revenus et transferts vers le reste du monde (Contrib. à la crois. du PIB)	PIB
Niveau annuel en milliards de francs courants et part dans le PIB, en %							
1999	5 676,8	712,8	102,8	2 252,5	55,8	18,1	8 818,8
	64,4	8,1	1,2	25,5	0,6	0,2	100,0
Taux de croissance annuels aux prix courants, en %							
1979	12,1	3,9	11,7	21,9	12,8	0,1	13,6
1980	13,4	4,4	22,9	16,2	15,7	-0,5	12,9
1981	16,6	-9,4	-4,1	6,9	17,4	0,3	12,4
1982	14,1	12,4	-35,3	16,3	14,2	0,5	14,4
1983	9,3	16,9	104,5	9,7	10,4	0,3	10,6
1984	6,5	22,4	31,5	10,6	6,7	0,2	8,8
1985	6,7	12,9	22,4	5,8	7,3	0,0	7,0
1986	5,6	39,0	14,3	5,0	5,5	-0,1	7,6
1987	3,8	12,6	2,7	8,7	1,7	-0,2	5,5
1988	6,5	17,0	16,1	5,9	3,5	0,3	7,8
1989	7,9	0,3	18,2	8,5	11,1	0,0	7,4
1990	6,1	3,7	-8,6	5,9	11,6	0,0	5,6
1991	5,4	3,1	-25,8	1,8	7,0	0,2	4,0
1992	4,2	10,6	-0,6	-0,3	6,8	-0,1	3,5
1993	2,9	-3,6	32,5	-1,6	21,1	-0,2	1,4
1994	2,4	3,4	16,5	5,5	3,9	0,4	3,8
1995	4,7	-2,8	-2,6	2,3	5,4	0,1	3,4
1996	1,9	1,5	-17,8	7,8	3,9	-0,3	2,6
1997	3,0	3,9	14,1	4,3	7,7	-0,3	3,2
1998	3,6	5,7	-16,1	5,9	2,5	-0,1	4,0
1999	3,0	-4,9	12,7	7,3	5,0	-0,2	3,3

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) Institutions sans but lucratif au service des ménages.

Tableau I.7

Partage de la valeur ajoutée

(en part de la valeur ajoutée des sociétés non financières et des entreprises individuelles, en %)

Champ : Sociétés non financières (SNF) et Entreprises individuelles (EI)				
Années	**Rémunérations des salariés**	**Excédent brut d'exploitation des sociétés non financières**	**Revenu mixte des entreprises individuelles**	**Impôts nets de subventions**
1978	58,8	22,0	17,3	1,9
1979	59,3	21,5	17,2	1,9
1980	60,3	21,2	16,7	1,8
1981	61,1	20,4	16,7	1,9
1982	60,9	19,8	17,3	2,0
1983	60,7	20,5	17,0	1,8
1984	60,1	21,8	16,3	1,9
1985	59,5	22,7	15,8	1,9
1986	57,5	25,1	15,7	1,7
1987	57,1	26,1	14,8	2,0
1988	56,1	26,9	14,7	2,2
1989	55,7	26,6	15,4	2,3
1990	56,2	26,3	14,9	2,6
1991	56,6	26,2	14,6	2,6
1992	56,9	26,5	13,8	2,8
1993	57,0	26,6	13,4	2,9
1994	56,6	26,9	13,5	3,1
1995	56,2	27,1	13,3	3,3
1996	56,8	26,5	13,5	3,3
1997	56,5	27,0	12,9	3,6
1998	56,2	27,5	12,7	3,6
1999	56,8	27,2	12,5	3,5

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

Tableau I.8

Équilibre épargne-investissement

(en points de PIB)

Années	Épargne privée (1)			– Investissement privé (2) dont :					+	= Capacité de financement privée (4)			+	=
		dont :			*FBCF* dont :						dont :			
	Tot	Ménages	Sociétés non financières	Total	Ménages hors entreprises indivi-duelles	Entreprises indivi-duelles	Sociétés non financières	*Variations de stocks et objets de valeur*	Autres opérations en capital (3)	Totale	Ménages	Sociétés non financières	Capacité de finance-ment des adminis-trations publiques	Capacité de finance-ment de la nation
1978	**20,8**	11,7	8,0	**20,7**	7,4	1,6	10,1	0,9	**0,7**	**0,8**	2,5	-2,3	**-1,3**	**-0,5**
1979	**19,0**	10,6	7,3	**21,1**	7,5	1,6	10,0	1,2	**0,9**	**-1,3**	1,5	-3,2	**-0,1**	**-1,4**
1980	**18,3**	10,4	6,7	**21,8**	7,6	1,7	10,7	1,2	**0,8**	**-2,7**	1,0	-4,4	**0,0**	**-2,8**
1981	**18,1**	11,7	5,4	**19,7**	7,2	1,6	10,4	-0,2	**0,8**	**-0,8**	3,1	-4,3	**-2,2**	**-3,0**
1982	**17,2**	11,3	5,3	**19,4**	6,6	1,5	10,3	0,3	**1,0**	**-1,2**	3,4	-4,7	**-2,9**	**-4,2**
1983	**17,4**	10,7	5,6	**17,9**	6,2	1,4	9,7	-0,2	**0,7**	**0,2**	3,2	-3,4	**-2,8**	**-2,6**
1984	**17,1**	9,5	6,3	**17,3**	5,8	1,4	9,2	0,0	**0,9**	**0,7**	2,4	-2,3	**-2,8**	**-2,1**
1985	**17,2**	9,0	6,7	**16,8**	5,5	1,4	9,3	-0,3	**0,6**	**1,0**	2,3	-2,1	**-3,0**	**-2,0**
1986	**18,7**	8,5	8,6	**17,3**	5,4	1,4	9,5	0,0	**0,5**	**2,0**	1,7	-0,5	**-3,2**	**-1,2**
1987	**17,8**	7,1	9,2	**18,0**	5,5	1,4	9,9	0,2	**0,3**	**0,2**	0,0	-0,5	**-2,0**	**-1,8**
1988	**19,1**	7,5	10,0	**19,0**	5,6	1,5	10,4	0,6	**0,7**	**0,8**	0,7	-0,6	**-2,5**	**-1,7**
1989	**19,2**	8,1	9,4	**19,7**	5,7	1,5	10,8	0,7	**0,5**	**0,0**	0,9	-1,8	**-1,8**	**-1,8**
1990	**19,1**	8,3	9,2	**19,8**	5,5	1,4	11,2	0,7	**0,7**	**0,0**	1,6	-2,3	**-2,1**	**-2,1**
1991	**19,3**	9,1	9,1	**18,7**	5,2	1,2	10,9	0,4	**0,4**	**1,0**	2,7	-1,8	**-2,4**	**-1,5**
1992	**20,3**	9,5	9,7	**17,2**	4,9	1,1	10,7	-0,1	**0,8**	**3,9**	3,6	-0,2	**-4,2**	**-0,3**
1993	**20,8**	10,2	9,2	**14,9**	4,6	1,0	9,6	-1,0	**0,8**	**6,8**	4,6	1,3	**-6,0**	**0,8**
1994	**20,4**	9,6	9,2	**15,5**	4,7	1,1	9,4	-0,1	**0,6**	**5,5**	3,7	0,5	**-5,5**	**-0,1**
1995	**20,6**	10,5	8,7	**15,9**	4,6	1,1	9,3	0,3	**1,0**	**5,8**	4,8	-0,5	**-5,5**	**0,3**
1996	**19,5**	9,7	8,6	**15,0**	4,6	0,9	9,2	-0,2	**0,5**	**5,0**	4,0	0,3	**-4,1**	**0,9**
1997	**20,4**	10,5	8,6	**15,0**	4,6	0,9	8,9	0,1	**0,2**	**5,6**	5,0	-0,1	**-3,0**	**2,5**
1998	**20,0**	10,2	8,8	**15,8**	4,6	0,9	9,2	0,4	**0,7**	**5,0**	4,6	-0,1	**-2,7**	**2,3**
1999	**19,5**	10,2	8,1	**16,1**	4,8	1,0	9,6	0,0	**0,7**	**4,1**	4,5	-0,6	**-1,8**	**2,3**

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) Epargne privée : Somme de l'épargne des ménages, des sociétés non financières, des sociétés financières, des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).
(2) Investissement privé : Somme de la formation brute de capital fixe des ménages, des sociétés non financières, des sociétés financières et des ISBLSM.
(3) Autres opérations en capital : Solde des transferts en capital (D9) et des actifs incorporels et incorporels non productifs (NPA).
(4) Capacité de financement privée : Somme de la capacité de financement des ménages, des sociétés non financières, des sociétés financières et des ISBLSM.

II. Structure de la demande intérieure

II.1 Structure de la dépense de consommation finale des ménages par produit

II.2 Structure de la formation brute de capital fixe par agent économique

II.3 Structure de la formation brute de capital fixe par produit

Tableau II.1

Structure de la dépense de consommation finale des ménages par produit

Années ou trimestres	Dépense de consommation finale des ménages	Agriculture	I.A.A	Industrie manufac-turière	Energie	Construction	Services principale-ment marchands	Services administrés	Correction territoriale
Niveau annuel en milliards de francs courants et part dans la consommation totale, en %									
1999	4778,1	152,7	769,7	1203,0	363,6	53,1	2105,8	221,6	- 91,5
	100,0	3,2	16,1	25,2	7,6	1,1	44,1	4,6	- 1,9
Taux de croissance annuels aux prix de l'année précédente, chaînés, base 1995, en %									
1979	3,1	1,5	3,5	3,2	1,0	- 3,4	3,5	4,2	- 11,5
1980	0,8	- 0,9	1,9	- 1,3	0,7	4,8	2,5	2,2	25,7
1981	1,5	1,5	0,6	2,0	- 1,8	- 0,8	2,1	3,1	- 21,5
1982	2,8	3,5	1,6	5,8	- 0,2	1,3	2,4	2,3	40,9
1983	0,5	0,5	0,8	- 0,7	2,7	- 1,0	1,6	5,4	73,8
1984	0,5	4,1	1,1	- 2,4	2,8	- 0,5	2,0	3,1	24,0
1985	1,6	- 0,3	1,4	0,4	2,9	0,7	2,1	5,1	1,4
1986	3,6	2,8	1,9	4,9	3,2	1,3	2,3	7,5	- 28,2
1987	2,9	1,5	2,6	4,3	0,6	3,1	2,5	4,0	- 8,7
1988	2,7	3,1	1,9	4,0	- 1,7	0,8	3,1	5,3	19,6
1989	3,0	0,4	2,1	4,4	1,1	1,9	4,0	4,3	63,6
1990	2,6	0,2	1,6	3,1	2,6	2,0	2,9	6,4	10,2
1991	0,7	- 0,7	1,2	- 1,7	5,2	1,5	1,6	2,5	14,4
1992	0,9	0,3	0,1	0,4	1,1	1,0	1,9	3,0	14,2
1993	- 0,6	- 0,3	0,8	- 3,0	0,3	1,7	- 0,0	1,3	- 0,6
1994	1,2	2,7	0,0	2,4	- 2,1	1,0	1,2	1,9	- 2,4
1995	1,2	0,3	1,3	0,4	1,4	1,5	1,2	2,8	- 9,5
1996	1,3	0,0	0,0	1,6	2,7	0,3	1,1	2,7	- 4,7
1997	0,1	0,6	0,2	- 1,0	- 1,8	0,5	1,5	2,0	21,2
1998	3,3	- 0,1	1,5	6,0	3,5	1,0	3,1	1,1	6,5
1999	2,1	1,2	1,8	4,2	0,7	0,9	2,3	0,9	26,9
Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO) aux prix de l'année 1995, en %									
1998.I	0,7	- 0,7	- 1,0	1,2	1,2	0,3	0,9	0,9	- 5,2
II	1,4	0,2	1,5	1,7	3,5	0,3	0,8	0,9	- 3,2
III	0,5	0,3	0,7	1,3	- 0,8	0,2	0,6	- 0,7	6,2
IV	0,6	- 0,3	- 0,2	1,0	2,0	0,1	0,4	0,9	- 1,1
1999.I	0,2	0,4	0,1	1,2	- 1,4	0,1	0,6	0,0	19,3
II	0,6	0,8	1,3	0,5	- 0,5	0,3	0,7	- 0,5	0,7
III	0,9	0,5	0,7	1,9	- 0,4	0,5	0,7	0,4	0,3
IV	0,6	0,2	0,0	0,3	2,1	0,7	0,7	1,7	2,6
2000.I	0,8	- 0,3	0,2	1,9	0,3	0,8	0,5	0,1	- 1,9
II	0,2	- 0,5	- 1,3	0,7	- 1,8	0,9	1,0	1,6	9,0

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

Tableau II.2

Structure de la formation brute de capital fixe par agent économique

Années ou trimestres	FBCF totale	Ménages hors entreprises individuelles	Sociétés non financières et entreprises individuelles	Sociétés financières	Adminis-trations publiques	ISBLSM (1)
Niveau annuel en milliards de francs courants et part dans la FBCF totale, en %						
1999	1675,5	420,0	927,2	70,1	256,2	2,1
	100,0	25,1	55,3	4,2	15,3	0,1
Taux de croissance annuels aux prix de l'année précédente, chaînés, base 1995, en %						
1979	4,0	3,2	5,1	13,1	-0,1	2,2
1980	4,2	0,1	8,7	-7,4	-0,3	2,4
1981	-0,6	-3,3	0,5	8,3	0,1	3,6
1982	0,0	-6,3	3,2	1,7	1,9	1,1
1983	-2,2	-3,0	-1,6	6,0	-4,7	2,3
1984	-0,8	-4,4	-0,2	19,4	-0,4	0,1
1985	3,1	-2,6	4,8	4,6	7,7	1,2
1986	6,0	1,8	8,6	10,3	3,2	3,7
1987	6,0	3,0	8,0	8,2	3,9	2,8
1988	9,5	5,7	9,9	12,6	13,5	4,3
1989	7,3	7,5	8,5	-1,8	5,7	5,5
1990	3,3	-1,8	5,5	7,6	2,9	2,3
1991	-1,5	-6,9	-2,3	11,9	6,1	2,0
1992	-1,6	-3,7	1,1	-39,3	4,1	6,3
1993	-6,4	-5,2	-7,9	-1,5	-3,7	1,2
1994	1,5	4,4	2,1	-24,9	0,6	0,5
1995	2,0	2,1	2,0	28,6	-1,1	2,5
1996	0,0	0,4	-0,8	13,0	-0,3	-4,4
1997	-0,1	0,9	0,4	14,9	-5,5	19,1
1998	6,3	3,5	7,9	18,0	2,5	76,6
1999	7,1	7,8	7,6	15,1	2,5	4,4
Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO) aux prix de l'année 1995, en %						
1998.I	1,6	-0,6	2,5	3,9	1,3	22,1
II	1,9	1,8	2,2	4,2	0,7	14,0
III	1,6	0,8	1,8	5,1	1,4	7,2
IV	1,8	2,9	1,4	3,6	0,8	1,9
1999.I	2,3	2,1	2,9	4,0	0,5	-2,0
II	1,4	3,3	0,9	2,7	0,0	-1,7
III	1,4	0,3	2,1	3,0	0,4	-0,4
IV	1,1	0,9	1,2	3,7	0,4	1,0
2000.I	1,9	2,9	1,4	3,5	1,6	1,9
II	1,8	1,3	1,9	4,3	1,4	1,9

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) Institutions sans but lucratif au service des ménages.

Tableau II.3

Structure de la formation brute de capital fixe par produit

Années ou trimestres	FBCF totale	Agriculture	Industrie manufac-turière	Construction	Services principale-ment marchands
Niveau annuel en milliards de francs courants et part dans la FBCF totale, en %					
1999	1675,5	6,2	607,0	759,0	303,3
	100,0	0,4	36,2	45,3	18,1
Taux de croissance annuels aux prix de l'année précédente, chaînés, base 1995, en %					
1979	4,0	6,0	6,9	0,9	12,7
1980	4,2	- 8,3	11,7	0,3	4,4
1981	- 0,6	18,0	2,1	- 1,9	- 2,3
1982	0,0	0,3	5,3	- 2,3	- 3,5
1983	- 2,2	- 3,1	- 0,0	- 4,3	1,5
1984	- 0,8	- 33,7	1,9	- 2,7	3,0
1985	3,1	16,2	8,7	- 1,0	5,6
1986	6,0	- 30,0	9,7	3,5	8,0
1987	6,0	- 1,3	9,8	2,9	8,7
1988	9,5	21,7	11,3	7,2	13,0
1989	7,3	- 7,1	9,1	4,7	12,3
1990	3,3	88,3	5,4	2,1	0,2
1991	- 1,5	- 21,6	- 1,0	- 1,3	- 2,4
1992	- 1,6	- 2,4	- 4,2	- 0,7	1,6
1993	- 6,4	- 15,9	- 5,7	- 7,6	- 3,8
1994	1,5	8,0	4,8	- 0,6	1,3
1995	2,0	9,8	6,0	- 0,2	0,4
1996	- 0,0	- 10,6	2,4	- 3,0	4,2
1997	- 0,1	- 9,6	2,8	- 3,4	3,6
1998	6,3	- 4,7	11,6	1,7	8,4
1999	7,1	0,1	8,4	6,5	6,2
Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO) aux prix de l'année 1995, en %					
1998.I	1,6	- 1,3	3,7	- 0,1	1,6
II	1,9	- 0,9	3,2	0,9	1,9
III	1,6	- 0,5	1,6	0,9	3,6
IV	1,8	- 0,1	1,3	2,1	2,0
1999.I	2,3	0,3	3,6	2,6	- 1,0
II	1,4	0,3	0,8	1,7	2,2
III	1,4	0,1	2,4	0,2	2,3
IV	1,1	0,1	1,3	0,9	1,6
2000.I	1,9	0,0	1,3	2,5	1,6
II	1,8	- 0,1	2,0	1,8	1,1

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

III. Données conjoncturelles en France et dans la zone Euro

III.1 Indicateurs de demande en France et dans la zone euro

III.2 Indicateurs d'offre en France et dans la zone euro

Définitions

Pour rendre comparables les données issues des enquêtes de conjoncture dans les pays de la zone euro, les graphiques présentent les séries en données centrées réduites sur la période 1987-1999 et mesurées en points d'écart-type.

Les données centrées réduites en points d'écart-type sont obtenues en soustrayant aux données de la série initiale la moyenne de la série, et en divisant le résultat par son écart-type.

s=(x-m)/g avec **s** : données centrées réduites en points d'écart-type, **x :** série intiale, **m** : moyenne de la série x, **g** : écart-type de la série x.

Graphiques III.1

Indicateurs de demande en France et dans la zone euro

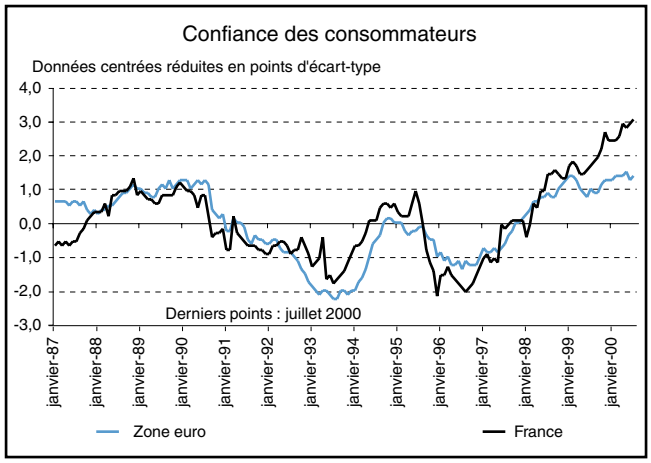

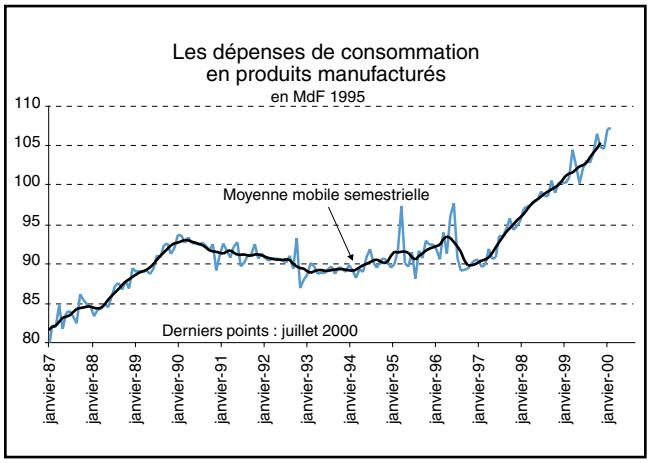

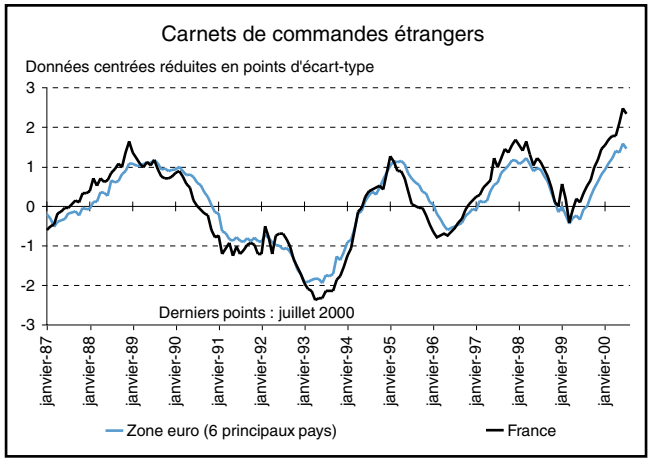

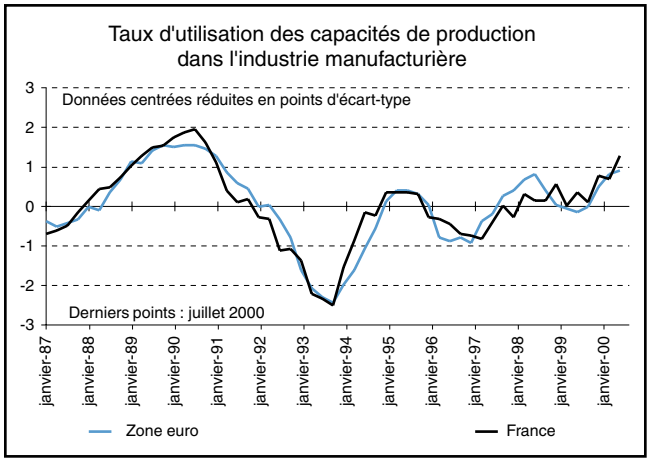

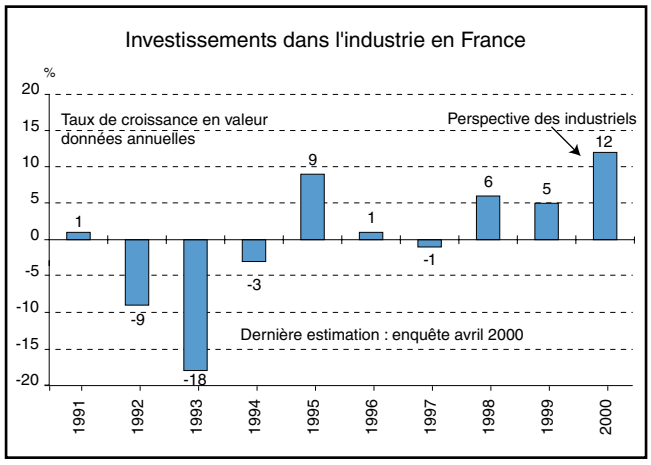

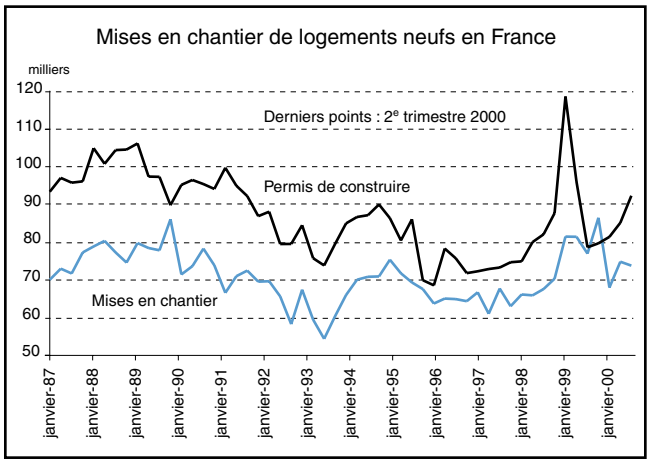

Source : INSEE, Eurostat

Zone euro à 6 : Allemagne, Espagne, France, Italie, Pays-Bas et UEBL (Union économique Belgique-Luxembourg)

Graphiques III.2

Indicateurs d'offre en France et dans la zone euro

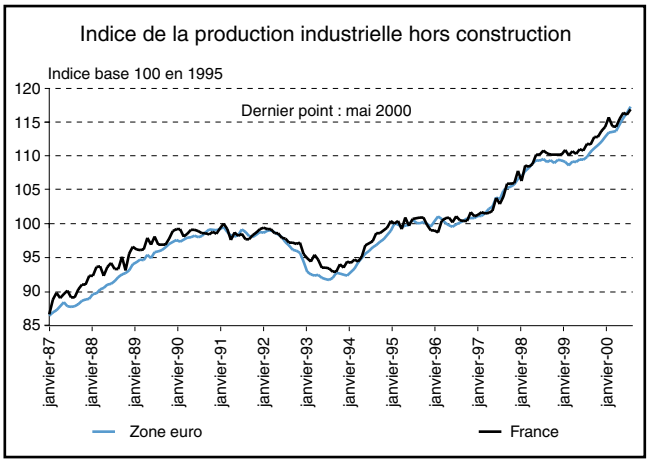

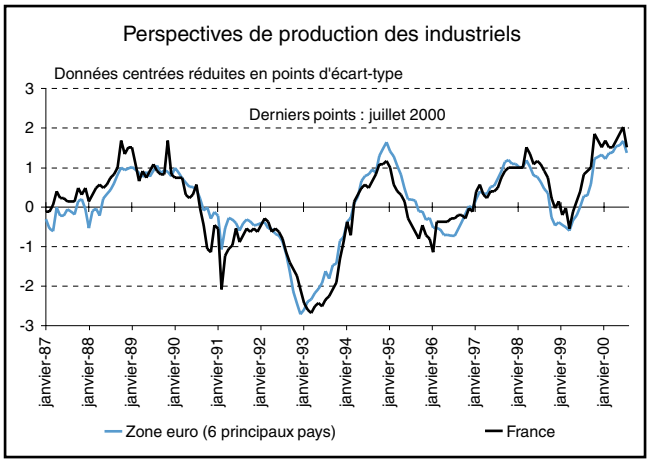

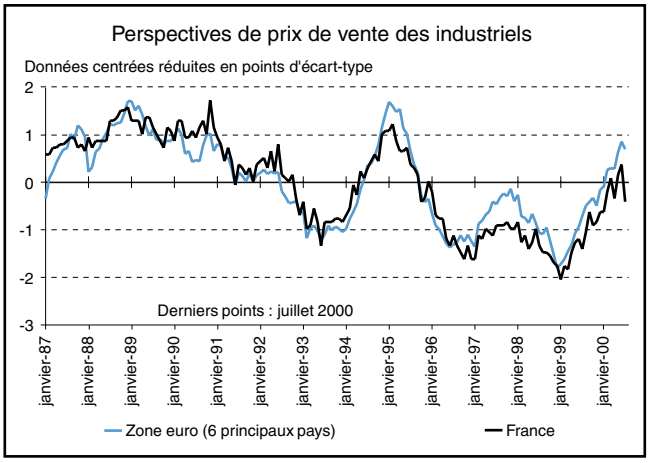

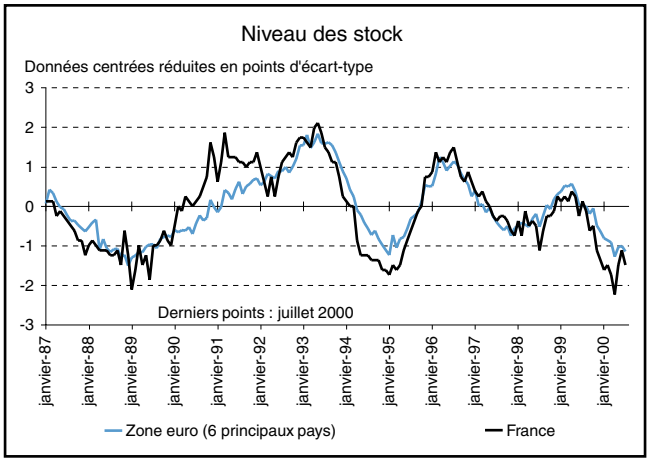

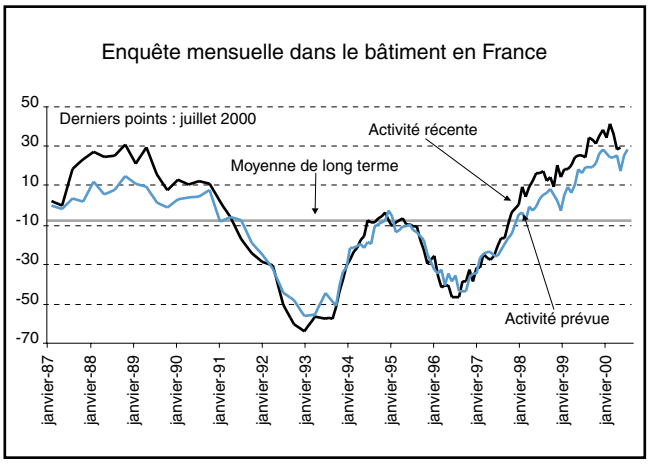

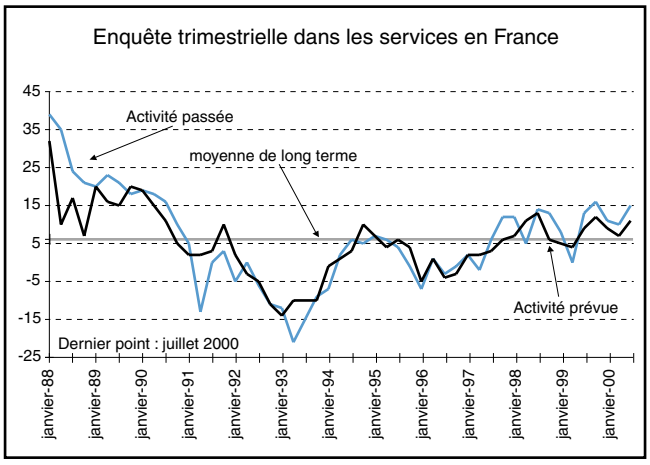

Sources : INSEE, Eurostat

Zone euro à 6 : Allemagne, Espagne, France, Italie, Pays-Bas et UEBL (Union économique Belgique-Luxembourg)

IV. Population et emploi

IV.1 Population totale par sexe et par tranche d'âge
IV.2 Population active par sexe
IV.3 Taux d'activité par sexe
IV.4 Population active par tranche d'âge
IV.5 Taux d'activité par tranche d'âge
IV.6 Composition de la population en âge de travailler
IV.7 Taux de chômage au sens du BIT par sexe et par tranche d'âge
IV.8 Taux de chômage au sens du BIT par niveau de diplôme
IV.9 Durée de chômage
IV.10 Emploi total par branche
IV.11 Emploi salarié par branche
IV.12 Emploi salarié par type de contrat
IV.13 Temps partiel et durée du travail

Définitions

La **population active** regroupe les actifs employés et les chômeurs « au sens du BIT ». La somme de ces deux populations donne la population active.

Dans la définition actuelle, et donc dans celle retenue ici, le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés + chômeurs à la recherche d'un emploi) et la population totale âgée de 15 ans et plus.

Sont comptées parmi les **chômeurs au sens du BIT** les personnes sans emploi au moment de l'enquête emploi, immédiatement disponibles et à la recherche d'un emploi.

Le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active.

Tableau IV.1

Population totale, à ... par tranche d'âge

(en milliers et en %)

Années	Moins de 15 ans	De 15 à 24 ans	De 25 à 49 ans	50 ans et plus
Niveau en milliers et part dans la population de plus de 15 ans				
1999	11176	7703	21472	18875
	18,9	13,0	36,3	31,9
Taux de croissance (en %)				
1971	0,5	0,4	1,1	1,4
1972	0,3	-0,1	1,4	1,3
1973	0,1	0,0	1,5	1,1
1974	-0,7	0,1	1,2	1,1
1975	-0,7	-0,4	1,0	1,0
1976	-1,0	0,2	1,0	1,1
1977	-0,8	0,0	1,0	1,1
1978	-1,1	0,4	0,9	1,1
1979	-1,0	0,4	1,0	1,1
1980	-0,5	0,3	0,9	1,2
1981	-0,5	0,3	1,0	1,0
1982	-0,2	0,1	1,0	1,0
1983	-0,6	0,1	1,1	0,7
1984	-0,7	0,0	1,1	0,9
1985	-0,7	0,1	1,2	0,6
1986	-0,9	0,3	1,3	0,7
1987	-0,9	0,4	1,3	0,7
1988	-0,7	-0,1	1,4	0,7
1989	-0,2	-0,8	1,5	0,7
1990	0,2	-1,3	1,6	0,5
1991	0,4	-1,5	1,8	0,3
1992	0,0	-1,0	1,4	0,6
1993	-0,2	-1,2	1,1	0,8
1994	-0,4	-1,2	1,1	0,9
1995	-0,6	-0,8	1,0	0,9
1996	-0,6	-1,0	0,2	1,9
1997	-0,6	-1,1	0,0	2,1
1998	0,0	-1,4	-0,1	2,1
1999	-0,1	-0,5	-0,3	2,0

Source : INSEE, Un siècle de démographie française, Annuaire statistique de la France.

Champ : France métropolitaine.

Tableau IV.1

la fin de l'année...

... par sexe

(en milliers et en %)

Années	Hommes	Femmes	Total	
	Niveau en milliers de personnes et part dans la population totale			
1999	28 840	30 386	59 226	
	48,7	51,3	100,0	
	Taux de croissance (en %)			**Population totale** milliers
1971	1,0	0,8	0,9	51485
1972	0,9	0,8	0,8	51915
1973	0,9	0,7	0,8	52319
1974	0,5	0,5	0,5	52599
1975	0,3	0,4	0,4	52797
1976	0,4	0,5	0,4	53018
1977	0,4	0,5	0,5	53270
1978	0,3	0,5	0,4	53480
1979	0,4	0,5	0,5	53730
1980	0,5	0,6	0,6	54027
1981	0,6	0,6	0,6	54334
1982	0,5	0,6	0,6	54649
1983	0,4	0,5	0,4	54894
1984	0,4	0,5	0,5	55157
1985	0,4	0,5	0,5	55410
1986	0,5	0,5	0,5	55681
1987	0,5	0,5	0,5	55965
1988	0,5	0,6	0,5	56269
1989	0,5	0,6	0,5	56577
1990	0,6	0,5	0,6	56892
1991	0,6	0,6	0,6	57217
1992	0,6	0,5	0,5	57529
1993	0,4	0,4	0,4	57779
1994	0,4	0,4	0,4	58020
1995	0,4	0,4	0,4	58258
1996	0,4	0,4	0,4	58492
1997	0,4	0,4	0,4	58728
1998	0,4	0,4	0,4	58973
1999	0,4	0,4	0,4	59226

Source : INSEE, Un siècle de démographie française, Annuaire statistique de la France.

Champ : France métropolitaine.

Tableau IV.2

Population active par sexe (à la fin de l'année)

(en milliers et en %)

Années	Hommes	Femmes	Total	
		Niveau en milliers de personnes et part dans la population totale		
1998	14 182	11 734	25 916	
	54,7	45,3	100,0	
		Taux de croissance (en %)		**Niveau (en milliers de personnes)**
1971	0,2	1,7	0,7	21706
1972	0,3	2,2	1,0	21922
1973	1,1	2,0	1,4	22235
1974	0,1	1,1	0,5	22344
1975	-0,1	2,6	0,9	22554
1976	0,5	2,9	1,4	22875
1977	0,4	2,3	1,1	23136
1978	-0,1	1,9	0,7	23287
1979	0,1	2,3	1,0	23513
1980	0,1	1,1	0,5	23626
1981	-0,1	2,4	0,9	23834
1982	0,1	1,9	0,8	24030
1983	-0,5	1,6	0,4	24123
1984	-0,5	1,2	0,2	24178
1985	0,0	1,1	0,5	24290
1986	-0,3	1,6	0,5	24411
1987	-0,1	0,9	0,3	24487
1988	0,2	1,2	0,7	24650
1989	0,6	0,6	0,6	24793
1990	0,1	0,9	0,5	24911
1991	0,1	1,9	0,9	25124
1992	-0,6	0,7	0,0	25120
1993	-0,1	0,8	0,3	25196
1994	0,0	0,6	0,3	25271
1995	0,4	0,6	0,5	25394
1996	0,5	1,1	0,8	25586
1997	0,1	1,3	0,6	25750
1998	0,2	1,1	0,6	25916

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail.

Tableau IV.3

Taux d'activité par sexe (à la fin de l'année)

Années	Hommes	Femmes	Total
Part des actifs dans la population de 15 ans et plus (en %)			
1971	73,9	39,3	56,0
1972	73,3	39,8	55,9
1973	73,3	40,2	56,2
1974	72,7	40,3	55,9
1975	72,2	41,0	56,1
1976	72,0	41,8	56,4
1977	71,8	42,4	56,5
1978	71,1	42,8	56,4
1979	70,6	43,3	56,5
1980	70,0	43,4	56,2
1981	69,4	44,1	56,3
1982	68,9	44,6	56,3
1983	68,1	44,9	56,1
1984	67,2	45,1	55,7
1985	66,7	45,2	55,6
1986	66,0	45,6	55,4
1987	65,3	45,6	55,1
1988	64,9	45,7	55,0
1989	64,8	45,7	54,9
1990	64,4	45,8	54,8
1991	64,1	46,4	54,9
1992	63,2	46,4	54,5
1993	62,8	46,6	54,4
1994	62,4	46,6	54,2
1995	62,2	46,5	54,1
1996	62,2	46,7	54,2
1997	61,8	47,0	54,2
1998	61,7	47,3	54,2

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail.

Tableau IV.4

Population active par tranche d'âge (à la fin de l'année)

(en milliers et en %)

Années	De 15 à 24 ans	De 25 à 49 ans	50 ans et plus
Niveau en milliers et part dans la population active totale			
1998	2676	18773	4468
	10,3	72,4	17,2
Taux de croissance (en %)			
1971	-1,7	2,1	-0,1
1972	0,2	1,7	0,0
1973	-1,2	3,3	-0,6
1974	1,6	1,6	-3,6
1975	1,0	0,5	2,1
1976	-1,8	2,9	1,0
1977	-0,5	1,9	0,6
1978	-0,9	1,5	-0,1
1979	-0,2	1,4	0,9
1980	-2,1	1,3	0,6
1981	-0,9	1,8	0,0
1982	0,4	1,9	-1,9
1983	0,0	1,8	-3,7
1984	-2,1	2,0	-3,1
1985	-4,2	1,9	0,4
1986	-0,7	1,5	-2,0
1987	-2,2	1,3	-0,7
1988	-5,4	2,8	-1,4
1989	-1,1	1,5	-1,2
1990	-4,9	1,9	0,1
1991	-3,6	2,7	-2,5
1992	-4,0	1,7	-3,7
1993	-9,0	2,1	0,5
1994	-5,5	1,4	-0,1
1995	-3,5	1,0	1,3
1996	-1,9	0,6	3,3
1997	-6,6	0,9	4,6
1998	-1,3	-0,1	5,2

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail.

Tableau IV.5

Taux d'activité par tranche d'âge (à la fin de l'année)

Années	De 15 à 24 ans	De 25 à 49 ans	50 ans et plus
Part des actifs dans la population de 15 ans et plus (en %)			
1971	58,6	74,4	33,1
1972	58,8	74,7	32,7
1973	58,1	76,0	32,2
1974	59,0	76,3	30,7
1975	59,8	76,0	31,0
1976	58,5	77,4	31,0
1977	58,3	78,0	30,8
1978	57,5	78,5	30,5
1979	57,2	78,8	30,4
1980	55,8	79,2	30,2
1981	55,1	79,8	29,9
1982	55,3	80,5	29,1
1983	55,2	81,1	27,8
1984	54,1	81,7	26,7
1985	51,7	82,3	26,7
1986	51,2	82,5	26,0
1987	49,9	82,6	25,6
1988	47,3	83,7	25,1
1989	47,1	83,7	24,6
1990	45,4	83,9	24,5
1991	44,4	84,7	23,8
1992	43,1	84,9	22,8
1993	39,7	85,8	22,7
1994	37,9	86,0	22,5
1995	36,9	86,0	22,6
1996	36,6	86,4	22,9
1997	34,5	87,1	23,4
1998	34,6	87,1	24,2

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail.

Tableau IV.6

Composition de la population en âge de travailler (population totale de 15 ans et plus)

(en milliers et en %)

Années	Actifs employés	Chômeurs	Inactifs	Population en âge de travailler	
		Niveaux en milliers			
1998	22832	3064	21876	47791	
	Part dans la population en âge de travailler (en %)			Niveau (en milliers)	Taux de croissance (en%)
1971	54,4	1,5	44,0	38795	1,1
1972	54,4	1,6	44,1	39186	1,0
1973	54,7	1,5	43,8	39581	1,0
1974	54,4	1,6	44,1	39945	0,9
1975	53,8	2,3	43,9	40231	0,7
1976	53,8	2,5	43,6	40579	0,9
1977	53,6	2,9	43,5	40925	0,9
1978	53,4	3,0	43,6	41272	0,8
1979	53,1	3,3	43,5	41643	0,9
1980	52,6	3,6	43,8	42005	0,9
1981	52,1	4,2	43,7	42370	0,9
1982	51,7	4,6	43,7	42712	0,8
1983	51,3	4,7	43,9	43032	0,7
1984	50,3	5,5	44,3	43375	0,8
1985	49,9	5,7	44,4	43714	0,8
1986	49,6	5,8	44,6	44087	0,9
1987	49,3	5,8	44,9	44477	0,9
1988	49,5	5,5	45,0	44856	0,9
1989	49,7	5,2	45,1	45189	0,7
1990	49,9	4,9	45,2	45481	0,6
1991	49,7	5,2	45,1	45761	0,6
1992	48,9	5,6	45,5	46071	0,7
1993	48,1	6,3	45,6	46347	0,6
1994	47,5	6,7	45,8	46634	0,6
1995	47,8	6,3	45,9	46945	0,7
1996	47,5	6,7	45,8	47246	0,6
1997	47,4	6,8	45,8	47548	0,6
1998	47,8	6,5	45,8	47791	0,5

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail, Enquêtes emploi

Tableau IV.7

Taux de chômage au sens du BIT...

... par sexe

(en moyenne annuelle, en %)

Années	Hommes	Femmes	Total
1971	1,6	4,6	2,7
1972	1,7	4,7	2,8
1973	1,6	4,6	2,7
1974	1,7	4,8	2,8
1975	2,9	6,1	4,1
1976	3,0	6,9	4,5
1977	3,5	7,6	5,1
1978	3,8	7,6	5,3
1979	4,2	8,6	5,9
1980	4,3	9,5	6,4
1981	5,3	10,6	7,4
1982	6,1	11,0	8,1
1983	6,5	11,2	8,4
1984	7,9	12,4	9,8
1985	8,4	12,7	10,2
1986	8,5	12,9	10,4
1987	8,4	13,3	10,5
1988	7,8	12,9	10,0
1989	7,1	12,4	9,4
1990	6,7	11,7	8,9
1991	7,3	12,0	9,4
1992	8,3	12,8	10,3
1993	10,0	13,7	11,6
1994	10,6	14,3	12,3
1995	9,8	13,8	11,6
1996	10,7	14,4	12,3
1997	11,0	14,4	12,5
1998	10,3	13,9	11,9
1999	9,7	13,2	11,2

... par tranche d'âge

Années	De 15 à 24 ans	De 25 à 49 ans	50 ans et plus
1971	5,2	1,8	2,6
1972	5,6	1,8	2,6
1973	5,8	1,7	2,2
1974	6,4	1,9	2,1
1975	9,1	2,9	2,7
1976	10,3	3,1	3,1
1977	11,8	3,5	3,5
1978	12,2	3,7	3,6
1979	14,1	4,1	4,2
1980	15,5	4,3	4,6
1981	17,9	5,2	5,2
1982	19,4	5,7	5,6
1983	19,6	6,0	5,7
1984	23,2	7,0	6,4
1985	23,2	7,7	7,0
1986	22,3	8,2	7,1
1987	21,0	8,7	7,8
1988	19,4	8,5	7,5
1989	17,5	8,2	7,1
1990	16,5	7,8	6,6
1991	17,9	8,3	7,0
1992	19,6	9,2	7,9
1993	22,7	10,6	7,9
1994	24,4	11,3	8,1
1995	23,3	10,6	8,1
1996	25,0	11,3	8,9
1997	25,0	11,5	9,4
1998	22,6	11,0	9,3
1999	21,0	10,4	9,1

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail. Enquêtes emploi.

Tableau IV.8

Taux de chômage au sens du BIT par niveau de diplôme (à la date de l'enquête emploi)

(en moyenne annuelle, en %)

Années	Aucun diplôme ou non déclaré	Certificat d'études primaires (CEP)	BEPC	CAP ou BEP	BAC	Etudes supérieures
1975	5,7	4,4	5,4	3,3	3,4	3,0
1976	6,8	5,7	7,1	4,8	5,2	3,2
1977	6,5	5,0	6,6	4,2	4,2	3,6
1978	6,3	4,6	5,4	4,3	3,8	2,9
1979	7,9	5,1	6,5	5,0	4,4	3,2
1980	8,2	5,5	7,4	5,1	5,2	3,6
1981	9,8	6,1	8,2	6,4	5,7	3,7
1982	11,7	6,5	9,0	7,6	6,4	3,5
1983	12,5	6,8	9,4	7,9	6,5	3,2
1984	14,9	7,7	11,3	9,7	7,4	3,3
1985	16,2	8,7	10,7	10,5	7,5	3,8
1986	16,9	8,8	10,7	10,2	6,7	4,0
1987	18,1	9,5	11,3	10,5	7,4	4,2
1988	17,6	9,8	10,0	9,9	6,8	4,0
1989	16,7	9,8	9,8	8,8	7,1	3,5
1990	16,5	8,3	9,1	8,4	6,8	3,7
1991	15,8	8,7	9,2	8,3	6,8	4,1
1992	17,2	9,6	10,7	9,5	7,2	4,9
1993	18,8	9,6	11,4	10,4	9,6	6,6
1994	20,6	11,4	12,7	11,5	11,4	7,2
1995	19,7	10,9	12,2	10,5	10,3	7,3
1996	20,3	11,5	12,0	11,4	10,7	7,5
1997	20,9	11,1	13,6	11,0	11,6	7,9
1998	20,7	10,5	12,7	10,8	11,2	7,2
1999	20,9	11,3	13,1	10,7	10,8	6,8

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail, Enquêtes emploi.

Lecture : En 1999, 6,8% des actifs ayant un niveau d'études supérieures déclarent rechercher un emploi.

Tableau IV.9

Durée du chômage

Années	Proportion de chômeurs depuis un an ou plus (1) (en %)	Ancienneté moyenne de chômage (en mois)
1970	21,4	8,7
1971	21,2	8,8
1972	21,8	8,4
1973	20,6	8,6
1974	19,4	7,9
1975	16,8	8,0
1976	24,2	9,3
1977	25,0	9,8
1978	27,8	10,8
1979	29,9	11,2
1980	32,2	11,9
1981	32,1	11,9
1982	36,2	12,5
1983	39,4	13,0
1984	39,3	13,6
1985	43,7	15,0
1986	44,2	15,7
1987	45,3	16,6
1988	44,6	16,5
1989	43,7	16,2
1990	39,7	14,5
1991	39,1	14,5
1992	37,6	13,7
1993	35,6	12,9
1994	39,8	13,4
1995	43,8	15,1
1996	41,0	15,2
1997	43,1	15,5
1998	45,8	16,6
1999	42,3	15,5

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail, Enquêtes emploi.

Lecture : En 1999, sur 100 chômeurs, 42 recherchaient un emploi depuis un an ou plus.
(1) souvent appelés "chômeurs de longue durée".

Tableau IV.10

Emploi total par branche (à la fin de l'année)

(en milliers et en %)

Années	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	Total
Niveau en milliers et part dans l'emploi total (en %)					
1998	972	4234	1378	16236	22819
	4,3	18,6	6,0	71,2	100,0
Taux de croissance (en %)					
1971	-5,4	1,3	-0,2	2,5	0,7
1972	-5,5	1,5	0,6	2,0	0,9
1973	-4,4	2,1	1,1	2,7	1,6
1974	-4,3	-0,7	-3,1	1,1	-0,4
1975	-3,7	-2,9	-2,5	2,4	-0,2
1976	-3,8	0,6	0,7	3,0	1,4
1977	-3,4	-0,9	-0,3	2,4	0,7
1978	-2,7	-1,9	-1,6	1,8	0,1
1979	-2,6	-0,9	0,2	1,7	0,5
1980	-3,7	-1,9	-0,3	1,2	-0,2
1981	-3,5	-2,8	-2,1	1,4	-0,4
1982	-3,8	-0,5	-3,3	2,1	0,5
1983	-2,6	-2,4	-5,5	1,3	-0,5
1984	-4,2	-3,0	-5,6	0,4	-1,2
1985	-3,0	-2,4	-1,5	2,5	0,6
1986	-3,7	-2,1	0,9	1,4	0,2
1987	-4,0	-2,2	1,2	2,1	0,6
1988	-3,9	-0,4	2,4	2,2	1,3
1989	-4,3	1,3	1,2	2,2	1,5
1990	-4,3	-0,2	0,3	1,4	0,6
1991	-3,4	-2,6	-2,1	1,1	-0,2
1992	-3,8	-3,9	-5,1	0,5	-1,1
1993	-5,1	-4,5	-5,5	0,9	-1,0
1994	-3,4	-0,8	0,6	1,7	0,9
1995	-2,8	-0,1	-0,9	1,3	0,7
1996	-2,3	-1,7	-3,4	0,9	0,0
1997	-1,2	-0,5	-0,9	1,8	1,0
1998	-1,5	0,2	0,4	2,4	1,7

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail.

Tableau IV.11

Emploi salarié par branche (à la fin de l'année)

(en milliers et en %)

Années	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	Total
Niveau en milliers et part dans l'emploi total (en %)					
1998	292	4060	1113	14888	20353
	1,4	19,9	5,5	73,1	100,0
Taux de croissance (en %)					
1971	-5,3	1,6	0,1	3,1	2,0
1972	-5,4	1,7	0,5	2,7	1,9
1973	-5,7	2,4	0,2	3,2	2,4
1974	-5,2	-0,7	-2,9	1,4	0,1
1975	-5,3	-2,8	-2,9	3,0	0,3
1976	-6,5	0,7	0,3	3,5	2,1
1977	-5,5	-0,9	-1,0	3,0	1,2
1978	-2,9	-1,9	-2,9	2,1	0,3
1979	-3,5	-0,7	-0,4	2,1	0,9
1980	-4,8	-1,9	-1,1	1,4	0,1
1981	-3,8	-2,9	-2,5	1,7	-0,1
1982	-3,4	-0,5	-3,5	2,3	1,0
1983	-4,4	-2,5	-6,2	1,3	-0,4
1984	-2,7	-2,9	-6,1	0,7	-0,9
1985	-1,7	-2,4	-1,6	2,7	1,0
1986	-1,7	-2,2	1,1	1,4	0,4
1987	-1,1	-2,3	1,4	2,1	0,9
1988	-0,7	-0,2	3,2	2,4	1,7
1989	-0,7	1,3	2,1	2,5	2,1
1990	-1,4	0,0	0,8	1,5	1,0
1991	1,5	-2,6	-1,9	1,3	0,1
1992	-0,7	-3,9	-4,9	0,9	-0,6
1993	-1,5	-4,4	-5,2	0,9	-0,7
1994	0,0	-0,8	0,5	2,0	1,3
1995	2,2	-0,1	-1,5	1,5	1,0
1996	0,7	-1,6	-4,0	1,0	0,2
1997	3,2	-0,4	-1,1	1,9	1,3
1998	1,7	0,2	0,3	2,6	2,0

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail.

Tableau IV.12

Emploi salarié par type de contrat (à la date de l'enquête emploi)

(en milliers et en %)

Années	Effectifs salariés privés					Stages et contrats aidés	Salariés de l'Etat et des collectivités locales	Effectifs salariés totaux
	Intérim	Apprentis	Contrats à durée déterminée (1) (CDD)	Contrats à durée indéterminée (CDI)	Total			
Niveau en milliers								
1999	447	276	892	13068	14683	424	4935	20042
Part dans l'emploi salarié total (en %)								
1992	1,1	1,0	3,1	68,1	73,2	1,7	25,1	100,0
1993	0,9	1,0	3,3	66,6	71,7	2,1	26,2	100,0
1994	1,1	1,0	3,3	66,4	71,8	2,1	26,1	100,0
1995	1,5	1,0	3,9	65,4	71,8	2,3	25,8	100,0
1996	1,4	1,1	4,1	65,5	72,1	2,3	25,6	100,0
1997	1,7	1,2	4,4	65,2	72,5	2,2	25,3	100,0
1998	2,1	1,3	4,6	64,7	72,7	2,1	25,2	100,0
1999	2,2	1,4	4,5	65,2	73,3	2,1	24,6	100,0
Taux de croissance (en %)								
1993	-19,1	-0,3	6,9	-1,6	-1,5	24,1	5,1	0,6
1994	23,1	2,4	-0,4	-0,9	-0,5	-0,9	-1,2	-0,7
1995	36,6	5,0	22,4	0,4	2,0	11,9	1,2	2,0
1996	-4,7	12,7	5,2	1,2	1,5	1,9	0,0	1,1
1997	20,8	6,8	7,4	-0,2	0,8	-7,5	-0,8	0,2
1998	25,1	10,0	6,7	1,1	2,1	-2,9	1,5	1,9
1999	8,2	7,5	-1,5	2,4	2,4	4,8	-0,9	1,6

Source : INSEE, Enquêtes emploi.

(1) hors Etat et collectivités locales.

Tableau IV.13

Temps partiel et durée du travail

Années	Effectifs à temps partiel (1)		Part du temps partiel dans l'emploi total (en %)			Durée annuelle effective du travail	
	Milliers	taux de croissance en%	Hommes	Femmes	Total	Durée annuelle du travail (en heures)	Variation (en %)
1971	1178	-	1,7	13,1	5,8	1951	-0,6
1972	1203	2,1	1,6	13,1	5,8	1933	-0,9
1973	1222	1,6	1,7	12,9	5,9	1904	-1,5
1974	1243	1,7	1,6	13,0	5,9	1888	-0,8
1975	1717	38,2	2,9	16,4	8,1	1865	-1,2
1976	1733	1,0	2,8	16,5	8,1	1865	0,0
1977	1877	8,3	3,0	17,6	8,7	1845	-1,1
1978	1696	-9,6	2,5	16,2	7,9	1821	-1,3
1979	1785	5,3	2,4	16,9	8,2	1806	-0,8
1980	1813	1,6	2,5	17,2	8,3	1795	-0,6
1981	1821	0,4	2,3	17,4	8,4	1760	-1,9
1982	1997	9,7	2,5	19,1	9,2	1718	-2,4
1983	2107	5,5	2,6	20,1	9,7	1712	-0,3
1984	2210	4,9	2,8	21,1	10,3	1700	-0,7
1985	2345	6,1	3,2	21,8	11,0	1685	-0,9
1986	2550	8,7	3,5	23,3	11,8	1676	-0,5
1987	2547	-0,1	3,6	23,2	11,8	1671	-0,3
1988	2612	2,6	3,5	23,8	12,1	1673	0,1
1989	2654	1,6	3,6	23,7	12,1	1655	-1,1
1990	2650	-0,1	3,4	23,6	12,0	1657	0,1
1991	2668	0,7	3,4	23,5	12,1	1645	-0,7
1992	2799	4,9	3,6	24,5	12,7	1646	0,1
1993	3049	8,9	4,1	26,3	13,9	1642	-0,2
1994	3239	6,2	4,6	27,8	14,9	1639	-0,2
1995	3455	6,7	5,0	28,9	15,6	1614	-1,5
1996	3562	3,1	5,3	29,5	16,0	1608	-0,4
1997	3727	4,6	5,5	30,9	16,8	1605	-0,2
1998	3886	4,3	5,7	31,6	17,3	1604	-0,1
1999	3935	1,3	5,6	31,7	17,3		

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail, Enquêtes emploi, Comptes nationaux.

(1) À la date de l'enquête emploi, généralement en mars de l'année considérée, sauf en 1990 et 1999 (janvier).

V. Prix et coûts salariaux

V.1 Indices des prix à la consommation

V.2 Autres indicateurs de prix

V.3 Salaire horaire ouvrier et salaire moyen par tête

V.4 Salaire minimum et éléments sur la distribution des salaires

V.5 Coût du travail au niveau du SMIC et du salaire médian

Définitions

L'**inflation sous-jacente** permet d'analyser la tendance de fond de l'inflation, en excluant de l'indice général des prix les composantes dont les variations résultent davantage de phénomènes exceptionnels ou transitoires. Sont ainsi exclus de l'indice les tarifs publics, les produits dont le prix est très volatil (énergie, alimentation) et les effets des mesures fiscales (hausses de TVA par exemple)

Le **coût du travail** correspond au coût d'un salarié pour l'employeur. Il englobe le salaire versé par l'employeur au salarié, les cotisations sociales payées par les salariés et les employeurs ainsi que la CSG et la CRDS.

Le **salaire brut** correspond à la somme du salaire versé par l'employeur au salarié et des cotisations sociales salariés. Par rapport au coût total pour l'employeur, le salaire brut ne comprend pas les cotisations sociales patronales.

Par rapport au salaire brut, le **salaire net** ne comprend pas les cotisations sociales salariées, la CSG et la CRDS.

La **CSG** est la Contribution Sociale Généralisée

La **CRDS** est la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale

Le **SMIC** est le Salaire Minimum Inter-professionnel de Croissance. Il évolue selon trois dispositions :

- une indexation sur l'indice des prix à la consommation (hors tabac depuis 1992)
- l'accroissement annuel du pouvoir d'achat du SMIC ne peut être inférieur à la moitié de celui des salaires horaires moyens
- à chaque revalorisation au 1er juillet, le gouvernement peut aller au-delà de cette indexation automatique, au travers de "coups de pouce"

Les sources utilisées :

DADS : Déclarations Annuelles de Données Sociales (Enquête réalisée par l'INSEE)

DARES : Direction de l'Animation, de la Recherche, des Etudes et des Statistiques du ministère de l'Emploi et de la Solidarité

Tableau V.1

Indices des prix à la consommation (1)

(Glissement annuel en %)

Années ou Mois	Ensemble	Sous-jacent (2)	Alimentation	Produits manufacturés	Energie	Services
Glissement annuel en fin d'année, indices base 100 : 1980						
1973	8,5	–	10,9	6,3	10,2	9,0
1974	15,0	–	12,0	17,1	34,0	15,2
1975	9,8	–	10,7	8,5	5,9	12,1
1976	9,8	–	11,4	6,2	15,7	12,8
1977	9,0	–	11,9	8,0	6,3	9,3
1978	9,7	–	7,9	9,4	11,5	11,6
1979	11,7	–	9,6	11,8	20,4	12,7
1980	13,7	–	9,8	13,3	24,2	15,7
1981	13,9	–	16,5	10,4	18,8	15,7
1982	9,7	–	9,2	8,2	16,5	10,9
1983	9,3	–	10,1	9,2	4,2	10,6
1984	6,7	–	6,1	6,7	10,3	6,4
1985	4,7	–	4,7	5,3	0,9	5,9
1986	2,1	–	2,5	4,5	-14,5	5,1
1987	3,1	–	1,4	2,1	0,5	7,8
1988	3,1	–	2,4	2,3	0,6	5,2
1989	3,6	–	5,0	2,0	5,5	4,9
1990	3,4	–	3,0	2,0	6,4	5,4
Glissement annuel en fin d'année, indices base 100 : 1990						
1991	3,1	3,8	2,7	2,9	-0,8	4,9
1992	1,9	3,2	0,0	1,4	-1,8	4,8
1993	2,1	2,0	0,4	1,1	3,8	3,5
1994	1,6	1,4	1,0	0,3	-0,2	2,5
1995	2,1	0,9	1,5	1,2	3,6	3,1
1996	1,7	1,0	1,3	0,5	6,6	1,9
1997	1,1	1,0	2,5	0,1	-0,3	1,8
1998	0,3	1,0	0,5	0,0	-5,2	2,0
Glissement annuel en fin d'année, indices base 100 : 1998						
1999	1,3	0,7	1,1	-0,4	9,6	0,9
Glissement annuel de données mensuelles, indices base 100 : 1998						
2000 Janvier	1,6	1,2	0,7	0,4	11,9	0,8
Février	1,4	0,5	1,1	-0,7	12,9	0,8
Mars	1,5	0,7	0,9	-0,2	14,2	0,7
Avril	1,3	1,0	1,5	-0,3	10,9	0,3
Mai	1,5	1,1	1,7	-0,3	12,7	0,4
Juin	1,7	1,2	1,8	-0,2	14,9	0,5
Juillet	1,7	1,2	2,3	-0,1	14,0	0,7
Août	1,8	1,3	3,0	-0,1	12,1	0,6

Source : INSEE.

(1) Le changement de base en 1998 s'est accompagné d'une modification des regroupements conjoncturels, notamment pour les services, ce qui introduit une rupture de séries.

(2) L'inflation sous-jacente mesure les évolutions hors produits ou services dont les prix sont administrés ou varient fortement sous l'effet de mouvements exogènes (climat, environnement international). Elle exclut ainsi de l'indice les tarifs publics, les produits à prix volatils (énergie, alimentation) et les effets des mesures fiscales (hausses de TVA par exemple).

Tableau V.2

Autres indicateurs de prix

(en %)

Années ou Trimestres	Prix de vente industriels (1)	Pétroles et matières premières			Produits manufacturés			Indice du coût de la construction
		Pétrole		Matières premières (2)	Prix de production	Prix à l'importation	Prix à l'exportation	
		en %	$/bl	*Base 100 : 1990*		*Base 100 : 1995*		
Taux de croissance annuels								
1976	–	–	–	–	–	–	–	11,6
1977	–	–	–	–	–	–	–	9,4
1978	–	–	–	–	–	–	–	8,7
1979	–	–	–	–	8,7	8,9	9,9	10,7
1980	–	–	–	–	9,5	10,9	9,8	13,7
1981	10,9	–	36,9	- 8,1	8,3	11,5	11,8	9,3
1982	11,9	- 10,0	33,2	- 8,2	9,3	11,3	13,3	10,9
1983	9,0	- 12,0	29,2	7,9	6,5	10,1	9,6	6,6
1984	8,8	- 1,7	28,7	5,9	6,7	11,3	9,9	5,9
1985	4,8	- 3,8	27,6	- 10,4	4,3	3,8	4,6	3,2
1986	- 0,9	- 47,5	14,5	- 1,3	- 0,0	- 3,2	- 2,5	3,2
1987	- 0,1	27,6	18,5	6,6	0,8	- 0,4	0,1	3,0
1988	4,6	- 18,4	15,1	22,8	3,1	2,8	2,7	2,8
1989	5,0	20,5	18,2	5,8	3,4	4,8	3,2	1,4
1990	- 0,9	28,0	23,3	- 7,8	- 0,3	- 2,8	- 2,0	2,4
1991	- 1,2	- 14,6	19,9	- 10,3	- 0,3	- 0,6	- 1,9	4,3
1992	- 1,1	- 2,5	19,4	- 4,6	- 0,5	- 3,3	- 2,4	1,5
1993	- 2,2	- 11,3	17,2	- 7,5	- 1,4	- 3,8	- 3,0	1,1
1994	1,2	- 7,6	15,9	22,5	0,4	0,7	- 0,2	0,1
1995	5,1	7,0	17,0	16,2	2,0	0,7	0,6	0,0
1996	- 2,6	21,0	20,6	- 10,2	- 0,8	1,5	1,6	1,8
1997	- 0,5	- 7,3	19,1	1,0	0,1	1,0	2,1	2,4
1998	- 0,8	- 33,0	12,8	- 16,4	- 1,1	- 1,6	- 1,7	0,1
1999	- 1,5	39,8	17,9	- 6,8	- 1,3	- 1,1	- 1,0	1,0
Taux de croissance trimestriels								
1998 I	- 0,1	- 24,5	14,2	- 6,8	- 0,4	- 0,6	- 0,9	- 0,9
II	- 0,5	- 6,3	13,3	- 2,6	- 0,4	- 1,1	- 0,5	0,0
III	- 0,7	- 6,8	12,4	- 5,7	- 0,5	- 0,4	- 0,4	- 0,1
IV	- 1,0	- 9,7	11,2	- 4,0	- 0,4	- 0,6	- 0,3	1,6
1999 I	- 0,6	0,9	11,3	- 3,9	- 0,8	- 0,5	- 0,6	- 0,3
II	- 0,1	36,3	15,4	0,5	- 0,1	0,3	0,0	0,3
III	0,4	33,1	20,5	3,6	0,1	0,2	0,2	0,6
IV	1,0	17,1	24,0	5,9	0,2	0,1	0,0	- 1,4
2000 I	1,6	11,7	26,8	3,4	0,5	0,2	0,6	1,7
II	1,5	- 0,4	26,7	- 0,6	0,3	0,3	0,2	

Source : INSEE.

(1) Prix de vente industriels des biens intermédiaires hors TVA.
(2) Matières premières en devises.

Tableau V.3

Salaire horaire ouvrier et salaire moyen par tête

Années ou Trimestres	Taux de salaire horaire ouvrier (2)	Salaire annuel par tête (1)			
		Secteurs industriels et énergie	Construction	Services et commerces	Ensemble (3)
Niveau annuel en francs courants					
1997	–	179240	152048	154278	161005
1998	–	187467	148982	156085	164021
1999	–	191194	151649	159078	167007
Taux de croissance en francs courants, en %					
1970	10,7	–	–	–	–
1971	10,7	–	–	–	–
1972	12,2	–	–	–	–
1973	15,9	–	–	–	–
1974	20,3	–	–	–	–
1975	14,8	–	–	–	–
1976	15,1	–	–	–	–
1977	12,1	–	–	–	–
1978	12,6	–	–	–	–
1979	13,8	12,1	10,7	12,4	12,0
1980	15,4	14,9	15,6	14,8	14,9
1981	16,4	14,5	15,2	13,8	14,1
1982	12,6	13,0	13,8	13,3	13,2
1983	9,8	8,7	7,6	9,5	8,9
1984	6,4	8,0	9,3	7,1	7,6
1985	5,2	6,8	3,2	6,9	6,4
1986	3,1	4,4	6,3	4,9	4,7
1987	3,7	3,9	2,5	3,9	3,6
1988	3,6	3,9	6,5	4,7	4,4
1989	4,4	4,5	3,6	4,1	4,1
1990	5,1	4,6	4,1	5,9	5,3
1991	4,1	5,2	5,7	4,9	5,1
1992	3,5	3,3	5,3	2,4	2,9
1993	1,8	2,4	2,1	1,9	2,0
1994	2,0	3,9	1,1	0,8	1,7
1995	2,3	2,5	2,0	2,0	2,1
1996	2,9	2,2	2,1	1,6	1,8
1997	2,6	1,9	0,0	3,6	2,7
1998	2,0	4,6	-2,0	1,2	1,9
1999	3,4	2,0	1,8	1,9	1,8
Taux de croissance trimestriels, en %					
1998 I	0,5	1,5	-1,1	-0,1	0,3
II	0,7	1,2	-0,5	0,2	0,5
III	0,5	0,9	0,0	0,3	0,4
IV	0,3	0,6	0,4	0,5	0,5
1999 I	0,6	0,3	0,7	0,6	0,5
II	0,6	0,3	0,6	0,5	0,4
III	1,3	0,4	0,5	0,5	0,4
IV	0,9	0,6	0,6	0,6	0,5
2000 I	2,2	0,4	0,4	0,2	0,3

(1) Source : INSEE, base 1995 des comptes trimestriels. Salaire annuel brut moyen de l'ensemble des salariés (à temps plein et à temps partiel). Moyennes annuelles.

(2) Source : DARES, Enquête ACEMO ; champ : entreprises de plus de 10 salariés des secteurs concurrentiels hors agriculture, salariés à temps plein. Glissements annuels.

(3) Secteurs marchands non agricoles.

Tableau V.4

Salaire minimum et éléments sur la distribution des salaires

Années	Salaire minimum		Salaire net des salariés à plein temps (1)			
	Horaire brut	Annuel net plein temps	Annuel net moyen	Annuel net médian	Rapports interdéciles (2)	
					Salaires les plus élevés rapportés au salaire médian (D9/D5)	Salaire médian rapporté aux salaires les plus bas (D5/D1)
Niveau en francs courants						
1996	37,57	59704	121832	101109		
1997	38,67	61667	124354	103288		
1998	39,83	63998	–	–		
1999	40,47	64830	–	–		
Taux de croissance en francs courants, en %						
1950	–	–	–	–	1,81	1,97
1951	–	–	15,5	20,4	1,92	1,77
1952	12,3	12,3	17,9	17,0	1,92	1,90
1953	0,0	0,0	2,4	–	–	–
1954	15,4	15,4	9,3	–	1,94	1,79
1955	8,2	8,2	10,5	5,3	-	1,61
1956	0,9	0,9	10,5	21,5	1,98	1,81
1957	2,5	2,5	10,5	10,3	1,96	1,92
1958	13,4	13,4	11,3	–	–	–
1959	6,6	6,4	6,4	–	2,01	1,84
1960	3,2	3,2	10,0	10,2	2,02	1,89
1961	2,0	2,0	8,0	5,3	2,03	1,86
1962	4,9	4,3	9,7	13,8	2,05	1,90
1963	7,0	6,7	10,0	2,0	2,00	1,99
1964	2,7	2,7	6,4	8,6	2,00	1,98
1965	4,3	4,3	6,0	5,4	2,08	1,98
1966	4,1	4,1	6,3	5,3	2,09	2,00
1967	3,4	2,6	5,3	6,0	2,07	1,97
1968	26,2	25,7	10,1	9,8	2,03	1,88
1969	17,9	17,9	10,8	11,3	2,03	1,74
1970	8,0	8,0	9,4	9,9	2,03	1,81
1971	10,1	10,1	10,9	11,8	2,01	1,84
1972	11,4	11,3	10,1	10,3	2,02	1,84
1973	18,2	18,1	12,1	12,5	2,00	1,80
1974	23,1	23,0	17,3	16,7	2,01	1,74
1975	19,3	18,9	14,5	14,4	2,01	1,74
1976	14,7	13,5	15,8	16,3	1,97	1,71
1977	12,7	12,1	10,3	10,9	1,96	1,71
1978	12,9	12,7	13,2	13,5	1,96	1,68
1979	12,5	10,1	8,6	9,6	1,94	1,67
1980	15,6	14,8	13,8	14,4	1,93	1,69
1981	18,1	18,9	13,2	12,9	1,93	1,67
1982	17,7	16,7	13,8	13,4	1,94	1,65
1983	12,1	11,2	10,6	10,4	1,94	1,62
1984	9,4	7,7	7,1	7,0	1,93	1,60
1985	8,1	6,1	7,1	7,2	1,95	1,60
1986	4,3	2,7	5,3	4,5	1,96	1,62
1987	4,0	3,1	2,7	2,9	1,97	1,62
1988	2,7	2,1	2,9	3,2	1,97	1,64
1989	4,2	2,9	4,4	4,0	1,99	1,65
1990	4,3	4,3	5,2	5,3	1,99	1,64
1991	4,9	5,3	3,6	3,7	1,99	1,64
1992	4,0	3,1	2,6	3,1	1,97	1,64
1993 (3)	2,6	1,3	2,5	2,5	1,95	1,64
1994 (3)	2,2	1,0	2,4	3,4	1,93	1,59
1995	3,1	2,7	2,0	2,1	1,93	1,59
1996	3,6	2,0	1,5	0,8	1,93	1,60
1997	2,9	3,3	2,1	2,2	1,92	1,59
1998	3,0	3,8	–	–	–	–
1999	1,6	1,3				

(1) Source : INSEE, DADS de 1950 à 1995 ; estimations pour les années 1981,1983 et 1990. Salaires nets de prélèvements (cotisations sociales, CSG et CRDS).
(2) Les salariés sont classés en fonction de leur salaire, dans l'ordre croissant, et répartis selon ce classement en dix groupes de même taille appelés déciles ; D1, D5 et D9 correspondent aux salaires supérieurs respectivement des déciles 1, 5 (salaire médian) et 9.
(3) D'importantes modifications de la chaîne d'exploitation des DADS (exhaustivité, redressement des postes annexes) rendent notamment les niveaux de 1993 non comparables à ceux de 1992 et 1994.

Tableau V.5

Coût du travail au niveau du SMIC et du salaire médian

Années	Coût du travail des salariés à plein temps			
	Payés au SMIC	Payés au salaire médian	Rapports interdéciles (1)	
			Salaires les plus élevés rapportés au salaire médian (D9/D5)	Salaire médian rapporté aux salaires les plus bas (D5/D1)
Niveau en francs courants				
1996	92775	180605		
1997	95582	184074		
1998	98743	–		
1999	100630	–		
Taux de croissance en francs courants, en %				
1950	–	–	1,64	1,97
1951	14,4	20,6	1,75	1,77
1952	12,7	17,5	1,78	1,90
1953	0,8	–	–	–
1954	15,4	–	1,77	1,79
1955	8,2	5,3	-	1,61
1956	0,9	21,5	1,77	1,81
1957	2,5	10,3	1,73	1,92
1958	11,2	–	–	–
1959	9,4	–	1,79	1,84
1960	3,2	10,2	1,78	1,89
1961	2,8	6,1	1,81	1,86
1962	6,2	16,2	1,86	1,90
1963	6,5	1,6	1,84	1,99
1964	2,7	8,6	1,85	1,98
1965	4,3	5,4	1,91	1,98
1966	4,3	5,5	1,92	2,00
1967	6,5	10,6	1,89	1,97
1968	23,8	7,8	1,86	1,88
1969	18,0	11,4	1,87	1,74
1970	8,0	9,9	1,86	1,81
1971	10,3	12,1	1,85	1,84
1972	12,0	11,0	1,85	1,84
1973	18,5	12,9	1,84	1,80
1974	23,5	17,1	1,84	1,74
1975	20,4	15,8	1,84	1,74
1976	15,8	18,6	1,81	1,71
1977	13,0	11,7	1,80	1,71
1978	13,3	14,1	1,79	1,68
1979	13,3	12,7	1,79	1,67
1980	15,7	15,3	1,78	1,69
1981	18,1	12,1	1,79	1,67
1982	17,8	14,5	1,82	1,65
1983	12,9	12,1	1,82	1,62
1984	9,0	8,3	1,84	1,60
1985	6,4	7,5	1,86	1,60
1986	3,5	5,3	1,87	1,62
1987	4,1	3,9	1,87	1,62
1988	2,9	3,9	1,87	1,64
1989	3,4	4,5	1,90	1,65
1990	3,4	4,4	1,92	1,64
1991	4,8	3,6	1,94	1,65
1992	4,4	4,4	1,93	1,64
1993 (2)	1,1	4,3	1,90	1,68
1994 (2)	0,5	4,9	1,89	1,66
1995	-0,3	2,3	1,90	1,70
1996	-2,9	2,3	1,91	1,80
1997	3,0	1,9	1,90	1,79
1998	3,3	–	–	–
1999	1,9			

Source : INSEE, DADS de 1950 à 1995 ; estimations pour les années 1981, 1983 et 1990. Hors cotisations patronales pour les accidents du travail et les transports.

(1) Les salariés sont classés en fonction de leur salaire, dans l'ordre croissant, et répartis selon ce classement en dix groupes de même taille appelés déciles ; D1, D5 et D9 correspondent aux salaires supérieurs respectivement des déciles 1, 5 (salaire médian) et 9.
(2) D'importantes modifications de la chaîne d'exploitation des DADS (exhaustivité, redressement des postes annexes) rendent notamment les niveaux de 1993 non comparables à ceux de 1992 et 1994.

VI. Marchés financiers

VI.1 Principaux taux d'intérêt

VI.2 Cours des actions françaises

VI.3 Ventilation des crédits à l'économie par débiteur

Tableau VI.1

Principaux taux d'intérêt

(en %)

Années ou mois	Taux monétaire au jour le jour (1)	PIBOR à 3 mois (2)	Rendement des obligations publiques et semi-publiques d'une durée supérieure à 1 an	Taux du Livret A	Taux des Plans d'épargne logement (3)
Données en moyenne annuelle					
1970	8,68	8,93	8,55	4,75	7,90
1971	5,85	6,29	8,42	5,00	7,90
1972	4,96	5,51	8,01	5,00	7,23
1973	8,91	9,13	9,00	5,25	6,90
1974	12,91	13,02	11,00	6,25	7,40
1975	7,92	7,92	10,31	7,50	8,90
1976	8,56	8,69	10,51	6,50	8,90
1977	9,07	9,22	10,99	6,50	8,23
1978	7,98	8,16	10,61	6,50	7,90
1979	9,04	9,48	10,85	6,50	7,90
1980	11,84	12,21	13,78	7,25	7,90
1981	15,30	15,26	16,29	7,71	9,00
1982	14,87	14,62	16,00	8,50	9,00
1983	12,54	12,47	14,37	8,08	9,54
1984	11,74	11,70	13,40	7,13	9,62
1985	9,94	9,94	11,87	6,25	8,25
1986	7,74	7,71	9,12	5,00	6,50
1987	7,98	8,27	10,22	4,50	6,00
1988	7,52	7,94	9,22	4,50	6,00
1989	9,07	9,40	9,16	4,50	6,00
1990	9,96	10,32	10,42	4,50	6,00
1991	9,49	9,61	9,49	4,50	6,00
1992	10,35	10,35	8,98	4,50	6,00
1993	8,75	8,59	7,04	4,50	6,00
1994	5,70	5,85	7,52	4,50	5,69
1995	6,35	6,58	7,66	4,50	5,25
1996	3,73	3,94	6,51	3,66	5,25
1997	3,24	3,46	5,67	3,50	4,25
1998	3,35	3,56	4,82	3,23	4,11
1999	2,53	2,97	4,94	2,69	3,80
Données en moyenne mensuelle					
1999 Janvier	3,14	3,13	4,13	3,00	4,00
Février	3,12	3,09	4,42	3,00	4,00
Mars	2,93	3,05	4,39	3,00	4,00
Avril	2,71	2,70	4,25	3,00	4,00
Mai	2,55	2,58	4,45	3,00	4,00
Juin	2,56	2,63	4,94	3,00	4,00
Juillet	2,52	2,68	5,08	3,00	3,60
Août	2,44	2,70	5,17	2,25	3,60
Septembre	2,43	2,73	5,35	2,25	3,60
Octobre	2,50	3,38	5,67	2,25	3,60
Novembre	2,94	3,47	5,66	2,25	3,60
Décembre	3,07	3,44	5,81	2,25	3,60
2000 Janvier	3,04	3,34	6,11	2,25	3,60
Février	3,28	3,54	5,96	2,25	3,60
Mars	3,51	3,75	5,73	2,25	3,60
Avril	3,65	3,93	5,84	2,25	3,60
Mai	3,92	4,35	5,92	2,25	3,60
Juin	4,29	4,50	5,94	2,25	3,60
Juillet	4,31	4,58	6,00	3,00	4,50
Août	4,42	4,78		3,00	4,50

Source : Banque de France, OCDE.

(1) À partir du 1er janvier 1999 : EONIA pour Euro OverNight Index Average, taux moyen au jour le jour de la zone euro.
(2) PIBOR pour Paris Inter-Bank Offered Rate, taux d'intérêt inter-bancaire offert à Paris.
À partir du 1er janvier 1999 : EURIBOR à 3 mois pour EURo Inter-Bank Offered Rate, taux inter-bancaire sur la zone euro.
(3) Y compris prime d'État.

Tableau VI.2

Cours des actions françaises

(en indice et en glissement annuel en %)

Années ou mois	Évolution du cours des actions sur l'ensemble des marchés français*	Indice CAC40** Base 1000 au 1/01/1988		Indice SBF 250** (1) Base 1000 au 1/01/1991	
		Niveau	Évolution en %	Niveau	Évolution en %
Indice en moyenne annuelle et variation en glissement annuel de moyennes annuelles					
1974	-26,8	-	-	-	-
1975	5,7	-	-	-	-
1976	3,1	-	-	-	-
1977	-13,6	-	-	-	-
1978	29,3	-	-	-	-
1979	32,5	-	-	-	-
1980	24,2	-	-	-	-
1981	-14,0	-	-	-	-
1982	-7,8	-	-	-	-
1983	25,0	-	-	-	-
1984	36,7	-	-	-	-
1985	22,0	-	-	-	-
1986	58,7	-	-	-	-
1987	13,8	-	-	-	-
1988	-10,9	1249,0	-	-	-
1989	42,5	1763,1	41,2	-	-
1990	1,7	1839,5	4,3	-	-
1991	-2,9	1768,2	-3,9	-	-
1992	6,5	1854,0	4,9	-	-
1993	10,8	2017,6	8,8	-	-
1994	7,0	2058,2	2,0	1378,4	-
1995	-7,5	1871,2	-9,1	1237,9	-10,2
1996	15,6	2079,8	11,1	1408,9	13,8
1997	31,3	2756,5	32,5	1819,3	29,1
1998	32,9	3698,8	34,2	2379,6	30,8
1999	22,1	4544,8	22,9	2903,9	22,0
Indice en moyenne mensuelle et variation en glissement annuel de moyennes mensuelles					
1999 Janvier	33,5	4130,8	37,7	2600,0	33,0
Février	23,7	4124,2	26,9	2600,2	23,6
Mars	12,1	4139,8	14,5	2618,5	12,1
Avril	9,9	4317,9	11,8	2729,2	9,6
Mai	8,0	4360,1	9,1	2787,9	7,8
Juin	6,8	4435,0	7,6	2849,1	6,8
Juillet	6,8	4557,9	6,9	2923,1	7,0
Août	13,4	4436,4	12,0	2868,5	13,1
Septembre	32,4	4635,4	30,8	2999,1	32,0
Octobre	41,6	4653,1	40,9	3008,0	42,1
Novembre	38,4	5134,3	39,3	3271,5	38,7
Décembre	48,7	5612,7	48,5	3591,3	49,4
2000 Janvier	39,8	5661,5	37,1	3652,9	40,5
Février	50,2	6121,9	48,4	3920,4	50,8
Mars	56,5	6370,8	53,9	4077,7	55,7
Avril	45,7	6228,6	44,3	3938,2	44,3
Mai	45,9	6348,0	45,6	4021,1	44,2
Juin	47,2	6536,4	47,4	4127,8	44,9
Juillet	43,3	6510,8	42,8	4118,6	40,9
Août	47,3	6562,1	47,9	4165,7	45,2

Sources : OCDE*, Banque de France**

(1) SBF : Sociétés des Bourses Françaises.

Tableau VI.3

Ventilation des crédits à l'économie par débiteur

(en points de PIB)

Base 80 des comptes nationaux						
Années	**Total**	**Ménages**	**Sociétés et quasi-sociétés**	**Administrations publiques**	**Reste du monde**	**Autres (1)**
1978	80,4	26,4	44,3	3,8	5,7	0,2
1979	81,0	28,4	42,3	4,1	6,1	0,2
1980	82,6	29,2	41,8	4,5	6,9	0,2
1981	85,2	29,3	42,5	4,9	8,4	0,1
1982	87,8	29,3	42,8	5,2	10,3	0,1
1983	90,0	29,6	44,0	5,6	10,6	0,1
1984	92,1	30,3	44,2	5,5	12,0	0,2
1985	91,4	31,8	42,4	6,3	10,7	0,2
1986	87,9	32,1	39,8	6,4	9,4	0,2
1987	92,0	34,8	40,8	7,2	8,9	0,3
1988	95,8	36,4	43,1	6,9	9,0	0,4
1989	97,4	36,4	45,0	6,9	8,7	0,4
1990	101,3	37,2	48,3	7,4	8,0	0,4
1991	102,3	36,7	49,9	7,5	7,6	0,5
1992	103,2	35,9	50,6	8,3	7,9	0,5
1993	101,7	35,8	48,3	9,4	6,9	1,3
1994	95,4	34,5	45,5	8,6	5,8	1,1
Base 95 des comptes nationaux						
Années	**Total**	**Ménages**	**Sociétés non financières**	**Administrations publiques**	**Reste du monde**	**Autres (2)**
1995	94,3	33,2	39,4	14,5	5,3	1,8
1996	90,7	33,4	37,2	13,0	5,3	1,8
1997	90,2	33,6	36,7	12,1	5,8	2,0
1998	87,1	33,3	35,4	10,5	5,5	2,3
1999	88,2	34,6	36,2	9,6	5,3	2,5

Source : INSEE, base 1980 et 1995 des Comptes nationaux.

(1) Autres : entreprises d'assurances et administrations privées.
(2) Autres : Sociétés d'assurance et institutions sans but lucratif au service des ménages.

VII. Finances publiques

VII.1 Capacité ou besoin de financement des administrations publiques

VII.2 Capacité ou besoin de financement des régimes de sécurité sociale (hors hôpitaux)

VII.3 Part des dépenses publiques dans le PIB

VII.4 Part des prélèvements obligatoires dans le PIB

VII.5 Dépenses et recettes des Administrations Publiques (APU)

VII.6 Dépenses et recettes de l'Etat

VII.7 Dépenses et recettes des Administrations de Sécurité Sociale (ASSO)

VII.8 Dépenses et recettes des Organismes Divers d'Administration Centrale (ODAC)

VII.9 Dépenses et recettes des Administrations Publiques locales (APUL)

VII.10 Structure de la dette publique au sens de Maastricht

VII.11 Lois de finances initiales et exécution budgétaire

Définitions

Les **dépenses publiques** sont les dépenses effectuées par les administrations publiques **(APU)**. Ces dernières sont financées par des prélèvements obligatoires et des emprunts, produisent des services non marchands et effectuent des opérations de redistribution. Elles comprennent :

- les APU centrales : **État** et organismes divers d'administration centrale **(ODAC)** dont l'action est financée au niveau national (ANPE, CNRS, universités...)
- les APU locales **(APUL)** : collectivités locales (régions, départements, communes et organismes en dépendant), et organismes divers d'administration locale (ODAL) dont l'action est financée localement (lycées, collèges, chambres de commerce et d'industrie, crèches ...)
- les administrations de sécurité sociale **(ASSO)** : régimes d'assurance sociale et organismes financés par ceux-ci.

Tableau VII.1

Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques

(en milliards de francs et en points de PIB)

Années	Administrations publiques (1)	État	Organismes divers d'administration centrale	Administrations publiques locales	Administrations de sécurité sociale
En milliards de francs					
1999	-156,8	-220,4	14,3	34,7	14,6
En points de PIB					
1978	-1,3	-0,9	0,1	-0,9	0,4
1979	-0,1	-0,7	0,1	-0,9	1,2
1980	0,0	-0,6	0,2	-0,8	1,1
1981	-2,2	-1,7	0,1	-0,9	0,3
1982	-2,9	-2,3	0,1	-1,1	0,4
1983	-2,8	-2,7	0,0	-0,9	0,9
1984	-2,8	-2,9	0,0	-0,7	0,7
1985	-3,0	-2,9	0,0	-0,6	0,5
1986	-3,2	-2,3	-0,1	-0,6	-0,3
1987	-2,0	-2,0	0,1	-0,4	0,3
1988	-2,5	-2,3	0,0	-0,5	0,3
1989	-1,8	-1,9	0,1	-0,4	0,4
1990	-2,1	-2,1	0,1	-0,3	0,1
1991	-2,4	-1,9	0,1	-0,4	-0,2
1992	-4,2	-3,3	0,0	-0,5	-0,4
1993	-6,0	-4,9	0,0	-0,2	-0,9
1994	-5,5	-4,8	0,1	-0,2	-0,5
1995	-5,5	-4,1	-0,5	-0,2	-0,7
1996	-4,1	-3,7	0,0	0,1	-0,4
1997 (2)	-3,0	-3,6	0,7	0,2	-0,4
1998	-2,7	-3,0	0,1	0,3	-0,1
1999	-1,8	-2,5	0,2	0,4	0,2

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux, calculs Direction de la Prévision.

(1) Total des postes de l'État, des ODAC, des APUL et des ASSO.
(2) En 1997, le besoin de financement des administrations publiques s'entend y compris soulte France Télécom.

Tableau VII.2

Capacité (+) ou besoin (-) de financement des régimes de sécurité sociale (hors hôpitaux)

(en points de PIB)

Années	Régime Général	Régimes d'indemnisation du chômage	Fonds spéciaux (dont FSV)	Régimes complémentaires	Autres régimes (1)	Total des régimes de sécurité sociale (2)
1992	-	-	-	-	-	-0,41
1993	-	-	-	-	-	-0,89
1994	-	-	-	-	-	-0,51
1995	-0,88	0,29	0,01	-0,08	-0,05	-0,71
1996	-0,61	0,29	-0,01	-0,11	-0,01	-0,46
1997	-0,36	-0,04	0,01	-0,02	-0,04	-0,47
1998	-0,22	0,00	0,03	0,07	-0,01	-0,12
1999	-0,06	0,10	0,00	0,15	0,01	0,20

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) Les autres régimes regroupent les régimes particuliers de salariés (régimes des marins, des mineurs ou des agents des collectivités locales), les régimes de non-salariés (caisses des artisans et des professions libérales) et les régimes agricoles.

(2) Ne figurent ici que les régimes de sécurité sociale. Par rapport aux administrations de sécurité sociale, ils n'intègrent pas les organismes dépendant des administrations de sécurité sociale (ODASS), essentiellement les hôpitaux. De ce fait, le besoin ou la capacité de financement des régimes de sécurité sociale peut différer de celui des ASSO figurant dans le tableau VII.1.

NB : Les soldes en base 95 des Comptes nationaux ne sont disponibles que pour le total des régimes sur la période antérieure à 1995.

Part des dépenses publiques dans le PIB

(en milliards de francs et en points de PIB)

Années	Administrations publiques (1)						État				Organismes divers d'administration centrale	Administrations publiques locales				Administrations de sécurité sociale	
	Total des dépenses	Dont					Total des dépenses	Dont			Total des dépenses	Total des dépenses	Dont			Total des dépenses	dont prestations sociales et transferts sociaux (D62 + D63 partie)
		Consommations intermédiaires (P2)	Rémunérations (D1)	Prestations (D62 + D63 partie)	Intérêts (D41)	FCBF (P51)		Consommations intermédiaires (P2)	Rémunérations (D1)	Intérêts (D4)			Consommations intermédiaires (P2)	Rémunérations (D1)	FBCF (P51)		
En milliards de francs																	
1999	**4752,2**	490,0	1210,3	2095,9	295,7	256,2	**2096,1**	135,1	640,9	225,1	**327,8**	**870,2**	200,6	252,4	171,0	**2117,2**	1649,1
En points de PIB																	
1978	**44,7**	5,1	12,6	18,7	1,3	3,1	**22,1**	2,2	7,3	0,6	**3,1**	**7,6**	1,1	1,8	1,9	**18,9**	14,6
1979	**45,3**	5,0	12,6	19,1	1,4	3,1	**22,4**	2,2	7,1	0,7	**3,1**	**7,8**	1,1	1,9	2,0	**19,3**	14,9
1980	**46,5**	5,3	12,9	19,6	1,4	3,2	**23,0**	2,3	7,3	0,7	**3,2**	**7,9**	1,2	1,9	2,1	**20,1**	15,6
1981	**49,3**	5,5	13,3	20,9	1,9	3,3	**24,4**	2,4	7,4	1,2	**3,5**	**8,3**	1,2	2,0	2,1	**21,3**	16,6
1982	**51,0**	5,7	13,7	21,7	2,0	3,4	**25,2**	2,5	7,6	1,2	**3,8**	**8,5**	1,3	2,1	2,2	**22,2**	17,4
1983	**51,7**	5,8	13,8	22,0	2,5	3,1	**25,4**	2,5	7,5	1,6	**3,8**	**8,7**	1,3	2,2	2,1	**22,4**	17,5
1984	**52,7**	5,8	13,8	22,5	2,6	3,1	**25,4**	2,5	7,5	1,7	**4,1**	**8,6**	1,3	2,3	2,0	**22,5**	17,5
1985	**53,4**	5,9	13,8	22,8	2,8	3,2	**25,7**	2,5	7,4	1,8	**4,3**	**8,8**	1,4	2,3	2,1	**22,6**	17,6
1986	**52,7**	5,6	13,7	22,6	2,8	3,2	**24,9**	2,4	7,7	1,8	**3,3**	**9,1**	1,7	2,5	2,1	**22,4**	17,5
1987	**51,9**	5,8	13,3	22,1	2,7	3,2	**24,5**	2,5	7,4	1,7	**3,2**	**9,1**	1,7	2,5	2,1	**22,1**	17,2
1988	**51,3**	5,8	12,8	22,0	2,6	3,5	**24,1**	2,6	7,1	1,7	**3,1**	**9,2**	1,7	2,4	2,3	**21,9**	17,2
1989	**50,4**	5,6	12,5	21,8	2,7	3,5	**23,3**	2,4	6,9	1,8	**3,0**	**9,1**	1,6	2,4	2,4	**21,8**	17,1
1990	**50,7**	5,6	12,5	21,8	2,9	3,5	**23,1**	2,3	6,9	2,0	**3,0**	**9,2**	1,6	2,4	2,3	**21,9**	17,2
1991	**51,6**	5,7	12,7	22,2	3,0	3,6	**23,0**	2,4	6,9	2,1	**3,1**	**9,6**	1,7	2,5	2,5	**22,4**	17,6
1992	**52,9**	5,8	13,0	22,7	3,2	3,7	**23,7**	2,4	7,1	2,3	**3,3**	**9,8**	1,8	2,6	2,5	**23,2**	18,1
1993	**55,2**	6,3	13,5	23,9	3,5	3,5	**25,0**	2,7	7,3	2,5	**3,5**	**9,8**	1,8	2,6	2,3	**24,2**	18,8
1994	**54,9**	5,8	13,5	23,8	3,6	3,4	**24,7**	2,2	7,3	2,5	**3,2**	**9,9**	1,9	2,7	2,3	**24,1**	18,7
1995	**55,2**	5,6	13,7	23,8	3,8	3,3	**24,1**	1,9	7,3	2,8	**3,9**	**10,0**	1,9	2,7	2,2	**24,3**	18,7
1996	**55,5**	5,8	13,9	24,0	3,9	3,2	**24,5**	1,9	7,5	2,8	**3,7**	**10,1**	2,1	2,8	2,1	**24,4**	19,0
1997	**55,0**	6,0	13,8	24,1	3,7	3,0	**24,4**	1,9	7,4	2,8	**3,6**	**9,9**	2,3	2,8	1,9	**24,4**	19,0
1998	**54,0**	5,4	13,7	23,8	3,6	2,9	**23,6**	1,5	7,3	2,7	**3,7**	**9,8**	2,2	2,8	1,9	**24,1**	18,7
1999	**53,9**	5,6	13,7	23,8	3,4	2,9	**23,8**	1,5	7,3	2,6	**3,7**	**9,9**	2,3	2,9	1,9	**24,0**	18,7

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux, calculs Direction de la Prévision avant 1992.

(1) Total des postes de l'Etat, des ODAC, des APUL et des ASSO consolidés au niveau des APU.

Part des prélèvements obligatoires dans le PIB

(en milliards de francs et en points de PIB)

Années	État						Administrations publiques locales					Administrations de la sécurité sociale				ODAC	Union Euro-péenne	Total des adminis-trations publiques
	Taxe sur la valeur ajoutée	TIPP	Impôt sur le revenu	Impôt sur les sociétés	Autres [1]	Total	Taxe professionnelle	Taxe foncière	Taxe d'habitation	Autres [2]	Total	CSG	Cotisations sociales [3]	Autres [4]	Total			
niveau en milliards de francs																		
1999	673	161	303	225	216	**1579**	134	101	65	189	**489**	354	77	1409	**1840**	**71**	**52**	**4031**
part dans le PIB en %, base 1980 des comptes nationaux																		
1970	8,6	1,4	3,3	2,1	3,0	**18,4**	0,9	0,5	0,4	1,6	**3,4**	0,0	0,4	12,7	**13,1**	**0,2**	**0,0**	**35,1**
1971	8,7	1,3	3,2	1,9	2,4	**17,5**	0,8	0,5	0,4	1,7	**3,4**	0,0	0,4	12,9	**13,3**	**0,1**	**0,2**	**34,5**
1972	8,8	1,3	3,3	1,9	2,2	**17,5**	0,8	0,5	0,4	2,0	**3,6**	0,0	0,4	13,0	**13,4**	**0,1**	**0,2**	**34,9**
1973	8,2	1,3	3,0	2,0	3,0	**17,4**	1,2	0,7	0,6	1,3	**3,7**	0,0	0,5	13,1	**13,6**	**0,2**	**0,2**	**35,0**
1974	8,5	1,2	3,5	2,7	1,3	**17,2**	0,7	0,1	0,2	2,7	**3,8**	0,0	0,5	13,6	**14,1**	**0,2**	**0,3**	**35,5**
1975	8,2	1,1	3,3	1,8	1,9	**16,3**	1,2	0,5	0,6	1,8	**4,1**	0,0	0,8	15,0	**15,8**	**0,2**	**0,5**	**36,9**
1976	8,8	1,0	3,8	2,1	1,8	**17,5**	1,1	0,7	0,5	1,7	**4,1**	0,0	0,9	15,5	**16,4**	**0,1**	**0,6**	**38,7**
1977	7,8	1,2	4,0	2,0	1,9	**16,9**	1,1	0,6	0,6	2,0	**4,2**	0,0	0,7	16,1	**16,8**	**0,2**	**0,6**	**38,7**
1978	8,0	1,4	3,9	1,7	1,7	**16,7**	1,0	0,6	0,6	2,1	**4,3**	0,0	0,7	16,1	**16,7**	**0,1**	**0,7**	**38,6**
1979	8,3	1,7	4,0	1,8	1,6	**17,3**	1,1	0,7	0,5	2,2	**4,4**	0,0	0,6	17,0	**17,6**	**0,1**	**0,7**	**40,2**
1980	8,4	1,5	4,1	2,0	2,0	**17,9**	1,1	0,7	0,5	2,3	**4,6**	0,0	0,5	17,8	**18,4**	**0,1**	**0,6**	**41,7**
1981	8,4	1,5	4,3	2,0	1,8	**17,9**	1,2	0,7	0,5	2,3	**4,7**	0,0	0,6	17,8	**18,4**	**0,1**	**0,7**	**41,9**
1982	8,7	1,4	4,4	2,0	1,6	**18,1**	1,2	0,7	0,5	2,4	**4,8**	0,0	0,7	18,3	**19,0**	**0,1**	**0,8**	**42,8**
1983	8,6	1,4	4,4	1,7	1,7	**17,7**	1,3	0,8	0,6	2,5	**5,1**	0,0	0,9	18,9	**19,8**	**0,2**	**0,8**	**43,6**
1984	8,4	1,5	4,4	1,6	1,7	**17,7**	1,4	0,9	0,6	2,7	**5,6**	0,0	1,0	19,2	**20,2**	**0,3**	**0,8**	**44,6**
1985	8,4	1,8	4,3	1,6	1,5	**17,6**	1,3	0,9	0,6	2,9	**5,7**	0,0	0,8	19,3	**20,0**	**0,3**	**0,8**	**44,5**
1986	8,1	1,8	4,3	1,8	1,4	**17,4**	1,3	1,0	0,6	2,9	**5,8**	0,0	0,7	18,8	**19,6**	**0,3**	**1,0**	**44,0**
1987	8,2	1,8	4,1	1,9	1,2	**17,3**	1,3	1,0	0,6	3,0	**5,9**	0,0	0,8	19,1	**19,9**	**0,4**	**1,0**	**44,5**
1988	8,2	1,9	3,7	2,0	0,9	**16,7**	1,3	1,0	0,6	3,0	**5,9**	0,0	0,8	19,0	**19,7**	**0,2**	**1,2**	**43,8**
1989	8,0	1,8	3,7	2,1	1,0	**16,6**	1,3	1,0	0,6	3,2	**6,0**	0,0	0,7	19,2	**19,9**	**0,2**	**1,1**	**43,7**
part dans le PIB en %, base 1995 des comptes nationaux																		
1990	7,6	1,7	3,8	2,1	2,2	**17,5**	1,4	0,9	0,6	2,0	**4,8**	0,0	0,7	18,5	**19,2**	**0,4**	**0,9**	**42,8**
1991	7,4	1,7	3,8	1,7	2,7	**17,4**	1,5	0,9	0,6	1,9	**5,0**	0,4	0,5	18,4	**19,4**	**0,4**	**1,0**	**43,1**
1992	7,2	1,7	4,1	1,4	2,2	**16,7**	1,5	0,9	0,6	2,0	**5,0**	0,6	0,4	18,6	**19,6**	**0,4**	**0,9**	**42,7**
1993	7,2	1,7	4,0	1,4	2,0	**16,4**	1,6	1,0	0,7	2,1	**5,3**	0,8	0,5	18,7	**20,0**	**0,4**	**0,8**	**42,9**
1994	7,3	1,9	3,7	1,5	2,1	**16,5**	1,5	1,0	0,7	2,1	**5,4**	1,2	0,7	18,4	**20,3**	**0,4**	**0,8**	**43,4**
1995	7,2	1,8	3,6	1,6	2,3	**16,6**	1,6	1,1	0,7	2,1	**5,5**	1,2	0,8	18,3	**20,3**	**0,4**	**0,8**	**43,7**
1996	7,6	1,9	3,6	1,8	2,3	**17,2**	1,7	1,1	0,7	2,2	**5,7**	1,2	0,8	18,4	**20,5**	**0,8**	**0,7**	**44,8**
1997	7,7	1,8	3,2	2,1	2,5	**17,3**	1,6	1,1	0,7	2,2	**5,7**	1,9	0,8	17,8	**20,5**	**0,8**	**0,7**	**44,9**
1998	7,6	1,8	3,2	2,2	2,4	**17,2**	1,6	1,1	0,7	2,2	**5,7**	3,9	0,9	15,8	**20,6**	**0,8**	**0,6**	**44,9**
1999	7,6	1,8	3,4	2,6	2,5	**17,9**	1,5	1,1	0,7	2,1	**5,5**	4,0	0,9	16,0	**20,9**	**0,8**	**0,6**	**45,7**

Sources : Comptes de la nation - INSEE, bases 1980 et 1995 des comptes nationaux, Direction de la Prévision.

(1) Déduction faite des transferts fiscaux de l'Etat aux collectivités locales et à la sécurité sociale et des impôts dus non recouvrables.
(2) Principalement la fiscalité indirecte locale et les transferts de recettes fiscales en provenance de l'État.
(3) Déduction faite des cotisations dues non recouvrables.
(4) Impôts propres, transferts du BAPSA et prélèvements tabacs + alcools.

Dépenses et recettes des Administrations Publiques

(en milliards de francs et en points de PIB)

Postes	En milliards de francs	En points de PIB																				
	1999	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
DÉPENSES																							
Consommations intermédiaires	490,0	5,1	5,0	5,3	5,5	5,7	5,8	5,8	5,9	5,6	5,8	5,8	5,6	5,6	5,7	5,8	6,3	5,8	5,6	5,8	6,0	5,4	5,6
Rémunérations des salariés	1210,3	12,6	12,6	12,9	13,3	13,7	13,8	13,8	13,8	13,7	13,3	12,8	12,5	12,5	12,7	13,0	13,5	13,5	13,7	13,9	13,8	13,7	13,7
Autres dépenses de fonctionnement	40,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Intérêts	295,7	1,3	1,4	1,4	1,9	2,0	2,5	2,6	2,8	2,8	2,7	2,6	2,7	2,9	3,0	3,2	3,5	3,6	3,8	3,9	3,7	3,6	3,4
Prestations sociales et transferts sociaux	2095,9	18,7	19,1	19,6	20,9	21,7	22,0	22,5	22,8	22,6	22,1	22,0	21,8	21,8	22,2	22,7	23,9	23,8	23,8	24,0	24,1	23,8	23,8
Subventions	118,8	2,2	2,2	2,1	2,3	2,4	2,4	2,7	2,6	2,6	2,5	2,1	2,0	1,8	1,7	1,7	1,7	1,6	1,5	1,5	1,5	1,4	1,3
Autres transferts	233,3	1,3	1,4	1,4	1,6	1,6	1,6	1,6	1,7	1,6	1,8	2,1	1,9	2,1	2,1	2,3	2,5	2,8	3,0	2,4	2,5	2,6	2,6
Acquisition d'actifs non financiers	267,9	3,2	3,3	3,4	3,4	3,6	3,3	3,2	3,4	3,4	3,2	3,6	3,7	3,6	3,8	3,8	3,4	3,5	3,4	3,3	2,9	3,1	3,0
dont FBCF	256,2	3,1	3,1	3,2	3,3	3,4	3,1	3,1	3,2	3,2	3,2	3,5	3,5	3,5	3,6	3,7	3,5	3,4	3,3	3,2	3,0	2,9	2,9
TOTAL DES DEPENSES	4752,2	44,7	45,3	46,5	49,3	51,0	51,7	52,7	53,4	52,7	51,9	51,3	50,4	50,7	51,6	52,9	55,2	54,9	55,2	55,5	55,0	54,0	53,9
RECETTES																							
Production et subventions d'exploitation	314,0	3,1	3,0	3,2	3,2	3,3	3,3	3,4	3,4	3,4	3,3	3,3	3,2	3,1	3,3	3,3	3,4	3,3	3,3	3,6	3,7	3,6	3,6
Impôts et transferts de recettes fiscales	2541,6	21,4	22,5	22,8	23,2	23,6	23,7	24,4	24,3	24,0	24,2	23,6	23,3	23,5	23,5	23,2	23,4	24,1	24,4	25,5	26,1	28,2	28,8
dont taxes et impôts sur production	1413,9	14,4	15,1	15,0	15,1	15,3	15,3	15,7	15,8	15,4	15,5	15,3	14,9	14,8	14,6	14,4	14,7	15,2	15,4	16,1	16,0	16,0	16,0
dont impôts courants sur le revenu et le patrimoine	1079,4	6,8	7,1	7,6	7,8	8,0	8,1	8,4	8,3	8,3	8,3	7,9	8,0	8,2	8,5	8,3	8,2	8,5	8,5	8,9	9,5	11,7	12,2
dont impôts en capital	48,3	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,4	0,4	0,6	0,5	0,6	0,5	0,5
dont transferts de recettes fiscales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cotisations sociales	1625,3	17,8	18,8	19,3	19,3	20,0	20,4	20,8	20,8	20,3	20,5	20,3	20,4	20,5	20,4	20,7	20,8	20,6	20,5	20,7	20,3	18,2	18,4
Impôts et cotisations dûs non recouvrables (net)	-23,0	-0,3	-0,5	-0,3	-0,4	-0,7	-0,4	-0,6	-0,4	-0,4	-0,2	-0,3	-0,3	-0,5	-0,2	-0,4	-0,4	-0,4	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3
Autres transferts courants	72,6	0,6	0,7	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,7	1,0	0,9	0,9	0,8	0,9	1,0	1,0	0,8	0,8
Autres recettes	64,9	0,9	0,8	0,9	1,2	1,3	1,3	1,2	1,5	1,5	1,3	1,1	1,2	1,3	1,2	1,1	1,2	1,0	0,9	0,9	1,2	0,8	0,7
TOTAL DES RECETTES	4595,4	43,4	45,2	46,5	47,1	48,1	49,0	49,9	50,4	49,5	49,9	48,9	48,6	48,6	49,1	48,8	49,3	49,4	49,7	51,4	51,9	51,3	52,1
CAPACITÉ DE FINANCEMENT (1)																							
	-156,8	**-1,3**	**-0,1**	**0,0**	**-2,2**	**-2,9**	**-2,8**	**-2,8**	**-3,0**	**-3,2**	**-2,0**	**-2,5**	**-1,8**	**-2,1**	**-2,4**	**-4,2**	**-6,0**	**-5,5**	**-5,5**	**-4,1**	**-3,0**	**-2,7**	**-1,8**

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux, calculs Direction de la Prévision.

(1) En 1997, la capacité de financement des administations publiques s'entend y compris soulte France Télécom.

Dépenses et recettes de l'État

(en milliards de francs et en points de PIB)

Postes	En milliards de francs	En points de PIB																				
	1999	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
DÉPENSES																							
Consommations intermédiaires	135,1	2,2	2,2	2,3	2,4	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4	2,5	2,6	2,4	2,3	2,4	2,4	2,7	2,2	1,9	1,9	1,9	1,5	1,5
Rémunérations des salariés	640,9	7,3	7,1	7,3	7,4	7,6	7,5	7,5	7,4	7,7	7,4	7,1	6,9	6,9	6,9	7,1	7,3	7,3	7,3	7,5	7,4	7,3	7,3
Autres dépenses de fonctionnement	3,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts	225,1	0,6	0,7	0,7	1,2	1,2	1,6	1,7	1,8	1,8	1,7	1,7	1,8	2,0	2,1	2,3	2,5	2,5	2,8	2,8	2,8	2,7	2,6
Prestations sociales et transferts sociaux	271,8	2,8	2,8	2,7	2,8	2,9	2,9	3,3	3,5	3,4	3,3	3,1	3,1	2,9	2,9	2,8	3,1	3,0	3,0	3,0	3,1	3,0	3,1
Subventions	71,0	1,6	1,7	1,6	1,7	1,8	1,8	2,1	2,0	2,0	1,8	1,5	1,5	1,3	1,2	1,3	1,2	1,1	1,0	1,0	0,9	0,8	0,8
Autres transferts	702,9	6,8	7,1	7,5	7,9	8,4	8,2	7,5	7,7	6,8	7,1	7,2	6,8	6,9	6,7	7,1	7,7	7,9	7,4	7,6	7,8	7,7	8,0
Acquisition d'actifs non financiers	45,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,7	0,7	0,8	0,7	0,6	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,5	0,7	0,7	0,6	0,4	0,6	0,5
dont FBCF	44,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5
TOTAL DES DEPENSES	2096,1	22,1	22,4	23,0	24,4	25,2	25,4	25,4	25,7	24,9	24,5	24,1	23,3	23,1	23,0	23,7	25,0	24,7	24,1	24,5	24,4	23,6	23,8
RECETTES																							
Production et subventions d'exploitation	64,8	1,0	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	1,0	1,0	1,0	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7
Impôts et transferts de recettes fiscales	1550,1	17,6	18,6	18,8	19,0	19,3	18,9	18,9	19,0	18,6	18,4	18,0	17,8	17,5	17,2	16,7	16,4	16,4	16,5	17,0	17,0	16,9	17,6
dont taxes et impôts sur production	1019,7	11,8	12,4	12,2	12,2	12,4	12,1	12,0	12,2	11,7	11,9	11,7	11,3	11,0	10,7	10,5	10,6	10,8	11,0	11,5	11,5	11,5	11,6
dont impôts courants sur le revenu et le patrimoine	591,0	6,3	6,6	7,0	7,2	7,4	7,1	7,2	7,3	7,3	7,2	6,9	7,0	7,2	7,1	6,7	6,4	6,3	6,2	6,3	6,2	6,2	6,7
dont impôts en capital	48,3	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,4	0,4	0,6	0,5	0,6	0,5	0,5
dont transferts de recettes fiscales	-108,9	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-0,6	-0,6	-0,8	-0,8	-1,0	-0,9	-0,9	-1,1	-1,0	-1,0	-1,0	-1,1	-1,2	-1,2	-1,3	-1,3	-1,2
Cotisations sociales	192,5	1,8	1,8	1,8	1,9	1,9	1,9	1,9	2,0	2,0	2,0	1,9	1,8	1,8	1,8	1,9	2,0	2,0	2,0	2,1	2,2	2,2	2,2
Impôts et cotisations dûs non recouvrables (net)	-6,9	-0,1	-0,3	-0,1	-0,2	-0,5	-0,2	-0,4	-0,3	-0,2	0,0	-0,1	-0,2	-0,4	-0,1	-0,3	-0,3	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1
Autres transferts courants	40,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,4	0,5	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4	0,6	0,5	0,4	0,4	0,4	0,6	0,6	0,5	0,5
Autres recettes	34,7	0,4	0,3	0,3	0,5	0,6	0,7	0,5	0,7	0,8	0,7	0,5	0,6	0,7	0,6	0,7	0,7	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4
TOTAL DES RECETTES	1875,7	21,2	21,8	22,3	22,6	23,0	22,6	22,5	22,8	22,6	22,5	21,8	21,4	21,0	21,2	20,4	20,2	19,9	19,9	20,8	20,8	20,6	21,3
CAPACITÉ DE FINANCEMENT																							
	-220,4	**-0,9**	**-0,7**	**-0,6**	**-1,7**	**-2,3**	**-2,7**	**-2,9**	**-2,9**	**-2,3**	**-2,0**	**-2,3**	**-1,9**	**-2,1**	**-1,9**	**-3,3**	**-4,9**	**-4,8**	**-4,1**	**-3,7**	**-3,6**	**-3,0**	**-2,5**

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux, calculs Direction de la Prévision.

Tableau VII. 7

Dépenses et recettes des Administrations de Sécurité Sociale

(en milliards de francs et en points de PIB)

Postes	En milliards de francs	En points de PIB																					
	1999	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
DÉPENSES																							
Consommations intermédiaires	107,0	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Rémunérations des salariés	264,3	2,5	2,6	2,7	2,8	2,9	2,9	2,9	2,9	2,8	2,9	2,7	2,7	2,7	2,7	2,8	3,0	3,0	3,0	3,1	3,0	3,0	3,0
Autres dépenses de fonctionnement	22,5	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3
Intérêts	5,3	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Prestations sociales et transferts sociaux	1649,1	14,6	14,9	15,6	16,6	17,4	17,5	17,5	17,6	17,5	17,2	17,2	17,1	17,2	17,6	18,1	18,8	18,7	18,7	19,0	19,0	18,7	18,7
Subventions	1,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres transferts	45,8	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Acquisition d'actifs non financiers	21,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2
dont FBCF	20,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2
TOTAL DES DEPENSES	2117,2	18,9	19,3	20,1	21,3	22,2	22,4	22,5	22,6	22,4	22,1	21,9	21,8	21,9	22,4	23,2	24,2	24,1	24,3	24,4	24,4	24,1	24,0
RECETTES																							
Production et subventions d'exploitation	74,3	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,8
Impôts et transferts de recettes fiscales	431,7	0,5	0,5	0,4	0,5	0,5	0,8	0,9	0,6	0,6	0,7	0,6	0,6	0,7	1,0	1,0	1,3	1,9	2,0	2,0	2,7	4,8	4,9
dont taxes et impôts sur production	34,9	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
dont impôts courants sur le revenu et le patrimoine	369,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,5	0,6	0,9	1,3	1,3	1,4	2,0	4,1	4,2
dont impôts en capital	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
dont transferts de recettes fiscales	27,7	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Cotisations sociales	1429,5	15,9	17,0	17,4	17,4	18,0	18,5	18,8	18,8	18,3	18,5	18,4	18,6	18,6	18,6	18,8	18,8	18,6	18,5	18,6	18,0	16,0	16,2
Impôts et cotisations dûs non recouvrables (net)	-16,1	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2	-0,2
Autres transferts courants	192,1	2,1	2,4	2,5	2,7	3,1	3,1	2,6	2,6	2,2	2,3	2,3	2,1	1,9	1,9	2,1	2,2	2,2	2,2	2,4	2,4	2,4	2,2
Autres recettes	20,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2
TOTAL DES RECETTES	2131,8	19,3	20,5	21,2	21,5	22,5	23,3	23,2	23,1	22,1	22,4	22,1	22,1	22,1	22,3	22,7	23,3	23,6	23,6	23,9	23,9	24,0	24,2
CAPACITÉ DE FINANCEMENT																							
	14,6	**0,4**	**1,2**	**1,1**	**0,3**	**0,4**	**0,9**	**0,7**	**0,5**	**-0,3**	**0,3**	**0,3**	**0,4**	**0,1**	**-0,2**	**-0,4**	**-0,9**	**-0,5**	**-0,7**	**-0,4**	**-0,4**	**-0,1**	**0,2**

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux, calculs Direction de la Prévision.

Dépenses et recettes des Organismes divers d'Administration Centrale

(en milliards de francs et en points de PIB)

Postes	En milliards de francs	En points de PIB																				
	1999	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
DÉPENSES																							
Consommations intermédiaires	47,2	0,8	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5
Rémunérations des salariés	52,7	1,0	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,2	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Autres dépenses de fonctionnement	6,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Intérêts	24,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3	0,4	0,3
Prestations sociales et transferts sociaux	103,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4	0,4	0,6	0,7	0,8	0,8	0,9	0,8	0,9	1,0	1,0	1,2	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2
Subventions	10,5	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1
Autres transferts	62,4	0,8	0,9	0,8	0,9	1,0	1,0	1,0	1,1	1,0	0,9	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,5	1,1	0,5	0,5	0,6	0,7
Acquisition d'actifs non financiers	21,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
dont FBCF	20,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
TOTAL DES DEPENSES	327,8	3,1	3,1	3,2	3,5	3,8	3,8	4,1	4,3	3,3	3,2	3,1	3,0	3,0	3,1	3,3	3,5	3,2	3,9	3,7	3,6	3,7	3,7
RECETTES																							
Production et subventions d'exploitation	32,0	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4
Impôts et transferts de recettes fiscales	70,6	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,8	0,8	0,8	0,8
dont taxes et impôts sur production	36,0	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
dont impôts courants sur le revenu et le patrimoine	34,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,4	0,4	0,4
dont impôts en capital	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
dont transferts de recettes fiscales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cotisations sociales	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Impôts et cotisations dûs non recouvrables (net)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres transferts courants	185,6	2,3	2,4	2,6	2,7	2,9	2,8	2,9	3,2	2,5	2,6	2,4	2,4	2,4	2,4	2,3	2,5	2,2	2,3	2,3	2,2	2,1	2,1
Autres recettes	52,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	1,0	0,6	0,6
TOTAL DES RECETTES	342,1	3,2	3,3	3,5	3,6	3,9	3,8	4,0	4,3	3,3	3,4	3,1	3,1	3,1	3,2	3,3	3,5	3,2	3,4	3,7	4,3	3,8	3,9
CAPACITÉ DE FINANCEMENT																							
	14,3	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	-0,5	0,0	0,7	0,1	0,2

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux, calculs Direction de la Prévision.

Tableau VII. 9

Dépenses et recettes des Administrations Publiques Locales

(en milliards de francs et en points de PIB)

Postes	En milliards de francs	En points de PIB																				
	1999	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
DÉPENSES																							
Consommations intermédiaires	200,6	1,1	1,1	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3	1,4	1,7	1,7	1,7	1,6	1,6	1,7	1,8	1,8	1,9	1,9	2,1	2,3	2,2	2,3
Rémunérations des salariés	252,4	1,8	1,9	1,9	2,0	2,1	2,2	2,3	2,3	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4	2,5	2,6	2,6	2,7	2,7	2,8	2,8	2,8	2,9
Autres dépenses de fonctionnement	7,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Intérêts	41,2	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,6	0,5	0,5
Prestations sociales et transferts sociaux	71,7	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,2	1,0	1,0	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,8	0,8	0,8
Subventions	35,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Autres transferts	81,2	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9
Acquisition d'actifs non financiers	179,7	2,0	2,0	2,1	2,2	2,3	2,1	2,0	2,1	2,1	2,1	2,3	2,4	2,4	2,5	2,5	2,4	2,3	2,3	2,1	2,0	2,0	2,0
dont FBCF	171,0	1,9	2,0	2,1	2,1	2,2	2,1	2,0	2,1	2,1	2,1	2,3	2,4	2,3	2,5	2,5	2,3	2,3	2,2	2,1	1,9	1,9	1,9
TOTAL DES DEPENSES	870,2	7,6	7,8	7,9	8,3	8,5	8,7	8,6	8,8	9,1	9,1	9,2	9,1	9,2	9,6	9,8	9,8	9,9	10,0	10,1	9,9	9,8	9,9
RECETTES																							
Production et subventions d'exploitation	142,8	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,3	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3	1,4	1,5	1,6	1,6	1,6
Impôts et transferts de recettes fiscales	489,2	3,1	3,2	3,3	3,4	3,5	3,7	4,2	4,3	4,4	4,6	4,6	4,6	4,8	5,0	5,0	5,3	5,4	5,5	5,7	5,7	5,7	5,5
dont taxes et impôts sur production	323,4	2,3	2,3	2,4	2,5	2,6	2,7	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,3	3,4	3,4	3,5	3,6	3,6	3,8	3,7	3,8	3,7
dont impôts courants sur le revenu et le patrimoine	84,6	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,7	0,8	0,9	0,9	0,9	0,8	0,9	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	0,9	1,0
dont impôts en capital	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
dont transferts de recettes fiscales	81,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	0,9
Cotisations sociales	2,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Impôts et cotisations dûs non recouvrables (net)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres transferts courants	211,5	2,7	2,7	2,8	2,8	2,9	3,0	2,6	2,7	2,7	2,6	2,7	2,7	2,7	2,8	2,1	2,1	2,1	2,1	2,2	2,1	2,1	2,4
Autres recettes	59,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,9	0,9	0,9	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7
TOTAL DES RECETTES	904,8	6,8	6,9	7,1	7,3	7,5	7,8	7,9	8,2	8,6	8,7	8,7	8,7	9,0	9,2	9,3	9,6	9,7	9,8	10,2	10,1	10,1	10,3
CAPACITÉ DE FINANCEMENT																							
	34,7	**-0,9**	**-0,9**	**-0,8**	**-0,9**	**-1,1**	**-0,9**	**-0,7**	**-0,6**	**-0,6**	**-0,4**	**-0,5**	**-0,4**	**-0,3**	**-0,4**	**-0,5**	**-0,2**	**-0,2**	**-0,2**	**0,1**	**0,2**	**0,3**	**0,4**

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux, calculs Direction de la Prévision.

Tableau VII.10

Structure de la dette publique au sens du traité de Maastricht (1)

(en milliards de francs et en points de PIB)

Années	Administrations publiques
en milliards de francs	
1999	5194,5
en points de PIB	
1977	20,7
1978	21,7
1979	21,7
1980	21,0
1981	22,4
1982	26,0
1983	27,4
1984	29,6
1985	31,2
1986	31,6
1987	33,8
1988	33,8
1989	34,3
1990	35,3
1991	35,6
1992	39,6
1993	45,6
1994	48,5
1995	54,6
1996	57,1
1997	59,3
1998	59,7
1999	58,9

Années	Administrations publiques	Sous-secteurs			
		État	Organismes divers d'administration centrale	Administrations publiques locales	Administrations de sécurité sociale
1999	5194,5	4093,8	330,1	688,9	81,7
en points de PIB, en %					
1995	54,6	40,2	2,8	8,9	2,8
1996	57,1	42,5	4,2	8,8	1,6
1997	59,3	44,2	4,6	8,5	2,0
1998	59,7	46,1	4,3	8,2	1,0
1999	58,9	46,4	3,7	7,8	0,9

Source : INSEE, bases 1980 et 1995 des Comptes nationaux ; Banque de France ; calculs Direction de la Prévision avant 1995.

(1) La dette au sens de Maastricht est la dette de l'ensemble des administrations publiques au sens de la comptabilité nationale. Il s'agit d'une dette brute. Elle diffère de la dette au sens de la comptabilité nationale à trois niveaux : il s'agit d'une dette consolidée, exprimée en valeur nominale et elle exclut certaines formes d'endettement (crédits commerciaux, décalages comptables).

Tableau VII.11

Lois de finances initiales (LFI) et exécution budgétaire (hors FMI)

(en milliards de francs et en points de PIB) (1)

Années	LFI	Exécution budgétaire									
	Solde général *hors FMI hors FSC*	Solde général *hors FMI hors FSC*	Solde général *hors FMI*	Solde du budget général	Dépenses du budget général	Recettes du budget général	dont				Soldes CST
							Recettes fiscales nettes	Prélèvements sur recettes	Recettes non fiscales	Fonds de concours	
Niveau en milliards de francs											
1999	-236,6	-206,0	-206,0	-215,2	1726,8	1511,5	1565,6	-267,7	163,4	45,2	9,2
Part dans le PIB, en %											
1970	0,0	0,1	0,1	0,4	19,8	20,2	19,2	-1,2	1,8	0,4	-0,3
1971	0,0	-0,2	-0,2	0,0	19,1	19,1	18,5	-1,4	1,5	0,5	-0,2
1972	0,0	0,0	0,2	0,4	18,6	19,0	18,7	-1,5	1,3	0,5	-0,2
1973	0,0	0,2	0,4	0,5	18,3	18,7	18,3	-1,5	1,4	0,5	0,0
1974	0,0	0,4	0,4	1,4	18,2	19,7	19,3	-1,6	1,5	0,5	-1,0
1975	0,0	-2,6	-2,6	-2,5	20,2	17,7	17,9	-2,2	1,5	0,6	-0,1
1976	0,0	-1,2	-1,0	-1,3	19,7	18,4	18,7	-2,3	1,3	0,6	0,2
1977	0,0	-1,0	-1,0	-1,1	19,5	18,4	18,4	-2,0	1,3	0,6	0,1
1978	-0,4	-1,5	-1,7	-1,5	19,0	17,5	17,7	-2,0	1,3	0,5	-0,2
1979	-0,6	-1,5	-1,5	-1,1	19,2	18,1	18,3	-1,9	1,0	0,7	-0,4
1980	-1,1	-1,0	-0,8	-1,2	19,8	18,6	18,9	-2,0	1,0	0,7	0,4
1981	-0,9	-2,4	-1,9	-2,3	21,3	19,0	19,1	-2,0	1,2	0,7	0,3
1982	-2,5	-2,6	-2,4	-2,3	21,9	19,5	19,5	-2,1	1,4	0,7	-0,1
1983	-2,8	-3,1	-3,3	-3,3	22,2	18,9	19,2	-2,4	1,4	0,7	-0,1
1984	-2,8	-3,3	-3,5	-3,3	22,1	18,8	19,0	-2,4	1,5	0,8	-0,2
1985	-2,9	-3,2	-3,3	-3,2	22,0	18,8	19,1	-2,5	1,4	0,8	-0,1
1986	-2,8	-2,7	-2,9	-2,9	21,6	18,7	19,0	-2,6	1,4	0,9	0,1
1987	-2,4	-2,2	-2,5	-2,1	20,7	18,7	19,3	-2,8	1,4	0,9	-0,5
1988	-2,0	-2,0	-1,7	-1,8	19,8	18,0	18,9	-3,0	1,5	0,7	0,1
1989	-1,6	-1,6	-1,6	-1,4	19,4	18,0	18,6	-3,0	1,7	0,6	-0,3
1990	-1,4	-1,4	-1,5	-1,5	19,4	17,9	18,2	-2,8	1,9	0,7	0,0
1991	-1,2	-1,9	-1,9	-1,6	19,4	17,8	17,8	-3,1	2,3	0,8	-0,3
1992	-1,3	-3,2	-3,1	-2,9	20,0	17,1	17,1	-3,1	2,3	0,8	-0,2
1993	-2,3	-4,4	-4,4	-4,1	20,8	16,7	16,7	-3,2	2,4	0,8	-0,3
1994	-4,0	-4,0	-4,0	-3,7	20,7	17,0	16,7	-3,2	2,7	0,8	-0,3
1995	-3,5	-4,2	-4,2	-3,9	20,6	16,7	16,8	-3,0	2,1	0,8	-0,2
1996	-3,6	-3,7	-3,7	-3,7	20,7	16,9	17,1	-3,1	2,0	0,9	0,0
1997	-3,5	-3,3	-3,3	-3,3	20,2	16,9	17,3	-3,1	1,9	0,8	0,0
1998	-3,0	-2,9	-2,9	-3,0	19,6	16,7	17,0	-3,0	1,9	0,8	0,1
1999	-2,7	-2,3	-2,3	-2,4	19,6	17,1	17,8	-3,0	1,9	0,5	0,1

Source : Direction du Budget.

(1) Le déflateur du PIB est en base 1995 des Comptes nationaux à partir de 1978, en base 1980 avant.

VIII. Protection sociale

VIII.1 Répartition des prestations par risque - Champ de la protection sociale

VIII.2 Répartition des prestations par risque - Champ des administrations de sécurité sociale

VIII.3 Composition des dépenses relatives à la santé - Champ de la protection sociale

VIII.4 Composition des dépenses relatives à la santé - Champ des administrations de sécurité sociale

VIII.5 Barèmes des principaux minima sociaux pour une personne seule

VIII.6 Effectifs d'allocataires des principaux minima sociaux

Définitions

Entrent dans le champ de la **protection sociale** toutes les prestations en espèces reçues par les ménages, quel que soit le gestionnaire : régime général, fonction publique, employeur, association...

Dans l'approche **« administrations de la sécurité sociale »**, on ne considère que les fonds gérés par les administrations de sécurité sociale. Ainsi, en particulier le régime des fonctionnaires n'en fait pas partie, de sorte que, par exemple, les prestations retraites versés aux anciens salariés de la fonction publique n'y figurent pas. Autre exemple, les suppléments familiaux directement accordés par les employeurs n'en font pas non plus partie.

Dans certains tableaux, les données émanent de la **DREES** : Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques du ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

Tableau VIII.1

Répartition des prestations sociales par risque
Champ de la protection sociale

(en points de PIB)

Années	Santé (1)	Vieillesse	Famille (yc logement)	Emploi	Divers (2)	Total des Prestations
1981	6,0	10,5	3,1	1,5	0,1	**21,2**
1982	6,1	11,0	3,3	1,7	0,1	**22,2**
1983	6,2	11,6	3,3	1,4	0,1	**22,6**
1984	6,4	11,8	3,7	1,6	0,1	**23,5**
1985	6,4	12,0	3,3	1,5	0,1	**23,3**
1986	6,5	11,8	3,2	1,7	0,1	**23,3**
1987	6,4	11,8	3,2	1,7	0,1	**23,1**
1988	6,4	11,6	3,1	1,7	0,1	**23,0**
1989	6,4	11,5	3,0	1,6	0,2	**22,6**
1990	6,4	11,5	3,0	1,6	0,2	**22,7**
1991	6,5	11,7	3,0	1,9	0,3	**23,3**
1992	6,6	12,0	3,0	2,1	0,2	**23,9**
1993	6,8	12,4	3,2	2,3	0,3	**25,1**
1994	6,7	12,4	3,2	2,2	0,3	**24,9**
1995	6,8	12,6	3,9	2,3	0,4	**26,0**
1996	7,0	12,8	3,9	2,3	0,4	**26,4**
1997	6,9	12,8	3,9	2,3	0,4	**26,3**
1998	6,9	12,7	3,8	2,2	0,4	**26,0**
1999	6,9	12,8	3,8	2,2	0,4	**26,0**

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

Tableau VIII.2

Répartition des prestations sociales par risque
Champ des administrations de sécurité sociale (3)

(en points de PIB)

Années	Santé (1)	Vieillesse	Famille (yc logement)	Emploi	Divers (2)	Total des Prestations
1981	4,7	7,6	2,5	1,1	0,0	**16,0**
1982	4,9	8,0	2,6	1,3	0,0	**16,8**
1983	4,9	8,5	2,6	1,1	0,0	**17,0**
1984	5,0	8,4	2,7	1,1	0,0	**17,2**
1985	5,1	8,5	2,4	1,0	0,0	**17,0**
1986	5,1	8,5	2,3	1,0	0,0	**16,9**
1987	5,0	8,5	2,3	1,0	0,0	**16,8**
1988	5,0	8,6	2,2	1,1	0,0	**16,8**
1989	5,0	8,5	2,1	1,0	0,0	**16,6**
1990	5,0	8,6	2,0	1,0	0,0	**16,7**
1991	5,1	8,8	2,0	1,2	0,0	**17,2**
1992	5,2	9,1	2,0	1,4	0,0	**17,7**
1993	5,4	9,4	2,2	1,5	0,0	**18,5**
1994	5,2	9,4	2,1	1,4	0,0	**18,2**
1995	5,2	9,9	2,2	1,3	0,0	**18,7**
1996	5,3	10,0	2,2	1,5	0,0	**19,0**
1997	5,2	10,0	2,3	1,5	0,0	**19,0**
1998	5,2	10,0	2,2	1,4	0,0	**18,7**
1999	5,2	10,0	2,1	1,4	0,0	**18,7**

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) Ne comprend pas la dotation globale hospitalière, considérée comme une prestation de services sociaux et non comme une prestation sociale.
(2) pour l'essentiel, Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et Allocation de Solidarité Spécifique (ASS).
(3) Les administrations de sécurité sociale font partie du champ de la protection sociale, à côté des régimes directs et des régimes d'employeurs.

Tableau VIII.3

Composition des dépenses relatives à la santé
Champ de la protection sociale

(milliards de francs et %)

Années	Soins de santé hors pharmacie et hors DGH	Pharmacie	Indemnités journalières	Dotation globale hospitalière (DGH)	Autres prestations (1)	Total des Prestations santé
Niveau en milliards de francs						
1999	279660	114801	71172	258673	42686	**766992**
Taux de croissance en %						
1991	6,0	7,0	7,8	5,9	- 1,3	**5,9**
1992	7,2	6,6	6,2	7,2	0,0	**6,6**
1993	4,0	6,2	1,2	6,7	- 1,5	**4,7**
1994	3,1	1,8	- 0,2	4,2	4,3	**3,0**
1995	10,6	5,7	10,6	4,2	13,9	**7,8**
1996	3,9	6,5	4,2	2,2	9,3	**3,9**
1997	2,1	2,6	- 0,6	1,2	3,0	**1,7**
1998	2,7	7,2	4,7	4,0	4,6	**4,1**
1999	1,9	6,4	5,3	2,3	1,3	**2,9**

Source : DREES, Comptes de la protection sociale.

Tableau VIII.4

Composition des dépenses relatives à la santé
Champ des administrations de sécurité sociale (2)

(milliards de francs et %)

Années	Soins de santé hors pharmacie et hors DGH	Pharmacie	Indemnités journalières	Dotation globale hospitalière (DGH)	Autres prestations (1)	Total des Prestations santé
Niveau en milliards de francs						
1999	223048	93547	49109	258128	27550	**651382**
Taux de croissance en %						
1991	6,3	7,8	8,6	5,9	1,6	**6,2**
1992	6,8	6,8	6,2	7,2	- 0,4	**6,5**
1993	3,5	6,1	0,3	6,7	- 1,3	**4,5**
1994	2,1	- 0,3	- 1,0	4,2	0,8	**2,3**
1995	4,8	6,3	0,6	4,0	- 19,6	**3,1**
1996	3,2	7,1	5,0	2,2	9,9	**3,7**
1997	2,0	2,4	- 1,7	1,2	1,8	**1,4**
1998	1,9	7,5	4,3	4,0	6,1	**3,8**
1999	1,5	7,2	4,9	2,3	0,2	**2,8**

Source : DREES, Comptes de la protection sociale.

(1) Action sociale, et hébergement des handicapés (médico-social).
(2) Les administrations de sécurité sociale font partie du champ de la protection sociale, à côté des régimes directs et des régimes d'employeurs.

Tableau VIII.5

Barèmes des principaux minima sociaux pour une personne seule

(milliards de francs et %)

Années	Revenu minimum d'insertion (RMI)	Allocation de solidarité spécifique (ASS)	Allocation adulte handicapé (AAH)	Minimum vieillesse
Barème mensuel moyen en francs				
1999	2493	2501	3535	3535
Taux de croissance en %				
1981	-	-	21,2	21,2
1982	-	-	32,9	32,9
1983	-	-	10,4	10,4
1984	-	-	5,2	5,2
1985	-	14,2	5,8	5,8
1986	-	40,0	3,2	3,2
1987	-	0,0	2,6	2,6
1988	-	0,3	3,7	3,7
1989	-	2,7	2,7	2,7
1990	3,9	2,6	3,4	3,3
1991	3,0	2,1	2,8	2,9
1992	2,3	2,3	2,3	2,3
1993	2,3	2,4	2,4	2,4
1994	1,9	0,7	1,9	2,0
1995	1,3	0,9	2,4	2,4
1996	2,0	0,0	3,7	3,7
1997	1,3	0,8	1,3	1,3
1998	1,1	6,7	1,1	1,1
1999	2,8	3,2	1,9	1,9

Source : DREES, Revenus sociaux.

Tableau VIII.6

Effectifs d'allocataires des principaux minima sociaux au 31 décembre

(en milliers de personnes et en %)

Années	Revenu minimum d'insertion (RMI)	Allocation de solidarité spécifique (ASS)	Allocation adulte handicapé (AAH)	Minimum vieillesse
Niveau en milliers de personnes				
1999	1018	471	671	730
Taux de croissance en %				
1981	-	-	12,4	- 2,7
1982	-	-	6,0	- 0,5
1983	-	-	6,6	- 2,7
1984	-	-	1,5	- 3,0
1985	-	-	- 0,4	- 4,1
1986	-	44,1	0,4	- 3,7
1987	-	24,4	2,6	- 4,1
1988	-	9,3	4,2	- 3,8
1989	-	4,7	2,9	- 5,0
1990	25,8	4,2	2,8	- 5,1
1991	15,7	4,3	2,7	- 4,4
1992	17,7	- 2,4	3,0	- 5,5
1993	21,1	15,6	2,6	- 0,9
1994	15,3	14,8	2,7	- 8,7
1995	4,7	8,9	2,8	- 5,9
1996	7,4	3,7	2,6	- 5,2
1997	5,9	- 6,4	3,0	- 6,5
1998	3,8	0,4	3,1	- 5,6
1999	2,5	- 2,3	3,8	- 4,0

Source : DREES, Revenus sociaux.

IX. Situation des entreprises

IX.1 Situation des sociétés non financières

IX.2 Ratios caractéristiques des sociétés non financières

Définitions

EI : Entreprises Individuelles.

SNF : Sociétés Non Financières.

Tableau IX.1

Situation des sociétés non financières

(en milliards de francs et en points de PIB)

Années	Compte d'exploitation				Compte de revenu				Compte de capital			
	Valeur ajoutée	Rémunération des salariés	Impôts nets de subventions	Excédent brut d'exploitation	Revenus nets de la propriété	Impôts sur le revenu	Autres (1)	Épargne	Formation brute de capital fixe	Variations de stocks	Autres (2)	Capacité de financement
Niveau en milliards de francs												
1999	4541,7	2896,8	180,7	1464,2	-543,8	176,9	-30,8	712,8	842,7	-3,0	73,6	-53,3
en points de PIB												
1978	51,2	35,4	1,0	14,7	-4,9	1,6	-0,4	8,0	10,1	0,6	0,5	-2,3
1979	50,8	35,5	1,0	14,3	-4,9	1,7	-0,4	7,3	10,0	1,0	0,5	-3,2
1980	51,2	36,1	1,0	14,1	-5,2	1,8	-0,4	6,7	10,7	0,9	0,4	-4,4
1981	50,9	36,4	1,0	13,4	-5,8	1,7	-0,4	5,4	10,4	-0,2	0,4	-4,3
1982	50,2	36,2	1,1	12,9	-5,6	1,6	-0,4	5,3	10,3	0,3	0,5	-4,7
1983	50,2	35,8	1,0	13,3	-5,8	1,4	-0,4	5,6	9,7	-0,1	0,5	-3,4
1984	50,2	35,2	1,0	14,0	-5,8	1,4	-0,4	6,3	9,2	0,0	0,6	-2,3
1985	50,3	34,8	1,0	14,6	-6,0	1,6	-0,3	6,7	9,3	-0,2	0,3	-2,1
1986	50,9	33,8	0,9	16,1	-5,5	1,7	-0,3	8,6	9,5	0,1	0,5	-0,5
1987	51,6	33,7	1,1	16,8	-5,4	1,9	-0,3	9,2	9,9	0,1	0,3	-0,5
1988	51,9	33,3	1,2	17,4	-5,1	2,0	-0,3	10,0	10,4	0,4	0,2	-0,6
1989	51,7	33,2	1,3	17,2	-5,6	2,1	-0,2	9,4	10,8	0,5	0,2	-1,8
1990	52,2	33,6	1,4	17,1	-5,8	1,9	-0,2	9,2	11,2	0,6	0,3	-2,3
1991	52,2	33,8	1,5	16,9	-5,9	1,6	-0,3	9,1	10,9	0,3	0,3	-1,8
1992	52,4	33,9	1,6	17,0	-5,9	1,1	-0,2	9,7	10,7	-0,1	0,6	-0,2
1993	51,8	33,4	1,6	16,7	-6,1	1,1	-0,3	9,2	9,6	-1,0	0,7	1,3
1994	51,2	32,8	1,7	16,6	-6,0	1,2	-0,2	9,2	9,4	-0,2	0,6	0,5
1995	51,3	32,6	1,9	16,8	-6,4	1,5	-0,3	8,7	9,3	0,3	0,4	-0,5
1996	50,6	32,6	1,9	16,1	-5,9	1,5	-0,2	8,6	9,2	-0,3	0,6	0,3
1997	51,0	32,5	2,1	16,4	-5,8	1,6	-0,3	8,6	8,9	0,0	0,1	-0,1
1998	51,5	32,5	2,1	16,8	-6,0	1,7	-0,3	8,8	9,2	0,3	0,7	-0,1
1999	51,5	32,8	2,0	16,6	-6,2	2,0	-0,3	8,1	9,6	0,0	0,8	-0,6

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) Solde net des autres opérations du compte de revenu : cotisations sociales (D61), prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D62), transferts courants divers (D7).

(2) Solde net des autres opérations du compte de capital : transferts en capital (D9) et des actifs corporels et incorporels non productifs (NPA).

Tableau IX.2

Ratios caractéristiques des sociétés non financières

(en %)

Années	SNF-EI		Sociétés non financières				Entreprises individuelles	
	Taux de marge (1)	Taux d'investissement (2)	Taux de marge (3)	Taux d'épargne (4)	Taux d'investissement (2)	taux d'autofinancement (5)	Part dans la valeur ajoutée des SNF-EI	Part dans l'EBE des SNF-EI
1978	39,3	17,5	28,8	15,6	19,8	78,5	23,6	44,0
1979	38,8	17,6	28,2	14,3	19,8	72,5	23,5	44,4
1980	37,9	18,6	27,5	13,2	20,8	63,1	22,9	44,1
1981	37,1	18,2	26,3	10,7	20,3	52,4	22,6	45,0
1982	37,1	18,1	25,8	10,6	20,4	52,0	23,1	46,6
1983	37,5	17,1	26,5	11,2	19,2	58,4	22,6	45,3
1984	38,1	16,6	27,9	12,6	18,4	68,8	21,8	42,8
1985	38,6	16,7	28,9	13,3	18,5	71,7	21,3	41,1
1986	40,8	16,9	31,7	17,0	18,7	90,8	20,9	38,6
1987	40,9	17,6	32,6	17,9	19,2	93,2	19,8	36,1
1988	41,6	18,4	33,5	19,3	20,0	96,2	19,6	35,3
1989	42,0	19,0	33,3	18,1	21,0	86,3	20,2	36,7
1990	41,2	19,3	32,8	17,6	21,4	82,3	19,7	36,2
1991	40,8	18,7	32,4	17,4	20,8	83,8	19,1	35,7
1992	40,3	18,4	32,4	18,6	20,4	91,1	18,2	34,3
1993	40,1	17,0	32,3	17,8	18,6	95,9	17,5	33,5
1994	40,4	17,0	32,5	18,0	18,5	97,5	17,3	33,4
1995	40,5	16,8	32,7	16,9	18,2	93,0	17,1	33,0
1996	39,9	16,6	31,9	17,0	18,2	93,3	17,0	33,7
1997	39,9	16,1	32,2	16,9	17,4	97,4	16,1	32,4
1998	40,2	16,5	32,7	17,0	17,8	95,6	15,8	31,6
1999	39,7	17,2	32,2	15,7	18,6	84,6	15,5	31,4

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) Excédent brut d'exploitation et Revenu mixte/Valeur ajoutée brute.
(2) Formation brute de capital fixe/Valeur ajoutée brute.
(3) Excédent brut d'exploitation/Valeur ajoutée brute.
(4) Epargne brute/Valeur ajoutée brute.
(5) Epargne brute/Formation brute de capital fixe.

X. Situation des ménages

X.1 Contributions à la croissance du revenu disponible brut des ménages en pouvoir d'achat

X.2 Consommation et taux d'épargne des ménages

X.3 Actifs financiers nets des ménages - Créances

X.4 Actifs financiers nets des ménages - Dettes et solde

Tableau X.1

Contributions à la croissance du revenu disponible brut des ménages* en pouvoir d'achat (1)

(Contributions à la croissance du RDB en points)

Années	Revenus d'activité dont :			+ Transferts et autres postes nets dont :						=
						Impôts et cotisations				
							dont :			
	Totaux	Salaires bruts	EBE et revenu mixte	Totaux	Prestations sociales	Totaux	Cotisations sociales	Impôts	Intérêts, dividendes et divers nets	Revenu disponible brut
1979	**1,8**	1,2	0,6	**-0,4**	0,9	-1,7	-1,3	-0,4	0,4	**1,4**
1980	**0,6**	1,2	-0,6	**-0,2**	0,7	-1,1	-0,6	-0,5	0,2	**0,3**
1981	**0,7**	0,5	0,2	**2,4**	1,3	-0,1	0,1	-0,2	1,2	**3,1**
1982	**2,3**	1,3	1,1	**-0,1**	1,8	-1,4	-0,7	-0,6	-0,5	**2,2**
1983	**-0,2**	-0,3	0,2	**-0,1**	0,7	-1,0	-0,5	-0,5	0,3	**-0,2**
1984	**-0,8**	-0,6	-0,2	**-0,4**	0,5	-1,0	-0,7	-0,4	0,1	**-1,2**
1985	**0,0**	0,0	0,0	**0,8**	0,8	0,0	-0,2	0,2	0,0	**0,8**
1986	**2,8**	1,5	1,4	**0,1**	1,2	-0,6	-0,5	-0,1	-0,5	**2,9**
1987	**0,5**	0,6	-0,1	**0,1**	0,2	-0,7	-0,7	0,0	0,5	**0,6**
1988	**3,2**	1,7	1,4	**0,5**	1,0	-0,3	-0,7	0,3	-0,2	**3,6**
1989	**3,6**	1,6	2,1	**0,3**	0,6	-1,2	-0,9	-0,3	0,9	**4,0**
1990	**2,6**	2,2	0,4	**0,4**	1,0	-1,2	-0,4	-0,8	0,6	**3,0**
1991	**0,9**	0,8	0,1	**1,0**	0,8	-0,8	-0,1	-0,7	0,9	**1,8**
1992	**0,5**	0,5	0,0	**1,1**	1,1	-0,7	-0,2	-0,5	0,7	**1,6**
1993	**-0,9**	-0,5	-0,4	**1,3**	1,0	-0,2	-0,1	-0,1	0,4	**0,4**
1994	**0,2**	-0,1	0,2	**0,1**	0,3	-0,4	-0,1	-0,3	0,2	**0,3**
1995	**1,0**	0,9	0,1	**1,7**	0,6	-0,2	-0,2	0,0	1,3	**2,7**
1996	**0,5**	0,5	0,0	**-0,4**	0,7	-1,1	-0,5	-0,6	0,0	**0,0**
1997	**0,7**	0,9	-0,1	**0,8**	0,4	-0,3	0,4	-0,7	0,7	**1,5**
1998	**2,4**	1,8	0,6	**0,4**	0,5	-1,0	2,8	-3,7	0,9	**2,8**
1999	**2,1**	1,8	0,3	**0,1**	0,8	-1,2	-0,4	-0,8	0,5	**2,2**

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

Lecture : En 1999, le revenu disponible brut des ménages a crû de 2,2 %. Sur ces 2,2 %, 2,1 sont imputables à la croissance des revenus d'activité, le reste à l'évolution des transferts. Sur les 2,1 % imputables à la croissance des revenus d'activité, 1,8 le sont à la croissance des salaires bruts, 0,3 à la croissance de l'EBE et du revenu mixte.

* y compris les Entreprises individuelles.

(1) calculé en utilisant le déflateur des dépenses de consommation finale des ménages.

Tableau X.2

Consommation et taux d'épargne des ménages

(en %)

Années	en taux de croissance		Taux d'épargne (2)	Taux d'épargne financière (3)
	Pouvoir d'achat du RDB des ménages	Dépenses de consommation finale des ménages (en volume) (1)		
1978			17,6	3,8
1979	1,4	3,1	16,2	2,2
1980	0,3	0,8	15,8	1,6
1981	3,1	1,5	17,1	4,5
1982	2,2	2,8	16,6	5,0
1983	-0,2	0,5	16,0	4,7
1984	-1,2	0,5	14,5	3,7
1985	0,8	1,6	13,8	3,5
1986	2,9	3,6	13,2	2,7
1987	0,6	2,9	11,2	0,0
1988	3,6	2,7	12,0	1,1
1989	4,0	3,0	12,8	1,4
1990	3,0	2,6	13,1	2,5
1991	1,8	0,7	14,1	4,3
1992	1,6	0,9	14,7	5,6
1993	0,4	-0,6	15,6	7,0
1994	0,3	1,2	14,8	5,7
1995	2,7	1,2	16,0	7,3
1996	0,0	1,3	15,0	6,2
1997	1,5	0,1	16,1	7,7
1998	2,8	3,3	15,7	7,2
1999	2,2	2,1	15,8	7,0

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) Aux prix de l'année précédente, chaînés, base 1995.
(2) Taux d'épargne : Epargne brute/Revenu disponible brut.
(3) Taux d'épargne financière : Capacité de financement/Revenu disponible brut.

Tableau X.3

Actifs financiers nets des ménages - Créances

(en % du revenu disponible brut des ménages)

Base 80 des comptes nationaux

Années	Liquidités	Créances						
		Titres monétaires	Obligations	Actions et titres d'OPCVM	Crédits	Réserves d'assurances	Autres	Total des créances
1978	88,8	0,0	8,6	18,0	13,5	9,2		**138,1**
1979	91,1	0,0	8,6	21,0	13,9	9,5		**144,0**
1980	88,9	0,0	10,7	22,7	13,5	9,8		**145,5**
1981	85,8	0,0	8,8	18,6	12,5	9,8		**135,5**
1982	83,5	0,0	11,2	17,5	12,8	10,1		**135,0**
1983	84,2	0,0	11,6	25,4	11,8	10,9		**143,9**
1984	83,6	0,0	11,7	32,0	11,0	12,1		**150,4**
1985	83,0	0,0	11,5	43,4	10,5	13,3		**161,7**
1986	83,4	0,0	11,7	66,2	11,8	15,2		**188,3**
1987	86,3	0,2	9,9	60,5	10,6	17,4		**184,9**
1988	87,3	0,4	10,0	85,4	8,7	20,0		**211,8**
1989	84,4	0,1	9,4	103,1	10,1	23,5		**230,7**
1990	81,5	0,2	8,1	82,7	8,9	25,9		**207,2**
1991	77,7	0,3	9,1	97,4	8,0	28,9		**221,5**
1992	77,4	0,5	10,8	96,7	7,6	32,4		**225,5**
1993	79,6	0,9	11,9	115,1	7,3	37,4		**252,2**
1994	83,0	1,0	10,5	95,7	6,8	41,9		**238,8**

Base 95 des comptes nationaux

Années	Liquidités	Créances						
		Titres de créances négociables	Obligations	Actions et titres d'OPCVM	Crédits	Provisions techniques d'assurances	Autres	Total des créances
1995	85,8	0,7	11,6	83,4	3,6	51,7	6,3	**243,0**
1996	88,5	1,0	10,7	96,9	3,8	59,1	7,0	**267,0**
1997	94,3	1,5	7,5	108,7	4,2	67,2	7,0	**290,5**
1998	93,1	1,4	6,2	127,8	4,4	72,3	7,8	**312,9**
1999	94,2	1,3	5,3	180,5	4,3	77,7	10,3	**373,6**

Source : INSEE, bases 1980 et 1995 des Comptes nationaux.

Base 1980 :
Liquidités : F00, F10 et F20.
Titres du marché monétaire : F30.
Obligations : F40.
Actions et titres d'OPCVM : F50.
Crédits : F60 et F70.
Réserves d'assurance : F80.

Base 1995 :
Liquidités : AF2.
Titres de créances négociables : AF331 et AF338.
Obligations : AF332.
Actions et titres d'OPCVM : AF5.
Crédits : AF4.
Provisions techniques d'assurance : AF6.
Autres : AF7 (comprend les crédits commerciaux et avances ainsi que les décalages comptables).

Tableau X.4

Actifs financiers nets des ménages - Dettes et solde

(en % du revenu disponible brut des ménages)

Base 80 des comptes nationaux

Années	Dettes				Solde net = créances – dettes
	Crédits à court terme	Prêts à moyen et long terme	Autres	Total des dettes	
1978	23,6	34,9		**58,5**	**79,5**
1979	23,1	38,2		**61,3**	**82,7**
1980	21,9	39,8		**61,6**	**83,9**
1981	20,5	39,0		**59,4**	**76,1**
1982	19,4	38,6		**58,0**	**77,0**
1983	18,5	39,4		**57,9**	**86,0**
1984	22,2	41,3		**63,5**	**86,9**
1985	20,4	42,9		**63,3**	**98,4**
1986	20,5	43,3		**63,8**	**124,5**
1987	26,2	47,0		**73,2**	**111,7**
1988	31,6	49,4		**81,0**	**130,8**
1989	34,3	48,9		**83,2**	**147,5**
1990	34,4	49,1		**83,6**	**123,7**
1991	31,0	48,0		**79,0**	**142,5**
1992	31,8	45,8		**77,6**	**147,9**
1993	24,0	49,0		**73,0**	**179,2**
1994	23,8	47,5		**71,3**	**167,5**

Base 95 des comptes nationaux

Années	Dettes				Solde net = créances – dettes
	Crédits à court terme	Crédits à long terme	Autres	Total des dettes	
1995	4,3	49,9	9,6	**63,8**	**179,2**
1996	4,1	50,5	9,9	**64,5**	**202,4**
1997	3,8	51,0	10,0	**64,8**	**225,7**
1998	3,6	51,0	10,1	**64,7**	**248,3**
1999	3,9	53,1	10,7	**67,7**	**306,0**

Source : INSEE, bases 1980 et 1995 des Comptes nationaux.

XI. Commerce extérieur et balance des paiements

XI.1 Structure des importations par produit

XI.2 Structure des exportations par produit

XI.3 Solde des échanges de biens

XI.4 Solde des échanges de biens et services

XI.5 Structure géographique des échanges commerciaux de biens pour l'année 1999

XI.6 Parts de marché relatives des exportateurs français

XI.7 Taux de change nominal de la France

XI.8 Taux de change réel de la France

XI.9 Indicateurs de compétitivité

XI.10 Évolution des prix à l'exportation et à l'importation

XI.11 Structure du solde des transactions courantes de la France

XI.12 Position extérieure de la France

Définitions

CAF : mode d'enregistrement des importations. Les importations sont dites CAF (*coût* de la marchandise, dépenses d'*assurance* et de *fret*) lorsqu'elles sont enregistrées à leur valeur d'entrée en France. On corrige parfois de cette valorisation (correction dite CAF-FAB) les importations : les importations FAB représentent environ 97 % des importations CAF à la fin des années 1990.

FAB : mode d'enregistrement des exportations. Les exportations sont dites FAB (franco à bord) car elles sont enregistrées à leur valeur au point de sortie de France, hors frais de transport et d'assurance.

Tableau XI.1

Structure des importations par produit

Années ou trimestres	Importations totales	Agriculture	I.A.A	Industrie manufac-turière	Energie	Services principalement marchands	Correction territoriale + Correction CAF-FAB
Niveau annuel en milliards de francs courants et part dans les importations totales, en %							
1999	2080,4	51,0	130,3	1487,7	128,4	201,4	81,6
	100,0	2,5	6,3	71,5	6,2	9,7	3,9
Taux de croissance annuels aux prix de l'année précédente, chaînés, base 1995, en %							
1979	10,0	1,0	4,3	13,9	10,5	1,0	- 3,1
1980	4,6	- 1,9	5,9	7,6	- 2,9	5,7	1,1
1981	- 1,9	0,2	1,5	- 0,7	- 13,0	12,3	25,0
1982	2,0	7,7	5,5	6,7	- 7,8	- 1,1	4,7
1983	- 3,4	0,3	4,5	- 2,2	- 8,8	- 0,1	- 15,2
1984	3,5	0,1	1,1	2,6	4,6	6,7	11,3
1985	4,2	- 0,6	7,7	5,9	1,8	- 0,6	9,9
1986	6,5	3,7	6,5	8,6	2,4	2,2	15,5
1987	7,7	4,2	5,9	10,6	2,2	- 0,9	13,5
1988	8,8	- 0,4	6,9	13,6	0,4	- 5,3	5,6
1989	8,0	3,3	7,3	10,3	2,9	1,3	1,2
1990	5,5	1,2	4,8	6,0	3,0	7,8	1,0
1991	3,1	7,7	7,5	2,5	5,4	0,8	1,9
1992	1,8	0,5	0,4	1,8	- 3,4	6,1	5,9
1993	- 3,7	- 0,2	5,7	- 5,5	- 3,2	0,5	- 5,6
1994	8,2	12,1	7,2	11,2	1,4	- 3,3	5,5
1995	8,0	1,8	4,6	10,8	- 1,2	0,8	6,8
1996	1,6	- 3,7	0,5	- 0,2	5,0	10,0	14,2
1997	6,9	5,4	1,9	8,2	3,2	5,7	4,3
1998	11,0	1,5	4,6	14,2	2,5	5,0	6,6
1999	3,6	2,8	1,0	5,9	- 3,2	- 5,2	0,7
Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO) aux prix de l'année 1995, en %							
1998.I	3,7	0,4	2,5	4,6	0,9	1,6	2,9
II	2,3	2,7	0,6	2,4	3,1	2,3	1,8
III	0,7	0,2	0,2	1,2	- 0,1	- 1,4	- 1,7
IV	0,2	- 0,9	- 2,1	1,2	- 3,0	- 4,1	- 0,4
1999.I	- 1,0	0,4	0,6	- 1,1	- 2,3	- 1,2	- 1,8
II	2,1	2,3	1,3	2,2	1,6	1,7	1,7
III	2,5	- 1,5	0,2	3,9	- 2,4	- 1,8	1,4
IV	3,5	4,5	1,2	4,2	0,2	0,9	3,2
2000.I	4,0	- 3,3	- 0,4	5,2	8,3	- 2,5	- 1,2
II	3,6	0,2	1,6	3,9	- 3,2	7,4	4,8

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

Tableau XI.2

Structure des exportations par produit

Années ou trimestres	Exportations totales	Agriculture	I.A.A	Industrie manufac-turière	Energie	Services principalement marchands	Correction territoriale
Niveau annuel en milliards de francs courants et part dans les exportations totales, en %							
1999	2302,0	66,2	177,3	1568,6	50,2	239,4	200,2
	100,0	2,9	7,7	68,1	2,2	10,4	8,7
Taux de croissance annuels aux prix de l'année précédente, chaînés, base 1995, en %							
1979	6,7	13,4	12,5	7,0	6,8	3,2	- 1,0
1980	3,2	6,6	15,1	2,7	- 3,4	- 2,2	6,5
1981	3,7	5,6	12,7	3,1	- 2,0	4,5	0,5
1982	- 0,6	- 8,3	12,0	- 1,5	- 14,0	2,2	5,3
1983	4,4	13,4	7,6	3,3	- 2,0	3,4	9,7
1984	7,1	0,3	11,9	7,2	3,8	5,0	12,6
1985	2,6	17,9	3,7	1,0	15,7	- 0,5	2,6
1986	- 0,4	- 2,6	3,5	- 0,7	12,3	- 0,7	- 8,9
1987	3,4	14,8	4,3	3,9	- 1,7	- 3,8	3,5
1988	8,7	8,5	11,3	8,8	17,8	1,9	11,9
1989	10,0	- 1,2	9,8	10,4	6,0	6,3	22,5
1990	4,8	2,8	6,0	5,1	7,3	2,8	3,8
1991	5,9	- 1,5	4,3	6,5	3,4	7,4	6,1
1992	5,4	8,3	3,1	5,2	1,7	6,5	8,0
1993	- 0,0	1,6	7,0	- 1,2	4,1	1,4	- 2,3
1994	7,7	- 9,1	7,5	11,6	- 0,4	0,3	0,6
1995	7,7	6,8	7,0	10,1	6,0	1,8	- 1,7
1996	3,5	3,7	- 0,5	3,0	1,7	9,8	3,6
1997	11,8	6,8	10,0	12,8	0,1	11,6	11,1
1998	7,8	3,3	0,8	10,3	- 0,4	1,5	7,1
1999	3,7	4,4	0,5	3,9	7,3	- 2,7	12,7
Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO) aux prix de l'année 1995, en %							
1998.I	2,3	- 1,6	1,7	3,2	10,4	- 0,9	- 0,8
II	0,9	- 1,2	2,9	1,1	- 5,4	1,2	- 0,6
III	0,3	10,6	- 6,4	1,4	- 24,3	- 1,1	1,9
IV	- 1,3	- 9,8	- 0,4	- 1,9	16,4	0,5	0,1
1999.I	- 0,1	6,4	- 0,0	- 0,5	- 0,8	- 4,6	7,5
II	2,3	2,1	- 1,1	2,6	5,5	3,3	1,1
III	4,6	- 1,3	7,7	5,5	9,6	0,1	1,0
IV	1,9	3,2	0,6	1,2	13,2	4,7	2,8
2000.I	3,5	0,3	- 3,1	5,6	- 0,2	- 0,6	- 0,8
II	4,1	1,5	2,9	3,9	10,1	4,5	6,3

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

Tableau XI.3

Solde des échanges de biens

(en points de PIB)

Années	Balance des biens (CAF-FAB)	Agriculture	IAA	Industrie manufacturière					Energie
				Biens de consommation	Automobile	Biens d'équipement	Biens intermédiaires	Total	
Part dans le PIB aux prix courants, en %									
1980	-3,5	0,0	0,1	-0,2	0,9	0,8	-0,4	1,2	-4,9
1981	-3,3	0,2	0,2	-0,2	0,7	1,1	-0,1	1,6	-5,3
1982	-4,1	0,1	0,2	-0,4	0,5	0,9	-0,3	0,7	-5,1
1983	-2,5	0,2	0,2	-0,3	0,5	1,0	0,1	1,3	-4,3
1984	-2,1	0,2	0,2	-0,2	0,7	1,3	0,1	1,9	-4,5
1985	-2,1	0,3	0,2	-0,2	0,6	1,0	0,0	1,4	-4,0
1986	-1,0	0,2	0,2	-0,4	0,5	0,6	-0,4	0,3	-1,8
1987	-1,5	0,3	0,2	-0,6	0,4	0,2	-0,5	-0,4	-1,6
1988	-1,6	0,3	0,3	-0,6	0,4	-0,2	-0,6	-1,1	-1,1
1989	-2,1	0,4	0,3	-0,6	0,3	-0,1	-0,9	-1,4	-1,4
1990	-2,0	0,4	0,4	-0,6	0,3	-0,1	-1,0	-1,3	-1,4
1991	-1,7	0,3	0,3	-0,6	0,5	-0,1	-0,7	-0,9	-1,4
1992	-0,8	0,3	0,4	-0,5	0,4	0,3	-0,5	-0,3	-1,1
1993	0,2	0,3	0,4	-0,4	0,4	0,4	-0,1	0,4	-1,0
1994	0,0	0,1	0,5	-0,3	0,4	0,3	-0,1	0,3	-0,9
1995	0,1	0,1	0,5	-0,3	0,3	0,4	-0,2	0,2	-0,8
1996	0,4	0,2	0,5	-0,2	0,3	0,6	0,1	0,7	-1,0
1997	1,4	0,2	0,7	-0,2	0,8	0,9	0,2	1,7	-1,1
1998	1,1	0,1	0,5	-0,3	0,7	0,8	0,0	1,2	-0,7
1999	0,7	0,2	0,5	-0,3	0,6	0,6	-0,1	0,9	-0,9

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

Tableau XI.4

Solde des échanges de biens et services

(en points de PIB)

Années	Balance des biens et services	Balance des biens (CAF-FAB)	Balance des services effectifs (FAB-FAB)				Voyages	Correction CAF-FAB (1)
			Services commerciaux	Transports	Autres	Total		
Part dans le PIB aux prix courants, en %								
1980	-2,4	-3,5	-0,1	0,1	0,2	0,2	0,3	0,6
1981	-2,4	-3,3	-0,3	0,1	0,3	0,1	0,2	0,6
1982	-3,2	-4,1	-0,2	0,1	0,2	0,1	0,3	0,5
1983	-1,4	-2,5	-0,1	0,1	0,2	0,2	0,5	0,4
1984	-0,9	-2,1	-0,2	0,1	0,2	0,2	0,6	0,4
1985	-0,9	-2,1	-0,2	0,1	0,2	0,2	0,6	0,4
1986	-0,3	-1,0	-0,2	0,1	0,2	0,0	0,4	0,3
1987	-1,0	-1,5	-0,2	0,0	0,1	-0,1	0,4	0,3
1988	-0,8	-1,6	-0,1	0,1	0,1	0,1	0,4	0,3
1989	-0,9	-2,1	0,0	0,0	0,2	0,2	0,6	0,3
1990	-1,0	-2,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,7	0,3
1991	-0,5	-1,7	0,0	0,0	0,2	0,2	0,7	0,4
1992	0,6	-0,8	0,0	0,0	0,2	0,2	0,8	0,3
1993	1,5	0,2	0,1	0,0	0,2	0,2	0,8	0,3
1994	1,3	0,0	0,0	0,0	0,2	0,3	0,8	0,3
1995	1,4	0,1	0,1	0,0	0,2	0,3	0,7	0,3
1996	1,7	0,4	0,1	0,1	0,2	0,3	0,7	0,3
1997	3,0	1,4	0,2	0,1	0,2	0,5	0,8	0,3
1998	2,7	1,1	0,2	0,1	0,1	0,4	0,8	0,3
1999	2,5	0,7	0,2	0,1	0,2	0,4	1,0	0,3

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) La comptabilité nationale mesure les importations de biens CAF, c'est-à-dire y compris coûts de transports et d'assurances. Ces mêmes coûts figurent dans les échanges de biens. Il est donc nécessaire d'éliminer ce double compte pour déterminer le solde de l'ensemble des biens et services.

Tableau XI.5

Structure géographique des échanges commerciaux de biens pour l'année 1999

(Echanges CAF-FAB, % et milliards de francs courants)

Régions	Part dans le total des flux (en %)		Solde en Mds de francs
	Exportations	Importations	
Monde	**100,0**	**100,0**	**47,7**
Union européenne	**64,4**	**61,8**	**77,7**
dont			
Zone Euro	50,7	50,8	22,2
Allemagne	15,8	17,1	-16,0
Italie	9,1	9,6	-4,6
UEBL	7,7	7,3	10,9
Espagne	9,4	7,1	46,3
Grande-Bretagne	10,4	8,5	38,4
Principaux pays industrialisés hors U.E. (1)	**15,2**	**17,0**	**-24,9**
dont			
Etats-Unis	7,7	8,7	-14,3
Japon	1,5	3,6	-35,8
Suisse	3,7	2,4	25,2
Pays du Proche et Moyen-Orient (2)	**2,7**	**1,8**	**16,2**
Pays en transition	**3,6**	**3,5**	**3,5**
CEI	0,7	1,2	-9,9
Europe Centrale et Orientale (3)	2,9	2,2	13,4
Afrique	**5,2**	**3,8**	**27,2**
Asie émergente (4)	**4,2**	**7,0**	**-46,9**
dont			
Chine	1,1	2,8	-29,9
ASEAN	1,5	2,6	-19,5
Corée du Sud	0,6	0,7	-0,4
Hong-Kong	0,6	0,3	7,1
Amérique latine	**2,2**	**1,7**	**9,0**
dont			
Mexique	0,4	0,2	3,8
Brésil	0,6	0,6	-0,1
Argentine	0,4	0,2	3,9

Source : Douanes.

(1) Etats-Unis, Canada, Japon, Australie, Suisse, Norvège.
(2) Arabie Saoudite, Iran, Irak, Koweït, Bahrein, Qatar, EAU, Oman, Yemen, Liban, Syrie, Israël, Jordanie.
(3) Pologne, Hongrie, République tchèque, République slovaque, Bulgarie, Roumanie, Albanie, Estonie, Lettonie, Lituanie.
(4) Chine, Corée du Sud, Taïwan, Hong-Kong, Bruneï, ASEAN (Thaïlande, Indonésie, Malaisie, Singapour, Philippines).

Tableau XI.6

Parts de marché relatives des exportateurs français

(en %)

Années	Par rapport aux 24 principaux pays de l'OCDE (biens manufacturés) (1)		Total	Par rapport aux principaux pays industrialisés, en valeur (tous biens) (2) dont						
	en volume	en valeur		Pays industrialisés	Union européenne	Asie émergente	Amérique latine	Pays de l'est en transition	Afrique	Proche-Orient
1980	8,0	9,2	-	-	-	-	-	-	-	-
1981	7,9	8,5	-	-	-	-	-	-	-	-
1982	8,0	8,3	-	-	-	-	-	-	-	-
1983	8,0	8,1	-	-	-	-	-	-	-	-
1984	7,7	7,7	-	-	-	-	-	-	-	-
1985	7,4	7,6	-	-	-	-	-	-	-	-
1986	7,2	7,8	-	-	-	-	-	-	-	-
1987	7,2	7,9	-	-	-	-	-	-	-	-
1988	7,2	7,6	-	-	-	-	-	-	-	-
1989	7,4	7,6	-	-	-	-	-	-	-	-
1990	7,4	8,0	8,7	8,9	11,2	3,5	3,2	5,5	22,1	9,1
1991	7,6	7,9	8,5	9,0	11,1	3,2	3,4	5,8	21,1	8,1
1992	7,7	8,1	8,7	9,3	11,5	3,5	3,6	7,0	21,4	8,0
1993	7,6	7,5	8,1	8,9	11,5	3,2	3,3	6,2	20,4	8,5
1994	7,7	7,5	8,1	9,0	11,8	3,3	3,4	5,5	21,0	8,7
1995	7,7	7,7	8,3	9,2	11,9	3,8	3,2	5,7	21,8	8,9
1996	7,3	7,5	8,1	9,0	11,7	3,5	3,1	7,3	21,0	8,3
1997	7,4	7,4	7,8	8,4	11,5	4,2	3,2	7,3	20,9	8,2
1998	7,6	7,7	8,4	8,9	12,1	4,4	3,5	7,5	22,3	8,1
1999	7,5	7,4	8,1	8,7	11,4	3,3	2,9	7,7	21,1	9,3

Source : FMI, Douanes (en raison du changement de base, les données dounières françaises ne sont disponibles qu'à partir de 1990).

(1) la part de marché de la France est définie par le rapport des exportations totales françaises aux exportations totales du groupe des 24 principaux pays de l'OCDE (pour les produits manufacturés). Source : OCDE (Perspectives Economiques de l'OCDE n°67, juin 2000).
(2) la part de marché de la France dans une zone est définie par le rapport des exportations françaises vers cette zone aux exportations vers cette zone des principaux pays industrialisés (Union européenne, Norvège, Suisse, Etats-Unis, Canada, Japon, Australie, Nouvelle-Zélande).
Par exemple, en 1999, les produits français représentaient 7,7% des exportations des principaux pays industrialisés à destination des pays de l'Est en transition.

Tableau XI.7

Taux de change nominal de la France

(en indice et en taux de croissance, en %)

Années	Taux de change effectif nominal par rapport aux principaux pays (1)		Taux de change bilatéral nominal du franc vis-à-vis... (2)					
	en indice (base 100 = 1995)	en taux de croissance	... du Mark	... de la Lire	... de la Livre	... de la Peseta	... du Dollar	... du Yen
1980	-	-	2,33	4,94	9,83	5,89	4,22	1,87
1981	-	-	2,40	4,78	10,95	5,88	5,43	2,46
1982	-	-	2,71	4,85	11,47	5,99	6,57	2,64
1983	-	-	2,98	5,01	11,54	5,31	7,62	3,21
1984	-	-	3,07	4,97	11,64	5,43	8,74	3,68
1985	-	-	3,05	4,71	11,55	5,27	8,98	3,77
1986	-	-	3,19	4,65	10,16	4,94	6,92	4,12
1987	-	-	3,34	4,64	9,83	4,87	6,01	4,16
1988	-	-	3,39	4,58	10,60	5,11	5,96	4,65
1989	-	-	3,39	4,65	10,45	5,39	6,37	4,63
1990	-	-	3,37	4,54	9,68	5,34	5,44	3,77
1991	74,4	0,8	3,40	4,55	9,95	5,43	5,64	4,19
1992	81,3	9,2	3,39	4,31	9,33	5,18	5,29	4,18
1993	86,6	6,6	3,43	3,61	8,51	4,47	5,67	5,12
1994	93,7	8,1	3,42	3,44	8,49	4,14	5,55	5,43
1995	100,0	6,7	3,48	3,06	7,87	4,00	4,99	5,33
1996	101,1	1,1	3,40	3,32	7,99	4,04	5,12	4,71
1997	97,6	-3,5	3,37	3,43	9,56	3,99	5,84	4,83
1998	101,9	4,5	3,35	3,40	9,77	3,95	5,90	4,52
1999	101,3	-0,6	3,35	3,39	9,96	3,94	6,16	5,44

Source : OCDE, FMI, Sources Nationales - Calculs : Direction de la Prévision.

(1) calculé en agrégeant les taux de change bilatéraux nationaux au moyen d'une pondération qui tient compte de la concurrence exercée entre exportateurs. Une hausse (resp.une baisse) de l'indicateur correspond à une appréciation (resp.une dépréciation) du taux de change effectif nominal.
(2) valeur en francs d'une unité de change, sauf pour l'Italie (1000 lires), l'Espagne (100 pesetas) et le Japon (100 yens). Ainsi, en 1999, il fallait en moyenne 6,16 francs pour 1 dollar.

Tableau XI.8

Taux de change réel de la France

(en indice et en taux de croissance, en %)

Années	Taux de change effectif réel par rapport aux principaux pays (1)		Contributions à l'évolution du taux de change réel, en % (2)							
	en indice (base 100 = 1995)	en taux de croissance	Zone euro	Union européenne hors zone euro	Europe hors union européenne	Amérique du Nord	Amérique latine	Asie émergente	Japon	Autres
1991	100,5	-3,4	-0,9	-0,6	-0,2	-0,6	-0,1	-0,2	-0,7	0,0
1992	100,6	0,1	-0,1	0,5	-0,2	0,9	0,2	0,3	0,1	0,1
1993	98,5	-2,1	1,2	1,3	-1,5	-0,8	-0,2	-0,8	-1,3	0,0
1994	98,0	-0,6	0,0	0,0	-0,9	0,4	0,0	0,4	-0,4	0,0
1995	100,0	2,1	0,0	0,5	-0,5	1,2	0,3	0,2	0,3	0,0
1996	99,3	-0,7	0,0	-0,3	-0,5	-0,4	-0,2	-0,4	1,0	0,0
1997	94,2	-5,1	-0,3	-1,6	-0,4	-1,8	-0,3	-0,6	-0,2	-0,2
1998	96,1	2,0	0,0	-0,3	0,1	-0,1	0,0	1,7	0,4	0,1
1999	93,3	-2,7	-0,3	-0,3	0,4	-0,7	0,3	-1,0	-1,2	0,0
			Allemagne, Autriche, Belgique-Luxembourg, Espagne, Finlande Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal	Danemark, Grèce, Royaume-Uni, Suède	Europe centrale, Norvège, Russie, Suisse, Turquie	Canada, États-Unis	Brésil, Mexique	Chine, Corée du sud, Hongkong, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Taiwan, Thaïlande	Japon	Afrique du sud, Israël, Maroc, Tunisie

Source : OCDE, FMI, Sources nationales - Calculs : Direction de la Prévision.

(1) calculé en agrégeant les taux de change bilatéraux nationaux déflatés par les prix à la consommation au moyen d'une pondération tenant compte de la concurrence exercée entre exportateurs. Une hausse (resp.une baisse) de l'indicateur correspond à une appréciation (resp.une dépréciation) du taux de change effectif réel.
(2) contribution à l'évolution du taux de change effectif réel de l'évolution des mouvements de parités du franc vis-à-vis de chaque zone. Ainsi, en 1999, le taux de change effectif du franc s'est déprécié de 2,7%. Les dépréciations des monnaies d'"Asie émergente" ont contribué à hauteur de 1 point à cette évolution.

Tableau XI.9

Indicateurs de compétitivité

(en indice et en taux de croissance, en %)

Années	Indices (base 100 = 1995)			Taux de croissance annuel moyen		
	Compétitivité -prix(1)	Compétitivité -coût (1)	Effort de marge relatif (2)	Compétitivité -prix (1)	Compétitivité -coût (1)	Effort de marge relatif (2)
1980	87,0	87,3	99,6			
1981	92,7	91,5	101,3	6,6	4,8	1,7
1982	96,1	95,2	100,9	3,6	4,0	-0,4
1983	98,2	96,0	102,2	2,2	0,9	1,3
1984	98,8	95,6	103,4	0,7	-0,4	1,1
1985	96,8	93,2	103,8	-2,1	-2,5	0,5
1986	92,5	90,0	102,7	-4,4	-3,4	-1,1
1987	91,7	89,6	102,4	-0,8	-0,5	-0,3
1988	94,2	95,5	98,7	2,6	6,6	-3,7
1989	97,1	99,7	97,4	3,1	4,5	-1,3
1990	93,0	94,7	98,2	-4,2	-5,0	0,9
1991	97,4	99,7	97,8	4,7	5,2	-0,4
1992	96,5	99,1	97,4	-1,0	-0,6	-0,4
1993	100,5	98,2	102,4	4,2	-0,9	5,1
1994	101,5	100,7	100,7	1,0	2,6	-1,6
1995	100,0	100,0	100,0	-1,5	-0,7	-0,7
1996	97,5	99,4	98,1	-2,5	-0,6	-1,9
1997	100,1	106,8	93,7	2,6	7,5	-4,5
1998	99,7	106,2	93,8	-0,3	-0,6	0,2
1999	101,0	108,6	93,0	1,3	2,3	-0,9

Source : OCDE (Perspectives Economiques de l'OCDE n° 67, juin 2000) - Calculs : Direction de la Prévision.

(1) La compétitivité-prix (resp. coût) est définie comme le rapport des prix d'exportation (resp. des coûts) des 24 principaux pays de l'OCDE sur ceux de la France. Une hausse de cet indicateur correspond à une amélioration de la compétitivité de la France.
(2) L'effort de marge relatif est défini comme le rapport de la compétitivité-prix sur la compétitivité-coût. Une hausse correspond à un effort relatif de marge, une baisse à une profitabilité accrue des exportations.

Tableau XI.10

Evolutions des prix à l'exportation et à l'importation

(en taux de croissance, en %)

Années	Tous biens			Energie			Biens manufacturés		
	Prix à l'exportation	Prix à l'importation	Termes de l'échange (1)	Prix à l'exportation	Prix à l'importation	Termes de l'échange (1)	Prix à l'exportation	Prix à l'importation	Termes de l'échange (1)
Déflateurs aux prix de l'année précédente, base 1995 des comptes nationaux									
1980	10,7	20,7	-8,3	40,9	60,5	-12,2	9,6	10,9	-1,2
1981	12,9	20,0	-6,0	36,0	42,4	-4,5	11,4	12,1	-0,7
1982	12,5	13,3	-0,6	13,6	16,8	-2,7	13,0	12,0	1,0
1983	9,1	8,6	0,5	8,2	4,4	3,6	9,6	10,1	-0,5
1984	9,2	10,3	-1,0	9,7	8,7	1,0	10,0	10,5	-0,4
1985	3,3	1,7	1,5	1,8	-1,6	3,4	4,7	3,7	0,9
1986	-5,0	-14,9	11,6	-37,4	-49,6	24,1	-2,6	-3,6	1,0
1987	-1,3	-2,1	0,8	-11,4	-9,4	-2,1	0,0	-0,4	0,4
1988	2,2	1,0	1,2	-12,1	-15,2	3,7	2,9	2,9	0,0
1989	4,2	6,3	-2,0	10,2	21,1	-9,0	3,6	5,2	-1,5
1990	-2,0	-2,4	0,4	8,1	7,5	0,5	-2,2	-3,1	1,0
1991	-1,5	-0,8	-0,8	4,3	-1,9	6,3	-2,0	-0,7	-1,3
1992	-2,4	-3,7	1,4	-6,0	-9,5	3,9	-2,5	-3,3	0,9
1993	-3,3	-4,2	0,9	-1,6	-4,4	2,9	-3,1	-3,9	0,9
1994	-0,5	0,3	-0,8	-7,8	-5,9	-2,0	-0,1	0,9	-1,0
1995	0,3	0,2	0,1	-0,7	-3,1	2,5	0,5	0,5	0,0
1996	1,8	2,5	-0,7	6,8	15,4	-7,5	1,6	1,5	0,2
1997	2,1	1,6	0,5	9,0	7,6	1,3	2,1	0,9	1,2
1998	-1,6	-3,0	1,4	-4,6	-22,6	23,3	-1,6	-1,6	0,0
1999	-0,8	0,1	-0,9	-1,1	21,3	-18,5	-0,8	-1,1	0,3

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) termes de l'échange = prix à l'exportation / prix à l'importation. Il y a amélioration des termes de l'échange lorsque ce rapport augmente.

Tableau XI.11

Structure du solde des transactions courantes

(en points de PIB)

Années	Biens et services					+ Revenus des facteurs		+ Transferts courants	= Solde des transactions courantes
	Ensemble des biens et services (1)	Biens (2)	Services effectifs (2)	Voyages	Autres biens et services (3)	Revenus du capital	Revenus du travail		
1980	-0,2	-1,9	0,7	0,3	0,6	0,3	0,0	-0,6	-0,6
1981	-0,1	-1,7	0,7	0,3	0,7	0,1	-0,1	-0,7	-0,8
1982	-1,2	-2,8	0,6	0,3	0,6	-0,1	-0,1	-0,8	-2,2
1983	0,2	-1,5	0,5	0,5	0,6	-0,2	-0,1	-0,7	-0,9
1984	0,9	-0,8	0,3	0,7	0,7	-0,4	-0,1	-0,6	-0,2
1985	0,9	-1,0	0,6	0,6	0,7	-0,4	-0,1	-0,5	-0,1
1986	1,1	-0,4	0,4	0,4	0,6	-0,1	-0,1	-0,6	0,2
1987	0,2	-1,0	0,3	0,4	0,6	-0,1	-0,1	-0,6	-0,6
1988	0,3	-0,9	0,2	0,4	0,6	-0,1	0,0	-0,7	-0,5
1989	0,3	-1,0	0,1	0,6	0,6	0,0	0,0	-0,8	-0,5
1990	0,2	-1,1	0,0	0,7	0,6	-0,3	0,0	-0,7	-0,8
1991	0,6	-0,7	0,0	0,7	0,6	-0,5	0,0	-0,6	-0,5
1992	1,6	0,2	0,0	0,8	0,6	-0,6	0,0	-0,7	0,3
1993	1,9	0,7	0,0	0,8	0,4	-0,7	0,0	-0,5	0,7
1994 (4)	1,8	0,5	0,1	0,8	0,4	-0,6	0,1	-0,8	0,5
1995	1,9	0,7	0,2	0,7	0,2	-0,6	0,1	-0,6	0,7
1996	2,0	1,0	0,3	0,7	0,1	-0,3	0,1	-0,6	1,3
1997 (5)	3,1	1,9	0,5	0,7	-	-0,1	0,6	-0,9	2,7
1998	2,9	1,7	0,4	0,7	-	0,0	0,6	-0,9	2,6
1999	2,7	1,4	0,4	0,9	-	0,2	0,5	-0,9	2,6

Source : Banque de France, INSEE.

(1) : Les divergences méthodologiques qui subsistent entre les comptables nationaux et la Banque de France, responsable de l'établissement de la balance des paiements (notamment sur l'estimation des coûts de transport et sur le partage entre services et transferts), expliquent les écarts relatifs au solde des biens et services, ici différent de celui du tableau XI.3, établi à partir des comptes nationaux.
(2) Soldes FAB-FAB.
(3) : La rubrique "autres biens et services" relative aux flux non ventilables entres biens et services aux dates d'établissement des balances des paiements est nulle depuis 1997 en raison de l'amélioration de l'information statistique.
(4) Rupture de série en 1994, en raison de la mise en conformité de la balance des paiements avec le 5ème manuel du FMI.
(5) A partir de 1997, réévaluations de certains revenus d'investissements, en conformité avec le 5ème manuel du FMI, des revenus du travail et des transferts courants.

Tableau XI.12

Position extérieure de la France

(en points de PIB)

	1997	1998		1999	
	Encours (1)	Flux (2)	Encours (1)	Flux (2)	Encours (1)
Investissements directs	**13,5**	**0,9**	**12,6**	**4,8**	**14,2**
- Français à l'étranger	42,3	2,8	48,7	7,5	68,5
- Etrangers en France	-28,8	-1,9	-36,1	-2,7	-54,3
Investissements de portefeuille (3)	**-10,0**	**3,4**	**-9,2**	**0,9**	**-15,7**
- Titres étrangers	24,8	7,2	32,2	9,0	41,7
- Titres français	-34,9	-3,9	-41,4	-8,1	-57,3
- Dont : valeurs du trésor	-6,8	-2,7	-8,9	-2,9	-11,1
Produits dérivés (4)	**-0,2**	**0,2**	**-0,3**	**0,1**	**-0,3**
Autres investissements (4)	**5,7**	**-2,3**	**3,5**	**-3,0**	**0,4**
- Crédits commerciaux et avances à la commande	0,9	0,4	1,3	0,5	2,0
- Position dépôt-crédits du secteur bancaire	1,9	-3,1	-0,6	-2,1	-3,3
- Position dépôt-crédits des autres secteurs	2,0	0,5	1,7	0,0	2,1
- Autres investissements des autorités monétaires et administrations publiques	1,0	-0,1	1,0	-1,3	-0,3
Avoirs de réserve	**4,1**	**1,4**	**4,6**	**-0,1**	**5,0**
Total	**13,0**	**3,5**	**11,2**	**2,7**	**3,7**

Source : Banque de France, INSEE.

Les chiffres positifs correspondent aux créances ou aux variations de créances, les chiffres négatifs aux dettes ou variations de dettes.
(1) L'encours de l'année n est égal à l'encours de l'année n-1 augmenté du solde des flux de l'année n-1 et de l'évolution de valorisation liée aux variations de change et de cours boursiers.
(2) Le flux et l'encours de l'année n sont exprimés en parts dans le PIB de cette même année.
(3) hors produits dérivés.
(4) positions nettes.

XII. Comparaisons internationales

XII.1 Produit Intérieur Brut des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

XII.2 Prix à la consommation (indices implicites de prix de la consommation privée) des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

XII.3 Emploi total des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

XII.4 Taux de chômage (définitions courantes) des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

XII.5 Solde financier des administrations publiques des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

XII.6 Part des recettes courantes publiques dans le PIB des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

XII.7 Part des dépenses publiques totales dans le PIB des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

XII.8 Dette publique (engagements financiers bruts) des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

XII.9 Balance courante des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

Avertissement

Les comparaisons internationales sont toujours difficiles.

Une source homogène a été privilégiée : les Perspectives Economiques de l'OCDE (n° 67, juin 2000).

Dès lors, les données contenues dans ce chapitre peuvent différer, notamment pour la France, de celles présentées dans les tableaux des chapitres précédents.

Tableau XII.1

Produit intérieur brut des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
						Taux de croissance en % - volume						
1980	1,3	1,0	3,5	1,3	1,2	4,5	1,8	- 2,2	- 0,2	1,4	2,8	1,1
1981	1,1	0,1	0,5	- 0,2	- 0,5	- 0,1	0,4	- 1,3	2,4	3,0	3,2	2,1
1982	2,6	- 0,9	0,5	1,6	- 1,2	0,3	0,7	1,8	- 2,0	- 2,9	3,1	0,2
1983	1,0	1,8	1,2	2,2	1,7	0,3	1,5	3,7	4,3	2,8	2,3	3,0
1984	1,6	2,8	2,8	1,5	3,3	2,7	2,3	2,4	7,3	5,7	3,9	4,9
1985	1,6	2,0	3,0	2,6	3,1	1,9	2,3	3,8	3,8	5,4	4,4	3,6
1986	2,3	2,3	2,5	3,2	2,8	1,8	2,4	4,2	3,4	2,6	2,9	3,1
1987	2,5	1,5	3,0	5,6	1,4	2,7	2,6	4,4	3,4	4,1	4,2	3,5
1988	4,2	3,7	3,9	5,2	2,6	4,6	4,0	5,2	4,2	4,9	6,2	4,5
1989	4,3	3,6	2,9	4,7	4,7	3,6	3,9	2,1	3,5	2,5	4,8	3,7
1990	2,5	5,7	2,0	3,7	4,1	2,7	3,6	0,6	1,8	0,3	5,1	3,0
1991	1,1	5,0	1,4	2,3	2,3	2,0	4,8	- 1,5	- 0,5	- 1,9	3,8	1,3
1992	1,3	2,2	0,8	0,7	2,0	1,6	1,4	0,1	3,1	0,9	1,0	2,1
1993	- 0,9	- 1,1	- 0,9	- 1,2	0,8	- 1,5	- 0,8	2,3	2,7	2,3	0,3	1,4
1994	1,8	2,3	2,2	2,3	3,2	3,0	2,3	4,4	4,0	4,7	0,6	3,1
1995	1,9	1,7	2,9	2,7	2,3	2,5	2,2	2,8	2,7	2,8	1,5	2,5
1996	1,1	0,8	1,1	2,3	3,0	1,0	1,4	2,6	3,6	1,7	5,1	3,2
1997	1,9	1,5	1,8	3,8	3,8	3,5	2,3	3,5	4,2	4,0	1,6	3,4
1998	3,2	2,2	1,5	4,0	3,7	2,7	2,7	2,2	4,3	3,1	- 2,5	2,4
1999	2,9	1,5	1,4	3,7	3,6	2,5	2,3	2,1	4,2	4,2	0,3	3,0

Source : OCDE.

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1991 ; Allemagne totale depuis 1992.

Tableau XII.2

Prix à la consommation (indices implicites de prix de la consommation privée) des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
					Taux de croissance, en %							
1980	13,2	5,8	20,6	15,7	6,8	6,7	11,5	16,1	10,8	10,1	7,5	13,3
1981	13,3	6,2	18,1	14,6	6,4	8,5	11,4	10,9	8,8	11,3	4,6	10,9
1982	11,9	5,1	17,0	14,6	5,0	8,1	10,4	8,4	5,7	9,9	2,7	9,2
1983	9,7	3,2	14,9	12,5	2,9	6,8	8,5	5,1	4,3	6,7	2,1	8,6
1984	8,0	2,5	11,6	11,9	1,9	5,3	7,0	5,1	3,7	4,3	2,6	7,6
1985	6,0	1,8	9,1	7,1	2,4	5,7	5,3	5,2	3,5	3,8	2,3	6,8
1986	2,8	- 0,6	6,4	9,4	0,3	- 0,1	3,0	4,0	2,4	4,1	0,7	5,8
1987	3,4	0,5	5,2	5,7	0,2	2,1	2,9	4,2	3,8	3,9	0,5	7,8
1988	2,9	1,3	5,9	5,0	0,5	1,0	3,2	5,0	3,9	3,9	0,5	7,7
1989	3,8	2,9	6,7	6,6	1,2	3,9	4,4	6,2	4,4	4,3	2,1	6,3
1990	3,1	2,7	6,4	6,5	2,2	2,8	4,2	7,7	4,6	4,1	2,6	6,4
1991	3,5	3,7	7,0	6,4	3,2	2,6	4,7	7,9	3,8	4,8	2,5	6,2
1992	2,5	4,4	5,5	6,4	3,1	1,9	4,3	4,7	3,1	1,5	1,9	5,0
1993	2,5	3,8	5,5	5,6	2,1	2,7	4,0	3,5	2,4	2,3	1,2	4,3
1994	2,2	2,6	4,9	4,9	2,8	2,5	3,2	2,2	2,0	0,9	0,7	4,9
1995	2,0	1,9	6,0	4,7	1,6	1,7	2,9	2,9	2,3	1,2	- 0,5	5,2
1996	1,9	1,9	4,4	3,5	1,9	2,1	2,5	3,1	2,1	1,6	0,1	4,4
1997	1,4	1,7	2,2	2,5	2,1	1,5	1,8	2,5	2,0	1,8	1,7	4,1
1998	0,7	0,9	2,1	2,0	1,8	0,8	1,3	2,5	0,9	1,0	0,2	3,5
1999	0,7	0,8	2,2	2,8	1,9	1,1	1,4	2,4	1,6	1,2	- 0,5	2,8

Source : OCDE.

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1991 ; Allemagne totale depuis 1992.

Tableau XII.3

Emploi total des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

(en milliers et en %)

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
Niveaux, en milliers												
1999	23300	36106	20492	13817	6805	3888	117155	27483	133492	14533	64624	470304
Taux de croissance, en %												
1980	0,1	1,6	1,5	- 3,0	1,2	- 0,1	0,6	- 0,9	0,5	3,0	1,0	0,7
1981	- 0,5	- 0,1	- 0,6	- 3,0	- 1,1	- 1,8	- 0,7	- 3,2	1,1	2,9	0,8	0,3
1982	0,4	- 1,2	- 0,4	- 1,3	- 2,1	- 1,3	- 0,6	- 1,8	- 0,9	- 3,1	1,0	- 0,3
1983	- 0,2	- 1,4	0,1	- 1,1	- 1,3	- 1,3	- 0,5	- 0,5	1,3	0,6	1,7	0,5
1984	- 0,9	0,2	0,3	- 1,8	0,5	0,0	- 0,3	2,0	4,1	2,7	0,6	1,6
1985	- 0,1	0,7	0,3	- 0,9	1,3	0,5	0,2	1,1	2,0	3,0	0,7	1,3
1986	0,5	1,4	0,4	2,2	2,5	0,6	1,0	0,1	2,3	3,0	0,8	1,6
1987	0,4	0,7	- 0,3	3,1	1,6	0,6	0,8	2,6	2,6	2,7	1,0	5,0
1988	1,0	0,8	0,5	2,9	2,3	1,7	1,2	4,3	2,3	3,2	1,7	2,1
1989	1,5	1,5	- 0,1	4,1	1,8	1,2	1,5	2,4	2,0	2,1	2,0	2,0
1990	0,8	3,0	1,2	2,6	3,0	0,9	1,9	0,3	1,3	- 0,0	2,0	1,5
1991	0,0	2,5	0,7	0,2	2,6	0,1	9,1	- 3,0	- 0,9	- 1,8	1,9	2,5
1992	- 0,6	- 1,6	- 1,0	- 1,9	1,6	- 0,5	- 1,0	- 2,1	0,7	- 0,7	1,1	0,1
1993	- 1,2	- 1,5	- 3,1	- 4,3	0,7	- 0,7	- 2,0	- 0,4	1,5	0,8	0,2	5,9
1994	0,1	- 0,3	- 1,6	- 0,9	- 0,1	- 0,3	- 0,5	1,0	2,3	2,0	0,1	0,8
1995	0,8	- 0,1	- 0,6	1,8	2,4	0,7	0,4	1,2	1,5	1,9	0,1	1,2
1996	0,1	- 0,8	0,5	1,5	2,0	0,4	0,2	1,1	1,4	0,8	0,4	1,0
1997	0,5	- 0,8	0,4	2,9	3,4	0,8	0,6	1,6	2,2	2,3	1,1	1,7
1998	1,1	0,4	1,1	3,4	3,3	1,2	1,5	1,2	1,5	2,6	- 0,7	1,1
1999	2,0	0,3	1,2	4,6	3,0	0,9	1,7	1,0	1,5	2,8	- 0,8	1,3

Source : OCDE

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1991 ; Allemagne totale depuis 1992.

Tableau XII.4

Taux de chômage (définitions courantes) des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
						Moyennes annuelles en %						
1980	6,2	3,2	5,6	10,9	4,0	6,7	5,7	6,1	7,2	7,5	2,0	5,6
1981	7,4	4,5	6,3	13,8	5,8	8,6	7,0	9,0	7,6	7,6	2,2	6,3
1982	8,0	6,4	6,9	15,9	8,5	10,1	8,3	10,4	9,7	11,1	2,4	7,6
1983	8,3	7,9	7,7	17,7	11,0	11,0	9,3	11,2	9,6	11,9	2,7	8,1
1984	9,7	7,9	8,5	19,6	10,6	11,1	10,0	11,4	7,5	11,3	2,7	7,7
1985	10,2	8,0	8,6	20,9	9,2	10,4	10,3	11,6	7,2	10,5	2,6	7,6
1986	10,4	7,7	9,9	20,5	8,4	10,3	10,4	11,8	7,0	9,6	2,8	7,6
1987	10,5	7,6	10,2	20,0	8,0	10,0	10,4	10,2	6,2	8,8	2,8	7,1
1988	10,0	7,6	10,5	19,0	7,7	9,0	10,1	7,8	5,5	7,8	2,5	6,5
1989	9,3	6,9	10,2	16,7	6,9	7,5	9,2	6,1	5,3	7,5	2,3	6,0
1990	8,9	6,2	9,1	15,7	6,0	6,7	8,5	5,9	5,6	8,1	2,1	5,9
1991	9,4	5,5	8,6	15,8	5,4	6,6	8,2	8,2	6,8	10,3	2,1	6,5
1992	10,4	6,6	8,8	17,9	5,4	7,2	9,1	10,2	7,5	11,2	2,2	7,1
1993	11,7	7,8	10,2	22,2	6,6	8,8	10,9	10,3	6,9	11,4	2,5	7,9
1994	12,2	8,3	11,2	23,7	7,6	10,0	11,6	9,4	6,1	10,3	2,9	7,8
1995	11,6	8,1	11,7	22,7	7,1	9,9	11,3	8,6	5,6	9,4	3,1	7,5
1996	12,3	8,8	11,7	22,2	6,6	9,7	11,6	8,0	5,4	9,6	3,4	7,4
1997	12,4	9,8	11,8	20,8	5,5	9,4	11,6	6,9	4,9	9,1	3,4	7,0
1998	11,8	9,3	11,9	18,8	4,2	9,5	10,9	6,2	4,5	8,3	4,1	6,9
1999	11,1	9,0	11,5	15,9	3,2	9,0	10,1	5,9	4,2	7,6	4,7	6,6

Source : OCDE.

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1990 ; Allemagne totale depuis 1991.

Tableau XII.5

Solde financier des administrations publiques des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7 (1)

(en points de PIB)

Années	France	Allemagne (2)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
						Part dans le PIB, en %						
1980	- 0,3	- 2,8	- 8,3	- 1,9	- 4,7	- 9,5	- 3,1	- 3,3	- 2,6	- 3,1	- 4,4	- 3,1 e
1981	- 2,2	- 3,6	- 11,3	- 3,4	- 6,0	- 13,7	- 4,8	- 3,9	- 2,2	- 1,7	- 3,8	- 3,4 e
1982	- 2,9	- 3,2	- 11,1	- 5,0	- 7,4	- 12,3	- 5,1	- 2,8	- 4,8	- 5,7	- 3,6	- 4,6 e
1983	- 3,1	- 2,5	- 10,4	- 4,1	- 6,4	- 12,6	- 4,9	- 3,3	- 5,6	- 6,8	- 3,6	- 4,8
1984	- 2,7	- 1,9	- 11,4	- 4,3	- 6,2	- 10,8	- 4,7	- 4,0	- 4,7	- 6,5	- 2,1	- 4,2
1985	- 3,1	- 1,1	- 12,2	- 5,5	- 4,1	- 10,3	- 4,7	- 2,9	- 5,0	- 7,3	- 0,8	- 4,1
1986	- 3,3	- 1,3	- 11,4	- 5,9	- 5,7	- 10,1	- 4,8	- 2,6	- 5,3	- 5,9	- 0,9	- 4,1
1987	- 1,8	- 1,8	- 11,0	- 3,6	- 6,6	- 7,9	- 4,4	- 1,9	- 4,3	- 4,1	0,5	- 3,2
1988	- 2,2	- 2,1	- 10,7	- 3,2	- 5,1	- 7,2	- 4,2	0,6	- 3,6	- 3,1	1,5	- 2,5
1989	- 1,8	0,1	- 9,8	- 3,5	- 5,3	- 7,6	- 3,3	0,9	- 3,2	- 3,3	2,5	- 1,9
1990	- 2,1	- 2,0	- 11,0	- 4,1	- 5,7	- 6,8	- 4,3	- 1,5	- 4,3	- 4,5	2,9	- 2,8
1991	- 2,4	- 2,9	- 10,0	- 4,2	- 3,2	- 7,2	- 4,5	- 2,8	- 5,0	- 7,2	2,9	- 3,4
1992	- 4,2	- 2,5	- 9,5	- 3,9	- 4,4	- 7,9	- 4,7	- 6,5	- 5,9	- 8,0	1,5	- 4,4
1993	- 6,0	- 3,2	- 9,4	- 6,6	- 3,6	- 7,2	- 5,5	- 8,0	- 5,0	- 7,6	- 1,6	- 4,8
1994	- 5,5	- 2,5	- 9,1	- 6,0	- 4,2	- 4,9	- 5,0	- 6,8	- 3,6	- 5,6	- 2,3	- 4,0
1995	- 5,5	- 3,2	- 7,6	- 6,9	- 4,2	- 4,2	- 4,9	- 5,8	- 3,1	- 4,3	- 3,6	- 3,8
1996	- 4,1	- 3,4	- 7,1	- 5,0	- 1,8	- 3,7	- 4,2	- 4,4	- 2,2	- 1,8	- 4,2	- 3,0
1997	- 3,0	- 2,6	- 2,7	- 3,2	- 1,2	- 1,8	- 2,6	- 2,0	- 0,9	0,8	- 3,3	- 1,7
1998	- 2,7	- 1,7	- 2,8	- 2,6	- 0,8	- 1,0	- 2,0	0,2	0,4	0,9	- 5,0	- 1,2
1999	- 1,8	- 1,1	- 1,9	- 1,1	0,5	- 0,7	- 1,2	1,1	1,0	2,8	- 7,0	- 0,8

Source : OCDE (e : estimation DP).

(1) Différence entre les recettes et les dépenses des administrations publiques, rapportée au PIB.
(2) Allemagne : Ouest jusqu'en 1990 ; Allemagne totale depuis 1991.

Tableau XII.6

Part des recettes courantes publiques dans le PIB des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

(en points de PIB)

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
						Part dans le PIB, en %						
1980	45,1	43,7	33,5	28,0	46,2	43,9	40,3	41,4 e	28,7	36,5	27,6	32,3 e
1981	45,8	43,7	34,7	29,4	46,9	44,5	40,9	43,4 e	29,5	38,9	29,0	33,3 e
1982	46,7	44,4	36,4	29,6	47,7	46,0	41,7	43,9 e	28,9	39,5	29,4	33,4 e
1983	47,4	44,0	38,1	31,3	48,3	46,4	42,4	43,2 e	28,3	38,9	29,6	33,4
1984	48,3	44,2	38,0	30,9	47,6	47,1	42,6	43,0 e	28,3	38,9	30,2	33,5
1985	48,7	44,5	38,4	32,2	47,9	47,0	43,0	43,0 e	28,7	38,7	30,8	34,0
1986	47,9	43,8	39,3	32,7	46,3	46,3	42,8	41,8 e	28,9	39,5	31,0	34,1
1987	48,4	43,5	39,4	34,1	46,7	46,5	42,8	41,1	29,6	39,9	32,5	35,1
1988	47,7	42,8	39,7	33,9	46,2	45,1	42,4	41,2	29,3	40,3	32,8	35,1
1989	47,2	43,6	41,4	35,3	43,6	43,2	42,7	40,8	29,5	40,6	33,1	35,3
1990	47,5	41,8	42,1	35,6	43,7	44,0	42,5	40,3	29,3	42,1	34,2	35,4
1991	47,7	41,3	43,1	36,5	46,3	44,3	42,8	40,6	29,2	42,9	33,8	35,5
1992	47,5	42,6	43,8	38,1	45,6	43,8	43,5	38,7	28,9	43,1	33,2	35,4
1993	47,9	43,0	47,0	38,6	46,3	45,9	44,8	37,4	29,2	42,4	32,1	35,8
1994	48,2	43,5	44,8	37,1	43,4	46,1	44,3	37,9	29,4	41,9	32,1	35,7
1995	48,0	43,1	44,7	35,5	43,6	45,9	44,0	38,6	29,8	42,0	32,0	35,8
1996	49,7	43,9	45,4	36,3	43,8	46,6	45,0	38,6	30,2	42,6	31,7	36,3
1997	49,7	43,7	47,2	36,8	43,4	46,8	45,3	38,9	30,5	43,2	31,6	36,5
1998	49,6	43,8	45,9	37,1	42,8	47,0	45,0	40,2	30,9	43,5	31,6	36,7
1999	50,4	44,6	46,4	37,5	43,7	47,2	45,6	40,4	31,1	42,9	31,1	36,9

Source : OCDE (e : estimation DP).

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1990 ; Allemagne totale depuis 1991.

Tableau XII.7

Part des dépenses publiques totales dans le PIB des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

(en points de PIB)

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
						Part dans le PIB, en %						
1980	45,4	46,5	41,8	29,9	50,9	53,4	43,5 e	45,1 e	31,3	39,6	32,0	35,4 e
1981	48,0	47,3	46,0	32,7	52,9	58,3	45,9 e	46,3 e	31,7	40,5	32,8	36,6 e
1982	49,6	47,6	47,5	34,6	55,1	58,3	47,1 e	46,6 e	33,7	45,2	33,0	38,0 e
1983	50,5	46,4	48,6	35,4	54,7	59,0	47,3	46,8 e	33,9	45,8	33,3	38,3
1984	51,0	46,1	49,4	35,2	53,8	57,9	47,3	47,2 e	33,1	45,3	32,3	37,7
1985	51,8	45,6	50,6	37,7	51,9	57,3	47,7	46,1 e	33,8	46,0	31,6	38,2
1986	51,2	45,0	50,6	38,6	52,0	56,4	47,6	44,5 e	34,2	45,4	31,9	38,3
1987	50,2	45,3	50,3	37,7	53,3	54,5	47,2	43,0	33,9	44,0	32,1	38,3
1988	49,9	44,9	50,4	37,2	51,3	52,4	46,7	40,6	32,9	43,4	31,3	37,6
1989	48,9	43,5	51,2	38,9	48,9	50,8	46,0	39,8	32,8	43,9	30,6	37,2
1990	49,6	43,8	53,1	39,7	49,4	50,7	46,8	41,8	33,6	46,7	31,3	38,2
1991	50,0	44,2	53,1	40,7	49,5	51,6	47,3	43,4	34,2	50,1	30,9	38,9
1992	51,7	45,1	53,3	42,0	50,0	51,7	48,2	45,2	34,8	51,1	31,7	39,8
1993	53,9	46,2	56,4	45,2	49,9	53,1	50,3	45,4	34,1	50,0	33,7	40,6
1994	53,8	46,0	53,9	43,1	47,6	51,1	49,3	44,7	33,1	47,5	34,4	39,7
1995	53,5	46,3	52,3	42,5	47,7	50,1	48,9	44,4	32,9	46,3	35,6	39,6
1996	53,8	47,3	52,5	41,3	45,6	50,3	49,2	43,0	32,4	44,4	35,9	39,3
1997	52,8	46,3	49,9	40,0	44,6	48,5	47,9	40,9	31,4	42,4	34,9	38,2
1998	52,3	45,6	48,7	39,7	43,5	48,0	47,1	40,0	30,5	42,6	36,6	37,9
1999	52,2	45,6	48,3	38,6	43,2	47,9	46,8	39,3	30,1	40,2	38,1	37,8

Source : OCDE (e : estimation DP).

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1990 ; Allemagne totale depuis 1991.

Tableau XII.8

Dette publique (engagements financiers bruts) des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

(en points de PIB)

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
						Part dans le PIB, en %						
1980	30,1	30,2	57,9	20,0	45,1	76,1	36,6	54,5	45,2	45,5	48,3	43,1 e
1981	29,4	34,0	60,1	24,6	48,9	89,1	39,3	55,1	44,4	46,7	52,7	44,4 e
1982	33,4	37,9	65,1	31,0	54,2	99,3	43,8	53,9	49,3	52,4	56,3	48,6 e
1983	34,6	39,1	70,0	37,4	60,2	109,9	47,3	53,9	52,4	58,1	61,3	52,1
1984	36,3	40,6	75,2	43,7	64,2	113,9	50,3	60,8	54,0	61,2	63,4	54,6
1985	37,9	41,6	81,9	48,6	68,7	118,5	53,3	59,4	59,0	66,4	63,8	57,7
1986	38,8	41,5	86,2	49,4	70,6	123,5	55,1	58,6	62,6	70,5	67,1	60,3
1987	40,1	42,2	90,4	48,6	73,1	128,0	56,9	56,3	64,1	70,8	67,5	61,2
1988	40,0	42,2	92,5	45,0	76,0	128,0	57,2	49,9	64,7	70,3	65,8	60,1
1989	39,9	39,9	95,3	46,5	76,0	124,4	57,1	43,2	65,0	71,5	63,3	59,3
1990	39,5	42,0	103,7	48,5	75,6	124,9	59,5	39,1	66,6	74,5	61,5	60,1
1991	40,3	40,1	107,4	49,6	75,7	126,7	60,1	40,1	71,4	82,2	57,9	61,8
1992	44,7	43,4	116,1	52,1	76,4	128,1	64,1	46,9	74,1	90,4	59,3	65,3
1993	51,6	49,0	117,9	63,4	77,6	134,8	68,5	56,2	75,8	98,2	63,7	69,4
1994	55,3	49,2	124,0	65,5	74,0	132,7	70,2	53,7	75,0	98,7	68,8	70,5
1995	59,3	59,1	123,1	68,4	75,5	129,8	74,3	58,9	74,5	101,4	76,2	73,0
1996	62,4	61,9	121,8	72,2	75,3	128,3	77,0	58,5	73,9	100,9	80,5	73,7
1997	64,7	62,8	119,8	70,9	70,3	123,0	77,0	58,9	71,6	97,9	84,6	73,1
1998	65,2	63,3	117,7	69,0	67,0	117,4	76,0	56,2	68,6	97,0	97,4	73,3
1999	65,0	63,5	116,6	67,6	63,7	114,3	75,3	53,0	65,1	93,0	105,3	72,4

Source : OCDE (e : estimation DP).

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1990 ; Allemagne totale depuis 1991.

Tableau XII.9

Balance courante des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

(en points de PIB)

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
						Part dans le PIB, en %						
1980	- 0,6	- 1,5	- 2,3	- 2,5	- 0,5	- 3,6	- 1,6	0,7	0,1	- 2,3	- 1,0	- 0,9 e
1981	- 0,8	- 0,4	- 2,4	- 2,7	2,5	- 3,7	- 1,4	2,0	0,2	- 4,2	0,4	- 0,5 e
1982	- 2,1	0,9	- 1,8	- 2,4	3,4	- 2,3	- 0,9	1,0	- 0,2	0,6	0,6	- 0,4
1983	- 0,9	0,8	0,2	- 1,7	3,5	- 0,3	- 0,0	0,6	- 1,1	- 0,8	1,8	- 0,3
1984	- 0,1	1,7	- 0,8	1,1	4,8	0,2	0,6	- 0,1	- 2,4	- 0,4	2,8	- 0,6
1985	- 0,1	2,9	- 1,0	1,6	3,2	1,1	1,0	0,1	- 2,8	- 1,6	3,7	- 0,7
1986	0,3	4,5	0,3	1,6	2,4	2,6	1,8	- 0,6	- 3,4	- 3,0	4,3	- 0,3
1987	- 0,5	4,0	- 0,3	- 0,0	1,9	1,8	1,1	- 1,4	- 3,4	- 3,2	3,5	- 0,4
1988	- 0,5	4,3	- 0,8	- 1,0	2,9	2,1	1,1	- 3,8	- 2,4	- 3,0	2,7	- 0,3
1989	- 0,5	4,7	- 1,5	- 2,7	4,2	1,7	0,8	- 4,6	- 1,8	- 3,9	2,2	- 0,5
1990	- 0,8	3,2	- 1,6	- 3,5	3,1	1,5	0,2	- 3,5	- 1,4	- 3,4	1,5	- 0,6
1991	- 0,5	- 1,0	- 2,1	- 3,6	2,6	1,8	- 1,1	- 1,5	0,1	- 3,8	2,0	- 0,3
1992	0,4	- 0,7	- 2,5	- 3,6	2,2	2,5	- 0,9	- 1,7	- 0,8	- 3,6	3,0	- 0,3
1993	0,8	- 0,5	0,9	- 1,2	4,2	4,1	0,4	- 1,7	- 1,3	- 3,9	3,1	0,0
1994	0,5	- 1,1	1,3	- 1,3	5,1	4,2	0,3	- 0,2	- 1,7	- 2,3	2,8	- 0,1
1995	0,5	- 0,8	2,3	0,0	5,8	4,1	0,8	- 0,5	- 1,5	- 0,8	2,2	0,1
1996	1,3	- 0,3	3,3	0,0	5,3	4,2	1,2	- 0,1	- 1,7	0,5	1,4	0,0
1997	2,7	- 0,1	2,9	0,4	7,3	4,8	1,7	0,8	- 1,7	- 1,6	2,2	0,2
1998	2,8	- 0,2	1,9	- 0,2	6,5	4,1	1,4	- 0,1	- 2,5	- 1,8	3,2	0,0
1999	2,6	- 0,9	1,0	- 2,1	5,8	4,0	0,6	- 1,4	- 3,7	- 0,5	2,5	- 0,8

Source : OCDE (e : estimation DP).

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1990 ; Allemagne totale depuis 1991.